

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 45° SEANCE

Séance du Mercredi 13 Décembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 4690).
2. — Candidatures à une commission mixte paritaire (p. 4690).
3. — Création d'une commission d'enquête sur le financement des programmes de télévision. — Adoption d'une proposition de résolution (p. 4690).
Discussion générale : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; James Marson.
Article unique (p. 4691).
Amendement de M. Charles de Cuttoli. — MM. Etienne Dailly, le rapporteur général. — Retrait.
Adoption de l'article unique de la proposition de résolution.
4. — Approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan. — Discussion d'un projet de loi (p. 4691).
Discussion générale : Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social ; MM. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques.
5. — Nomination de membres d'une commission mixte paritaire (p. 4698).
6. — Approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4698).
Suite de la discussion générale : MM. André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; le président, Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances.

PRÉSIDENTICE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. Pierre Vallon, Edgard Pisani, René Monory, ministre de l'économie ; Josy Moinet, Jacques Braconnier, Anicet Le Pors, Jean-Pierre Fourcade, Jacques Larché.

7. — Communication du Gouvernement (p. 4714).

Suspension et reprise de la séance.

8. — Approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan. — Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi (p. 4714).

Suite de la discussion générale : MM. René Monory, ministre de l'économie ; Anicet Le Pors, Josy Moinet.

Article unique (p. 4722).

M. Hubert Martin.

Amendement n° 1 rectifié du Gouvernement. — MM. le ministre, Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Jacques Braconnier, Jacques Larché, André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Anicet Le Pors, Jean-Pierre Fourcade, Louis Virapoullé, Jacques Habert, Philippe de Bourgoing, Robert Schwint. — Rejet au scrutin public.

Amendement n° 2 rectifié bis de la commission. — MM. le rapporteur, le ministre, Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques. — Retrait.

Adoption de l'article unique du projet de loi.

9. — Dépôt de propositions de loi (p. 4728).
10. — Dépôt de rapports (p. 4728).
11. — Dépôt d'avis (p. 4729).
12. — Ordre du jour (p. 4729).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

CANDIDATURES A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats devant faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant modification des dispositions du titre I^{er} du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes.

Cette liste va être affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

— 3 —

CREATION D'UNE COMMISSION D'ENQUETE SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE TELEVISION

Adoption d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de M. Maurice Blin, rapporteur général, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur la proposition de résolution de M. Jean Cluzel tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision. [N^{os} 106, 121 et n^o 128 (1978-1979)].

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, mes chers collègues, la proposition de résolution que présente notre collègue M. Jean Cluzel tend à créer une commission d'enquête de seize membres sur les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision.

Cette proposition de résolution me paraît se justifier au moins pour trois raisons.

La première, c'est le contraste entre le déclin de la qualité des programmes assurés par les trois chaînes de télévision et le coût croissant du budget qu'elles consomment. Le budget total de la radiodiffusion-télévision française a progressé de près de 80 p. 100 en cinq ans. Vous conviendrez avec moi que c'est un point qui mérite au moins examen. En clair, on peut penser que les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision sont loin d'être satisfaisantes.

La deuxième raison, ce sont les conditions de production des émissions télévisées. En effet, la loi du 7 août 1974 contient à cet égard deux articles. L'article 8 dispose : « Trois sociétés nationales sont chargées de la conception et de la programmation des émissions télévisées. Elles produisent des émissions et peuvent céder à des tiers les droits qu'elles possèdent sur celles-ci. » Mais, d'autre part, l'article 13 de la loi de 1974 précise qu'« une société de production... » — la société française de production et création audiovisuelles, la SFP — « ... placée sous le régime de la législation des sociétés anonymes... réalise des productions en film et en vidéo qu'elle commercialise notamment... » — et non pas obligatoirement — « ... auprès des sociétés de programme ».

En d'autres termes, les chaînes peuvent continuer à produire leurs propres programmes ; elles ne sont pas condamnées à s'alimenter exclusivement auprès de la SFP, qui se trouve elle-même en situation de concurrence à l'égard de ses propres clients.

Il en résulte un déficit de 200 millions de francs au débit de la société française de production en 1978.

Nous sommes, les uns et les autres, trop soucieux de l'usage de l'argent que nous concédons à cette société pour ne pas nous interroger sur les raisons d'un déficit aussi grave, même s'il s'agit, en l'occurrence, d'une société de droit privé.

Ma troisième observation concerne le problème des relations entre la télévision et le cinéma. Ces relations sont en voie de détérioration grave alors que, semble-t-il, la collaboration entre ces deux instruments de culture devrait, au contraire, être plus nécessaire que jamais.

Je citerai quelques chiffres : 526 films tant français qu'étrangers ont été diffusés en 1977 sur le petit écran. Au rythme actuel de la production française de films et compte tenu du caractère particulier d'un nombre trop important de ceux-ci, le quota de 50 p. 100 de films français passant à la télévision ne pourra certainement pas être assuré. C'est grave, parce que c'est la porte ouverte à des productions étrangères et au déclin de la culture audiovisuelle d'origine française sur nos propres écrans.

M. Guy Schmaus. C'est déjà une réalité !

M. Maurice Blin, rapporteur général. A mon avis, nous ne pouvons pas, là non plus, ne pas être sensibles à l'évolution d'une situation qui, du point de vue culturel, devient de plus en plus grave.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, à la suite du constat que nous avons pu faire des trois points d'inquiétude qui caractérisent actuellement l'évolution de la radio-diffusion-télévision française, notre collègue M. Cluzel a déposé cette proposition de résolution, qu'au nom de la commission des finances du Sénat je vous propose d'adopter. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois.

M. Léon Jozeau-Marigné, président et rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. de Cuttoli. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. de Cuttoli, empêché à son très grand regret, ne peut rapporter lui-même l'avis de la commission des lois. Il m'a demandé, en tant que président de cette commission, de bien vouloir le suppléer, ce que je fais très volontiers.

Lorsque la constitution d'une commission d'enquête est demandée par un de nos collègues, il convient, aux termes mêmes de l'article 11 de notre règlement, que, lorsqu'elle n'est pas saisie au fond, la commission des lois soit appelée à émettre un avis sur la conformité de cette proposition avec les dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

Aux termes de ce même article 6, il convient, en effet, pour qu'une commission d'enquête puisse être créée, que l'objet de celle-ci soit de recueillir des éléments d'information sur des faits déterminés. D'autre part, ce même article précise qu'il « ne peut être créé de commissions d'enquête lorsque les faits ont donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours ». C'est sur ces deux points que votre commission des lois avait à examiner la demande de notre collègue et ami M. Cluzel pour savoir si elle est recevable.

Sur ces deux points, il nous a été facile de constater qu'en faisant référence aux conditions d'application du cahier des charges des sociétés nationales de programme, la proposition détermine avec précision les faits devant faire l'objet de l'enquête ; la première condition peut être considérée comme remplie.

En ce qui concerne la deuxième condition, notre commission a demandé à M. le président du Sénat de s'informer pour savoir si actuellement une poursuite judiciaire était en cours. Par une

lettre insérée en annexe au rapport écrit de M. de Cuttoli, M. le garde des sceaux nous a indiqué que les faits invoqués ne donnaient actuellement lieu à aucune poursuite judiciaire.

Sur cet avis, notre rapporteur, M. de Cuttoli, a proposé de conclure à la recevabilité de cette proposition, ce que la commission des lois a accepté à l'unanimité. C'est cet avis que je transmets au Sénat afin qu'il adopte, sans aucune difficulté, comme le demande notre collègue, le rapport favorable de M. le rapporteur général.

M. James Marson. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Marson.

M. James Marson. Le groupe communiste est favorable à la constitution d'une commission d'enquête.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion de l'article unique.

« *Article unique.* — Conformément à l'article 11 du règlement, il est créé une commission d'enquête de seize membres chargée d'examiner les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision.

Par amendement n° 1, M. de Cuttoli propose, à l'article unique, de remplacer les mots : « seize membres » par les mots : « vingt et un membres ».

La parole est à M. Dailly, pour défendre cet amendement.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, M. de Cuttoli se trouvant dans l'obligation de se rendre au Maroc aujourd'hui, m'a demandé — ce que je fais bien volontiers — de défendre en son nom l'amendement qu'il a déposé à titre personnel, cela va de soi, puisqu'en tant que rapporteur il a été suppléé, voilà un instant, par M. le président de la commission des lois.

Que propose M. de Cuttoli dans cet amendement ? Il propose que la commission, dont M. Jean Cluzel, à bon droit, souhaite la constitution, soit composée de vingt et un membres au lieu de seize, comme le permet l'article 11 de notre règlement.

Selon M. de Cuttoli, le rôle de cette commission est de première importance et il suffisait d'entendre, voilà quelques instants, M. le rapporteur général de la commission des finances dans son rapport pour en être convaincu.

M. de Cuttoli ajoute que nous avons l'habitude, au Sénat, de constituer des commissions de vingt et un membres, parce que ce nombre permet que tous les groupes soient représentés sans aucune exception par le jeu de la représentation proportionnelle. D'ailleurs, c'est une composition conforme à toutes les commissions d'enquête que nous avons connues jusqu'à ce jour.

Telles sont les idées que M. de Cuttoli m'a prié de défendre en cet instant en son nom, et je l'ai fait bien volontiers.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Monsieur le président, la commission saisie au fond s'est prononcée favorablement, comme je viens de le dire, en faveur de la commission d'enquête proposée par M. Cluzel.

Mais de façon tout à fait expresse, elle a stipulé que le nombre de membres de cette commission, qui peut, en effet, en vertu de l'article 11 du règlement, être porté à vingt et un, devait être de seize. Je ne puis donc que m'en tenir à son avis.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. M. le rapporteur général laisse un peu M. de Cuttoli, à travers ma personne, sur sa soif.

Je comprends bien que la commission préfère que la composition soit de seize membres au lieu de vingt et un. Peut-on lui demander pour quels motifs elle souhaite s'en tenir à seize membres alors que toutes les commissions d'enquête et de contrôle ont été, jusqu'à présent, composées de vingt et un membres ? Dans ce dernier cas, en effet, nous connaissons la répartition.

Je voudrais savoir, s'il n'y a que seize membres, comment sera assurée la répartition proportionnelle des groupes.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Dans la mesure où je puis répondre, monsieur le président, je ferai observer à notre éminent collègue M. Dailly, que le nombre seize a été choisi pour deux raisons.

La première, c'est qu'il ne convient pas d'étendre exagérément l'ampleur de cette commission qui devra examiner au fond un sujet difficile et même délicat.

La seconde, c'est qu'il nous a paru — et j'ai sous les yeux la fiche qui y correspond — que la répartition entre les groupes politiques des membres de cette commission était conforme à l'équité et à la justice.

Pour ces deux raisons, nous avons pensé que le chiffre de seize membres était, à tous égards, préférable au chiffre de vingt et un.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, je suis dans une situation très délicate. Je ne suis pas l'auteur de cet amendement et je me heurte donc à une difficulté. Il faut néanmoins que je prenne mes responsabilités à l'égard tant du Sénat que de M. de Cuttoli.

M. le rapporteur général ne m'en voudra pas, j'en suis certain, si, avant de prendre une décision, je crois utile, en mon âme et conscience, de lui demander comment sera assurée la répartition à seize membres, car je n'ai sous les yeux que la répartition à vingt et un membres.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je m'empresse de satisfaire le désir exprimé si aimablement par M. Dailly. Je vais lui donner lecture de la répartition exacte que j'ai sous les yeux : groupe communiste, un membre ; groupe de la gauche démocratique, deux membres ; groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, trois membres ; groupe de l'union des républicains et des indépendants, trois membres ; groupe du centre national des indépendants et paysans, un membre ; groupe du rassemblement pour la République, deux membres ; groupe socialiste, trois membres ; groupe des non-inscrits, un membre.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, au risque de décevoir beaucoup M. de Cuttoli, je vais retirer l'amendement en mon nom et, ensuite, j'aurai à justifier cette décision auprès de lui.

L'amendement est donc retiré, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 1 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

(La résolution est adoptée.)

— 4 —

APPROBATION D'UN RAPPORT
SUR L'ADAPTATION DU VII^e PLAN

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois vous informer que j'ai reçu de M. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social, la lettre suivante :

« Paris, le 16 novembre 1978,

Monsieur le président,

« Le Conseil économique et social a été saisi le 7 septembre 1978 par le Premier ministre de « l'adaptation du VII^e Plan ». Il a rendu son avis le 18 octobre 1978.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil économique et social demande, conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, que Mme Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan, puisse exposer cet avis devant le Sénat.

« Mme Devaud sera à la disposition du Sénat pour présenter l'avis du Conseil économique et social à la date qui sera fixée pour la discussion de ce projet à l'ordre du jour du Sénat.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« Signé : GABRIEL VENTEJOL. »

Conformément à l'article 69 de la Constitution et à l'article 42 de notre règlement, huissiers, veuillez introduire Mme Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan au Conseil économique et social.

(Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan au Conseil économique et social, est introduite avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 4, du règlement, le représentant du Conseil économique et social expose devant le Sénat l'avis du Conseil avant la présentation du rapport de la commission saisie au fond.

D'autre part, le représentant du Conseil économique et social a accès dans l'hémicycle pendant toute la durée de la discussion en séance publique. A la demande du président de la commission saisie au fond, la parole lui est accordée pour donner le point de vue du Conseil sur ou tel amendement ou sur tel ou tel point particulier de la discussion.

Mes chers collègues, en votre nom, je souhaite la bienvenue à notre ancienne collègue qui est si souvent montée à cette tribune quand elle était sénateur. (Applaudissements.)

La parole est à Mme Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan au Conseil économique et social.

Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan au Conseil économique et social. Je vous remercie, monsieur le président, de m'accueillir ainsi et de me rappeler les temps heureux où je siégeais dans cette maison.

Mesdames, messieurs les sénateurs, voilà un certain nombre de mois, trente je crois, j'étais ici pour rapporter l'avis du conseil économique sur le VII^e Plan. Aujourd'hui, je suis chargée de vous exposer son avis sur le rapport d'adaptation du Plan. Je le ferai aussi brièvement que possible, sachant que vous allez entendre après moi des rapporteurs avertis et compétents.

Et d'abord, permettez-moi de rappeler que le conseil économique avait souhaité que, à mi-parcours il fut procédé à un réexamen du Plan. Il avait, en effet, souligné la nécessité d'un suivi rigoureux du Plan, tant par le rapport d'exécution qui est, chaque année, joint à la loi de finances que par un examen du Plan à mi-parcours.

Rapport d'adaptation ou de révision ? On en a longuement discuté. Ne nous engageons point dans une querelle de sémantique. Nous constaterons simplement qu'il est bon qu'à un moment de son exécution, on dresse un bilan et on s'efforce d'harmoniser les dispositions du Plan aux évolutions imprévisibles de la conjoncture. Cela apparaît particulièrement nécessaire pour le VII^e Plan en raison de ce qu'ont été les turbulences de la conjoncture dues notamment au fait que les conséquences de la crise pétrolière n'ont pas encore été résorbées.

Lors du débat qui s'est instauré sur le VII^e Plan, je me souviens avoir émis devant vous un certain nombre de réserves concernant la fragilité de certaines hypothèses, l'imprécision de certaines stratégies relatives notamment aux échéanciers, les distorsions pouvant exister entre les politiques qui avaient été définies et les moyens qui devaient leur être consacrés. Le document qui est aujourd'hui soumis à votre discussion a déjà été très largement commenté. Aussi vais-je m'efforcer de n'aborder ici que quelques points précis.

En premier lieu, le Conseil économique et social s'est interrogé sur la nouveauté du document proposé et s'est demandé s'il y avait encore un Plan et si, dans l'affirmative, on n'avait pas « changé de cap ». A cette question posée au Conseil économique et social, ainsi qu'à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a répondu avec une certaine véhémence. Je n'insisterai donc pas, mais j'exprimerai notre satisfaction d'avoir entendu M. le Premier ministre affirmer la volonté formelle du Gouvernement de maintenir en France une planification et déclarer que le Plan était d'autant plus nécessaire que la situation était plus aléatoire et que de nouveaux défis étaient lancés à la fois à notre économie et à notre société.

Il faut, a-t-il dit, un plan pour explorer l'avenir, assurer la cohérence des choix, éclairer l'opinion — nous avons toujours parlé du rôle pédagogique du Plan — et susciter des rencontres entre les partenaires sociaux. Cette vue sur la planification correspond — et nous nous en félicitons — aux avis qui ont été émis par le Conseil économique et social à deux reprises, en 1970 et 1974, sur l'avenir de la planification française.

Ainsi, sommes-nous assurés que le VIII^e Plan prendra un bon départ, et nous nous en réjouissons. Mais pour l'instant, nous en sommes au rapport sur l'adaptation du VII^e Plan et, si vous le voulez bien, je vais maintenant entrer dans le vif du sujet.

L'avis du Conseil économique et social que je rapporte devant vous a été adopté par 111 voix contre 28 et 19 abstentions. Les 28 voix d'opposition se répartissaient ainsi : les voix de la CGT, de la CFDT, deux voix des représentants du groupe de l'agriculture, deux voix des représentants du groupe des personnalités d'outre-mer et de la zone-franc, et celle du représentant de la Fédération de l'éducation nationale. Les 19 abstentions comprenaient les représentants de l'Union nationale des associations familiales, de la coopération, et des personnalités diverses.

Ainsi que je l'ai souligné à plusieurs reprises, aussi bien au Conseil économique et social qu'à l'Assemblée nationale, ce rapport sur l'adaptation est une pièce littéraire fort remarquable dont nous ne pouvons que féliciter les auteurs. Selon le vœu du Gouvernement, il est allé à l'essentiel et s'est montré très sélectif, puisqu'il a retenu trois domaines principaux : le maintien de l'équilibre de la balance du commerce extérieur, le redéploiement industriel, l'amélioration de la situation de l'emploi.

Le Conseil économique et social a jugé que ce document était solide dans sa conception et cohérent dans sa logique propre, une logique si rigoureuse que de bons esprits ont pu, à certain moment, parler de théorème.

Mais, tout en adhérant à un certain nombre de ses orientations, le Conseil économique et social a manifesté des réserves tout à la fois sur l'esprit et sur quelques carences du document examiné.

Sur son esprit d'abord. Le Conseil économique et social a regretté que l'approche des problèmes soit très différente de ce qu'avait été celle du VII^e Plan ; il a regretté notamment de ne pas y retrouver l'originalité dont avait fait preuve le VII^e Plan en prenant en compte des éléments non quantifiables qui sont la manifestation de besoins nouveaux de la population. Le VII^e Plan avait également retenu ce que son auteur avait joliment appelé les « aménités de la vie », dont on ne parle plus dans le rapport d'adaptation. Il avait eu grand souci de la réduction des inégalités injustifiées, que nous rencontrons encore dans notre société. Or l'approche actuelle des problèmes est bien différente.

Le Conseil économique et social n'ignore certes pas que l'amélioration de la qualité de la vie repose sur un développement économique harmonieux. Il n'ignore pas non plus que pour rechercher une meilleure qualité du contenu de la croissance, il faut que cette croissance existe. Mais il n'en demeure pas moins que le souci devrait d'autant plus s'imposer que le progrès technique déshumanise notre société et qu'il est fait appel, à l'heure actuelle, à l'effort de toute la nation pour résoudre des problèmes difficiles et consentir certains sacrifices.

Dans le même esprit, le Conseil économique et social ne nie pas que le problème de l'emploi, comme l'a dit M. le Premier ministre, est la résultante de dispositions économiques et politiques. Il ne nie pas non plus que sa solution ne peut être efficacement découverte qu'à moyen terme. Mais le conseil économique et social aurait souhaité — et je sais que le terme déplaît — une politique plus volontariste et plus portuse d'imagination. Si je puis, à titre personnel, puiser un exemple dans l'actualité, il est évident que la crise de la sidérurgie

contraint à des licenciements massifs. N'y avait-il vraiment aucune possibilité de prévoir l'ampleur de la crise et de préparer une politique de conversion plus immédiate et plus efficace ?

Il est nécessaire qu'à l'avenir le Plan définisse, pour le moyen et le long terme, une véritable politique de l'emploi, c'est-à-dire une politique d'implantation et de création d'emplois, une politique de conversion.

Nous entendons souvent nos collègues des petites et moyennes entreprises ou des entreprises artisanales dire que quelque 200 000 emplois sont disponibles dans le pays sans qu'on arrive à les pourvoir. Il serait donc indispensable, dans les deux années de parcours du Plan, d'inventorier ces 200 000 emplois, région par région, de manière à procéder à la formation des travailleurs susceptibles de les occuper et, si cela est nécessaire, de chercher à améliorer les conditions de travail des postes ainsi proposés.

D'autre part, au redéploiement industriel, qui est nécessaire et que nous approuvons, ne pourrait-on joindre un certain redéploiement des services collectifs et administratifs qui sont encore insuffisamment pourvus ?

Ces emplois, comme certains font mine de le croire, ne sont pas des emplois inutiles et générateurs d'inflation. Il existe encore des possibilités de création de nombreux emplois répondant à des besoins non satisfaits, notamment en zones rurales. On ne peut en tout cas descendre au-dessous d'un certain seuil sans risquer de tomber, d'une autre manière dans une politique inflationniste.

En un mot, comme le souligne le rapport, il existe des chemins multiples et aucun ne doit être négligé ; peut-être vaut-il mieux créer des emplois dont l'utilité immédiate est peut-être discutable que de payer des allocations de chômage.

Je sais bien que l'on ne peut comparer ce qui n'est pas comparable et qu'il est très difficile de chercher ses exemples quarante ou cinquante ans en arrière. Mais est-ce que le New Deal aux Etats-Unis, avec la création de la Tennessee Valley Authority, n'a pas été l'un des moyens pour le président Roosevelt de réduire la crise du chômage ?

Vous me pardonnerez, mesdames, messieurs les sénateurs, d'avoir évoqué avec autant de véhémence le problème de l'emploi. Il est un des soucis majeurs du Conseil économique et social et j'aurais été infidèle à sa pensée si je n'avais donné la première place à cette préoccupation.

Cela ne signifie pas que les autres thèmes du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan aient été négligés. Je ne puis, en raison du temps qui m'est imparti, les traiter en profondeur.

Telle, par exemple, l'inflation, bien que le sujet soit grave. Elle est en partie maîtrisée, mais n'est pas encore contenue. Sa persistance nous inquiète, d'autant plus que plusieurs de nos partenaires européens moins bien placés que nous ont tout de même réussi de meilleures performances.

Je n'insisterai pas non plus sur le désordre monétaire international et la stabilité relative de notre monnaie, ni sur le déficit des finances publiques, plus grave encore qu'on le pensait et que nous souhaiterions plus voulu que subi.

Je n'insisterai pas davantage — le sujet mériterait pourtant un long développement — sur le déficit de la sécurité sociale, dont le rapport sur l'adaptation ne parle pas du tout et qui exigerait, nous l'avons vu puisque le conseil des ministres de ce matin s'en est occupé, des solutions rapides. On a toujours reculé devant une véritable réforme de son financement et le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan reste muet sur ce point.

Pour avoir, dans cette assemblée, contribué à l'élaboration des premiers textes sur la sécurité sociale, je pense que, trente ans ayant passé, il faudrait peut-être rajeunir cette « vieille dame » et songer à lui donner des assises nouvelles et plus solides.

Le Conseil économique et social a souscrit en partie à l'analyse qui a été faite de la situation économique, aussi bien sur le plan international que sur le plan interne. Il a approuvé le choix d'une politique d'ouverture tenant à l'existence, en dépit des obstacles dans les pays en voie de développement, d'une main-d'œuvre habile et bon marché et, dans les pays développés, de mesures protectionnistes plus ou moins dissimulées.

Le Conseil regrette que les décisions interviennent dans un contexte de déséquilibre international consécutif à la crise pétrolière, qui peut même s'aggraver au cours des jours qui viennent.

Nous avons apprécié les résultats favorables concernant l'équilibre de notre balance commerciale, dû essentiellement à un

solde de 40 milliards de francs en 1977, tout en remarquant que ce résultat provient en grande partie d'une amélioration des termes de l'échange et d'une certaine dépréciation du dollar.

Quoi qu'il en soit, nous avons enregistré avec intérêt nos progrès en matière d'exportations de biens d'équipement, d'ingénierie, et aussi de matière grise. Malheureusement cet équilibre est fragile tant sur le plan géographique, en raison de la clientèle à laquelle nous nous adressons, que sur le plan sectoriel. Aussi de gros efforts sont-ils encore à faire.

Je crois avoir lu rapidement, dans les documents qui m'ont été remis quand je suis arrivé dans ce palais, qu'un amendement avait été déposé par la commission des affaires économiques et du Plan concernant la nécessité pour notre pays d'occuper certains créneaux, notamment en matière de biens intermédiaires.

Le Conseil économique et social approuverait pleinement cet amendement qui répond à l'un de ses soucis. Les importations seraient, en effet, moins sensibles à la demande intérieure si notre propre production était susceptible de mieux y répondre.

De la même manière, le Conseil économique et social a vivement souhaité que des progrès soient faits dans le domaine des industries agro-alimentaires. De grands espoirs avaient été fondés sur celles-ci. Des incidents climatiques, comme des aléas sur les marchés n'ont pas permis le développement attendu au cours des années passées, mais il semble qu'elles prennent actuellement un certain essor et qu'elles pourront progresser rapidement. Certaines d'entre elles pourraient d'ailleurs se développer dans les zones rurales qu'elles contribueraient à réanimer.

Mais, le Conseil économique et social pense que la France souffre encore d'une certaine inexpérience en matière de commerce extérieur. Aussi a-t-il souligné la nécessité de mettre en place, le plus rapidement possible, c'est-à-dire sans attendre le VIII^e Plan, des services d'aide à l'exportation, aussi bien en amont qu'en aval, afin de prospecter les marchés avec autant d'efficacité que certains de nos partenaires européens et assurer le suivi des opérations. En effet, et c'est un reproche qui nous est souvent adressé sur le plan international : le contrôle des opérations après-vente est très mal réalisé par la France alors qu'à cet égard la République fédérale allemande, par exemple, a des services parfaitement organisés.

S'agissant de la restructuration de notre appareil productif, singulièrement de notre industrie, le Conseil économique et social a jugé opportun qu'un effort particulier soit réalisé tout en regrettant que nous ne soyons pas en possession d'analyses suffisamment fines ou de bilans exhaustifs qui nous permettent de mieux orienter cette restructuration. Il est certain que certains secteurs ne doivent pas être entièrement condamnés, comme on a eu tendance à le faire au cours de ces dernières années. Dans tous les secteurs, il existe des entreprises performantes et d'autres qui ne le sont pas.

Je ne prendrai qu'un exemple. On s'est grandement lamenté, au cours des dernières années, sur le sort de l'industrie textile, laquelle avait largement besoin d'être restructurée. Cependant, nous constatons en ce moment l'existence, dans ce secteur comme dans celui de l'habillement, de créneaux qui permettent à la France des performances très intéressantes sur le plan international. Nous devons, par conséquent, porter une attention particulière aux entreprises susceptibles, même dans des secteurs apparemment en difficulté, de réussir de telles performances et faciliter leurs investissements.

Je n'insiste pas sur la nécessité de l'attention qu'il convient de porter à tous les secteurs de l'innovation et donc de la recherche. Les projets pilotes pour les activités du futur — sur lesquels, d'ailleurs, le Conseil économique et social aurait souhaité avoir des informations précises — seront susceptibles de permettre à la France de se placer en bonne position parmi ses partenaires. Mais, à aucun moment, ces activités de haute technologie ne peuvent constituer des activités de substitution pour des entreprises plus traditionnelles.

Mais puisque le Plan semble réserver une attention particulière aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises artisanales, il est nécessaire qu'un effort soit consenti en leur faveur et que soit élaboré un plan de stratégie industrielle qui leur permette de s'implanter là où la nécessité s'en fait sentir, notamment dans les secteurs dont elles peuvent favoriser l'expansion.

C'est en mesurant cette nécessité d'implantation de petites et moyennes entreprises ainsi que d'entreprises artisanales dans ce qu'on appelle le tissu interstitiel français que nous avons relevé une certaine carence du Plan en matière de politique d'aménagement du territoire.

Le rapport sur l'adaptation du Plan ne semble pas avoir suffisamment pris en compte cette dimension régionale et nous le regrettons. Nous déplorons, d'ailleurs, que la consultation qui avait eu lieu à travers les régions pour la préparation du VII^e Plan n'ait pu, faute de temps, être répétée en vue du rapport sur son adaptation. Cela nous paraissait d'autant plus nécessaire que, comme cela a été souligné dans votre assemblée, l'exécution de certains programmes d'action prioritaires concernant les régions et, surtout, de certains programmes d'action prioritaires d'intérêt régional — les PAPIR — a été insuffisante — quelques-uns n'ayant été réalisés qu'à 10 ou 12 p. 100 comme le Limousin, par exemple, qui est précisément la région du président de notre assemblée.

Il faut, comme M. le Président de la République l'a dit récemment, lors du colloque de Vichy, que soit développée une véritable politique régionale. Elle est nécessaire pour rétablir l'égalité entre les régions afin de supprimer les distorsions considérables qui existent entre elles, de prévenir certaines catastrophes comme celles que nous déplorons à l'heure actuelle. C'est par une politique de prévention qu'on pourra le mieux faire face à des circonstances de ce genre.

L'exode rural, au cours des dernières années, s'est un peu ralenti. Cet exode avait déséquilibré le peuplement régional. Nous souhaitons, en dépit de la mutité du rapport sur l'adaptation du Plan sur ce problème, qu'au cours des deux prochaines années de l'application du Plan une aide soit accordée aux jeunes qui désirent se réinstaller dans les zones désertées. Bien des exploitations, à l'heure actuelle — 200 000, dit-on — sont dans les mains de personnes retraitées. Il y serait donc possible de procurer des emplois à des jeunes qui désireraient retourner dans les zones rurales et les réanimer. De même, certaines petites et moyennes entreprises, notamment des entreprises artisanales, sont toutes prêtes à s'y établir. Elles ont besoin, pour cela, d'aides financières.

Le Gouvernement a récemment insisté — et je crois que M. le ministre de l'économie l'a fait dernièrement à la télévision — sur la manière dont seraient dotés certains fonds pour assurer ces aides financières, en particulier le fond d'adaptation industrielle. Le Conseil économique et social souhaite que les procédures soient allégées afin que les entreprises puissent obtenir les aides nécessaires à leur implantation ou à leur développement. Il souhaite également que soit instaurée une coordination entre les nombreux organismes qui ont pour mission de financer ces implantations ou d'aider au développement des entreprises.

Vous avez également signalé, monsieur le ministre de l'économie, que vous vous attachiez à réformer les circuits bancaires, à alléger certaines procédures.

Nous espérons qu'au cours du « deuxième parcours » du Plan vous arriverez à mettre en œuvre ces projets et que les entreprises, qui sont toutes prêtes notamment à s'installer dans les zones rurales et à y créer des emplois, pourront le faire grâce aux dispositions que vous prendrez.

Le Conseil économique et social, en tout cas, rappelle qu'en toute circonstance les régions doivent être mieux associées à la fois aux décisions et à la distribution des aides.

Un véritable effort de décentralisation reste à réaliser : il faut favoriser le rapprochement des pouvoirs locaux et des chefs d'entreprise ainsi que ceux-ci avec les « décideurs », qui ont un pouvoir de distribution des crédits ; il faut aussi rapprocher ceux qui assurent la préparation à l'emploi des entreprises qui ont la possibilité de s'installer et qui souhaiteraient obtenir du personnel qualifié.

La régionalisation du Plan est nécessaire et nous espérons qu'à l'occasion du VII^e Plan elle se concrétisera. Ainsi un certain nombre d'objectifs seront-ils mieux adaptés à la variété des différentes régions.

J'en ai terminé, et vous voudrez bien m'excuser d'avoir été si longue, mais je sais aussi que j'ai été loin d'être exhaustive.

Au moment où se mettent en place les structures de préparation du VIII^e Plan — puisque, maintenant, dépassant le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, nous devons voir plus loin — souhaitons que son élaboration permette de revenir à de meilleures méthodes de concertation tant sur le plan régional que sur celui des groupes sociaux.

Et pour reprendre une citation de Pierre Massé, qui est un peu le doctrinaire du Plan, « Efforçons-nous de nous mettre d'accord sur les valeurs absolues que nous voulons conserver et sur lesquelles nous estimons qu'il faut bâtir l'homme et la société de demain ». (*Applaudissements.*)

M. le président. Dans la discussion générale, qui s'ouvre maintenant, la parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.

M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, allant au-delà de l'engagement qu'il avait pris de soumettre au Conseil économique et social un examen du VII^e Plan à mi-parcours, le Gouvernement a demandé au Parlement de se prononcer sur un projet de loi portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.

C'est une décision heureuse en un moment où, plus que sur les résultats de la première période d'application du Plan, l'évolution de la situation économique dans le monde, en France en particulier, conduit à réfléchir sur une nouvelle doctrine de la planification française.

En fait, le rapport qui nous est soumis, et dont la qualité d'exposition mérite d'être soulignée, est déjà l'amorce de l'orientation du VIII^e Plan.

Il était bon que le Gouvernement soumit au Parlement les lignes directrices de sa politique économique et sociale qui intéresseront notre pays bien au-delà du terme du VII^e Plan, 1980.

Votre commission des affaires économiques et du Plan vous propose, mes chers collègues, d'analyser le bilan et les perspectives qui motivent « l'adaptation » du VII^e Plan, puis de vous faire part de ses observations sur les propositions contenues dans le rapport du Gouvernement.

Donc, déjà, essayons de tracer, à grands traits et rapidement, le bilan de l'évolution économique française de 1976 à 1978.

Lors de l'élaboration du VII^e Plan, et sur l'injonction du Sénat, deux hypothèses avaient été envisagées. Généreusement, l'hypothèse forte de croissance fut retenue. On pensait, alors, que la crise qui venait d'apparaître serait passagère et que la France pourrait, en ce qui la concerne, retrouver une croissance sinon égale à celle de la période écoulée, du moins supérieure à celle de ses principaux partenaires.

Les faits en ont autrement décidé, justifiant l'aphorisme de Lénine qui disait que « les faits, notamment les faits économiques, ont la tête dure ».

Nos principaux partenaires, contraints, eux aussi, de lutter contre l'inflation et d'équilibrer leur balance du commerce extérieur, ont connu une croissance très inférieure aux prévisions. Dans le même temps, la demande des pays producteurs de pétrole, beaucoup plus faible que prévue, ainsi que l'endettement des pays de l'Est et des pays en voie de développement n'ont pas suscité une activité importante du commerce international.

Dans ces conditions, la France, très logiquement, n'a pu atteindre le taux de croissance retenu — 5,5 p. 100 à 6 p. 100 l'an — dans le VII^e Plan.

Vous connaissez nos taux de progression du produit intérieur brut marchand : 4,7 p. 100 en 1976, 2,9 p. 100 en 1977 et 3,3 p. 100 en 1978.

De plus, cette croissance n'est que peu imputable au secteur secondaire. La production industrielle, en effet, et pas simplement chez nous, atteint le niveau de 1974.

Les progressions relatives aux biens d'équipement ont été réduites et l'augmentation la plus sensible, une fois de plus, a porté sur les biens de consommation.

Alors que l'on attendait, pour la France, une croissance supérieure de 1 p. 100 à celle de ses partenaires — elle a été tout de même supérieure — elle ne l'a été cependant que de 0,3 p. 100.

Les résultats les plus satisfaisants concernent les échanges extérieurs qui seront équilibrés en 1978 alors que le Plan prévoyait qu'ils ne le seraient qu'en 1980. Nous verrons tout à l'heure la relative faiblesse de cette situation.

Entre 1970 et 1977, exportations et importations ont progressé plus vite que la croissance du produit intérieur brut, ce qui signifie que la France, pour produire plus, doit importer plus. La progression d'un point du PIB, en France, entraîne, en matière d'importations supplémentaires, un accroissement de 8 milliards de francs de dépenses.

En ce qui concerne les équilibres financiers, la libération des prix industriels, en 1978, n'a pas entraîné de dérapage. C'est, monsieur le ministre, le succès de la politique que vous avez eu le courage d'entreprendre et que, nous le savons, vous avez l'intention de poursuivre.

Un certain ralentissement de la hausse des prix à la consommation est également enregistré : 7,6 p. 100 pour les neuf premiers mois de 1978 contre 9 p. 100 pour la même période de l'an dernier. Probablement l'inflation se situera cette année aux environs de 9 p. 100, c'est-à-dire qu'elle sera très supérieure à celle de nos partenaires les plus proches, mais bien inférieure à l'inflation antérieure qui s'est élevée, pour les années 1974 et 1975, au-delà de 11 p. 100, même près de 12 p. 100. Mais rappelons que l'ambition du Plan était de contenir la progression des prix à la consommation aux alentours de 7 p. 100.

En matière de revenus, le VII^e Plan recommandait une évolution parallèle des prix et des revenus. En fait, les salaires ont augmenté plus vite que la prévision — de 12,3 p. 100 — et le pouvoir d'achat des Français a continué à progresser en 1976 et 1977.

Par ailleurs, s'agissant des revenus non salariaux, on ne dispose toujours pas des éléments d'appréciation et l'on attend avec intérêt l'étude que doit remettre prochainement, m'a-t-on dit, le centre d'étude des revenus et des coûts.

Signalons encore, à propos des équilibres financiers, que le déficit budgétaire s'est accru : de 17 millions de francs en 1977, il passera probablement à 30 millions de francs environ en 1978.

Par ailleurs, l'évolution est inquiétante en ce qui concerne le déficit prévisionnel du régime de sécurité sociale qui s'approcherait de 5 milliards de francs en 1978.

Un autre élément d'analyse dans ce bilan à mi-parcours du Plan, c'est-à-dire 1976-1978 — il est présent dans tous les esprits — est le problème de l'emploi. A mi-parcours du VII^e Plan donc, la constatation objective qui s'impose est celle d'une dégradation continue de la situation de l'emploi depuis 1975.

L'évolution constatée sur les années 1975-1977 révèle, en matière de création d'emplois, une large surestimation des objectifs fixés par le VII^e Plan. Celui-ci avait fixé, en effet, pour la période considérée, une croissance moyenne totale par an de 530 000 emplois. Dans les faits, cette croissance a été, en moyenne, par an, de 54 000 emplois supplémentaires.

Ce résultat est dû essentiellement à la baisse des effectifs dans l'industrie — suppression de 135 000 emplois sans le bâtiment, et de 165 000 bâtiment compris — mais aussi à la faible croissance des emplois dans les autres secteurs.

Pour s'en tenir à la période d'application du VII^e Plan, il convient de souligner les aspects suivants : le nombre des demandes d'emploi s'est élevé à 1 344 000 à la fin d'octobre 1978, soit 134 000 de plus qu'il y a un an ; dans le même temps, les offres d'emploi ont continué de diminuer puisqu'elles étaient de 88 000 en octobre 1978 contre 110 000 en octobre 1977.

Si l'on examine qualitativement ces demandes d'emploi, on constate que le chômage frappe toujours une forte proportion de moins de vingt-cinq ans — 46,1 p. 100 des demandes en octobre 1978 — et une forte proportion de demandeurs d'emploi de sexe féminin notamment puisque 62 p. 100 des 620 000 jeunes demandeurs d'emploi sont des femmes.

Le deuxième sujet de préoccupation grave réside dans la situation des demandeurs d'emploi âgés de la cinquantaine puisque presque 43 p. 100 d'entre eux sont au chômage depuis plus d'un an.

Quelles sont maintenant les perspectives ? Il faut regarder la situation bien en face et c'est ce qu'a essayé de faire notre commission.

La hausse des prix du pétrole et de l'énergie a et aura un effet durable sur l'économie des pays industrialisés. La crise née de cette hausse des prix n'est pas, comme on aurait pu le croire, derrière nous ; elle est encore, et pour longtemps, devant nous.

Par ailleurs, à moyen terme, les pays en voie de développement vers lesquels sont effectués ce que l'on peut appeler des « transferts de technologie » apparaîtront comme des concurrents d'autant plus redoutables sur le marché international qu'ils ne connaissent ni les contraintes de salaires, ni les charges auxquelles nous avons à faire face dans notre pays.

De plus, l'inflation restera importante chez la plupart de nos partenaires, ce qui limitera la relance. Toutefois — c'est un facteur favorable — la possibilité d'une reprise se fait jour en République fédérale d'Allemagne, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences bénéfiques pour la France.

Si l'on se réfère souvent à l'Allemagne, ce n'est pas pour une raison de choix, cela tient au fait que nous avons envoyé, en 1977, 17 p. 100 du volume global de nos exportations en direction de l'Allemagne fédérale.

Malgré ce correctif, tous les experts admettent que, pour la France, la croissance risque d'être durablement ralentie et que, dans ces conditions, l'équilibre extérieur doit être l'objectif numéro un pour les années à venir. D'où la décision prise de l'adaptation du VII^e Plan.

Le choix défini par le rapport dont nous sommes saisis est nécessaire. En raison des incertitudes de l'évolution économique mondiale et des dimensions de la France, il est impossible de s'abstraire du contexte international si l'on veut éviter l'appauvrissement de notre pays et la perte réelle de l'indépendance nationale.

Par ailleurs, la fermeture des frontières ne peut constituer une solution aux problèmes actuels.

Par conséquent, le choix de l'adaptation est fondamental. Il nous engage au-delà du terme du Plan. La mise en œuvre du rapport sur l'adaptation suppose, certes, l'abandon d'un certain volontarisme qui avait présidé aux Plans précédents et au VII^e Plan lui-même, celui-ci ayant fixé comme objectif une croissance soutenue.

Néanmoins, la phrase contenue dans le dernier alinéa du projet qui nous est soumis nous paraît significative : « Le Plan est et restera l'instrument central de la politique à moyen terme menée par l'Etat pour résoudre les problèmes de la nation ».

Notre commission estime que ce choix est raisonnable. Cette mise en œuvre suppose la transformation des structures de notre économie dans le sens de la souplesse.

En effet, qui dit « adaptation » implique « spécialisation », et celle-ci est forcément mouvante.

Pour faire face à tout moment à la concurrence et à la demande mondiale, l'économie doit être beaucoup plus souple.

Par ailleurs, qui, aujourd'hui, aurait l'ambition ou l'orgueil de prétendre planifier à cinq ans et quantifier les résultats d'une économie aussi mouvante ? Donc, le choix fait nous paraît être la seule solution offerte à la France pour garder son rang.

Le moment est venu, à ce point de mon propos, de se demander si le « trinôme » du rapport sur l'adaptation est viable.

Le projet de loi définit comme objectif prioritaire — et nous y souscrivons — l'équilibre du commerce extérieur, celui-ci étant conditionné par l'adaptation de l'industrie qui peut seule améliorer la situation de l'emploi.

Les trois données — équilibre extérieur, industrie et emploi — constituent donc, nous semble-t-il, les fondements du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.

Cet enchaînement nous paraît convenable. Cependant, notre commission formulera des observations sur les moyens proposés pour atteindre ces objectifs.

Elle analysera d'abord les faiblesses actuelles de l'équilibre extérieur français avant de s'attacher à la restructuration de l'industrie et d'évoquer les dangers d'une aggravation du chômage.

Examinons, en premier lieu, les faiblesses de l'équilibre extérieur français.

Les bons résultats globaux du commerce extérieur, en 1978, ne doivent pas inciter à penser que les objectifs du Plan seraient déjà atteints ; en effet, d'importantes faiblesses structurelles persistent.

Demeure déjà le coût des importations obligatoires. Le pétrole a coûté à la France, en 1977, 58 300 millions de francs. En 1978, le solde énergétique se traduira par un déficit de 64 milliards de francs. La politique d'économies d'énergie et le développement du programme électronucléaire, dont on constate qu'il est une obligation pour la France, ont seulement pour objectif de réduire à 60 p. 100, en 1985, la dépendance énergétique de notre pays. Il en est sensiblement de même pour les matières premières. Le coût des importations obligatoires va donc croissant.

S'agissant des importations, les sujets d'inquiétude sont nombreux. J'en citerai quelques-uns. Comment se fait-il que la France, qui dispose du patrimoine forestier le plus important des pays européens, ait encore un solde déficitaire de 900 millions de francs pour les échanges de produits de la sylviculture, du fait que nous exportons des grumes non travaillées qui nous reviennent ensuite sous forme de bois d'œuvre ?

M. Jacques Boyer-Andrivet. Très bien !

M. Marcel Lucotte, rapporteur. Nous observons aussi que la France a dû satisfaire 85 p. 100 de ses besoins en protéines pour l'alimentation animale par des importations, notamment sous forme de soja. Cela peut-il durer ?

De même, l'agriculture, pour diverses raisons, a connu, depuis 1976, des soldes d'échanges déficitaires, j'y reviendrai à la fin de ce rapport.

C'est essentiellement le solde positif des échanges industriels qui permet à la France de retrouver l'équilibre de sa balance du commerce extérieur. Dès 1977, le solde des échanges industriels avait atteint 40 milliards de francs, chiffre fixé pour 1980.

En progrès notable aussi sont les échanges de services, en particulier dans l'ingénierie, les grands travaux, la coopération technique.

Toutefois, à l'examen, la répartition géographique des échanges français apparaît peu satisfaisante et le commissariat général du Plan avait publié une carte particulièrement évocatrice à ce sujet.

En effet, la France reste déficitaire à l'égard de la plupart des autres pays développés : à concurrence de plus 20 milliards de francs à l'égard de l'Organisation de coopération et de développement économique, à raison de 14 milliards de francs à l'égard de la Communauté économique européenne. Avec la seule République fédérale d'Allemagne, le solde négatif de nos échanges représente près du tiers du déficit global de la balance commerciale. L'excédent des ventes industrielles — puisque excédent il y a — est réalisé pour l'essentiel avec les pays de l'Est et avec les pays en voie de développement, spécialement avec l'Afrique. Or, il s'agit, chacun le sait, de pays à commerce d'Etat et d'exportations accompagnées de crédit. Par surcroît, de tels contrats entraînent parfois des importations de compensation perturbatrices d'autres branches françaises.

Il faut donc insister sur la fragilité de l'équilibre extérieur atteint en 1978 ; il masque la détérioration de certaines de nos positions : notre place d'exportateur agricole à l'intérieur du Marché commun est remise en cause ; nos ventes industrielles ne sont pas destinées, pour l'essentiel, à des pays développés, sauf pour l'automobile.

Pour résister aux fluctuations monétaires, par ailleurs, apparaissent comme nécessaires les efforts tentés depuis plusieurs mois par la France pour créer un système européen susceptible de réduire les désordres monétaires actuels et de favoriser la constitution d'une force économique européenne, seul contre-poids possible à la puissance américaine.

Nous venons de mesurer la difficulté de cette entreprise vis-à-vis de certains de nos partenaires européens.

Dans la perspective d'un redressement possible, intervient — c'est l'une des propositions du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan — la nécessaire restructuration de l'industrie.

Si l'ensemble des observateurs s'accordent pour dire que notre industrie doit être transformée, les objectifs sectoriels et les méthodes proposées par le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan sont loin de faire l'unanimité.

Dans cette course à la compétitivité, il convient de signaler certains handicaps de l'industrie française. Par exemple, dans les économies industrialisées, le progrès technique est un élément fondamental du développement des activités et des progrès sur le marché mondial. De ce point de vue, la situation de la France est loin d'être satisfaisante. En effet, la balance des transferts techniques internationaux, qui cumule les échanges de brevets et de licences et ceux du poste « Etudes et assistance technique », dissimule notre position faible en matière d'innovation. Et encore, nous ne comptons plus le nombre de brevets — et donc la quantité de matière grise industrielle — qui quittent la France pour être déposés ailleurs !

Faiblesse de l'innovation, ralentissement de l'effort de recherche dans notre pays, la part du revenu national est en diminution sur ce point depuis plusieurs années. Je signalerai, en matière de recherche, le poids considérable des Etats-Unis, qui consacrent à la recherche six fois plus que la France et le double de la Communauté économique européenne tout entière.

Le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan multiplie les mises en garde. Il propose une restructuration de l'industrie par les mécanismes du marché.

Certes, on a constaté que le grand vent de la concurrence a stimulé nombre d'entreprises françaises, qui sont devenues compétitives ; mais il a tué également celles qui étaient affaiblies ou malades.

Par ailleurs, le libre-échange au plan mondial, rappelons-le, n'existe pas. Ce sont les Etats-Unis qui se protègent, et très efficacement, par des normes sanitaires, des normes de sécurité ou des normes monétaires. C'est le Japon qui a recours à tous les blocages possibles à ses propres frontières. En revanche, au cours des cinq dernières années, les frontières françaises ont peut-être été exagérément perméables à certains produits étrangers.

A juste titre, le rapport souligne la responsabilité des chefs d'entreprise, seuls capables de déterminer les activités rentables. On notera, à ce sujet, que le rapport constate qu'il n'existe pas d'analyse précise des différentes branches industrielles ni de prévisions au sujet des branches qui offrent des possibilités de développement.

Cela a conduit votre commission à se poser la question fondamentale : comment, dans ces conditions, assurer une restructuration de l'industrie française ? Nous n'avons pas trouvé, dans le rapport, de réponse satisfaisante. Votre commission des affaires économiques estime indispensable que soit élaborée une véritable politique industrielle et commerciale. En ce domaine, le rôle de l'Etat doit être double : il doit fournir aux entreprises des éléments d'information sur l'évolution de la demande ; il doit également contribuer au développement de branches industrielles compétitives.

On avait pu penser qu'au lendemain des élections législatives la confiance reviendrait dans le monde industriel et qu'un grand redémarrage aurait lieu. Il a eu lieu, mais timidement et pour peu de temps. C'est donc que le désir d'investir des industriels n'était pas attaché, en tout cas pas uniquement, à la situation politique. C'est probablement un climat d'insécurité pour l'avenir qui les freine dans leurs projets de développement.

Comment leur donner la confiance et la sécurité dont ils ont besoin ? Ils ont besoin de temps ; un industriel qui n'a pas de perspective devant lui hésite à s'engager dans de lourdes dépenses ; il a besoin de temps pour élaborer et mettre en œuvre ses propres programmes, il a besoin de temps pour ce qui relève de l'Etat, il a besoin de temps en ce qui concerne les perspectives des branches industrielles.

Il est donc indispensable que des études soient menées afin de préciser les secteurs qui doivent être développés. A cet égard, quoique intéressantes, les six propositions inscrites dans le rapport pour promouvoir les activités du futur ne paraissent pas suffisantes ; elles constituent plutôt des points de repère.

Votre commission estime, s'agissant du problème de la restructuration industrielle, qu'il est indispensable, comme l'a d'ailleurs dit Mme le rapporteur du Conseil économique et social, de faire participer activement les petites et moyennes entreprises à cet effort de reconquête du marché national et de développement des exportations. Il faut souligner au passage l'importance des marchés intérieurs comme soutien des activités exportatrices des entreprises. Sachez que les Etats-Unis d'Amérique, qui traversent actuellement mieux que d'autres la crise, consomment 90 p. 100 de leur production sur le marché intérieur. Certes, nous n'avons pas cette capacité puisque nous n'avons pas la dimension des Etats continents modernes. Mais quelle part de notre production est consacrée au marché intérieur et quels secteurs du marché n'avons-nous pas perdus en totalité ? Ils sont faciles à énumérer. Ce sera peut-être demain le camion ; c'est l'appareil photographique, la machine industrielle, la machine de bureau, la plupart des appareils électroniques courants de petite dimension. Il y a là de quoi s'interroger sur la perte qu'entraîne ces secteurs industriels.

En ce qui concerne l'emploi, notre souci doit aller en direction des petites et moyennes industries ; cela n'est pas faire du romantisme ni du « néo-poujadisme ». Il faudra maintenir des grands groupes industriels et des grandes industries, qui sont probablement les seuls capables de soutenir et de financer les efforts importants de recherche et d'innovation. Mais c'est vers un tissu particulièrement riche, vers les petites et moyennes entreprises, qu'il faut se tourner. En Allemagne fédérale, objet de référence, où il existe de nombreuses petites et moyennes industries, 60 p. 100 d'entre elles sont exportatrices, alors que nous en comptons 30 p. 100 chez nous.

Ces observations ont conduit votre commission des affaires économiques et du Plan à adopté un amendement, que nous défendrons tout à l'heure, par lequel nous demandons au Gouvernement qu'au cours de la session de printemps puisse s'instaurer au Parlement un grand débat sur la politique industrielle et, s'il le fallait, sur la politique économique de la France.

J'en arrive au souci qui est dans l'esprit, sinon dans le cœur, de chacun de nous : l'aggravation du chômage.

Tout en se fixant comme objectif l'amélioration de la situation de l'emploi, le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan souligne

sans ambiguïté qu'il serait illusoire d'espérer restaurer le plein emploi à court terme. On ne l'écrit pas ou on ne le dit pas, mais chacun sent bien à travers la froideur de telles phrases tout le poids d'angoisse humaine que recouvrent ces réalités.

Ce diagnostic se justifie tout autant par l'observation de l'évolution passée de la situation de l'emploi que par des projections à moyen terme.

Deux causes structurelles tendent à aggraver le nombre des demandes d'emploi.

La première réside dans ce qu'on pourrait appeler « le double accident démographique » de la France de 1978, à savoir l'arrivée sur le marché du travail de très nombreuses classes d'âge de l'après-seconde guerre mondiale et, corrélativement, la moindre importance des départs à la retraite des actifs nés avant la guerre de 1914-1918. Cet « accident » fait que l'augmentation de la population active imputable au seul effet de la démographie atteint actuellement 160 000 personnes par an, contre 20 000 de 1954 à 1962.

La seconde cause est le taux accru d'activité des femmes. Son incidence a presque quadruplé depuis vingt ans, passant d'environ 18 000 par an de 1954 à 1958, à 90 000 par an depuis 1974.

A ces causes, s'ajoutent, pour accroître le sous-emploi, des causes conjoncturelles.

Les mutations industrielles commandées par l'acceptation du défi de la concurrence internationale pèseront d'autant plus sur la situation de l'emploi que la croissance sera faible, et pourtant il ne faut pas se cacher les réalités. De quoi la France a-t-elle besoin ? Certes, de beaucoup d'emplois, mais d'emplois sains, d'emplois qui puissent tenir et non d'emplois soutenus qui, tôt ou tard, par le grand vent de la concurrence, disparaîtront.

Les progrès techniques, notamment en matière de télé-informatique, risquent aussi d'entraîner une destruction de nombreux postes de travail. Les progrès techniques peuvent être, comme la langue d'Esopé, la pire et la meilleure des choses. Ils sont destructeurs ou créateurs de richesses, selon la manière dont on s'en sert. L'inquiétude de votre commission se trouve confirmée par certains travaux de prévision réalisés par l'institut national de la statistique et par le comité de l'emploi et du travail du VII^e Plan. Ce dernier estime que de 1976 à 1980, la population disponible à la recherche d'un emploi s'accroîtrait de 328 000 personnes, avec un taux de croissance de 3,7 p. 100 et de 285 000 avec un taux de croissance de 4,1 p. 100.

L'INSEE, pour sa part, précise que le chômage pourrait, d'ici à 1983, toucher 600 000 personnes supplémentaires.

Ces projections doivent, bien sûr, être considérées avec prudence et réserve. Dans ce domaine, les erreurs ne manquent pas dans l'histoire récente.

Une telle évolution ne peut pourtant être acceptée tant pour des motifs économiques que pour des raisons sociales et humaines.

La lutte contre le chômage coûte de plus en plus cher à la collectivité. L'Etat lui a consacré 9,1 milliards de francs en 1977 contre 2,9 milliards en 1973.

Sans aucunement contester la pleine légitimité de l'indemnisation du chômage, il faut rappeler que, toutes dépenses confondues, elle aura atteint près de 20 milliards de francs en 1977.

Pour répondre à la multiplicité des formes de chômage et à la complexité de ses causes, le rapport sur l'adaptation propose un ensemble de mesures et de politiques diversifiées, ce que M. le président de la République a appelé une « action tous azimuts ».

Il n'existe pas de recettes miracles. Ce sont des cheminements multiples, qui s'articulent autour de trois grandes orientations, qu'il faut retenir.

La première orientation est une stratégie de la croissance. Mais on sait qu'il est illusoire d'attendre le plein emploi de la croissance seule. Les experts de la Communauté économique européenne ont estimé que si la France pouvait connaître un taux de croissance de 9 à 10 p. 100 elle pourrait ramener le taux de son chômage à 3 p. 100 de la population active. Or chacun sait que des taux de croissance de 9 à 10 p. 100 ne se retrouveront pas d'ici à longtemps.

L'adaptation industrielle doit être conduite dans trois directions : faciliter et programmer les conversions par une politique mieux adaptée de prévention des difficultés des entreprises et par l'action du fonds spécial d'adaptation industrielle ; mais, soyons clairs, le solde sera probablement peu positif en matière de créations d'emplois industriels dans ce secteur.

Deuxième direction : il faut développer les petites et moyennes industries et les aider dans la recherche de marchés extérieurs.

Ce sont probablement elles, essentiellement, qui, avec l'artisanat, peuvent créer des emplois de production. Cela suppose que les moyens leur soient donnés ; nous y reviendrons.

Enfin — et, j'estime que ce n'est pas un gadget — il faudrait promouvoir les activités du futur. Dans cette perspective, l'aide à la création d'entreprises doit être développée. On aura noté comme une mesure intéressante l'installation d'une agence nationale pour la création d'entreprises, suggérée par le rapport du Plan et confirmée par le Président de la République lors de la conférence nationale d'aménagement du territoire qui s'est tenue à Vichy.

L'une des orientations essentielles est certainement la réflexion à conduire sur le financement des entreprises, et donc le fonctionnement du secteur bancaire français, qui, lui aussi, devrait trouver les chemins de la concurrence et porter une particulière attention au développement des PME, qui ont souvent les pires difficultés à mobiliser les fonds dont elles ont besoin.

Il faut actuellement — et, monsieur le ministre, vous le savez bien — un singulier courage, une singulière ténacité pour celui qui veut créer sa petite entreprise ou la développer et qui n'a pas la chance d'apporter des garanties. Plus que jamais on ne prête qu'aux riches, les riches étant ceux qui ont des biens, fussent-ils inertes. Plus que jamais, on ignore les pauvres, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de biens, fussent-ils riches en matière inventive et en compétence. A quoi sert cet appareil bancaire qui ne connaît pas les chemins de la concurrence, qui, de temps en temps, selon les circonstances, qui dépose la caisse sur le trottoir, qui se refuse à prêter de l'argent, alors qu'il le faudrait, surtout quand il s'agit de ceux qui sont les plus démunis et dont nous tenons à rappeler qu'ils sont probablement les seuls capables de créer quelques centaines, voire des milliers d'emplois rapidement en France ? (Applaudissements.)

Il faut aussi que les pouvoirs publics s'interrogent sur tous les blocages qui font que l'employeur craint d'embaucher, car s'il y a demain des aléas dans la marche de son entreprise, il redoute de devoir licencier. Les employeurs n'ont pas toutes les vertus dans ce pays, mais ils en ont quelques-unes. En tout cas, les dirigeants des petites et moyennes entreprises sont proches de leurs compagnons et il est souvent plus dramatique, pour eux, de les licencier que de déposer leur bilan.

La seconde stratégie est celle d'une meilleure adéquation de la demande d'emploi et de l'offre du travail. Monsieur le ministre, que le Gouvernement étudie le fonctionnement de l'agence nationale pour l'emploi. En réalité, c'est l'agence pour le chômage, car elle ne s'occupe plus que de cela. Elle passe son temps à établir des statistiques.

Nous nous rappelons l'époque où il y avait de simples démarcheurs dans les bureaux du service du travail. Ils n'avaient quelquefois, dans nos petites villes, qu'un simple vélo. Ils connaissaient bien les emplois disponibles et savaient diriger les demandeurs.

Aujourd'hui, ils travaillent dans des bureaux somptueux, dans des immeubles aux belles façades, et ils passent leur temps à remplir des états. Certes, je caricature, mais il y a quelque chose de vrai dans ce que je dis du fonctionnement de l'agence nationale pour l'emploi.

Il faut également améliorer les systèmes de formation. Nous avons eu le bon exemple du pacte national pour l'emploi, initiative intéressante, puisque des jeunes sortant sans formation de l'appareil d'éducation ont, en quelques mois, trouvé sans difficulté des emplois grâce à cette spécialisation.

Enfin, il faudra étudier comment le VII^e Plan envisage l'amélioration des conditions de travail car, là encore, des progrès considérables doivent être accomplis.

A travers la troisième stratégie, celle de l'assouplissement du temps de travail, est probablement jetée l'esquisse de ce que pourrait être un partage raisonnable d'une quantité de travail supposée pré-existante. Mais le rapport admet que la réduction du temps de travail constitue une orientation « progressive et différenciée », qui va dans le sens de l'histoire économique et sociale de la France.

Fait important, on aura noté ces jours derniers qu'une importante centrale syndicale, par la voix de son secrétaire général, a reconnu qu'il fallait engager des négociations pour réduire la durée du travail et même les revenus correspondants. Cela n'avait jamais été dit par de tels responsables.

Par ailleurs, diverses mesures devraient être appliquées, citons la création d'une cinquième équipe dans le travail posté, le développement du travail à temps partiel, pour lequel il serait souhaitable que l'Etat et les administrations donnent l'exemple, ou encore, dans le secteur rural, la pluriactivité.

Avant de conclure, je signalerai les quelques insuffisances que nous paraît receler le rapport et, d'abord, l'absence quasi totale de l'agriculture dans ce rapport.

Je sais qu'on nous répondra que ce secteur devra être traité par la loi d'orientation agricole. Quand on parle de l'adaptation du Plan, oublier, même volontairement, tout le secteur agricole nous paraît être quand même sujet à réflexion.

Le VII^e Plan, je le rappelle, fixait comme objectif la réalisation d'un solde de 20 milliards de francs des échanges agro-alimentaires en 1980. Vous savez que ce n'est pas le cas, car nous avons connu des déficits en 1976 et 1977 et nous atteindrons tout juste l'équilibre en 1978. Mais ce n'est pas cela qui a retenu le plus l'attention de votre commission. Nous avons, certes, constaté l'effet perturbateur, ravageur, disent certains, du jeu des montants compensatoires, qu'il faudrait rapidement supprimer. Nous nous sommes interrogés — tout le monde s'interrogera — sur la compétitivité de l'agriculture française. Même s'il n'y avait aucune contrainte, il nous faudrait encore être capable de vendre à l'étranger. Or, le niveau de notre production agricole, dans la plupart des secteurs, ne nous rend pas compétitifs.

Cela signifie deux choses.

Premièrement, l'agriculture française, quoiqu'elle s'en défende, aura encore besoin d'être soutenue et aidée.

Deuxièmement, l'agriculteur qui s'est équipé, qui est devenu un producteur, qui a maintenant la maîtrise de son travail, doit aller plus loin et avoir la maîtrise de la commercialisation de ses produits. Il doit les vendre en dehors de l'hexagone et en dehors de la communauté économique européenne, puisqu'aussi bien les vertus du marché commun font qu'un certain nombre de nos partenaires ne sont plus nos clients — ils sont auto-suffisants — et que, parfois même, ils exportent dans les mêmes créneaux que nous.

Donc, il y a là une grande réflexion à conduire pour que la profession, ou tout au moins l'inter-profession, devienne concurrente sur les marchés mondiaux.

La deuxième observation tenait à l'équilibre des finances publiques, mais nos collègues de la commission des finances en traiteront avec la compétence qui est la leur.

Enfin, il nous apparaît également important de dire quelques mots des aspects qualitatifs de la croissance. Il convient notamment de nous interroger sur les obligations déjà évoquées tout à l'heure de l'aménagement du territoire. Quand trois Français sur quatre habitent la ville, quand 60 p. 100 du territoire perdent encore leur population, quand chaque année des milliers d'hectares retournent en friche, quand, dans le même temps, le citadin est mal dans sa peau à la ville et qu'il faut reconquérir la ville pour retrouver la qualité de la vie, et que le rural est mal dans sa peau à la campagne, parce qu'il voudrait avoir à la campagne les avantages de la ville, on se retrouve dans un pays où se développent un certain nombre de ferments de mécontentement.

J'ajoute qu'il faut tenir compte d'un autre facteur. La moyenne d'âge des exploitants agricoles est de cinquante ans. Si aucun effort n'est fait pour l'installation des jeunes, nous nous trouverons devant une situation de non-retour.

Il faudra aussi affirmer — c'est l'objet des réflexions à venir — que, si la croissance des grandes agglomérations n'est pas freinée, que si l'on ne finit pas les villes nouvelles de la région parisienne, il sera vain, en France, de parler de l'aménagement du territoire. A cet égard, nous sommes un certain nombre à avoir souhaité à Vichy que le Gouvernement n'hésite pas, au printemps prochain, à ouvrir devant le Parlement un grand débat sur les objectifs de l'aménagement du territoire.

Telles sont les quelques réflexions que votre commission voulait faire. Puisqu'il est vrai que nous avons en face de nous un défi à relever, qui conduira notre action jusqu'à la fin du deuxième millénaire, je voudrais reprendre une des dernières phrases du rapport pour rappeler que « la France doit rester consciente, que le monde où nous vivons se venge des peuples qui, plutôt que de le regarder en face, se laissent prendre à l'attrait de leurs propres illusions. »

Le Plan n'aurait-il que cette vertu de nous délivrer de nos illusions qu'il aurait déjà rendu un grand service.

Sous le bénéfice de ces explications et en souhaitant que vous reteniez les observations que vous présente la commission des affaires économiques et du Plan, je vous propose de voter le projet de loi portant adaptation du VII^e Plan. (*Applaudissements.*)

— 5 —

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du titre I^{er} du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes.

La liste des candidats établie par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale a été affichée conformément à l'article 9 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Louis Virapoullé, André Rabineau, Pierre Marcihacy, Edgar Tailhades, Yves Estève, Marcel Rudloff.

Suppléants : MM. Jacques Thyraud, Roger Romani, Jean Geofroy, Jacques Larché, Charles Lederman, Paul Pillet, Félix Ciccolini.

— 6 —

APPROBATION D'UN RAPPORT SUR L'ADAPTATION DU VII^e PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

M. André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Votre commission des affaires sociales a toujours voulu que l'impératif prioritaire de toute politique soit la garantie de l'emploi et je voudrais, en son nom, remercier Mme Devaud de nous avoir donné l'avis du Conseil économique et social, dont les travaux nous inspirent souvent.

En ce sens, votre commission a tenu à ce que l'examen du projet de loi sur l'adaptation du VII^e Plan ne soit pas limité à la modification du programme d'action prioritaire sur l'humanisation des hôpitaux, mais porte également sur la crise qui se traduit par la montée du chômage. Jamais le nombre des chômeurs et des demandeurs d'emploi n'a été plus élevé. Les instruments traditionnels de notre politique en la matière ne permettent plus de faire face à l'ampleur du problème posé.

Le rapport sur l'adaptation du Plan semble admettre comme une fatalité, ce qui est devenu un fléau, puisqu'il énonce : « Quelle que soit l'ampleur des efforts mis en œuvre, il est illusoire d'espérer instaurer le plein emploi à court terme... La question de l'emploi ne saurait être considérée comme de la seule compétence de l'Etat. Le chômage est un résultat du fonctionnement de la société tout entière. Chacun a son rôle à tenir pour l'amélioration de l'emploi. » Votre commission admet la nécessité de l'effort de solidarité, mais regrette que ne soit pas plus clairement affirmée la priorité de la lutte contre le chômage.

A mi-parcours de l'exécution du Plan, son enchaînement central, selon lequel l'emploi est lié à la croissance, la croissance à l'équilibre extérieur et l'équilibre extérieur à l'adaptation de notre industrie, continue de fonder la stratégie. Celle-ci passe par l'assainissement de notre économie et l'adaptation des entreprises industrielles à la concurrence internationale. La relance globale n'aurait pour effet que d'accélérer l'inflation et le déséquilibre extérieur ; elle est donc écartée par le Plan.

La politique comporte dès lors deux axes : la réconciliation des Français avec leur industrie et l'amélioration de la situation de l'emploi qui en est la conséquence.

Notre économie et notre industrie présentent une grave faiblesse : l'accroissement sensible des dépenses sociales, à côté de la déficience de gestion et de la vulnérabilité de la situation financière. Or, l'industrie joue un rôle majeur sur le volume et la qualité de l'emploi. Les analyses actuelles ne font pas assez de place au facteur humain. La main-d'œuvre paraît défavorisée vis-à-vis des autres catégories sociales. Les jeunes rejettent l'emploi industriel. L'abondance de main-d'œuvre peu qualifiée,

jadis un avantage, est aujourd'hui un handicap. L'industrie doit adapter son effort. Le nombre des ouvriers spécialisés diminuera et celui des ouvriers qualifiés croîtra.

Votre commission souhaite que les ouvriers des entreprises soient plus qualifiés et mieux rémunérés, mais elle demande que cette mutation se fasse par l'amélioration de la formation et des conditions de travail des jeunes salariés et non par leur rejet de la vie active.

La réconciliation des Français avec l'industrie doit passer également par l'adhésion du corps social, notamment au sein de l'entreprise.

Les orientations, qui découlent du principe de la plus grande prise de responsabilités des entreprises dans leur développement avec la participation des salariés, impliqueraient une participation du personnel d'exécution à la vie quotidienne de l'entreprise, une meilleure promotion professionnelle et une acceptation d'une moindre augmentation du pouvoir d'achat en contrepartie de la stabilité d'emploi.

Sur ces énoncés, votre commission souhaite que les projets annoncés puissent voir le jour et venir en discussion.

Le grand thème du rapport d'adaptation est l'amélioration de la situation de l'emploi comme résultante d'un effort d'assainissement. Plusieurs solutions sont envisagées, mais deux sont considérées comme illusoire : d'une part, la réduction de la durée du travail, fût-elle progressive, qui demanderait une négociation des partenaires sociaux ; d'autre part, la relance, qui compromettrait l'équilibre du commerce extérieur. De ce fait, la résorption du chômage se ferait par de multiples chemins plus incitatifs que directifs.

Le rapport sur l'adaptation prend en compte les données majeures de l'action économique du Gouvernement. La ferme critique de l'interventionnisme dans la gestion de l'économie, même pour les firmes aidées par l'Etat, permet de douter de la satisfaction du nouvel impératif industriel.

La division internationale du travail et les restructurations industrielles s'accompagnent de conséquences quotidiennes sur la croissance du chômage. Pour votre commission, l'amélioration de la sécurité des salariés doit en être un corollaire. Il convient de répondre aux 1 344 000 demandeurs d'emploi ; il s'agit d'accompagner les conversions industrielles ; il s'agit aussi de veiller à une plus grande efficacité des aides directes et indirectes à l'emploi dont le coût total avoisine 40 milliards de francs.

Enfin, votre commission souhaite que soit mieux partagé le travail et que soit augmentée la productivité afin de ne pas diminuer le pouvoir d'achat, condition du maintien du niveau de vie. Elle se permet de regretter que le pouvoir législatif ne soit pas suffisamment associé à cette action et soit soumis à des conditions de travail assez difficiles.

Mes chers collègues, si, dans cette enceinte, les membres de la commission des affaires sociales ne sont pas présents, c'est parce qu'ils siègent pour examiner six projets de loi. De plus, nous attendons deux autres projets de loi dont l'un concerne l'indemnisation du chômage.

Il nous avait été annoncé ici, en réponse à notre rapporteur le président Méric, que le Parlement n'avait pas à être saisi de ces problèmes puisqu'il s'agissait d'une procédure conventionnelle. Je suis, au nom de la commission des affaires sociales, contraint de constater que, néanmoins, nous en sommes saisis.

M. le président. Nous travaillons, vous le savez, monsieur le rapporteur, dans des conditions absolument anormales et je regrette avec vous que nos collègues ne puissent pas entendre les excellents rapports qui sont défendus dans notre assemblée.

M. André Bohl, rapporteur pour avis. Le deuxième volet que votre commission a examiné concerne la révision du programme d'action prioritaire n° 19 intitulé « Humanisation des hôpitaux ». Nous voudrions cependant vous faire part des résultats à fin 1979 des cinq programmes d'action prioritaire dont votre commission avait été chargée.

Le programme d'action prioritaire « nouvelle politique de la famille » serait réalisé à 59,2 p. 100 ; le « maintien à domicile des personnes âgées » à 60,4 p. 100 ; la « prévention sociale et action volontaire » à 84,8 p. 100 ; enfin, le « renforcement de la sécurité publique », à 69,6 p. 100.

Votre commission doute que, sauf le programme relatif à la prévention sociale et à l'action volontaire, l'objectif puisse être atteint.

Quant au programme relatif à l'humanisation des hôpitaux, il est révisé par adjonction d'un troisième objectif — la modernisation des plateaux techniques — aux deux objectifs originels : la suppression des salles communes et l'amélioration des moyens en personnel infirmier.

Cette révision est faite sans accroissement de la dotation. Elle paraît possible, car, d'une part, l'effort réalisé par les établissements publics régionaux et les collectivités locales et, d'autre part, la surévaluation du nombre de lits d'hôpitaux à humaniser permettent de dégager autant de crédits sur les dotations initiales.

Les calculs font apparaître que la prévision de 190 000 lits est réduite à 110 000. La différence de 80 000 lits s'explique par la surcapacité des hôpitaux psychiatriques et la baisse constante de la durée de séjour.

Votre commission approuve cette nouvelle disposition qui est conforme aux orientations déjà prises par le Sénat. Elle observe, cependant, que la lecture du rapport d'exécution du Plan fait apparaître que seuls 18 000 lits seront aménagés en 1979, sur un reste à aménager de 70 000 lits au 31 décembre 1978.

Or, il paraît d'autant plus impossible de dégager les crédits pour réaliser 52 000 opérations d'humanisation en 1980 que les taux de subvention de l'Etat prévus dans la révision du programme d'action prioritaire sont de 20 à 40 p. 100 pour la suppression des salles communes et de 40 p. 100 pour la modernisation des plateaux techniques.

Le Plan ne pourrait être exécuté qu'avec un retard de deux ans, ce qui, en soi, n'est pas dramatique. Encore convient-il que le Gouvernement veuille bien indiquer au Sénat s'il partage l'analyse de votre commission et, dans ce cas, s'il peut apporter quelques précisions complémentaires quant à l'échéance réelle de la suppression définitive des salles communes.

Votre commission souhaite, enfin, appeler votre attention, monsieur le ministre, sur deux problèmes non évoqués dans le rapport sur l'adaptation.

Le premier concerne la sécurité sociale et le second la démographie et son corollaire, la politique familiale.

La sécurité sociale nous paraît être la grande oubliée du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan. Lors du débat sur le budget du ministère de la santé et de la sécurité sociale, le docteur Boyer, notre rapporteur, avait formulé quelques propositions.

Notre équilibre économique est gravement touché par le coût des prestations sociales. La croissance des dépenses de santé, l'aggravation du déséquilibre actif et inactif menacent l'équilibre financier des régimes sociaux. Le déficit du régime général — de cinq milliards de francs a-t-on dit tout à l'heure — de 15 à 17 milliards de francs pour 1979 — on n'en connaît pas le chiffre exact — doit être comblé par un nouvel aménagement des cotisations. Il nous semble que ces problèmes auraient pu faire partie intégrante du projet de loi.

La stagnation de la natalité est préoccupante au même titre que la croissance du chômage. L'amendement adopté à l'Assemblée nationale à ce sujet recueille l'approbation de votre commission.

Dans son rapport au Conseil économique et social, Mme Sullerot affirme : « Il ne suffit pas de calculer combien de familles bénéficieront de telle ou telle mesure particulière pour obtenir des effets démographiques mais, plutôt, d'augmenter la clarté des dispositions, leur charge positive et la manière dont elles peuvent être présentées et ressenties comme un tout cohérent qui encourage plus qu'il ne soutient. »

Votre commission ne méconnaît pas la difficulté du problème et reconnaît l'effort consenti par le Gouvernement. Cependant, l'accumulation de mesures ponctuelles et importantes ne semble pas avoir donné les résultats attendus.

Cette constatation — et ce sera ma conclusion — rejoint une préoccupation générale de votre commission des affaires sociales : la connaissance exacte des données des problèmes économiques et leurs répercussions sociales. Il apparaît, en effet, que nos analyses sont incomplètes et que nombre de décisions sont prises sans pouvoir en connaître ou estimer les conséquences.

Ainsi en est-il, nous l'avons vu, du dénombrement statistique des équipements hospitaliers. Ainsi en est-il de la connaissance des rémunérations ou des revenus et des conséquences des transferts de revenus. Ainsi en est-il — notre rapporteur au fond l'a souligné — de la connaissance des emplois disponibles dans les entreprises. Ainsi en est-il du dénombrement des demandeurs d'emploi. Sont-ils chômeurs ? Sont-ils pré-retraités ? S'agit-il de

personnes à la recherche d'une couverture sociale ou de salariés demandant un nouvel emploi ? On ne trouve ces données nulle part.

Une meilleure adaptation de l'appareil statistique économique aux problèmes de l'instant paraît conditionner, non seulement une meilleure utilisation des ressources nationales, mais également leur meilleure répartition.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires sociales a émis un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le bon sens populaire, qui s'exprime dans de savoureux dictons, nous rappelle que pour apprécier les intentions et éviter qu'elles ne pavent l'enfer, il faut être en mesure d'en chiffrer — je devrais dire calculer — les conséquences.

Or, le texte qui nous est soumis est d'une avarice rare en la matière. C'est Harpagon revu par Harpagon. Non pas que les hypothèses chiffrées et les simulations — ô combien contrastées — manquent ; elles dorment tout simplement dans d'autres dossiers que les nôtres, à l'exception, ce qui est peu, de deux projections de notre économie, la première à l'horizon quatre-vingt-trois, publiée par la revue de l'INSEE, la seconde à l'horizon quatre-vingts, préparée par la direction de la prévision, mais dont seuls les principaux résultats sont retracés dans les travaux du comité de financement.

La tâche de votre commission des finances, mes chers collègues, en est singulièrement compliquée, si le tout plaide pour l'indulgence que je sollicite en faveur d'un propos, qui, néanmoins, tentera de faire le point sur les problèmes de financement de la croissance, puis sur ceux des finances publiques.

La régularité de notre croissance et le développement de l'emploi par la maîtrise de l'inflation, la réduction des inégalités excessives, l'amélioration de la qualité du travail et, plus largement, celle du cadre de vie restant les objectifs prioritaires du VII^e Plan, le rapport d'adaptation propose, au titre de la croissance, un effort dans trois directions jugées essentielles : l'équilibre extérieur, l'adaptation de l'industrie et de l'emploi.

Le parti choisi est présenté, il faut le reconnaître — que l'on soit de la majorité ou de l'opposition — avec une grande cohérence ; il est significatif, en tout cas, d'une conception renouvelée de la planification et de son rôle puisque, en particulier, les objectifs quantitatifs et normatifs — pour reprendre le jargon des spécialistes — sont abandonnés avec toutes les querelles qu'ils entraînaient.

De même, l'investigation, qui porte aussi bien sur la croissance que sur la contrainte extérieure et les moyens de la lever — soit directement, soit par l'adaptation de l'industrie — va à l'essentiel, même si elle néglige par trop — et la commission des finances le regrette profondément — d'autres contraintes, comme les finances publiques, qui jouent et joueront un rôle non négligeable dans l'action à mener demain.

D'où quatre interrogations que votre commission des finances ne peut pas ne pas formuler à l'occasion de ce débat.

La première concerne la croissance. Corrigeant l'optimisme du VII^e Plan, le rapport d'adaptation prend en compte, pour l'avenir, une perspective de ralentissement durable de cette dernière. Du tableau comparatif que la commission des finances s'est attachée à établir il ressort un écart considérable entre les prévisions et les réalisations des premières années du Plan.

La première question que s'est posée la commission des finances est d'en rechercher les raisons. Pour une part, il semble que ces raisons trouvent leur fondement dans la révision en baisse faite par nos principaux partenaires de leurs propres prévisions de croissance et, pour une autre, de l'impossibilité pour la France de trop dépasser leur taux, sous peine de mettre en péril la balance commerciale, avec toutes les conséquences qui en découleraient : taux d'inflation, taux de change et j'en passe. Si cette prise de conscience de notre dépendance extérieure ne peut qu'être approuvée, je dois vous dire, en revanche, que l'affirmation selon laquelle l'écart tolérable entre notre taux de croissance et celui de nos partenaires ne doit, en aucun cas, dépasser 1 p. 100 apparaît, à la commission des finances, particulièrement discutable. En effet, l'écart tolérable doit, à ses yeux, pouvoir varier en fonction des composantes, voire du niveau de la croissance.

La commission des finances souhaite attirer l'attention du Gouvernement ou de ceux qui pourront lui faire part de cette réflexion dans un instant sur le fait qu'on ne doit jamais confondre rigidité et rigueur, sous peine de s'interdire la nécessaire souplesse que la seconde permet.

Le problème est d'importance pour l'emploi, d'autant que les propositions du rapport d'adaptation sont très limitées. Celles qui ont un caractère financier et qui, en conséquence, intéressent particulièrement votre commission — réforme de l'agence nationale pour l'emploi, réexamen complet des régimes d'indemnisation — sont urgentes, encore — tout un chacun le sait — qu'elles soient insuffisantes. Nul ne s'étonnera donc que votre commission souhaite une étude plus approfondie dans deux directions : possibilités offertes par le secteur « Exportation », mais aussi, je dirai peut-être surtout, par le secteur « Intérieur », qui, tant pour l'artisanat que pour la petite et moyenne entreprise, peut offrir des solutions non négligeables, d'autant que la création d'emplois par l'Etat et par les collectivités locales, suggérée dans le rapport d'adaptation, paraît — c'est le moins qu'on puisse dire — difficilement compatible avec les perspectives en matière de finances publiques.

La deuxième interrogation a trait à la contrainte extérieure, qu'il nous faut desserrer. Le rapport d'adaptation propose quatre grandes actions qui écartent toutes, ce dont on ne peut que se féliciter, le retour au protectionnisme. Pour trois d'entre elles, cependant, les implications financières méritent d'être cernées de plus près.

C'est le cas, tout d'abord, pour la limitation des importations. Cet objectif implique le développement du programme nucléaire avec un financement prioritaire. Il faut avoir conscience que ce financement prioritaire pèsera très lourdement sur le marché, au détriment d'autres secteurs vitaux, comme nous le verrons dans un instant.

C'est le cas, pour d'autres raisons, de l'action sur les exportations, dans la mesure où la remise en cause de la forme — j'insiste, mes chers collègues, sur l'expression — de certaines aides est omise, alors qu'elles sont d'un coût très élevé et, à la limite, pernicieuses.

A titre d'exemple, la garantie accordée de manière automatique contre le risque d'inflation, telle qu'elle est conçue actuellement, constitue-t-elle vraiment une incitation à ce dynamisme et à cette responsabilité accrue que nous recherchons pour nos entreprises ? La question mérite non seulement d'être posée, mais d'être étudiée.

C'est le cas, enfin, de l'action européenne concertée. Elle passe pour jouer pleinement son rôle, qui peut être capital — personne n'en doute — par la mise en place d'un système monétaire européen. Or, pour être viable, un tel système suppose que l'écart entre les taux d'inflation, en particulier de la France et de ses principaux partenaires, demeure modéré.

Dans son rapport sur le budget de 1979, notre rapporteur général, M. Maurice Blin, a dû faire remarquer que, malgré de nombreuses conditions favorables, la tendance de fond à la hausse des prix en France restait inscrite entre 9 et 10 p. 100. Dans le même temps, mes chers collègues, la République fédérale d'Allemagne a ramené son taux d'inflation de 7 à 2,1 p. 100. Ce seul exemple permet de se rendre compte de la nécessité de tout mettre en œuvre pour parvenir à une réelle et constante maîtrise de l'inflation, sous peine de connaître, dans ce domaine comme dans bien d'autres d'ailleurs, d'amères désillusions. La commission des finances se devait de le souligner une nouvelle fois et d'interroger à nouveau, à l'occasion de ce débat, le Gouvernement sur ce point.

En ce qui concerne l'adaptation de notre industrie — c'est la troisième interrogation que j'ai à vous présenter — plusieurs remarques s'imposent, certaines d'ailleurs d'apparence contradictoire.

Alors, en effet, que la reprise de l'investissement tarde, il semble, si l'on se fie à certaines études — je vais sans doute étonner certains d'entre vous en l'indiquant — que notre appareil industriel s'est modernisé et continue à le faire. L'âge moyen de ses équipements serait, en effet, plus faible que dans la plupart des autres pays, à l'exception du Japon.

La situation de notre industrie, pour autant qu'elle n'a pas réussi à dépasser durablement l'indice mensuel de production de l'été 1974, nécessite de toute évidence une action énergique. Celle que propose — je le reconnais bien volontiers — le rapport d'adaptation du VII^e Plan est ambitieuse. Mais elle est si ambitieuse, monsieur le ministre, que la commission des finances se demande si elle est réalisable.

L'état des finances publiques peut-il permettre, en effet, de faciliter à la fois les conversions et les adaptations, de développer les petites et moyennes entreprises ou industries, de

promouvoir les activités du futur et de porter aide et assistance aux entreprises en difficulté, alors que la mise en œuvre de tels objectifs passe par un développement sensible de l'investissement, un investissement qui stagne ?

En effet — c'est ma seconde remarque — à l'exception des entreprises nationales et en dehors de l'année 1976 pour le secteur privé, le taux de croissance en volume des investissements a été négatif. L'estimation, certes — je m'en réjouis — est meilleure pour 1978 sans être encore vraiment très significative. Comment d'ailleurs expliquer cette situation que ne justifient pas, bien au contraire, les possibilités du marché financier ? Le rapport d'adaptation parle de raisons psychologiques et souligne en particulier le repliement sur le marché intérieur et l'attentisme des chefs d'entreprise face à sa langueur.

La commission des finances pense qu'il faut ajouter à cette liste d'autres obstacles, d'abord des obstacles administratifs qui gênent la création d'entreprises, comme le rappelait tout à l'heure notre collègue M. Lucotte (*M. Poudonson applaudit.*), ensuite des obstacles aux licenciements qui, paradoxalement, freinent l'embauche liée aux investissements et, enfin, la tendance — il faut avoir le courage de voir la réalité en face — au refus du risque qui caractérise actuellement trop de nos entreprises et trop de nos banquiers. (*Mouvements divers.*)

Ce qui est certain en tout cas, c'est que le retard à investir est d'autant plus préoccupant que, face à l'attentisme français, s'affirme et s'amplifie le dynamisme allemand, malgré des perspectives de croissance intérieure guère meilleures que les nôtres.

L'approfondissement des raisons de l'attitude française apparaît donc nécessaire, ne serait-ce que pour procéder éventuellement aux infléchissements, voire aux corrections qui s'imposent dans les domaines risquant de constituer des freins.

Les problèmes de financement, avec lesquels je conclurai cette première partie, appellent, de la part de la commission des finances, deux sortes de commentaires. Les premiers concernent la masse globale actuellement disponible pour l'épargne. Celle-ci — il faut le savoir — est abondante.

L'épargne des ménages se situe à un haut niveau : sa capacité de financement est actuellement de l'ordre de 6,6 p. 100 contre 5 p. 100 de 1970 à 1974 par suite, en particulier, de la réduction, qui n'est pas sans inquiéter pour l'avenir, des investissements en logement, bien au-delà d'ailleurs de ce qui a été imaginé par le VII^e Plan.

L'épargne des entreprises s'est, elle aussi, redressée. Son taux de financement, par suite, il est vrai, de la stagnation des investissements, entre autres, atteint actuellement 80,4 p. 100. L'utilisation de cette masse, abstraction faite de la question de la double concurrence des entreprises nationales et des administrations, qui risque de peser lourdement sur le marché, pose deux problèmes qu'il faut résoudre très vite : celui des circuits financiers et celui de l'orientation de l'épargne.

Le premier est bien connu. Lors de la discussion du VII^e Plan, votre commission des finances s'en était d'ailleurs fait l'écho. Le circuit bancaire, en particulier, souffre — tout le monde le sait — d'un cloisonnement excessif, d'un développement anarchique des guichets, d'un personnel surabondant et bénéficiant de conventions entraînant des augmentations de salaires excessives au regard des normes actuelles, d'un coût croissant, enfin, de la ressource, les particuliers et les entreprises laissant une part de plus en plus réduite de leurs disponibilités sur des comptes non rémunérés. Le rapport d'adaptation — la commission des finances le regrette — n'en traite pas, sans doute dans l'attente, il est vrai, des recommandations de la commission Mayoux.

Le second problème, qui concerne l'orientation de l'épargne, est d'autant plus préoccupant que cette orientation se fait encore très largement, trop largement, vers ce que l'on pourrait appeler « l'épargne liquide ». La loi Monory — monsieur le ministre, quel bel hommage je vous rends ! — constitue un premier pas pour la diriger vers les fonds propres des entreprises ; mais — je dois le dire — il faut que ce premier pas soit suivi de beaucoup d'autres, car hélas ! les dernières statistiques font ressortir que l'accroissement des émissions en 1978 par rapport à 1977 résulte presque exclusivement des augmentations de capital de quatre grandes entreprises. La réflexion sur ce problème et sur les moyens à mettre en œuvre doit donc se poursuivre, comme également — j'attire particulièrement votre attention sur ce point — sur les priorités entre les divers besoins de financement.

Mes chers collègues, j'en arrive maintenant aux finances publiques. Le rapport d'adaptation ne porte pas plus que le VII^e Plan — c'est le moins qu'on puisse dire — la marque d'une politique d'ensemble les concernant, ce que votre commission des finances ne peut que regretter. La remise en cause des pré-

visions faites au moment de l'élaboration du Plan, le déséquilibre grave et durable qui vient d'apparaître démontrent qu'elles doivent désormais être au cœur de la préparation du VIII^e Plan et retenir dès maintenant et tout particulièrement l'attention du Sénat.

Contrairement, en effet, aux prévisions du VII^e Plan, le déséquilibre des finances publiques, pour l'Etat et la sécurité sociale, atteint ce qu'on pourrait appeler le seuil de la discordance. Pour l'Etat, aucun des objectifs fixés par le VII^e Plan ne pourra être atteint. Les dépenses, qui devaient être inférieures à la progression du produit intérieur brut, l'ont toujours dépassé, sauf en 1977.

Le montant des prélèvements obligatoires, qui ne devait pas dépasser un point, a crû toujours par rapport au PIB de deux points, et ce dès 1976, si bien que la structure prévue pour 1980 s'est pratiquement réalisée dès 1978 et va d'ailleurs, à la suite des mesures qui ont été prises ce matin par le Conseil des ministres, et dont je dirai un mot dans un instant, être très largement dépassée.

S'y ajoutent un déficit budgétaire croissant et l'obligation pour le financer de recourir à l'emprunt, ce qui ne peut que nuire au redéploiement industriel prôné par le rapport d'adaptation, d'autant que si la tendance actuelle devait se prolonger, elle aboutirait, selon les experts, à un déficit de 100 milliards de francs en 1983, dont 50 pour la charge de la dette.

Les dépenses de sécurité sociale connaissent, de leur côté, une évolution inquiétante. Votre commission des finances avait insisté, lors de la présentation du VII^e Plan, pour que les mesures permettant le retour à l'équilibre soient recherchées et prises. Malgré quelques actions pour améliorer la maîtrise des dépenses et une mise en œuvre progressive des mesures en faveur des familles et des retraités, force est de constater aujourd'hui que le rythme des dépenses sociales est resté très soutenu et, surtout, que le taux de progression des prestations de sécurité sociale est devenu sensiblement supérieur à celui des cotisations, malgré l'augmentation de l'effort demandé aux assurés sociaux.

Le rapport d'adaptation, sur ces deux points, se borne à relever « le risque » que le ralentissement de la croissance fait peser sur l'équilibre des finances publiques. En ce qui concerne l'Etat, il suggère, pour en éviter les conséquences, d'opérer un redéploiement des dépenses publiques vers les secteurs jugés porteurs d'avenir.

Votre commission, je dois le dire, craint qu'une simple redistribution des dépenses budgétaires nécessairement limitée n'apporte qu'une réponse partielle au problème posé. Elle pense que l'investigation doit être totale et aller au fond.

Il en va d'ailleurs de même pour la sécurité sociale. Le rapport d'adaptation vient, sur ce dernier point, d'être soumis au baptême du feu et je ne sais trop ce qu'aujourd'hui ses parrains ou ses pères en pensent. Il n'est pas inutile, en effet, de rappeler que toutes les considérations avancées dans ce rapport, qui sous-tendaient la réduction de la croissance des prestations dont bénéficient les ménages au niveau de celle du produit intérieur brut, n'ont pas résisté.

Ce qui a été annoncé, et que je rapporte sous les réserves qui s'imposent, à la suite du conseil des ministres de ce matin, fait ressortir, entre autres, une augmentation sensible des cotisations employés et employeurs : 1,75 p. 100 pour les cotisations vieillesse, dont 0,50 p. 100 à la charge des employeurs et 1,25 p. 100 à la charge des employés ; déplaçonnement partiel pour la maladie au taux de 4 p. 100, dont 2 p. 100 à la charge des employés et 2 p. 100 à la charge des employeurs ; relèvement de 1 p. 100 de la part des salariés à partir du 1^{er} janvier 1980 ; augmentation de 3 p. 100 des cotisations pour les travailleurs non salariés non agricoles et projet de loi sur l'institution de cotisations sur les retraites.

Ces mesures, monsieur le ministre, je suis quand même dans l'obligation de le rappeler, si elles sont exactes, sont contraires au programme de Blois. Elles ne peuvent résoudre les problèmes de la sécurité sociale qu'à court terme. Les problèmes de fond restent, en effet, entiers.

Mais, dès maintenant, et sans porter d'autre jugement, comment ne pas souligner devant le Sénat que l'objectif du VII^e Plan en matière de relèvements obligatoires — atteint dès 1976 comme je l'ai indiqué voilà un instant — sera désormais inéluctablement dépassé.

J'arrête là ce commentaire car il me reste un mot à dire sur les collectivités locales et si je ne le disais pas, le Sénat ne me le pardonnerait pas. Le rapport d'adaptation n'aborde pas leur situation. Il est vrai que l'évolution constatée ne bouleverse pas les prévisions initiales.

Les investissements ont progressé à un rythme plus faible que prévu, si bien que les besoins de financement demeureront proches du niveau fixé par le Plan, 15,6 milliards de francs en 1980.

Pour autant l'inquiétude manifestée par votre commission des finances quant à l'accroissement de l'endettement, compte tenu de l'évolution très lente de la fiscalité locale directe et du caractère forfaitaire des subventions de l'Etat, demeure, car stabilisation ne veut pas dire amélioration. Votre commission pense d'ailleurs, que le rôle qu'elles ont à jouer doit être considéré comme important dans la bataille économique que le pays livre. Encore faut-il les mettre à même d'y participer par une réforme — réelle et efficace — de la fiscalité locale, ce qui n'est toujours pas le cas.

Toutes ces interrogations et ces constatations expliquent en tout cas que votre commission des finances mette l'accent sur trois problèmes qui sont essentiels pour l'avenir : les finances publiques, les circuits financiers et l'établissement d'un équilibre entre l'épargne et les besoins de financement.

Dans chacun de ces domaines, elle pense que des priorités doivent être établies, mises en œuvre et respectées, si l'on veut vraiment lever les contraintes auxquelles nous nous heurtons, assurer le maintien de l'acquis et améliorer la situation de l'emploi qui reste, pour tant de nos familles et de nos jeunes, une véritable angoisse.

Sous réserve de ces observations, et je dirais de ce rendez-vous qu'elle donne, par mon intermédiaire, à ceux qui ont à préparer le VIII^e Plan et à ceux qui auront à l'appliquer, votre commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption du projet de loi qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

(M. Maurice Schumann remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence).

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

M. le président. La parole est à M. Vallon.

M. Pierre Vallon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat que le Sénat engage aujourd'hui sur le projet de loi, portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, doit nous permettre tout d'abord de regretter qu'un tel débat intervienne bien tardivement alors que, d'évidence, le VII^e Plan de développement économique et social devait faire l'objet, depuis deux ans au moins, de correctifs de trajectoire, compte tenu à la fois du contexte économique et monétaire international et de la situation économique et sociale intérieure.

Ce rapport comporte, certes, des orientations nouvelles, mais il ne répond pas complètement aux interrogations que les responsables politiques que nous sommes doivent poser quant à l'opportunité d'une planification et à la volonté affirmée de maintenir les priorités pour atteindre les objectifs fixés.

Certes, dans son discours de présentation du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, M. Raymond Barre, Premier ministre, a justement souligné que, pour être cohérent et réaliste et, partant, pour conserver la crédibilité nécessaire, ce rapport sur l'adaptation du VII^e Plan ne peut être qu'une stratégie à moyen terme.

La préparation du VIII^e Plan est, d'ores et déjà, engagée. Ma première remarque concernera la nécessité, dans cette préparation, d'ouvrir encore largement la concertation avec les partenaires sociaux et, également, d'associer plus étroitement à la préparation des rapports qui serviront de cadre pour la définition de l'action, les assemblées régionales qui, plus que les responsables parisiens sont à même de formuler les diagnostics concernant la situation économique et sociale des diverses régions françaises.

Les rapports présentés par nos collègues, M. Lucotte, au nom de la commission des affaires économiques, M. Lombard, au nom de la commission des finances et M. Bohl, au nom de la commission des affaires sociales, simplifient ma tâche, car ils ont mis l'accent sur les problèmes essentiels qui nous préoccupent.

Très brièvement, en tant que sénateur du Rhône, je rappellerai, comme je l'ai déjà fait à maintes reprises, à cette tribune, notre inquiétude sur le retard pris dans l'exécution de la liaison Rhin-Rhône. Attendrons-nous la réalisation de la liaison Rhin-Danube ? Il serait trop tard, comme l'a souligné dans son rapport, notre collègue Lucotte.

M. Georges Lombard a souligné les difficultés qui ont trait au financement de la croissance et il est bien évident que je ne puis que répéter ici notre inquiétude concernant le projet de loi de finances pour 1979 dont le président de notre groupe a justement souligné qu'il comportait un déficit budgétaire de caractère structurel inquiétant, car ce déficit budgétaire était plus destiné à assurer les charges de dépenses improductives que de créer les moyens économiques pour lutter contre la crise de l'emploi.

Certes, et nous l'avons déjà souligné, aucune voix ne s'est élevée dans cette enceinte pour critiquer la création du fonds d'aide au développement industriel, et nous savons, monsieur le ministre de l'économie, quelle a été votre part dans la création de ce fonds ; nous pensons que c'est une idée juste.

Ce fonds, bien entendu, ne saurait, à lui seul, régler les problèmes d'ensemble, et nous devons confirmer notre accord sur les lignes directrices qui ont inspiré le commissariat général du Plan dans la rédaction de ce rapport : la consolidation de notre économie, le desserrement de la contrainte extérieure, l'adaptation de l'industrie, tels sont, bien entendu, les trois préliminaires pour réussir le quatrième point, c'est-à-dire l'amélioration de la situation de l'emploi.

M. Georges Lombard a justement indiqué, et c'est un point sur lequel nous souhaitons, monsieur le ministre de l'économie, être rassurés, que, contrairement aux prévisions initiales du Plan, le déséquilibre des finances publiques s'aggrave, et je vous ai dit les motifs de notre inquiétude en ce qui concerne la nature et la structure du déséquilibre budgétaire pour 1979.

La procédure des programmes d'action prioritaires a été relativement satisfaisante : elle n'est pas sérieusement contestée, même si certains programmes sont insuffisamment exécutés, et le rapporteur de la commission des affaires sociales, avec raison, a souligné le retard pris en ce qui concerne l'exécution du programme d'action prioritaire n° 19, sur l'humanisation des hôpitaux, et, monsieur le ministre, vous êtes mieux placé que quiconque pour savoir que, dans cette action de caractère social si nécessaire, les collectivités locales les départements et également les établissements publics régionaux ont dû prendre le relais de l'Etat et parfois même anticiper sur les actions que celui-ci se révèle incapable de mener rapidement à terme.

Autre préoccupation, qui n'est pas une simple préoccupation, mais qui est une véritable angoisse en ce qui nous concerne, c'est l'absence de toute référence et de toute donnée sérieuse concernant la progression des dépenses sociales et, sur ce point, notre groupe souhaiterait très vivement recevoir de votre part les indications nécessaires, car il appartient que la vérité soit dite : entre les déclarations optimistes faites voilà quelques mois, concernant la situation financière de la sécurité sociale, et les déclarations récentes, ainsi que les décisions qui viennent d'être prises par le conseil des ministres, il nous aurait semblé logique que le rapport d'adaptation du VII^e Plan contienne, à cet égard, plus de précisions et une orientation qui laisse présager de ce que sera la politique sociale d'ensemble dans le cadre du VIII^e Plan.

A ce titre, nous sommes persuadés que, parmi ces orientations, doivent figurer deux données essentielles : tout d'abord l'amélioration des conditions de travail, qui est une revendication de caractère humaniste que nous partageons et qui ne saurait empêcher la compétitivité de nos entreprises et, d'autre part, la nécessité du redressement démographique de notre pays.

A la veille de la rentrée parlementaire, notre groupe avait fait de ce thème le point essentiel de ses journées d'étude. Et lors du débat sur le budget du ministère du travail et de la participation, M. Michel Labèguerie, après avoir souligné la nécessité pour le Gouvernement de procéder aux études nécessaires pour la mise en place du haut comité de la population avait, avec MM. Jacques Henriot, Paul Kauss et Jean Mézard déposé dans ce sens un amendement que le Sénat avait adopté — amendement d'une inspiration tout à fait analogue à celui adopté à l'Assemblée nationale — afin que le Gouvernement présente, lors de la prochaine session du Parlement, un ensemble cohérent de mesures visant, par l'aide apportée aux familles et d'abord aux mères, à remédier à la crise de la natalité française.

Lors du débat sur l'adaptation du VII^e Plan à l'Assemblée nationale, un amendement de même inspiration, émanant d'un autre groupe de la majorité, a été adopté. Le Gouvernement en demande la suppression pour des raisons de procédure. Nous ne chicanerons pas à ce stade du débat sur la procédure, car l'enjeu dépasse l'application ou la non-application de l'article 34 de la Constitution. Nous constatons, au sein de la majorité, une convergence qui se situe bien au-dessus de ces vaines querelles, car que serait la France de l'an 2000, si cette France n'agissait pas, n'entreprenait pas pour gagner la bataille de l'exportation et au besoin, pour ajouter à l'exportation de biens matériels

l'exportation de notre qualité intellectuelle, de notre matière grise ? Que serait la France de l'an 2000, si le nombre des retraités et des inactifs l'emportait, et de loin, sur le nombre des productifs ?

Si nous souscrivons entièrement aux analyses et aux orientations qui figurent dans le chapitre II du rapport sur le desserrement de la contrainte extérieure, en faisant nôtre la phrase finale qui sert de conclusion à ce chapitre « la France ne peut prétendre bénéficier d'une économie ouverte si elle reste une société fermée », nous vous demandons, monsieur le ministre, de confirmer que la politique de redressement démographique passe essentiellement par la mise au point d'un ensemble cohérent de mesures visant à apporter aux familles, et en particulier aux mères de famille qui accepteront de rester au foyer, l'aide nécessaire. Nous disons que la France ne peut prétendre à l'expansion économique qui lui est indispensable si elle demeure une nation où le taux de natalité reste inférieur aux nécessités du progrès démographique.

La volonté que vous avez mise au service d'une « économie de responsabilité », pour reprendre le terme que vous aimez employer, nous souhaitons que le Gouvernement la mette au service de cet impératif national essentiel.

Comment, en effet, pourriez-vous mener à bien les objectifs qui sont les vôtres ?

J'emprunterai ma propre conclusion à la vôtre. Dans l'avant-dernière phrase du rapport qui nous est soumis, nous lisons : « La France doit surtout s'appuyer sur les forces neuves de ceux de nos jeunes, nombreux, qui, par leur intelligente activité, sauront préparer la maîtrise de l'avenir. »

Oui, cette maîtrise de l'avenir, nous avons conscience que notre pays peut l'assurer, mais il ne peut l'assurer que si ces forces neuves que vous sollicitez sont celles de jeunes suffisamment nombreux pour assumer la responsabilité du destin de la France de demain. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste des démocrates de progrès, du rassemblement pour la République, à droite et sur les travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Pisani.

M. Edgard Pisani. Parlant au nom du groupe socialiste, je voudrais faire deux remarques liminaires de nature personnelle. J'ai passé ce matin près d'une heure à la tribune du Parlement européen pour analyser le système monétaire. Puis j'ai sauté dans un avion pour venir ici. Alors, pardonnez-moi si ma langue fourche à l'occasion.

M. le président. Tout le monde en serait étonné, monsieur Pisani ! (*Rires.*)

M. Edgard Pisani. Par ailleurs, ayant présenté au Parlement européen un rapport au nom d'un groupe de travail, je vais essayer de ne pas redire la même chose, mais ce sera difficile. Alors, là encore, pardonnez-moi certaines imprécisions ou certaines démarches plus allusives que précises.

Pourtant, je voudrais tenter de placer mon propos dans le cadre, très général, des perspectives économiques de ce pays, que la planification a précisément pour mission d'assumer.

Je voudrais me consacrer d'abord à quelques considérations sur le concept même de planification, analyser ensuite la crise que nous vivons, que nous traversons, essayer de définir quelles sont, quant à nous, les priorités que nous aurions choisies, enfin, dire les différences fondamentales qui existent entre votre approche et la nôtre.

La planification, on peut en donner diverses définitions. Nous pourrions dire d'abord qu'elle est comme l'actualisation de l'avenir, la projection inverse de l'avenir vers le présent. C'est une donnée importante, parce que, croyons-nous, la démarche naturelle du décideur n'est plus désormais de déduire du passé ce qu'il doit faire dans le présent, mais d'anticiper le futur pour tenter, entre le présent et le futur, de déterminer une démarche.

Pour incertain qu'il soit, le futur nous envoie déjà des messages, et il nous faut les comprendre pour tenter de faire ce qui nous rendra capables de l'assumer. Ce n'est pas parce que la situation est incertaine, ce n'est pas parce qu'elle varie souvent que nous avons le droit de nous dispenser de cette projection. Ce serait caricaturer la planification telle que nous la souhaitons que de croire qu'elle emprisonne celui qui y procède.

Si nous avons quelque hésitation sur ce point, si vous en aviez, il est certain que l'analyse des stratégies des grands groupes internationaux, qui, eux, sont planificateurs plus encore que l'Etat français ne l'est, nous démontrerait que ces perspectives et flexibilités constituent les qualités majeures de la démarche des décideurs d'aujourd'hui.

La planification a été présentée à certains égards comme une menace pour l'avenir et pour la liberté, et l'on a, pour démontrer le bien-fondé de cette affirmation un peu rapide, pris exemple sur la planification centralisée telle qu'elle a été pratiquée par l'Union soviétique. Il y a même, dans cette assemblée, des hommes qui l'ont proclamé avec une force digne d'un meilleur objet. Et si nous démontrions que la planification est désormais la condition de la décentralisation ? Et si je venais vous dire à vous, Gouvernement, que nous ne croyons pas à votre volonté décentralisatrice dans la mesure où nous constatons votre absence de volonté planificatrice ?

En effet, dans un pays comme le nôtre, héritier d'une longue tradition centralisée, il n'est pas de décentralisation possible sans un projet clair, sans l'énoncé clair de quelques règles fondamentales. Alors, le projet connu, la règle affichée, l'autonomie prend un sens, car elle devient la faculté pour chacun de choisir les moyens de rejoindre les perspectives collectives.

La planification n'est pas le contraire de l'autonomie, elle en est la condition. Et ce qui est vrai pour les collectivités auxquelles nous sommes particulièrement attentifs, l'est aussi pour les entreprises.

Enfin, je dirai de la planification, pour aller plus profondément encore dans l'analyse que l'on peut en faire, qu'elle est un choix déterminé entre l'acceptation des lois du marché et la décision de faire intervenir une volonté politique pour les infléchir non pas au coup par coup et dans l'immédiat, mais dans une perspective qui corresponde à d'autres fins que les seules fins du marché.

Il y a, dans la revendication, une démarche fondamentalement politique ; il y a, dans la planification, l'affirmation que la politique n'est pas faite seulement pour corriger la loi du marché, mais pour l'anticiper et pour l'infléchir. C'est un choix décisif sur lequel je sais que nous ne sommes pas d'accord.

Je voudrais, maintenant, tenter d'analyser la crise dans laquelle nous vivons, et en particulier souligner les caractères particuliers qu'elle revêt dans notre pays.

Que l'on me pardonne cette petite perfidie en commençant sur ce point : il y a quelques années, au moment où le Plan a été élaboré, un certain nombre d'entre nous, socialistes, ont déclaré que la crise était fondamentale, qu'elle n'était pas seulement un élément de transition, qu'elle touchait aux structures même de l'économie mondiale. Et l'on a rejeté, d'un revers de main, nos thèses, considérant que tout irait mieux demain. Et l'on vient nous dire, sans le dire d'ailleurs, que l'on s'est trompé. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

La crise est internationale. Ne croyez pas un instant, monsieur le ministre, que nous accusons le Gouvernement d'être seul responsable des maux qui nous atteignent ; nous vous donnerions une victoire trop facile, et telle n'est pas notre intention.

La crise, donc, est internationale. Le désordre monétaire international est le point de départ de la prise de conscience de cette crise. Faire remonter la crise internationale à l'augmentation du prix de l'énergie est supercherie. Est-ce que M. Richard Nixon aurait, le 15 août 1971, pris la décision qu'il a prise et qui renversait totalement les équilibres politiques et économiques du monde si les choses avaient été ce qu'il souhaitait qu'elles fussent ? Nous ne le pensons pas.

La crise est d'abord monétaire, et nous sommes engagés dans un processus très difficile et très grave, car les implications monétaires ne sont pas les seules dans ce débat. Les aspects politiques, d'influence politique, de rôle politique, de pouvoir politique dans le monde sont en cause, sont présents partout, et je crois qu'il nous faudra longtemps pour inventer, avec le dollar, avec le yen et peut-être avec d'autres monnaies, un système monétaire multipolaire là où nous avons vécu pendant des décennies sous l'empire d'un système monétaire unipolaire.

Il y a la crise des matières premières. A cet égard, monsieur le ministre, je trouve le Gouvernement bien discret.

Voici qu'une conférence internationale, qui s'est tenue à Istanbul et qui a eu sa répétition quelque part à Ottawa, a déclaré, il y a quelques mois, moins d'un an, que, d'après ce que l'on savait, le monde disposait de 300 milliards de mètres cubes de pétrole classique et de 600 milliards de mètres cubes de pétrole non classique. C'est dire que, compte tenu de l'augmentation de la consommation résultant de l'accès des pays sous-développés à la consommation de l'énergie, nous connaissons bientôt une crise physique.

Voici que, sur cette base, le programme nucléaire français et le programme des surgénérateurs a été mis en place.

Voici que, consacrant ces données économiques, l'on a constaté que la découverte d'un baril de pétrole coûtait aujourd'hui dix fois plus cher qu'il y a dix ans.

Voici que tout laisse à penser que le prix du pétrole sera, dans quelques années, deux, trois, quatre ou cinq fois plus élevé qu'il l'est aujourd'hui.

Et voici, pourtant, que ceux-là même qui avaient annoncé la catastrophe énergétique mondiale sont venus déclarer que le Mexique était une seconde Arabie saoudite, et même davantage.

Est-ce que, sur ce sujet, nous en savons si peu que l'on soit si discret en information, alors que tout est en cause, en particulier la quantité et la qualité de développement et notre environnement ?

La crise résulte également de l'apparition de nouveaux venus. Nous avons vécu longtemps dans l'illusion que les technologies dont nous étions les détenteurs étaient à ce point sophistiquées et élaborées qu'il faudrait des décennies pour que les pauvres pays sous-développés accèdent à la production de certains biens. Et voici qu'en quelques années, la Corée du Sud, Taïwan, la Malaisie et Singapour sont devenus nos concurrents au niveau de productions que nous considérons, hier encore, comme les plus élaborées et les plus difficiles à copier.

De cela se dégage un « scénario de l'inacceptable », pour reprendre l'expression chère à la délégation à l'aménagement du territoire.

Il est plus facile d'implanter, en pays de type sud-asiatique, une usine sophistiquée, directement concurrente de nos usines les plus modernes, que de mettre en culture un périmètre irrigué.

Voici que la banque mondiale nous indique qu'en l'an 2000, il y aura 700 millions d'affamés qui ne seront pas capables, dans les pays agricoles qu'ils habitent, de se nourrir à partir de leurs propres ressources agricoles, qu'ils auront besoin de la production agricole des pays développés, alors qu'au même moment, l'industrie des pays développés sera directement concurrencée par l'industrie des pays qui étaient hier sous-développés, qui le sont encore aujourd'hui et le seront toujours demain.

Imagine-t-on le monde qui est en train de se construire à partir de cette différence de rythme de croissance entre les secteurs agricoles et les secteurs industriels ?

Oui, les Etats-Unis et nous, les Etats-Unis, l'Australie et le Canada risquent d'être, demain, les greniers où s'approvisionneront des pays aujourd'hui sous-développés qui auront par ailleurs ruiné, ébranlé ou amoindri nos industries.

Voilà un discours bien surprenant, monsieur le ministre, mais est-il faux ? Le temps ne serait-il pas venu, enfin, de dire avec précision, avec un certain courage, la voie dans laquelle le monde s'est engagé et les conséquences que cette évolution peut avoir sur la vie de certains d'entre nous ?

Mais il est un scénario beaucoup plus inacceptable, dont personne ne parle et dont personne ne veut parler. On parle de restaurer le dialogue Nord-Sud. J'ai l'immense honneur de participer à un groupe de quinze — j'allais dire « personnalités », ce qui eût été stupide — de quinze experts chargés d'étudier les conditions de cette restauration.

On ne parle que du dialogue Nord-Sud, et pourtant, en arrière-plan, il y a le dialogue Est-Ouest et une absence de dialogue Est-Sud. Le seul problème qui nous soit posé provient-il de ce dialogue Nord-Sud qui ne se nouerait pas ? N'existe-t-il pas, entre le dialogue Nord-Sud et le dialogue Est-Ouest un risque de contagion, d'aggravation, de multiplication réciproque qui pourrait nous conduire, dans des délais beaucoup plus courts que l'on imagine, à des tensions internationales de type stratégique bientôt insupportables ?

Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur ce point, et même si l'on rejette de toute la volonté de son être une telle perspective, a-t-on le droit de n'y point faire allusion d'un mot, d'une inflexion, d'un accent, d'une virgule lorsqu'on parle du futur ?

Monsieur le ministre, il faut dire qu'à cause de la crise du système dans lequel nous avons vécu pendant vingt ans, et même davantage, nous courons des risques beaucoup plus graves que ceux que nous osons articuler.

Mais la crise, toute internationale qu'elle soit, revêt chez nous des caractères très particuliers, je dirai presque des caractères aggravants. Notre dépendance énergétique est une donnée lourde, difficile à surmonter et qui exige un effort considérable que nous n'avons peut-être pas encore engagé comme il convenait de le faire.

Notre appareil industriel, qui, sur certains points, en effet — M. Lombard le disait tout à l'heure — s'est considérablement adapté, est profondément déséquilibré et il n'est pas douteux que la structure même de nos entreprises est en cause sur ce point.

Il y a aussi la fragilité de notre balance des comptes. Nous sommes les concurrents les plus dangereux de nos concurrents, et non pas les plus significatifs d'entre eux. Nous nous sommes situés délibérément au niveau des industries à hauts investissements de main-d'œuvre et à bas salaires, et de surcroît au niveau des grands équipements dont la commande relève des autorités politiques des Etats, et cela constitue une double fragilité.

Il y a quelque chose d'amusant et de dérisoire dans tout le bruit que l'on fait autour des voyages de notre Premier ministre et de nos ministres qui vont négocier à grand renfort de clairons et de trompettes. En Allemagne — il m'arrive de feuilleter la presse de la République fédérale — tout cela fait partie du quotidien, et l'intervention du Gouvernement, qui n'est sûrement pas nulle, est dans tous les cas discrète.

Mais surtout, la part des grands équipements de décision publique en matière industrielle, dans la balance extérieure de l'Allemagne, est beaucoup plus faible qu'elle ne l'est chez nous.

L'Allemagne, à côté de ses grands équipements, possède un système industriel qui lui permet de couvrir un nombre considérable de créneaux. Elle a un tissu commercial qui lui permet d'être présente dans toutes les technologies et, pratiquement, dans toutes les parties du monde. Nous avons choisi, ou avons subi, par héritage, autre chose et le redéploiement de notre système de production, dans cette double perspective de correction que je viens d'indiquer, me paraît devoir constituer un des objectifs majeurs de notre politique.

Le dernier point sur lequel je voudrais m'arrêter concerne un aspect particulier de la crise française, à savoir l'aspect monétaire.

Voilà trente-cinq ans que je suis dans la vie publique. Voilà trente-cinq ans que je vois des hommes « miracle », souvent inspecteurs des finances (*Sourires.*) sauver le franc. Voilà que, parmi les hauts faits que l'on a signalés à l'admiration du bon peuple, on trouve de ces sublimes victoires en retraite qui permettaient, une fois de plus, de placer le franc à un niveau auquel il serait désormais inexpugnable.

Pourtant, notre monnaie demeure fragile. Pourquoi ? Parce que nous sommes plus dépensiers que les autres ? Peut-être un peu. Parce que nous sommes mauvais gestionnaires ? Je ne vous ferai pas cette insulte, ni à moi-même. En réalité, c'est parce que l'économie est dominée par les monétaires et que l'approche de nos problèmes a constamment été plus monétaire qu'économique.

Et j'ai cru rêver en participant ce matin au débat sur le système monétaire européen. Oh, je vous ferai grâce des considérations que j'ai pu faire sur l'entreprise. Mais qu'est-ce qui caractérise cette entreprise ? C'est l'approche purement « monétariste » des problèmes européens.

Le système monétaire va connaître trois tests de crédibilité : un test monétaire contre la spéculation — et là, il est relativement bien armé, surtout si l'indicateur de divergence fonctionne bien — un test de convergence des politiques — mais l'on a remis cela à plus tard — et un test de développement des politiques communes — mais on n'en parle guère.

Ce système monétaire européen, qui est à certains égards positif et qui était nécessaire, risque de succomber. Pourquoi ? Parce qu'il est isolé d'un effort économique global faisant évoluer globalement l'économie de l'Europe dans le sens d'une plus grande convergence et d'une plus grande harmonie.

En fait, le Plan qui nous est proposé sur un fonds d'action monétaire dont on ne garantit pas qu'il sera complètement couronné de succès, est un système d'intervention ponctuel et sectoriel qui ne nous paraît pas devoir résoudre le problème.

Quels étaient les problèmes, quels sont les problèmes qui, à nos yeux méritaient, méritent une particulière attention ? L'agriculture, les problèmes que va poser à notre système économique l'élargissement de la Communauté, l'équilibre de notre balance des comptes, sur lequel je ne reviendrai que peu, et l'emploi.

On nous annonce une loi d'orientation agricole. Quelle bonne inspiration l'on aurait eue de parler de cette orientation à l'occasion de ce Plan ! Ainsi, il est possible que les orientations décisives, dans un secteur aussi primordial que l'agriculture, puissent se séparer du Plan ?

Oh ! en ce qui concerne les lois d'orientation agricole, je suis orfèvre, et il m'est arrivé de monter à cette tribune avec une autre casquette, si j'ose ainsi m'exprimer. Mais ce qui me surprend, c'est qu'avec une discrétion exemplaire l'on vienne me consulter pour savoir ce que l'on pourrait y mettre, dans cette

loi d'orientation agricole, tant il est vrai qu'on n'a pas d'idées et que l'imagination n'a pas encore frappé de son talon vengeur ceux qui sont responsables de ce secteur. (*Sourires.*)

Mais, aura-t-on la volonté — je serai peut-être, sur ce point, désavoué par quelques-uns de mes amis, mais lorsqu'ils m'auront lu et qu'ils auront réfléchi, ils seront d'accord — de poser la question : la politique agricole pourra-t-elle continuer à maintenir l'illusion que tous les produits sont susceptibles de la même politique ? Il faut avoir le courage de dire que pour les produits de base, il faut produire le plus possible et le moins cher possible parce que le monde en a besoin, qu'il importe, dans le quantum et le taux de résorption, d'en revenir à l'inspiration de l'office du blé. Aura-t-on le courage de dire que pour les autres produits il faut se situer au niveau de production le plus proche possible des besoins intérieurs et extérieurs connus ? Aura-t-on le courage de mobiliser les moyens permettant les reconversions ?

L'agriculture m'inspire tout à coup une autre image, monsieur le ministre, c'est la forêt. Je vais vous raconter une petite histoire qui est tellement drôle et tellement significative de l'approche actuelle des problèmes.

Depuis trente ans, nous plantons grâce à l'aide du fonds forestier national ; nous avons enraciné à tire-larigot et vraiment, le résultat obtenu a été fantastique. Mais l'on plantait, voilà trente ans de 8 000 à 10 000 pieds de résineux à l'hectare parce qu'à l'époque les coupes d'éclaircie étaient commodes, la main-d'œuvre rurale était abondante et son prix bas. Maintenant, la main-d'œuvre — paraît-il — n'est pas abondante — alors que le chômage persiste ! — et elle est chère. Alors, on ne fait pas les coupes d'éclaircie nécessaires. Je vais vous dire en une phrase quelles en sont les conséquences. Nous nous privons, en ne faisant pas les coupes rationnelles, de près de deux milliards de nouveaux francs d'économies d'importations, nous nous privons de près de 70 000 emplois nouveaux et nous privons la forêt de deux mètres cubes/hectare/an, tout cela parce qu'au nom de la liberté et de la vérité des prix on s'interdit d'intervenir sur le marché !

Si vous émettiez quelques doutes sur mes thèses, outre le président de la fédération des propriétaires forestiers, je vous donnerais comme référence les informations publiées, sans les chiffrer tout à fait, par le groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson dans son bulletin intérieur.

Existe-t-il une économie à ce point libérale qu'elle puisse se priver maintenant, sous prétexte de respecter la loi du marché, de deux milliards de nouveaux francs d'économies d'importations, de 70 000 emplois créés et d'une meilleure croissance de la forêt ? Je crois que cet exemple montre bien que l'approche purement libérale des phénomènes économiques ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui.

Quant au problème de l'élargissement de la Communauté économique européenne, le Gouvernement s'est consacré à l'adoption politique de l'élargissement à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce.

Le parti socialiste a toujours considéré que la charge de la preuve n'incombait pas aux candidats — leur place est en Europe — et que le problème se situe non pas du tout au niveau du principe, ni même de la décision politique de l'entrée de ces pays dans la Communauté, mais au niveau des conditions économiques que cet élargissement risque de provoquer.

On dit, on ne cesse de dire qu'il faudra faire quelque chose pour que les régions du Midi ne soient pas prises de plein fouet par cet élargissement, pour qu'elles puissent non seulement résister à la concurrence espagnole, portugaise et grecque, mais encore résoudre leur crise qui est déjà ouverte. Seulement, on en est encore au stade du discours et ce n'est pas un monsieur Sud-Ouest, quel que soit son talent que je ne connais pas, qui résoudra le problème ; c'est une planification interrégionale d'importance nationale. Or, je ne la vois nulle part !

L'emploi. L'emploi ne cesse de se dégrader et, là encore, singulièrement peut-être, je ferai reproche au Gouvernement de ne pas se livrer aux analyses convenables.

Il faut oser dire que la croissance ne résoudra pas le problème de l'emploi. Il faut oser dire que tout investissement a pour objet de produire plus avec moins de main-d'œuvre. Il faut oser dire que la concurrence internationale nous oblige à entrer dans ce système. Il faut oser dire qu'à partir de là c'est tout le système de l'emploi qui doit être repensé.

L'attitude de vierge effarouchée que semble adopter le patron vis-à-vis d'une réduction de la semaine de travail me paraît hors de saison. Le fait qu'on n'ait même pas eu l'idée d'aborder les cumuls — non pas de mandat parlementaire et de mandats locaux, c'est un autre problème ; je parle des cumuls de retraite et d'activités diverses (*Sourires.*) — le fait qu'on n'ait pas mis en place un système de retraites permettant aux personnes âgées

qui, faute d'une retraite, restent à la terre et continuent à exploiter 4 500 000 hectares pour une production qui se caractérise à la fois par un rendement faible et des coûts très élevés, le fait que l'on n'ait pas essayé de voir à quel point le problème du développement de l'informatique est à ce point grave qu'il risque, s'il est résolu comme il faut, par une extension continue de nos équipements en ces matières, de bouleverser totalement les relations de l'homme et de son travail, donc les relations de l'homme et de sa culture, donc les relations de l'homme et de la cité, donc les relations de l'homme et de l'espace,...

M. René Monory, ministre de l'économie. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Pisani ?

M. Edgard Pisani. D'autant plus volontiers, monsieur le ministre, que je serai absent ce soir, et je vous prie de m'en excuser, lorsque vous répondrez aux différents intervenants car je serai dans l'avion qui me mènera à Luxembourg.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. René Monory, ministre de l'économie. Vous venez de dire, avec beaucoup d'éloquence, que nous n'avions pas envisagé la réduction du temps de travail et vous avez évoqué également la compétition que nous impose le monde extérieur. La seule question que je veux vous poser est la suivante : s'agit-il d'une réduction du temps de travail avec ou sans réduction de salaire ?

M. Edgard Pisani. Monsieur le ministre, j'allais aborder la question.

M. René Monory, ministre de l'économie. Elle est importante !

M. Edgard Pisani. Je ne suis pas à ce point équilibriste que je me limite à dire des choses faciles. Vous avez pu le constater jusqu'à présent, je dis des choses inhabituelles à bien des égards.

En effet, à défaut d'une planification et d'une vision à moyen et à long terme, le conflit est insoluble. Réduire brutalement de cinq heures la durée hebdomadaire du travail sans réduction simultanée de salaire est sans doute inacceptable pour les entreprises.

Mais si l'on s'insère dans une stratégie à plusieurs années qui combine tous les éléments touchant à l'emploi, on entre dans des phénomènes maîtrisables.

Précisément l'un des reproches que je fais tout à la fois au Gouvernement et au patronat est de s'en tenir à une stratégie de défense, de toujours grignoter, de « mégoter » — pardonnez-moi l'expression — plutôt que d'accepter de se mettre autour d'une table pour examiner ce que sera demain l'équilibre résultant de toutes ces mesures prises en même temps.

J'aborde ainsi ma conclusion. La planification, monsieur le ministre, c'est aussi la condition d'un consensus. Or, par la façon dont vous l'avez élaborée, par son caractère ponctuel qui exclut que les citoyens prennent une vue globale de leur avenir, par son caractère plus technique que politique et économique, elle ne peut à aucun égard constituer l'élément fondamental d'un consensus.

Rangé ce Plan modifié aux archives de nos illusions et commencez, dès ce soir, à voir comment pourrait être élaboré le VIII^e Plan, mais un VIII^e Plan où les problèmes auraient été posés, où les hommes auraient été considérés comme responsables, où le Parlement aurait été considéré comme compétent, où l'avenir aurait été considéré comme maîtrisable. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy-Auguste Moinet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'exercice est en soi difficile de prendre part à un débat sur l'adaptation du VII^e Plan. Après les interventions que nous venons d'entendre, il devient, pour ce qui me concerne, périlleux.

Un débat sur le Plan intéresse, ou plutôt devrait intéresser, tous les Français, qu'ils approuvent ou condamnent la politique générale du Gouvernement. En effet, le Plan est l'affaire de tous et, de ce point de vue, l'opposition peut et doit, fût-ce par ses critiques, apporter sa contribution à la réflexion collective à laquelle vous nous conviez, monsieur le ministre de l'économie, à l'occasion de ce débat sur l'adaptation du VII^e Plan.

C'est dans cet esprit que je tiens à situer les quelques réflexions et surtout les nombreuses interrogations que je vais vous présenter.

Ainsi, l'adaptation du VII^e Plan qui nous est aujourd'hui proposée ne mettrait en cause aucune des grandes orientations choisies par la France lors de l'élaboration de ce Plan.

Je les rappelle : assurer la régularité de notre croissance et le développement de l'emploi par la maîtrise de l'inflation, réduire les inégalités excessives, améliorer la qualité du travail et, plus largement, du cadre de vie.

Ces orientations, ces choix, le Gouvernement les a faits pour la France, en 1976, dans un monde déjà en proie à la crise économique et avec la volonté clairement affirmée de maintenir l'économie française ouverte sur l'extérieur.

La France affirmait ainsi sa capacité à conduire une politique économique autonome en vue d'atteindre les objectifs que je viens de rappeler.

Que s'est-il donc passé depuis 1976 pour que le poids des contraintes extérieures soit tel qu'il nous oblige à adapter — je dirai personnellement à « réorienter » complètement — le VII^e Plan ?

Qui pourrait nier la baisse des taux de croissance constatée dans tous les pays industrialisés ?

Qui pourrait nier la sévérité croissante de la compétition internationale sur tous les terrains et dans tous les secteurs ?

Qui pourrait nier le renchérissement de nos approvisionnements en énergie et ses conséquences sur les coûts de production de nos entreprises ?

Qui pourrait nier les conséquences sur les échanges internationaux du flottement généralisé des monnaies, accepté par M. le président de la République lorsqu'il a signé les accords de la Jamaïque en janvier 1976 ?

Qui pourrait nier les conséquences du déséquilibre de la balance des paiements des Etats-Unis et des facilités qu'ils s'accordent ainsi pour exporter le chômage dans les pays concurrents ?

Tout cela est vrai et nul ne peut échapper à ces réalités concrètes que constituent quelques-uns des éléments essentiels de l'environnement économique et financier dans lequel se trouve impliqué notre pays.

Sans doute, malgré le ralentissement de la croissance dans les pays qui sont nos principaux clients, mais aussi et surtout — j'y insiste — grâce à une stagnation de la consommation intérieure, la France est-elle parvenue à équilibrer ses comptes extérieurs.

La structure de nos exportations n'est encore pas entièrement satisfaisante, comme en témoigne le déficit important de notre balance des échanges agro-alimentaires et la place que tiennent dans nos exportations les exportations d'armes.

Le Gouvernement a ainsi délibérément choisi d'équilibrer en priorité, coûte que coûte, les comptes extérieurs, en acceptant le risque de voir le chômage s'accroître. Celui-ci devient ainsi une des conditions premières de l'équilibre de nos comptes extérieurs.

Dès lors, il est permis de s'interroger sur le point de savoir si la France réunit aujourd'hui les conditions nécessaires pour rendre compatibles l'équilibre de nos échanges extérieurs et une amélioration de l'emploi.

A l'évidence, la réponse est « non ». « Non » parce que notre pays n'a pas su maîtriser l'inflation qui lamine le pouvoir d'achat des Français à l'intérieur et hypothèque les possibilités de nos entreprises dans la conquête de nouveaux marchés à l'extérieur.

Depuis bientôt cinq ans — vous le savez, monsieur le ministre, vous avez eu l'occasion de le rappeler lorsque vous siégiez dans notre assemblée, en tant que rapporteur général de la commission des finances — le taux d'inflation, en France, se situe à 10 p. 100 l'an, soit environ le triple de celui qui est observé en Allemagne fédérale, notre principal client et notre principal fournisseur.

« Non » parce que, faute d'une politique industrielle visant à préparer l'industrie française à affronter la concurrence internationale dans les meilleures conditions possibles, les gouvernements qui se sont succédé ont toujours situé leur action dans le court terme.

Le secteur de la sidérurgie est, hélas ! exemplaire de ce point de vue. Mais d'autres secteurs peuvent être cités, notamment celui de l'électro-mécanique, celui des bois, bien d'autres encore.

Ainsi, la responsabilité est-elle conjointe dans cet immense traumatisme qui secoue aujourd'hui l'économie française. Les responsables des grandes entreprises nationales ou multinationales ont axé leur politique d'investissement en fonction de pro-

fits immédiats. L'Etat n'a pas cherché, pour sa part, à corriger cette recherche de la rentabilité financière immédiate par les entreprises et à infléchir leur programme de recherche et de développement vers des secteurs plus porteurs d'avenir.

Ainsi auraient été aménagées — comme cela a été fait dans d'autres pays, notamment dans celui qu'on a pris l'habitude de citer, la République fédérale d'Allemagne — les transitions, les reconversions qui auraient évité aux travailleurs de notre pays de supporter seuls les effets de cette profonde mutation où la France est désormais engagée.

Ainsi le conservatisme du pouvoir politique a-t-il consolidé l'imprévoyance des responsables de quelques grands secteurs industriels qui produisent, hélas ! aujourd'hui, plus de chômeurs que de marchandises.

N'est-ce pas précisément la raison d'être du Plan que de prévoir, d'organiser ces mutations économiques consécutives au progrès technologique et au changement de l'environnement international ?

Le Plan est-il encore ce « réducteur du hasard » dont parlait Pierre Massé lorsque l'investissement, l'emploi et, par conséquent, le pouvoir d'achat et, au-delà, le mode de vie même des Français sont considérés comme entièrement dépendants des contraintes extérieures, c'est-à-dire échappent à la décision des Français eux-mêmes ?

Le Plan peut-il recueillir l'adhésion des Français lorsqu'il n'offre pas des perspectives claires pour l'emploi des jeunes dans la prochaine décennie ?

Chacun le sait, la population agricole active diminue et continuera de diminuer à un rythme accéléré. L'industrie n'est plus créatrice d'emplois comme elle l'a été au temps de la croissance rapide des années 1960 à 1970.

Le secteur tertiaire, pour sa part — et de nombreux rapports circulent à ce sujet — créera certes des emplois, mais en nombre insuffisant pour suppléer l'industrie.

Alors, que propose le Plan pour l'emploi des jeunes ? Ne doit-il pas, en même temps, proposer une adaptation de notre système éducatif au monde de demain puisque tel est l'objet de notre discussion ?

Le ralentissement de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur du service public de l'éducation ne me paraît pas aller dans ce sens.

Le Plan a-t-il encore une signification si l'on accepte le dogme de la mondialisation de l'économie sans s'interroger sur le point de savoir si la France ne peut pas imaginer une autre répartition du temps entre le travail et les loisirs, une autre répartition de la richesse nationale entre la consommation collective et la consommation privée, une autre répartition des ressources et des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités territoriales de base ?

Enfin, monsieur le ministre, je crois savoir que les syndicats allemands, qui nous sont si souvent donnés en exemple, revendiquent actuellement pour obtenir la semaine de trente-cinq heures, et je n'entends pas dire que leur comportement soit totalement irresponsable. Mais peut-être l'habitude de prendre nos exemples en Allemagne fédérale fera-t-elle que la semaine de trente-cinq heures sera mieux comprise dans quel que temps, si les syndicats allemands réussissent à convaincre, non pas le Gouvernement, là n'est pas le problème, mais le patronat allemand.

La France ne peut-elle innover en établissant des rapports contractuels nouveaux avec les pays en voie de développement, producteurs de matières premières et en « redéployant » — Dieu sait si le terme est à la mode — ses aides aux pays du tiers monde, notamment d'Afrique.

Trop de crédits pour la construction d'universités sans étudiants, et vous le savez, monsieur le ministre, trop de crédits pour servir les extravagances de potentats locaux plus préoccupés de leur gloire personnelle que du développement économique de leur pays.

Pas assez de crédits pour la formation des hommes, le développement agricole, les équipements de base qui conditionnent l'avenir économique d'un pays.

Je ne trouve, hélas, rien de tout cela dans un projet qui me semble réduire la France à une entreprise qui n'aurait d'autre ambition que d'équilibrer ses comptes en fin d'année, mais au prix du licenciement de la moitié de son personnel.

Si la croissance n'a pas été maintenue, si l'emploi n'a pas été maîtrisé — et ce sont des évidences — est-ce à dire que les inégalités excessives ont été réduites ?

La réponse s'impose là aussi : non. L'inégalité est partout ; elle ne cesse de s'installer et de proliférer dans notre société libérale avancée.

L'inégalité devant le droit au travail d'abord.

Les femmes et les jeunes sont les plus touchés et les plus désarmés. Je sais, monsieur le ministre, pour avoir eu suffisamment l'occasion de travailler avec vous dans notre région que vous avez des contacts à la base et que vous connaissez bien les réalités locales. Vous l'avez d'ailleurs rappelé dans une récente interview télévisée.

Lequel d'entre nous est prêt aujourd'hui à répondre à ces femmes et à ces jeunes qui nous interpellent, dans nos communes, dans nos départements, qu'ils sont victimes d'un « chômage d'incohérence », qui résulte d'une inadéquation croissante entre le nombre des emplois offerts et la nature des emplois demandés ?

Il m'arrive, comme à vous-même, monsieur le ministre — je sais que vous le faites le samedi matin lorsque vous arrivez dans votre ville — de recevoir, en tant que président du conseil général de mon département, des délégations d'hommes et de femmes menacés dans leur emploi.

Ainsi j'ai reçu tout récemment une délégation de jeunes femmes d'une entreprise de La Rochelle, la CIT-Alcatel, qui fabrique des centraux téléphoniques. Cette entreprise menace de licencier quelque 400 personnes et peut-être même de fermer définitivement ses portes. Pendant plusieurs années, elle a réalisé des profits, ce qui est normal puisque telle est sa vocation. Autre chose est le problème de la répartition et de l'appropriation du profit. Bref, cette entreprise, grâce à sa production, a réalisé des profits. Aujourd'hui, il se trouve qu'elle en réalise moins. Alors elle décide subitement de dire à ces femmes qui, pendant six ans ou sept ans, ont travaillé pour elle, l'ont fait se développer, qu'elle va fermer ses portes.

Monsieur le ministre, j'ignore quelle réponse vous auriez pu apporter à ces femmes qui connaissent cette situation. Pour ma part, je vous le confesse ici, je suis complètement démuni et je crains que nous ne le soyons tous. Mais, une telle situation engage tout de même la responsabilité du Gouvernement qui est le principal client de ce type d'entreprise et celle des chefs d'entreprise qui doivent prévoir ces mutations technologiques pour ne pas en faire supporter le poids qu'à leurs salariés.

Inégalité devant l'impôt ensuite.

La situation des prélèvements fiscaux se serait, paraît-il, améliorée au point que nous aurons dans ce domaine atteint les prévisions du Plan pour 1980. Je voudrais tenter de démystifier cette affirmation parfaitement inexacte.

Je note, dans le rapport qu'a établi M. Lombard au nom de la commission des finances, qu'en effet, la part des impôts directs augmente dans l'ensemble des prélèvements obligatoires par rapport à celle des impôts indirects. Mais, qui ne voit que la diminution des impôts indirects résulte tout naturellement de la baisse d'activité de l'économie, qui provoque des rentrées fiscales moins élevées ? Par conséquent, ce n'est pas un choix, c'est une conséquence. J'ajouterai même que la situation s'est aggravée de ce point de vue et qu'elle va continuer à le faire. Le poids des impôts directs va augmenter de diverses manières, ne serait-ce que par le jeu de l'impôt sur le revenu. Les cotisations sociales vont augmenter plus encore que je ne le pensais avant que ne se tienne le Conseil des ministres. Notre collègue M. Lombard, au nom de la commission des finances, a présenté tout à l'heure quelques observations parfaitement fondées.

Alors qui supporte le poids principal de cette fiscalité directe, si ce ne sont les salariés, tous les salariés.

Cette inégalité est encore aggravée, et vous le savez bien, mes chers collègues, en raison même du poids croissant de l'impôt sur les ménages que nous observons les uns et les autres dans nos communes.

Inégalité entre les régions enfin.

La réalisation des objectifs du Plan relatifs au cadre et à la qualité de la vie passe — et nous en sommes d'accord — par une politique volontariste d'aménagement du territoire.

Qu'en est-il aujourd'hui ? On voit — ce ne sont pas les conclusions de la conférence nationale de Vichy qui, de ce point de vue là, apportent des éléments rassurants — une cascade de « plans sectoriels » ou « d'interventions ponctuelles », qui vont du plan Vosges au plan Aquitaine, sans autre cohérence ou objectif que de limiter ici les effets de la crise du textile, là de conjurer les oppositions à l'élargissement de la CEE à l'Espagne.

Les élus locaux, les parlementaires ne sont pas associés à la conception et à la définition d'objectifs clairs et précis, que pourrait s'assigner la nation en ces temps de crise.

Les élus locaux, les parlementaires sont contraints de demander au Gouvernement et aux responsables d'entreprises, dont les sièges sociaux sont, pour la plupart, à Paris, d'un côté quelques maigres subventions pour la réalisation d'équipements collectifs dont tout le monde reconnaît la nécessité, de l'autre quelques mois de répit pour la fermeture d'une entreprise dans l'espoir — parfois utopique — de trouver une solution au problème de l'emploi pour demain.

Monsieur le ministre, nous pensons que le Plan est une nécessité pour conduire la réforme et pour conduire le changement. Je crois savoir que c'est votre ambition.

S'agit-il de réduire les inégalités fiscales et de créer un impôt sur la fortune qui existe dans tous les autres pays occidentaux semblables au nôtre ? Le Gouvernement répond que c'est là une réforme sans doute souhaitable, sinon nécessaire, mais qu'il faut des études, encore des études, toujours des études.

S'agit-il de répartir autrement les pouvoirs au sein de l'entreprise entre les apporteurs de travail et les apporteurs de capitaux ? Le Gouvernement charge la commission présidée par M. Sudreau de proposer une réforme de l'entreprise, et l'affaire est enterrée !

S'agit-il de redistribuer le pouvoir entre l'Etat et les collectivités locales, en un mot de réformer l'Etat ? Le Gouvernement interroge les maires, promet de déposer un projet de loi-cadre avant la fin de l'année. Nous l'attendons toujours et nous l'attendrons sans doute quelque temps encore. Pourtant chacun sait bien — vous aussi, monsieur le ministre — qu'une nouvelle politique du cadre et de la qualité de la vie passe par cette réforme de l'Etat.

S'agit-il d'une réforme de l'appareil bancaire et des circuits financiers — M. Lombard y a fait allusion tout à l'heure — desquels dépend, pour une très large part, l'orientation des investissements publics ou privés ? Sous la pression des banques — il faut bien le dire — et après une campagne soigneusement orchestrée — nous avons tous reçu de beaux papiers sur ce sujet — le Gouvernement décide de « réformer » le Crédit agricole mutuel, qui a le tort d'être un organisme mutualiste fortement décentralisé et qui n'a pas trop mal réussi. Sur ce point, il aurait été tout à fait souhaitable — je suis sûr que vous répondrez, monsieur le ministre, à l'interrogation de notre collègue M. Lombard au nom de la commission des finances — que nous sachions l'orientation qu'envisage de prendre le Gouvernement en ce qui concerne la réforme du système bancaire français. Cela est important pour l'affectation des ressources disponibles de notre pays et, par conséquent, pour la répartition des financements entre le secteur public et le secteur privé.

Le Plan demeure pour nous l'expression privilégiée d'une volonté de réforme.

Le Plan « adapté » qui nous est aujourd'hui présenté n'est en fait — comment aurait-il pu en être autrement ? — qu'un habillement brillant, intelligent et cohérent d'une politique économique fondée sur l'acceptation du chômage considéré comme une donnée structurelle de l'économie française.

Nous ne saurions nous résigner à ce que le Gouvernement considère comme une fatalité, ce que nous refusons pour nous-mêmes, pour tous les travailleurs privés d'emploi et, au-delà, pour nos enfants.

Monsieur le ministre, au moment de conclure, dois-je, une fois encore, évoquer brièvement le cas de ces jeunes femmes menacées de perdre leur emploi, que j'ai reçues il y a quelques jours à La Rochelle ? J'aurais souhaité très vivement et très sincèrement qu'elles trouvent, dans un Plan moins déshumanisé, des raisons d'espérer. Et puis voyez-vous, monsieur le ministre, le sénateur que je suis n'oublie pas en cet instant qu'il est aussi père de deux jeunes filles âgées de seize et de dix-neuf ans qui s'interrogent, et qui l'interrogent souvent sur leur avenir. J'aurais souhaité très vivement et très sincèrement que le Plan prenne en charge cette sourde angoisse des jeunes qui nous interpellent et qui nous font encore confiance pour un temps, pour combien de temps...

Alors, nous disons oui, franchement, à un Plan qui serait l'expression d'une grande ambition nationale et donnerait un contenu concret aux valeurs de liberté et d'égalité auxquelles nous sommes profondément attachés. Nous disons non à un Plan, même adapté, qui accepte la dure loi du hasard qu'en d'autres temps le Plan se proposait précisément de réduire, car la finalité politique du Plan, c'est bien cela : réduire les hasards, tous les hasards. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Braconnier.

M. Jacques Braconnier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi, deux années après l'adoption par le Parlement du VII^e Plan, le Gouvernement nous soumet aujourd'hui un bilan provisoire et nous demande de nous prononcer sur l'adaptation de ce Plan aux circonstances économiques actuelles. La procédure et l'intention sont louables et les objectifs définis dans ce rapport d'adaptation recueillent nos suffrages.

Toutefois, il me semble qu'un certain nombre de secteurs sont laissés dans l'ombre tandis que d'autres méritent une analyse critique de notre part.

En premier lieu, comment ne pas regretter l'absence de concertation au niveau régional, contrairement à la procédure employée lors de l'élaboration du VII^e Plan ? L'analyse région par région de la nécessaire adaptation aurait permis de mettre plus en évidence les déséquilibres géographiques de l'économie et, assurément, d'y apporter les indispensables correctifs.

Récemment encore, M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, déclarait à Vichy, devant la conférence nationale d'aménagement du territoire : « Il faut organiser une décentralisation différenciée selon les régions et il faut que les zones les plus défavorisées reçoivent des transferts de responsabilités et bénéficient d'une liberté d'action proportionnellement plus importante que les régions qui sont encore relativement prospères. » Sembables propos sont d'autant plus encourageants que le Président de la République ajoutait le lendemain, lors de son discours de clôture, qu'il fallait « donner aux régions en difficulté les moyens de s'adapter aux changements nécessaires ».

Or, qu'est-ce que la planification, sinon une volonté clairement affirmée visant à un développement harmonieux de notre territoire national et, à l'extrême, tendant à un rééquilibrage des régions françaises ?

Hélas, les bulletins de santé de chacune de nos régions ne figurent pas dans ce rapport et on voit mal comment, dans ces conditions, le diagnostic peut être indiqué et, à plus forte raison, la thérapeutique qu'il faut appliquer selon les cas.

J'aborderai maintenant des secteurs figurant dans ce rapport et qui méritent une analyse.

Le commerce extérieur, d'abord, est à la fois la condition et le signe d'une bonne santé économique. Le rapport souligne, à juste titre, que la croissance de nos exportations industrielles a été très forte puisque, pour l'année 1977, elles ont augmenté de 6,6 p. 100 en volume et ont atteint 40 milliards de francs, ce qui, dans un climat international de marasme économique et d'âpre concurrence, est un excellent résultat.

Je voudrais cependant faire deux remarques qui, hélas, assombriront quelque peu ces brillantes performances. D'une part, l'essentiel de ce solde positif est dû à quelques secteurs tels que l'industrie automobile, l'armement, l'ingénierie, les grands travaux, où nous sommes extrêmement compétitifs. Mais si vous retranchez ces quelques secteurs industriels, vous obtiendrez un solde beaucoup plus modeste.

M. René Monory, ministre de l'économie. Bien sûr !

M. Jacques Braconnier. Il s'agit donc d'un excédent commercial industriel extrêmement fragile. Imaginez les retentissements catastrophiques qu'entraînerait la conjonction d'une baisse de nos exportations automobiles, d'armement, d'ingénierie et de grands travaux. Or, celle-ci pourrait intervenir tout aussi rapidement et brusquement qu'est intervenue la soudaine croissance de nos exportations dans ces secteurs.

Il faut donc absolument faire porter nos efforts sur d'autres secteurs industriels que l'on a tendance à délaisser soit parce que le retard pris vis-à-vis de la concurrence étrangère apparaît insurmontable, soit parce que, pris séparément, ils ne représentent pas un important créneau de notre industrie. Dois-je citer — mais cela ne pourra qu'appuyer ce que disaient M. Lucotte et les autres intervenants — la photographie, l'électronique à usage domestique, la reprographie, l'appareillage de bureau, l'industrie du bois ? Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que, représentant un département que vous connaissez, l'Aisne, département frontalier et forestier, je suis frappé de stupeur en voyant quotidiennement cette longue procession de camions qui quittent la France et transportent des grumes, du bois à l'état brut, qui nous reviennent sous forme de produits manufacturés.

D'autres domaines sont touchés : la machine-outil, la machine agricole, l'agro-alimentaire, les deux-roues motorisés, l'outillage semi-léger, l'appareillage médical — la liste complète serait trop fastidieuse.

On parle d'innovation, mais fait-on assez pour l'encourager, quand on constate la diminution inquiétante du nombre des dépôts de brevet d'invention en France : un peu plus de 35 000 en 1977, mais 65 000 pour la seule République fédérale d'Allemagne ?

Je formulerais une autre remarque quant à notre commerce extérieur industriel. La structure de nos exportations est, me semble-t-il, assez malsaine. Quand on sait que notre commerce extérieur industriel est déficitaire dans presque tous les domaines avec les pays membres de l'organisation de coopération et de développement économique, et que 70 p. 100 de nos échanges industriels se font au-delà d'un rayon de 1 500 kilomètres de Paris, on mesure la fragilité de notre excédent commercial industriel. Cela signifie que notre balance commerciale extérieure est en déficit vis-à-vis des pays riches qui n'ont aucun problème de paiement et qu'elle est en excédent avec les pays pauvres qui, bien entendu — et malheureusement ! — sont souvent soit dans l'impossibilité de nous payer, soit obligés de nous emprunter l'argent qu'ils nous doivent.

L'exemple le plus révélateur est celui de la Chine. Le ministre du commerce extérieur est revenu de Pékin en nous disant — et nous nous en réjouissons — qu'il avait dans sa poche des contrats s'élevant à 60 milliards de francs. Or, personne n'est dupe : jamais la Chine ne pourra payer la totalité des contrats qu'elle est en train de conclure avec les pays industrialisés.

Certaines revues financières n'hésitent pas à dire que les contrats d'ores et déjà passés avec la Chine sont dix fois plus importants que sa capacité de paiement jusqu'en l'an 2000.

L'autre domaine qui me semble poser un problème est le secteur agro-alimentaire. Comment peut-on admettre que la France, qui est, après les Etats-Unis, le pays le plus favorisé au monde quant à l'agriculture, ait un solde commercial agricole déficitaire en 1977 ? Bien sûr, il y a eu la sécheresse, mais je ne pense pas qu'elle explique tout.

Comment peut-on expliquer la disparition du secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires ? De deux choses, l'une : ou bien ce secteur particulier est dérisoire, ce que je ne crois pas, et alors pourquoi avoir créé un secrétariat d'Etat, voilà quatre ans ? Ou bien la nécessité d'un secrétaire d'Etat ne se fait plus sentir, et alors pourquoi ce solde déficitaire de notre commerce extérieur agricole en 1977 ?

Il existe, certes, encore une vague délégation aux industries agro-alimentaires. Mais, je prends mes collègues à témoin, combien d'entre eux pourraient citer le nom de la haute personnalité qui préside aux destinées de cet organisme ?

Dans le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, figurent un certain nombre de programmes pilotes, six très exactement. Ces programmes pilotes, dont la nécessité est évidente à tous, ont deux points en commun : d'une part, ils visent la France de l'an 2000, et il ne faut pas « manquer ce tournant » ; d'autre part, ils représentent la victoire de l'électronique sur le travail de l'homme et ils vont engendrer des suppressions d'emploi.

Alors, je ne dis pas qu'il faille renoncer à ces programmes pilotes, au contraire. Mais il faut compenser les suppressions d'emploi qu'ils vont entraîner par une aide aux secteurs qui utilisent une main-d'œuvre importante et qui font appel à une technologie avancée — et il en existe encore — car il s'agit de faire vivre cinquante-trois millions de Français !

Enfin, et j'en aurai terminé, votre rapport sur l'adaptation du VII^e Plan ne parle pas des infrastructures ni routières ni fluviales, alors que notre retard en ce domaine nous est extrêmement préjudiciable.

Aucun expert en géographie économique ne niera que l'un des facteurs de la puissance économique du Nord de l'Europe est son réseau d'autoroutes et de canaux à grand gabarit. Un réseau comparable dans notre pays serait un atout économique considérable en même temps qu'il aiderait le secteur des travaux publics et du bâtiment, actuellement en crise, vous ne l'ignorez pas. Je regrette sincèrement qu'il n'en soit pas question dans votre rapport sur l'adaptation du Plan.

Les regrets que je viens d'exprimer, monsieur le ministre, sont bien tardifs, puisque l'avis du Parlement n'a été sollicité qu'*a posteriori*, et mon intervention ne changera sans doute rien à votre rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.

Aussi me permettez-vous d'espérer que vos services tiendront quelque compte des remarques que j'ai tenu à présenter, lors de l'élaboration du VII^e Plan. Mais je crains qu'à ce moment il ne soit, hélas, bien tard ! (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. « Le déroulement de la crise actuelle conduit de plus en plus à penser que les dérèglements sont profonds et durables ». Ainsi s'exprimaient récemment les techniciens de l'INSEE qui ont réalisé les projections chiffrées qui ont sous-tendu l'adaptation du VII^e Plan. Nous, communistes, ne disons pas autre chose depuis dix ans, puisque c'est en 1969 que nous avons caractérisé cette crise comme une crise globale, profonde, une crise de structures et de système, qui atteint tous les domaines de la vie économique et sociale.

Dès lors, on peut penser que les auteurs du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan ont fait preuve d'une singulière innocence en considérant qu'en 1976 « l'opinion la plus largement partagée était que la France sortait de la crise ».

Certes, le Président de la République, peu perspicace, ou tout simplement médiocre prévisionniste, déclarait bien à l'époque, en juin 1976, dans une allocution télévisée : « L'événement le plus important, c'est la reprise de l'activité économique qui signifie la fin de la crise ».

Ce n'était pas du tout l'opinion des communistes, et je doute fort que ce fut, à l'époque, l'avis du Gouvernement. Seulement, les échéances électorales difficiles qui étaient en vue le conduisaient à afficher un certain optimisme. Aujourd'hui, la victoire électorale de la majorité acquise de justesse en mars dernier l'autorise, estime-t-il, à changer de registre pour en appeler à l'austérité et à la soumission du pays, à la contrainte extérieure, dans un discours de mobilisation générale.

En vérité, la planification n'est plus ce qu'elle était.

Le VII^e Plan aurait-il échoué au point qu'il faudrait à ce point l'adapter ? Il faut faire la lumière à ce sujet et tenter un bilan rapide.

Si on compare les prévisions faites en 1976 pour les principales caractéristiques de la situation économique à ce que nous observons aujourd'hui, alors oui ! les écarts sont tels que l'on peut parler d'échec sur toute la ligne.

La croissance est bien inférieure à ce qui avait été envisagé : on ne peut plus espérer aujourd'hui qu'un taux de croissance moyen de 3,7 p. 100 sur la période d'exécution du VII^e Plan alors que l'on avait envisagé un taux de 5,5 p. 100 à l'origine. La stagnation, génératrice de gaspillages et de chômage : voilà le résultat de la politique économique actuellement conduite par le Gouvernement !

La hausse des prix se stabilise au voisinage de 10 p. 100, selon l'indice officiel — en réalité, au-dessus de 12 p. 100. On est loin des 7,5 p. 100 retenus et qui étaient, à l'époque, présentés comme une hypothèse particulièrement élevée ! L'inflation est ainsi devenue un moyen naturel de la politique économique gouvernementale.

Le commerce extérieur, qui donne matière à des communiqués triomphants, ne révèle pas cependant la réussite éclatante dont vous voudriez nous persuader.

L'objectif du VII^e Plan n'est pas du tout assuré. Nous serons peut-être cette année au voisinage de l'équilibre, c'est vrai, après plusieurs années de déficits importants. Mais la structure de nos échanges reste extrêmement préoccupante : nous sommes de plus en plus dépendants du bloc des grands pays capitalistes — Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne, Japon — et nous ne devons le rétablissement de nos échanges qu'à la conjoncture déprimée, à la baisse du dollar et à un renforcement de notre position vis-à-vis des pays les plus pauvres du monde, domination obtenue à coup de crédit à l'exportation, et dont le caractère précaire est évident. En outre, on ne peut manquer de relever qu'en ce qui concerne les excédents attendus dans nos échanges en produits agro-alimentaires nous sommes loin du compte.

Quant aux programmes d'action prioritaires et aux programmes d'action prioritaires d'initiative régionale, j'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, d'en faire un bilan sommaire en tant que rapporteur spécial du budget du commissariat général du Plan. J'avais indiqué notamment que les PAP ne seraient réalisés qu'à 73 p. 100 de l'enveloppe globale en 1979 et les PAPIR à 44 p. 100, ce qui excluait que ces programmes puissent être couverts pour l'ensemble de la période du VII^e Plan. Pourtant, votre rapport sur l'adaptation du VII^e Plan affirme que « ces programmes présentent toujours un caractère impératif. » On voit bien qu'il n'en est rien. Il est vrai que le texte ajoute : « sans toutefois exclure le minimum de souplesse ». On comprend aujourd'hui ce que cela veut dire.

Je pourrais poursuivre cette analyse dans les autres domaines, vous montrer, par exemple, que si la basse conjoncture ne s'est pas complètement effondrée, c'est grâce aux entreprises publiques qui ont dû pallier la défaillance du secteur privé, vous rappeler que vous aviez affiché l'équilibre budgétaire comme

objectif pour 1980 et que l'on dépassera largement, dès 1978, les 110 milliards de francs de déficit cumulés, puis conclure à l'échec.

Mais nous ne sommes pas si naïfs, nous savons de longue date que les véritables objectifs que vous poursuivez ne sont jamais vraiment ceux que vous affichez. Le Plan, pour vous, c'est avant tout un moyen de propagande, et son adaptation aujourd'hui n'est pas plus sincère que sa version originale : un peu plus cynique, tout au plus.

Car vous avez obtenu des résultats par rapport aux objectifs réels que vous poursuivez. En réalité, vous avez réussi à mettre en place une politique globale d'exploitation des travailleurs et d'austérité renforcée. Vous avez réussi à ramener la part des salaires, dans la valeur ajoutée des entreprises, à son niveau de 1971 : 48,7 p. 100. Vous avez réussi à développer considérablement les profits des sociétés privées, puisque leur excédent brut d'exploitation atteint, cette année, un taux de croissance record depuis 1972, avec plus 18,9 p. 100. Vous avez réussi à porter le nombre officiel des demandes d'emploi non satisfaites à plus de 1 200 000 — en réalité, plus de 1 700 000 — afin d'exercer une pression accrue sur les salaires, ce que l'on observe effectivement en ce deuxième semestre 1978. Vous avez réussi à diminuer la consommation des ménages en biens durables. Et vos « succès », si l'on peut dire, auraient été plus grands encore si les travailleurs, par leur lutte, n'y avaient fait obstacle.

Pour autant, je ne conclurai pas non plus au succès de votre politique, même par rapport aux objectifs — d'austérité pour le plus grand nombre, de rentabilité pour quelques-uns — qui condamnent votre politique économique. La crise affecte aussi les moyens que vous mettez en œuvre, car votre stratégie débouche sur les monstrueux gaspillages que nous observons dans la sidérurgie, la construction navale, le textile, tout comme dans les secteurs de pointe. Elle se nourrit de l'inflation, des spéculations en tous genres, des désordres monétaires. Elle atteint durement les travailleurs français, notre peuple, dans sa capacité à produire, à innover, à se rendre maître de son destin. Elle met en cause l'intégrité de notre appareil économique national et ravale de plus en plus la France en position vassalisée vis-à-vis des principales puissances capitalistes. En bref, votre politique enfonce le pays dans la crise.

Votre stratégie est bien, comme nous l'avons dit, une stratégie de déclin de la France. C'est d'ailleurs ce que traduisent les orientations du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan que vous nous présentez aujourd'hui. On peut en distinguer essentiellement trois.

La première orientation, c'est un soutien renforcé aux sociétés multinationales dans leur redéploiement avec, en contrepartie, un développement de la politique d'austérité.

La crise exacerbe les contradictions du système capitaliste. Des masses énormes de capitaux cherchent leur rentabilisation dans les désordres de la spéculation, de l'inflation, des gaspillages humains et matériels sans précédent. Le progrès scientifique et technique est monopolisé par les multinationales qui s'arrogent le privilège de fixer des normes techniques aussi bien que sociales. Les Etats-nation constituent, dans ces conditions, des obstacles au redéploiement du grand capital.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer la domination : exploitation poussée des travailleurs aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, liquidation de capacités de production et d'entreprises jugées non compétitives, développement du financement public et de soutiens étatiques multiformes sur une base toujours plus large.

Mais il y a des limites à tout cela, et comme le recours à la guerre ne saurait aujourd'hui être retenu sans risque — encore que l'on ne puisse pas dire que le risque soit complètement écarté du fait que le rapport qui existe actuellement dans le monde entre forces impérialistes et forces progressistes n'est pas à l'avantage des premières — alors le grand capital a recours à la « casse » comme substitut à la guerre et comme solution aux difficultés qu'il rencontre.

Parmi les conséquences de cette politique de « casse », il faut d'abord noter l'augmentation du chômage. Une étude de l'INSEE, parue dans le n° 100 de la revue *Economie et statistiques* du mois de mai 1978, rend compte des prévisions chiffrées qui ont servi de base au rapport sur l'adaptation du VII^e Plan. On peut y lire : « Le chômage se gonflerait d'environ 600 000 personnes à partir de son niveau de 1976 ». Ainsi, le pouvoir table sur environ deux millions de chômeurs en 1983 !

Autre conséquence, la stagnation économique organisée affectant aussi bien les investissements des entreprises, les équipements collectifs et les moyens des services publics — ainsi qu'en

témoigne éloquemment déjà le budget 1979 — et, surtout, les équipements des ménages dont les comptes qui sous-tendent l'adaptation du VII^e Plan prévoient qu'ils baisseront de 0,4 p. 100 par an, en moyenne, de 1976 à 1980.

Ce n'est pourtant pas que les soutiens étatiques aient manqué aux entreprises et vous vous y êtes employé pour votre part, monsieur le ministre, avec, en dernier lieu, la loi qui porte votre nom en faveur des actionnaires. Mais que comptez-vous faire pour les épargnants ? Les pouvoirs publics, au plus haut niveau, n'ont-ils pas été jusqu'à envisager une certaine indexation des livrets. A des caisses d'épargne ? N'allez-vous pas, dans cet esprit, relever les taux d'intérêt de ces livrets ? La question me semble opportune.

Mais la conséquence la plus désastreuse, c'est sans doute la désagrégation du potentiel productif national aujourd'hui amorcée sous nos yeux. Le Gouvernement français apporte une contribution active aux plans définis à Bruxelles pour la sidérurgie, la construction navale, le textile, la chimie, etc.

Les différentes études dont nous pouvons disposer aujourd'hui sur les perspectives à moyen et à long terme concordent pour dresser un tableau sinistre de l'industrie nationale. C'est ainsi qu'une étude, commandée en 1977 par le ministère du travail au bureau d'information et de prévision économique — le BIPE — sur les « conséquences de la division internationale du travail sur l'évolution de l'emploi à long terme — horizon 1985-1990 — » conclut ainsi une analyse très poussée des différents secteurs : « L'appareil industriel français devrait, dans les années à venir, se trouver inséré dans une position particulièrement inconfortable au sein d'une hiérarchisation mondiale des systèmes productifs ».

La seconde orientation de ce rapport, c'est, en effet, le choix du Gouvernement d'intégrer notre pays dans des ensembles supranationaux européens et atlantiques.

« La France ouverte sur le monde et appartenant à la communauté européenne saisira les chances qu'offre la concertation internationale », déclare le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan. De quoi s'agit-il ? Il y a un an, on nous recommandait d'accrocher le wagon « France » à la locomotive « Allemagne fédérale » ; nos affaires n'en ont pas été améliorées pour autant. Aujourd'hui, c'est de la concertation des principales puissances capitalistes que surgirait une issue à la crise. Les sommets de Brême et de Bonn, tout comme les négociations du Tokyo-Round de Genève, montrent bien qu'il n'en est rien.

Ce qui s'est passé la semaine dernière à Bruxelles est bien révélateur de deux aspects essentiels de la concertation que s'efforcent de réaliser entre eux les principaux pays capitalistes pour tenter de faire face à la crise.

D'une part, un nouveau pas a été franchi dans la voie de l'intégration européenne et atlantique, sous l'impulsion obstinée de M. Giscard d'Estaing ; d'autre part, les contradictions qui existent dans le monde capitaliste montrent la vanité des tentatives pour trouver une véritable issue à la crise dans le système actuel.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il eût été préférable de débattre aujourd'hui des conclusions du sommet de Bruxelles, au lieu de cette adaptation du VII^e Plan ?

Pour ma part, je considère que si le pouvoir giscardien a choisi cette stratégie, c'est parce qu'elle facilite le redéploiement des grands groupes multinationaux à base française, en acceptant la mise sur pied d'un système monétaire européen liant le franc au mark, sous la domination, bien entendu, de ce dernier. Mais une telle politique renforce les liaisons institutionnelles et économiques des deux pays dans des conditions telles que la France se retrouve en position dominée.

Le pouvoir espère ainsi créer de meilleures conditions pour imposer sa politique d'austérité en France, en noyant notre pays dans un ensemble au consensus plus assuré en raison, notamment, de la politique de collaboration de classe et de gestion des affaires de la bourgeoisie conduite par les partis socio-démocrates au pouvoir, plus particulièrement en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne sous la direction du chancelier Helmut Schmidt.

On comprend mieux, dans ces conditions, la signification de cette « contrainte extérieure » que le rapport d'adaptation du VII^e Plan propose de desserrer — que pourrait-il, d'ailleurs, proposer d'autre à l'opinion publique française ? — mais en avançant des propositions qui ne font, en fait, qu'aggraver la situation présente. Il ne suffit pas, en effet, de constater sommairement que notre activité intérieure est tributaire des importations, il faut se demander pourquoi les choses sont ainsi. Le rapport affirme que « l'équilibre extérieur est une affaire d'ordre inté-

rieur » et reconnaît que la plus grande partie des importations pourraient être remplacées par des productions nationales, mais, en fait, il fait le choix inverse de la spécialisation à outrance de notre économie.

Comment n'y aurait-il pas, comme disent les experts, une « forte élasticité des importations par rapport à la croissance » alors qu'on abandonne l'exploitation de nos ressources énergétiques, qu'on laisse en friche nos ressources naturelles du sol, du sous-sol et de la mer, qu'on brade nos secteurs de pointe et de technologie avancée, qu'on liquide des secteurs entiers de nos biens d'équipement tels que la machine-outil, les roulements à billes, l'horlogerie, etc. ?

Aujourd'hui, la politique d'intégration politique et économique, qui a comme corollaire dans l'industrie celle des « créneaux », ne peut que rendre notre pays encore plus dépendant d'un environnement international instable, sans pour autant consolider l'assise intérieure qui permettrait à la France de s'ouvrir sur le monde dans les conditions d'une coopération internationale équilibrée avec tous les pays.

La troisième orientation consiste, pour le pouvoir, à rechercher un consensus que sa courte victoire électorale du printemps dernier ne lui a pas assuré et que la politique du prétendu « libéralisme » qu'il mène rend de plus en plus difficile.

Cette politique — qui a été, en fait, inaugurée en 1969 — s'identifie avec les développements de la crise dans la dernière décennie. Elle marque un tournant sensible par rapport à la gestion mise en œuvre sous le général de Gaulle, ce qu'observe sans doute le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan lorsqu'il estime que « placer notre politique industrielle sous un vocable prestigieux, le sérieux de la chose l'interdit ». Ce n'est pas gentil pour le général de Gaulle !

Mais ce libéralisme, en réalité, c'est l'autorisation donnée aux multinationales de briser le cadre de la nation comme champ prioritaire du développement ; c'est le laisser-faire qui multiplie les gaspillages, casse nos usines et liquide nos outils ; c'est la passivité devant les directives de Washington et de Bonn ; c'est la liberté donnée aux travailleurs de répartir entre eux la pénurie et d'accepter de participer à leur propre exploitation ; c'est la concurrence organisée des travailleurs et des peuples par la provocation de réactions chauvines ou racistes ; c'est l'identification fallacieuse de l'intérêt de quelques barons de l'industrie et de la finance et de l'intérêt national ; c'est aussi, au bout du compte, le renforcement de l'intervention de l'Etat dans tous les aspects de la vie sociale. Ce libéralisme, c'est la liberté pour le renard libre, comme on dit, dans le poulailler libre.

M. Paul Jargot. Très bien !

M. Anicet Le Pors. Les travailleurs de notre pays ne sont pas prêts à accepter l'austérité et l'abaissement national ; leurs luttes en témoignent et le pouvoir doit en tenir compte. « Plus une économie atteint un niveau de développement élevé et plus l'efficacité économique dépend de l'équilibre social », admet le rapport. En effet ! Et c'est bien ce qui fait problème au Gouvernement.

Sous couvert de participation, il a avancé un certain nombre de dispositions dont la mise en œuvre est inégalement engagée : l'entrée des cadres avec voix délibérative dans certains conseils d'administration, la distribution d'actions aux travailleurs et, en dernier lieu, ce projet PARTAGE sur les conditions de travail. Autant d'essais pour récupérer des aspirations bien réelles et que les travailleurs sauront saisir, le cas échéant, pour en faire des acquis, mais que le pouvoir voudrait transformer en autant d'occasions d'intégration à sa politique anti-sociale et antinationale.

Les travailleurs, qu'ils soient ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs ou cadres, n'ont que faire des flatteries et des propos démagogiques que leur prodigue le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan. Ce qu'ils veulent, même si les moyens d'y parvenir ne sont pas encore clairs pour nombre d'entre eux, c'est plus de bien-être, de justice, de démocratie et de considération pour eux et pour leurs pays.

Le Gouvernement voudrait nous faire croire que la stratégie qu'il propose est la seule possible. Il n'en est rien. Le théorème dont on parle n'est qu'un slogan creux car si l'emploi est lié à la croissance, à la condition, en particulier, que la durée du travail soit réduite en conséquence, avec maintien des salaires — je sais que la précision vous intéresse, monsieur le ministre — la croissance, elle, est liée à la cohérence nationale de notre industrie et la cohérence nationale est liée à l'engagement du pays dans une coopération internationale d'un type nouveau.

Mais ce n'est pas avec des théorèmes que l'on peut espérer gouverner un pays développé comme la France avec le soutien de son peuple. Il lui faut donc en réalité un nouveau type de croissance indissociable d'une vigoureuse activité pour le développement d'un nouvel ordre économique international.

Un nouveau type de croissance, cela veut dire : se fixer comme objectif prioritaire la satisfaction des besoins de la population française et de l'économie nationale. Cela suppose d'abord une politique de plein emploi et une politique des revenus s'attaquant aux injustices et aux inégalités, ce que vous ne faites pas. C'est aussi l'amélioration du cadre de vie, des équipements collectifs, pour évoluer vers un autre mode de consommation participant davantage à l'épanouissement de la personne humaine. Le parti communiste a renouvelé récemment, lors des manifestations pour l'emploi qu'il a organisées et tout au long de la discussion budgétaire, ses propositions détaillées à ce sujet.

Un nouveau type de croissance, c'est choisir de favoriser pleinement l'essor du progrès scientifique et technique pour le mettre au service des hommes et non pas se lancer dans une francisation qui n'est que la copie de l'étranger. Cela passe d'abord par la lutte contre toutes les formes de gaspillages et des transformations profondes dans les processus de production, mais aussi par la mise en œuvre d'une politique de la recherche scientifique et technique dont nous avons eu l'occasion, lors du récent débat sur le budget de la recherche, de tracer les grandes lignes.

Un nouveau type de croissance est indissociable de l'élévation de la formation des hommes, de l'amélioration de leurs conditions de travail, afin que soit rendue possible, dans la vie concrète et pas seulement sous forme d'un catalogue de droits et devoirs, l'intervention des travailleurs. Il ne suffit pas, en effet, de changer le droit, si les conditions de la vie quotidienne ne sont pas progressivement transformées.

Un nouveau type de croissance, c'est aussi l'action en faveur d'un nouvel ordre économique international. Nous avons fait, à ce sujet — je vous y renvoie — de nombreuses propositions, notamment par les voix de Georges Marchais le 16 avril dernier à Mexico et de Robert Ballanger dans la note remise au Président de la République le 5 juillet dernier à la veille des sommets de Brême et de Bonn.

Bien sûr, il faut que la France soit ouverte sur le monde ! Personne ne discute cela et les communistes moins que quiconque, eux qui sont, par définition, des internationalistes convaincus en même temps que des patriotes intransigeants. Le problème n'est pas du tout celui-là, mais il est de savoir comment, dans le monde d'aujourd'hui, exprimer cette vocation mondiale traditionnelle de la France, affirmer sa personnalité dans le concert des nations.

M. Paul Jargot. Très bien !

M. Anicet Le Pors. Oui, nous sommes pour une coopération élargie avec tous les pays du monde, plus diversifiée et partant plus équilibrée, et c'est votre politique de redéploiement et d'austérité qui freine nos échanges extérieurs et anémie notre marché intérieur.

Un nouveau type de croissance, c'est enfin de nouveaux critères de gestion pour une nouvelle économie. Il devient, en effet, de plus en plus urgent de s'affranchir de la dictature totalitaire du profit, qui aboutit à la crise dans laquelle nous nous trouvons avec son cortège de misères, d'injustices et de contradictions. Il faut, dans ce cadre, prendre en compte dans les choix économiques toute la richesse de la vie sociale : la qualité de la vie, l'économie de temps, l'équilibre des régions, le développement de la coopération internationale, etc. Voilà, en effet, un large champ pour une véritable planification, c'est-à-dire une planification démocratique.

Le nouveau type de croissance, c'est en fait la seule solution pour sortir de la crise du système actuel. Ce n'est pas une utopie, c'est l'objectif d'une action patiente, diversifiée et continue dans tous les domaines que je viens d'évoquer. Sa mise en œuvre passe par des réformes de structures profondes, mais est amorcée dès aujourd'hui notamment à travers les luttes pour l'emploi, pour les salaires, pour la satisfaction des revendications spécifiques des jeunes, des femmes, des intellectuels, pour la défense de l'indépendance nationale.

En effet, ce dont la France a besoin aujourd'hui, ce n'est pas d'une dérisoire et trompeuse adaptation du VII^e Plan, c'est d'un véritable changement pour construire une autre société. (Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à ce point du débat, après avoir entendu les trois rapporteurs et beaucoup d'orateurs de talent, je voudrais aller à l'essentiel et me poser une question : la France a-t-elle encore un Plan ?

Certes, l'habitude que nous avons des débats parlementaires et des discussions avec l'ensemble des partenaires sociaux montre que nous sommes assez souvent incapables de raisonner de manière sereine sur les réformes de structure qui s'imposent à notre pays pour lui permettre de s'adapter aux nouvelles conditions de la concurrence internationale. Je comprends donc que certains doutent et que d'autres s'interrogent.

Je dirai très brièvement, compte tenu de l'heure, que l'adaptation du VII^e Plan qui nous est proposée recueille notre accord, en dépit de quelques interrogations, j'allais dire de quelques contestations.

Je consacrerai surtout mon propos à évoquer les orientations qu'il faudrait retenir pour la préparation du VIII^e Plan parce que je crois que c'est cela, au fond, l'essentiel de notre débat. S'agissant de l'adaptation du VII^e Plan, un expert, M. Claude Gruson, qui fut notre maître à tous il y a bien longtemps, a écrit récemment que « la préparation du VII^e Plan a été la simple application beaucoup trop hâtive de méthodes déjà périmées ». Pour avoir vécu cette période, pour en avoir discuté à l'époque avec le rapporteur général de la commission des finances du Sénat, je dois reconnaître que nous n'avons pas su nous protéger de la religion du taux de croissance élevé, qui n'est pas un élément que l'on décide tout seul, et que nous n'avons pas suffisamment su tenir compte des réalités internationales.

Aussi la thèse défendue dans l'exposé des motifs du texte que vous nous présentez, monsieur le ministre, consiste-t-elle à prétendre que, l'analyse de la situation économique internationale sur laquelle reposaient les objectifs du VII^e Plan ayant montré quelques faiblesses, le mouvement de croissance, hélas ! inflationniste qui nous était tracé ne peut plus aujourd'hui se poursuivre. Je crois que cette analyse est juste, même si elle met à nu certaines erreurs, même si notamment elle fait éclater le caractère irréaliste, dans le monde actuel, de toute politique de relance, quels que soient les qualificatifs dont on affuble cette relance, qu'on l'appelle sélective, appropriée, adaptée ou autrement.

On ne peut plus relancer tout seul tant est grande l'interdépendance de nos économies entre pays industrialisés et à l'égard du tiers monde. Malgré la résurgence d'un certain nombre de courants nationalistes qui apparaissent de-ci de-là, il est clair que le fait essentiel de notre époque est cette interdépendance. Il faut donc en tenir compte et c'est pourquoi nous sommes — vous le savez — partisans de la construction européenne.

J'ai deux questions à formuler sur ce rapport d'adaptation du VII^e Plan.

D'abord, je suis étonné de la fermeté du ton employé pour condamner les conditions de préparation du VII^e Plan et le caractère un peu illusoire de ses objectifs alors que, sur le plan de la décision, les conséquences concernant les programmes d'action prioritaires sont si timides. On nous propose de modifier le programme d'action prioritaire n° 6 sur la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée, dont M. Braconnier a souligné toute l'importance, et de revoir la répartition des crédits du programme n° 7, « humaniser les hôpitaux », et c'est tout. Est-ce à dire que les 200 milliards de francs affectés aux programmes d'action prioritaires seront effectivement dépensés ? Est-ce à dire que tous les accords passés — c'était une politique essentielle — entre l'Etat et les établissements publics régionaux dans le cadre des programmes d'action prioritaires d'initiative régionale seront tenus ? C'est, monsieur le ministre, une question importante, car la conception — vous vous en souvenez — des programmes d'action prioritaires ne s'appliquait qu'à une partie des moyens d'action publique. C'était le moyen de réaliser une véritable association d'intérêts entre l'Etat et les collectivités décentralisées. Je crois que c'est là une des arêtes essentielles du VII^e Plan qu'il faut conserver.

En outre — je ne sais si je peux le dire après ce que je viens d'entendre dans la bouche de l'orateur qui m'a précédé...

M. Anicet Le Pors. Je vous en prie ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Fourcade. ...le fameux théorème qui est à la base du rapport « l'emploi est lié à la croissance, la croissance est liée à l'équilibre extérieur, lequel est lié à l'adaptation de notre industrie » n'explique malheureusement — j'insiste sur ce mot car il s'agit d'un phénomène de civilisation — qu'une partie des difficultés que nous rencontrons.

Contrairement à M. Le Pors, je ne dirai pas que ce théorème est un slogan. Je dirai qu'il ne rend compte que d'une partie

de la réalité. En effet, notre pays subit en même temps deux phénomènes de transformation sociale, qui affectent l'emploi et l'activité économique. Si le second, c'est-à-dire la contrainte extérieure et la liaison indissoluble entre l'emploi, la croissance et l'équilibre extérieur a été renforcé par les difficultés internationales qui ont commencé en 1971, comme on l'a dit tout à l'heure, le premier, le phénomène de civilisation, qui se traduit par une inadéquation croissante de tous nos appareils de formation aux emplois qui s'offrent, est apparu beaucoup plus tôt, vers les années 1965, 1966.

Nous avons constaté en reprenant des séries statistiques assez anciennes un développement important de ce que j'appellerai ce chômage de civilisation. Il ne faut pas laisser croire qu'un point de croissance de plus, qu'un plus grand dynamisme de nos entreprises exportatrices pourront régler les difficultés d'emploi des dizaines de milliers de jeunes étudiants issus des unités d'enseignement et de recherche de sciences humaines et de lettres modernes, ni celles des milliers de jeunes femmes qui souhaitent, après avoir élevé leurs enfants, retrouver une activité salariée pour acquérir plus d'autonomie et de disponibilité.

Ce phénomène, qui a commencé à se manifester voilà de nombreuses années, est un phénomène de civilisation. Il appelle des réformes de structures courageuses. Notre système d'éducation doit être révisé, car le nombre de milliards de francs qu'il faut aujourd'hui dépenser pour rattraper des formations insuffisantes me paraît avoir presque atteint la limite du supportable. Voilà pourquoi je souhaiterais que ce théorème soit complété et que ce rapport sur l'adaptation du VII^e Plan tienne compte de deux problèmes qui, à l'heure actuelle, dominent le problème de l'emploi.

Ces questions, ces interrogations ne m'empêchent pas d'adopter le projet de révision que vous nous proposez. Il fallait, je crois, le faire.

C'est pourquoi mes collègues du groupe de l'union des républicains et des indépendants s'associeront à moi dans cette approbation.

Mais je crois que l'intérêt du débat, monsieur le ministre, est d'essayer de formuler quelques propositions pour la préparation du prochain Plan.

La première question qui se pose est de savoir s'il faut préparer un nouveau Plan. Certes, la création d'un système monétaire européen, qui va avoir un caractère contraignant beaucoup plus fort que tout ce qui peut être inscrit dans des documents publics, certes, le maintien de l'ouverture de nos frontières et l'acceptation de la compétition internationale vont créer des difficultés pour la planification. Je ne partage absolument pas la conception de la planification qu'a tout à l'heure décrite M. Pisani, car il a exposé une conception de la planification qui constitue une rupture avec le système de l'économie de marché. Or, on ne peut à la fois avoir des frontières ouvertes et prétendre répudier l'économie de marché, car on crée alors dans l'économie des troubles qui ont des conséquences extrêmement graves.

A mon sens, il faut conserver le concept du Plan. En effet, je constate qu'à l'heure actuelle partout dans le monde, qu'il s'agisse des pays socialistes, qu'il s'agisse des pays en développement, qu'il s'agisse des grandes entreprises transnationales, les méthodes de programmation et de développement organisé progressent.

Il serait vraiment singulier de renoncer à la planification au moment précis où la plupart des grandes institutions mondiales se mettent à utiliser des méthodes de planification plus sérieuses, plus précises, peut-être avec des théories plus modernes et des conceptions mathématiques plus développées.

Je suis donc favorable à un Plan, car le Plan est une discipline et nous avons besoin de discipline. Je suis favorable à un plan parce que le Plan est un facteur de consensus social. Or, dans les difficultés actuelles, nous avons besoin d'un consensus social. Je suis également partisan d'un plan parce que nous avons le devoir d'ouvrir à tous les jeunes des horizons autres que ceux de la crise et du sous-emploi.

Mais nous devons donner des caractéristiques nouvelles à ce plan. Je voudrais, à cet égard, formuler quelques propositions que, je l'espère, nous aurons l'occasion de reprendre. D'abord, je crois que notre conception du Plan doit s'inscrire dans une perspective d'évolution sociale, et non pas dans une seule perspective économique. La conséquence de l'ouverture des frontières, de l'autonomie des entreprises et du dynamisme retrouvé de l'ensemble du corps social doit nous permettre d'établir une planification beaucoup plus nette pour un certain nombre d'objectifs : réduction des inégalités, évolution des revenus et programmation de l'ensemble des grands objectifs de protection sociale.

Je pense que le VIII^e Plan devrait d'abord, à partir des contraintes internationales, être établi sur une période beaucoup plus longue que les cinq ans traditionnels car en matière de transformation sociale, cinq ans, ce n'est rien, nous le savons tous. Nous devrions avoir des objectifs à vingt ans pour pouvoir changer la société en profondeur.

Nous devrions avoir comme conception première du nouveau Plan une perspective sociale banalisée par une série d'indicateurs donnant des renseignements précis et objectifs chaque année sur l'évolution des revenus, sur les conséquences des transferts sociaux que nous adoptons souvent à l'aveuglette et sur la réduction réelle des inégalités. Nous sommes passés depuis trente ans d'un pays dans lequel il fallait assister un certain nombre de déshérités à un pays dans lequel, pour obtenir un consensus, il faut réduire un certain nombre d'inégalités et nous acheminer vers une structure sociale beaucoup plus paisible et génératrice de moins de tensions.

La première idée à mettre en œuvre est donc une programmation des objectifs sociaux.

La deuxième idée — mais j'ai été précédé à cet égard par M. Lombard et par les travaux de la commission des finances cela ne vous étonnera pas, monsieur le ministre, que nous soyons en communauté d'idées sur ce point — est que le futur Plan doit reposer sur une maîtrise beaucoup plus solide, beaucoup plus profonde de l'ensemble des finances publiques, qu'il s'agisse de celles de l'Etat, de la sécurité sociale et des collectivités locales.

Il est, voyez-vous, assez illusoire de programmer des équipements ou des investissements, de fixer des objectifs sociaux dans le cadre d'un grave déséquilibre des finances publiques. Il est difficile de faire un effort d'évolution vers l'égalité et la justice fiscale si les déséquilibres dans tout ce qu'on appelle les comptes des administrations viennent créer des tensions insupportables.

A cet égard, cette maîtrise des finances publiques — et sur ce point je suis d'accord avec ce que disait M. Michel Debré à l'Assemblée nationale — est une condition préalable au démarrage du VIII^e Plan.

Depuis plusieurs années, nous avons enregistré, pour lutter contre le chômage, des déséquilibres graves de l'ensemble de nos systèmes de finances publiques. Nous ne pourrions pas continuer. Il faut donc que nous reprenions en main notre dispositif fiscal ; l'objectif de justice que nous poursuivons et celui de programmation se rejoignent pour que cette maîtrise soit assurée.

En troisième lieu, le plan doit comporter une programmation beaucoup plus précise et plus rigoureuse qu'aujourd'hui des grands équipements d'infrastructure. C'est dans le cadre d'une association contractuelle entre l'Etat et les établissements publics régionaux et, le cas échéant, les collectivités locales, qu'il faut programmer ces équipements plutôt que de se disperser dans une espèce de frénésie pointilliste, selon laquelle on voudrait tout planifier.

Si l'on a des objectifs sociaux sains, clairs, dont on peut mesurer la réalisation chaque année grâce aux institutions organiques et objectives, comme le centre d'études des coûts et des revenus ou l'institut national de la statistique, si l'on a par ailleurs une maîtrise des finances publiques qui donne une certaine liberté pour corriger un certain nombre de défauts structurels de notre société, si la programmation rigoureuse des grands équipements d'infrastructure est garantie dans le Plan et si l'on consacre le minimum d'argent nécessaire, mais tout l'argent nécessaire, pour réaliser les grands équipements indispensables — tout à l'heure M. Braconnier évoquait les équipements de transport, de télécommunication et notamment les voies fluviales nécessaires au développement économique — je crois que la création d'emplois industriels, l'adaptation des structures industrielles, la modernisation des entreprises seront facilitées. Il nous faut donc avoir une connaissance précise de ce qu'à un horizon déterminé les pouvoirs publics feront ou ne feront pas.

Souvenez-vous des difficultés engendrées par l'erreur de planification sur les télécommunications commises dans les plans précédents. Nous avons été dans l'incapacité de créer des emplois nouveaux et d'appliquer une véritable politique d'aménagement du territoire, parce qu'il n'était pas possible d'équiper en téléphone les zones industrielles de la plupart de nos régions.

C'est là le rôle traditionnel de l'Etat ; plutôt que de se disperser, en voulant tout programmer, tout chiffrer, tout calculer, mieux vaut qu'il se consacre à sa tâche essentielle, c'est-à-dire à l'établissement d'un programmation convenable, correcte, précise et garantie des grands équipements nationaux ou régionaux qui permettront d'encadrer et de faciliter les créations d'emploi et la modernisation des entreprises.

On serait, certes, tenté d'aller plus loin, et beaucoup continueront à essayer de transformer le plan en un scénario de l'évolution détaillée de tous les composants de notre société. Ce serait, me semble-t-il, courir le risque de reproduire les erreurs du passé, et plutôt que de se battre comme on l'a fait à l'occasion des VI^e et VII^e Plans, — souvenez-vous des débats concernant le VI^e Plan sur les décimes qui accompagnaient notre taux de croissance — plutôt que de savoir si l'on est partisan d'un taux de croissance à la japonaise ou à l'allemande, mieux vaut essayer de se concentrer sur l'essentiel. Or, l'essentiel c'est d'avoir un plan et d'y faire figurer des indications précises qui permettent, comme l'avait dit M. Massé, de réduire les incertitudes et, par conséquent, de donner un certain nombre d'éclairages précis à tous ceux qui, dans notre pays investissent, innover, créent, se développent ou exportent.

On pourrait avoir d'autres idées. J'ai moi-même avancé, il y a quelque temps, l'idée que la durée du plan pourrait coïncider avec celle du mandat présidentiel, ce qui permettrait d'éviter cette cascade de plans, d'adaptations, de reports, que nous constatons.

On pourrait également adopter un système de planification pour dix ans, avec des programmes établis tous les deux ou trois ans, que nous pourrions réviser en cours de route, pour éviter de commettre des erreurs sur le plan de la méthodologie.

On peut envisager beaucoup d'autres mesures, mais c'est un autre débat ; nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la discussion des orientations du VIII^e Plan.

Oui, monsieur le ministre, mes chers collègues, il faut à la France un plan qui, compte tenu des contraintes qui s'imposent à nous, fixe à notre pays des objectifs sociaux qui puissent déboucher, enfin, sur un vaste consensus autour du projet de société que nous voulons mettre en œuvre. C'est cela que souhaite la majorité qui vous soutient et elle attend de vous que vous l'associez à la préparation de ce grand dessein. (*Applaudissements à droite et sur les travées du RPR et de l'UCDP.*)

M. le président. La parole est à M. Larché.

M. Jacques Larché. Monsieur le président, monsieur le ministre, la planification française a une longue histoire, longue et décevante !

Le Plan était né d'une ambition intéressante. On se souvient de la formule fameuse par laquelle le général de Gaulle le définit un jour : « le Plan, ardente obligation... ».

Mais les formules les plus belles, les mieux frappées, sont dangereuses, si sous la magie des mots, elles ne servent qu'à dissimuler la réalité et ses incertitudes.

Lorsque l'on dispose d'un concept clair et simple, il est inutile de chercher à trop le préciser et je trouve, pour ma part, un motif d'inquiétude dans cette succession de définitions par laquelle on s'acharne à découvrir ce que peut bien, en définitive, être le Plan.

Pour les uns, réducteur d'incertitude, le voici promu au rang d'explorateur de l'avenir.

S'il me fallait, à mon tour, proposer une formule, je dirais, avec beaucoup d'irrévérence, que le plan français, c'est un peu le mât du bateau de Tabarly. On se souvient du beau navire de ce navigateur sympathique. Mieux gréé que les autres, il devait aller plus vite. Hélas ! par trois fois, le vent se leva, et par trois fois, le mât cassa.

Lorsque la conjoncture déferle, la prévision du plan s'effondre, qu'il s'agisse des effets inflationnistes de la guerre de Corée, du trouble apporté à l'économie par les événements de 1968, de la brusque montée des prix du pétrole. Il faut alors revoir, corriger, adapter et, finalement, tenter de mettre en harmonie avec la situation nouvelle un plan qui, de toute évidence, n'a pas su la prévoir.

Aussi bien, je pense qu'il est préférable de substituer à cette litanie des définitions, une attitude plus terre à terre, un comportement plus pragmatique.

Remplaçons la définition par des questions toutes simples ; j'allais dire simplistes : notre économie se porte-t-elle mieux ? Notre équilibre social est-il mieux assuré ? La répartition de nos forces de production est-elle meilleure parce que nous avons eu, année après année, recours aux techniques de la planification ? En un mot, les choses ont-elles été, vont-elles, iront-elles mieux, parce que nous avons un Plan, que si nous n'en avons pas ?

Pour tenter de répondre à ces questions, interrogeons cette longue histoire de la planification à laquelle je faisais allusion. Nous y distinguons deux périodes inégales quant à leur durée, et quant à leur intérêt profond.

La première période correspond au premier plan de modernisation. Son auteur fut sans doute, à cette époque, sinon le plus illustre, tout au moins le plus utile de tous les Français : Le premier Plan a, dans sa simplicité, des relents staliniens, la Sibérie en moins.

Il néglige ce qui n'est pas essentiel ; les premières analyses structurelles ont fait apparaître des goulets d'étranglement au niveau des productions de base. On s'y attaque avec vigueur grâce à l'effort de tout un peuple. Les goulets sont franchis ; pour la première fois, très vite, la France retrouve son niveau de production de 1929. C'est le premier miracle français. Notre produit national comprend désormais suffisamment de charbon, d'acier, de ciment ou d'engrais pour dire que si tout n'avait pas été fait, dans ce premier Plan, tout, grâce à lui, devenait possible.

La seconde période voit jusqu'à nos jours se répéter et se suivre les plans. On y multiplia les détails ; on voulut y affiner les objectifs, sans penser que l'illogisme fondamental d'une planification dans une économie de marché ne pouvait à long terme être masqué.

Entre le Plan descriptif ou indicatif et le marché, surtout ouvert sur l'extérieur et véritable instrument de la décision économique, le risque de discordance est inévitable et constant.

Le Plan, alors, n'est plus bien souvent — telle la statue du Commandeur — que le catalogue de ce qu'on a promis de faire, de ce que l'on n'a pu faire, et de ce que l'on vous reprochera de ne pas avoir fait.

Si nous devons à l'époque actuelle retenir une leçon de ces essais successifs de planification, c'est celle que nous donne le premier Plan de modernisation.

Il nous faut découvrir, planifier les goulets d'étranglement de notre temps, tenter de prévoir les moyens qui permettront d'y mettre fin.

Trois critères nous permettent de les déceler, tout au moins pour les plus importants d'entre eux. Je me permettrai simplement d'y insister.

Nous constatons que les dépenses publiques croissent plus vite que le produit national. Premier goulet d'étranglement : un emploi inefficace de la richesse publique.

Nous constatons que les dépenses de sécurité sociale laissent apparaître, en quelques années, un doublement du budget social, sans que le problème de son équilibre ait été résolu. Deuxième goulet d'étranglement : la pénalisation de l'entreprise et l'atteinte à sa compétitivité.

Nous constatons que le chômage semble s'installer. Où est-il le temps heureux des prophéties pessimistes ? J'entends encore cet homme d'Etat, aujourd'hui disparu, mettre en garde ses interlocuteurs : « Attention, la France ne supportera pas 500 000 chômeurs ! » Troisième goulet d'étranglement, le plus grave : la France ne peut accepter de devenir un pays dans lequel l'homme jeune ou d'âge mûr ne trouve pas l'activité à laquelle il aspire.

Au-delà de ces signes annonciateurs, nous découvrons alors les domaines dans lesquels le Plan doit agir. Il est fâcheux que certains soient passés sous silence dans le document qui nous est proposé et que d'autres ne soient qu'insuffisamment traités.

La croissance de la dépense publique révèle, dans une très large mesure, l'inadaptation de l'appareil de l'Etat. Nous n'ignorons rien des contraintes qui existent en la matière, mais quelle est l'administration publique qui a fait un sérieux effort de rénovation dans ses méthodes, accompagné d'un réel effort de rigueur dans la gestion ?

Les exemples de situations aberrantes qui surchargent la dépense publique sont tellement nombreux que l'on hésite à les citer : celui de cette administration centrale où l'on ne travaille guère plus de vingt-cinq heures par semaine ; celui de cette autre administration centrale où, de sa propre autorité, le personnel s'arroge deux mois et demi de vacances ; celui de cet établissement public qui dispose d'un budget social hors de proportion par son ampleur avec les besoins réels et dont le montant est égal à la somme qu'il faudrait à toutes les associations sportives de France.

Le Plan ne doit pas se contenter, dans les circonstances actuelles, de donner des conseils aux entreprises quant au comportement à adopter.

Si l'on veut un jour que l'Etat décentralise, il doit le dire. Imagine-t-on l'énorme remue-ménage que provoquerait dans l'appareil central de l'Etat l'amorce, seulement l'amorce, d'une décentralisation effective ? Cela devra être fait suivant une logique ordonnée dont nous ne trouvons que bien peu de traces dans votre proposition.

Le Plan, pour l'Etat, doit comporter, dans une perspective d'effort, une vue globale du problème et prendre en compte celui que l'Etat doit s'imposer à lui-même.

Deuxième critère et deuxième problème essentiel : la croissance des charges sociales.

Nous ne pourrions pas continuer ainsi. Je suis effaré d'apprendre qu'une fois de plus on va tenter de résoudre le problème par une croissance de la ressource sans s'inquiéter véritablement de la dépense.

Le coût global de la sécurité sociale doit être amélioré. Il n'est pas de question plus importante à l'heure actuelle que la réforme de la gestion des hôpitaux publics. La technique du prix de journée est une incitation constante à la dépense inutile.

Enfin, nous savons tous que la modification de l'assiette des charges sociales doit avoir des conséquences importantes. Elle améliorerait la compétitivité de l'économie française. Elle améliorerait la situation de l'emploi dans la mesure où la baisse du coût relatif du travail par rapport au capital conduirait les entreprises à choisir des processus de production faisant davantage appel au premier. Enfin, elle favorise les industries de main-d'œuvre actuellement très pénalisées par rapport aux industries plus capitalistiques.

Le chômage, enfin, à son niveau actuel et en dehors de ses aspects humains, pose le problème de la quantité de main-d'œuvre disponible et celui de sa formation. Il faudra bien aborder un jour le problème de la main-d'œuvre immigrée et celui de son adaptation à nos besoins actuels. Pour ma part, je considère que toute politique globale et brutale est inconcevable non seulement parce qu'elle choquerait les traditions françaises, mais aussi parce qu'elle apporterait, du point de vue économique, des troubles et des secousses plus néfastes que le mal auquel on doit porter remède.

Par ailleurs, dans la conjoncture démographique présente, l'intérêt national commande de ne pas favoriser le départ des familles d'immigrés, à l'égard desquelles, au contraire, devrait être menée une politique active de naturalisation et d'assimilation.

On s'étonne que le Plan ne dise pratiquement rien du travail clandestin. Simple attitude marginale, il y a quelques années, celui-ci est en train de devenir une véritable institution dont les effets ne pourront plus être longtemps supportés pour tout ce qu'il coûte en rentrées fiscales perdues, tant au niveau des entreprises que des individus, en cotisations sociales non payées, le comble du paradoxe — et le cas n'est pas rare — apparaissant lorsque le travail noir est accompli par un chômeur secouru ou par une personne en congé médical.

Reste enfin le problème de la formation des hommes. Un effort a été fait dans le domaine de la formation continue, mais l'insuffisance de l'appareil d'éducation, et surtout son inadéquation aux besoins réels de l'économie, sont criantes.

Il faut absolument corriger cette survivance d'un enseignement dominé par des préoccupations presque uniquement intellectuelles et chercher à former, en liaison avec les professions, une main-d'œuvre qui, tout en ayant acquis un niveau culturel élevé, doit pouvoir répondre aux besoins de l'économie.

Monsieur le ministre, le travail auquel vos services se sont livrés n'était pas commode. Nous vivons, à certains égards, une période aussi difficile que celle que nous avons connue au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Comme à cette époque, c'est de notre survie qu'il s'agit. A ce moment-là, un instrument fut trouvé, qui aida la nation à surmonter ses difficultés. Ecoutez son langage clair, rapide et incisif. Le Plan s'adressait au peuple et le peuple l'a compris.

Jean Monnet écrivait : « Il est essentiel que le pays prenne conscience non seulement des difficultés du moment et des efforts à accomplir, mais des possibilités de relèvement et de l'avenir qui lui est ouvert s'il le veut.

« Si la France s'engage délibérément dans un effort collectif et concerté vers un but accessible connu et ayant l'adhésion de tous, elle surmontera les difficultés du présent et s'acheminera rapidement vers une prospérité qu'elle n'a jamais connue. »

Je ne suis pas sûr que le document que vos services vous ont préparé et que vous nous soumettez présente des qualités comparables. Mais je suis certain que si vous n'accomplissez pas l'effort primordial, prioritaire dans les domaines que je vous ai cités, toutes les intentions intéressantes figurant dans votre plan demeureront inutiles.

C'est dans cet esprit que je vous apporterai mon soutien en vous disant que vous devez faire plus pour que la planification française soit enfin, comme elle a su l'être au moins une fois dans l'histoire de notre pays, l'instrument indispensable du pro-

grès de la nation. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'Union centriste des démocrates de progrès et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous allons interrompre la discussion de ce projet de loi pour la reprendre à vingt-deux heures quinze.

— 7 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 13 décembre 1978.

« Monsieur le président,

« Le Gouvernement, en accord avec la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, demande que les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 1979 soient examinées par la Haute assemblée le jeudi 14 décembre 1978, à 10 h 45, en fête de l'ordre du jour prioritaire, l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1978 passant ainsi en deuxième position.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JACQUES LIMOUZY. »

En conséquence, l'ordre du jour prioritaire de la séance de demain jeudi 14 décembre 1978 sera ainsi modifié.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt-deux heures quinze minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

APPROBATION D'UN RAPPORT SUR L'ADAPTATION DU VII^e PLAN

Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.

La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, je ne me réjouis pas de voir que les sénateurs ne sont pas nombreux, mais cela me rassure, car je viens de participer à une réunion de mon groupe et, au cas où je serais moins bon, il y aurait moins de témoins pour le constater. (*Sourires.*)

M. le président. Ce risque n'existe pas, monsieur le ministre. Vous me fournissez l'occasion de signaler que deux groupes, et non des moins importants, sont actuellement réunis à des titres divers, mais comme j'ai fait savoir à leurs membres que vous alliez monter à la tribune, ils ne devraient pas tarder à venir en séance. (*Nouveaux sourires.*)

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, je voudrais, tout d'abord, rappeler brièvement — car j'ai entendu tout à l'heure un certain nombre de critiques — que finalement, si nous sommes réunis ce soir c'est bien grâce à la volonté qu'a le Gouvernement de faire connaître la vérité, car nous aurions parfaitement pu décider de poursuivre l'application du Plan sans engager un tel débat devant le Parlement.

Je crois, quelles que soient les critiques qui nous sont faites, comme par M. Le Pors, qu'il faut reconnaître que le dialogue de ce soir est tout à fait utile pour tenter d'actualiser un certain nombre d'analyses, puisque celles que nous pouvons faire aujourd'hui conduisent à modifier en partie le contenu initial.

Je considère également qu'il était essentiel d'écouter les parlementaires, de dialoguer avec eux pour amorcer, en quelque sorte, la préparation du VIII^e Plan.

Au-delà de l'adaptation du VII^e Plan, même si certains la jugent insuffisante, ce débat a le mérite de la vérité et du dialogue et permettra, j'en suis convaincu, au commissaire au Plan d'engager une préparation efficace du VIII^e Plan.

Je remercie M. Fourcade, qui a occupé des fonctions presque comparables aux miennes, d'avoir, tout à l'heure, dans son intervention, rappelé que les circonstances qui ont présidé à l'élaboration de ce Plan étaient fort différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui.

Des erreurs d'appréciation ont incontestablement été commises à cette époque. Il est toujours facile de dire après coup qu'on s'est trompé; c'est vrai, mais ce l'est aussi pour les experts, pour les syndicats et pour tous ceux qui ont participé à l'élaboration du Plan.

Les mentalités, quelle que soit la qualité des hommes, s'adaptent difficilement à de nouvelles circonstances. Or la période de préparation du VII^e Plan se situait peu après la crise pétrolière de 1973 et de 1974 et personne ne pouvait imaginer — je suis persuadé que c'était également le cas de nos voisins étrangers — que les évolutions ultérieures seraient celles que nous avons constatées.

En entendant M. Le Pors, tout à l'heure, je me réjouissais de constater qu'il sait, en général, ce qui va se passer. (*Sourires.*) Mais, le plus souvent, avec un certain retard, ce qui lui permet de voir venir les choses avant de coller à l'événement.

Mais il nous arrive, à nous qui tentons d'aller de l'avant, de nous tromper en faisant de la prospective et il est vrai qu'au moment de la préparation du VII^e Plan, nous venions de connaître de longues années d'une expansion rapide, supérieure à celle de nos voisins, nous permettant ainsi de rattraper, voire de dépasser certains de nos partenaires. Il était alors difficile de prévoir que la nouvelle donne internationale aurait des répercussions aussi fortes, aussi durables sur notre économie.

Pour ma part, je n'utiliserai pas le terme de crise. En effet, une crise, pour moi, est un phénomène passager que l'on peut surmonter et modifier.

En réalité, il s'agit non pas d'une crise, mais d'une situation nouvelle, différente de celles que nous avons connues dans le passé. Cette situation est durable car nous n'avons aucune chance de voir baisser le prix du pétrole ou celui des matières premières ni de voir s'atténuer la concurrence internationale. C'est une situation nouvelle à laquelle, avec nos moyens, notre intelligence, notre imagination et notre courage, il nous faut nous adapter avec succès.

Les différentes interventions ont fait ressortir que tout n'allait quand même pas aussi mal que d'aucuns le prétendent. Je prendrai l'exemple du commerce extérieur. Certes, nous n'avons pas atteint tous les objectifs du Plan; en revanche, pour d'autres, nous sommes en avance.

C'est le cas de notre balance commerciale. Le Plan n'avait pas prévu qu'en 1978 la balance commerciale serait équilibrée. Je sais que certains, comme M. Braconnier, ont estimé que si nous sommes assez bien placés dans tel ou tel secteur, l'automobile par exemple, dans d'autres, nous sommes en retard. Mais je fais remarquer que si nous supprimions tous les domaines où nous sommes bons, nous deviendrions mauvais — cela me paraît être une évidence.

Je vous concède cependant que la structure de notre balance commerciale n'est pas entièrement satisfaisante. Mais, lorsque nous aurons recouvré complètement notre dynamisme économique, nous pourrons alors sans doute nous confronter aux meilleurs.

Actuellement, notre solde est meilleur avec les pays en développement et les pays de l'Est qu'avec les pays comparables au nôtre. Cela ne signifie pas bien sûr que la partie soit perdue. Je vais d'ailleurs vous en donner une preuve.

Depuis 1945, notre balance commerciale avec les Etats-Unis n'avait jamais été équilibrée; or, compte tenu notamment de la faiblesse du dollar, à la fin de 1978, si les projections actuelles se confirment, notre balance commerciale avec les Etats-Unis sera, pour la première fois, équilibrée.

Cela prouve que nous ne sommes pas nécessairement désavantagés par rapport aux pays comparables au nôtre. Si nous poursuivons dans la voie que nous nous sommes tracée, il n'y a pas de raison que nous ne réussissions pas assez rapidement à équilibrer nos échanges avec les pays développés. C'est un objectif important du Gouvernement dont la réalisation prouvera notre rétablissement.

Donc, en 1978, pour la première fois depuis longtemps, la balance commerciale sera excédentaire. De plus, la balance des paiements sera probablement aussi excédentaire, ce qui prouve qu'un certain nombre de pays nous font confiance.

Certes, notre croissance est inférieure à ce que nous aurions souhaité, mais elle sera néanmoins, cette année, de l'ordre de 3,5 p. 100, ce qui est comparable, voire supérieur à ce que connaîtront les pays de l'OCDE.

Pour autant, nous ne sommes pas satisfaits, car nous savons fort bien — comme l'a dit M. Fourcade — que la croissance seule n'apportera pas la solution au problème de l'emploi. Elle demeure toutefois un élément extrêmement important. Elle doit se renforcer en 1979 et 1980. Dans ces conditions, l'emploi s'améliorera progressivement.

Donc, si nous n'avons pas réalisé tout à fait ce que nous attendions dans ce domaine, nous nous situons néanmoins dans la bonne moyenne, et même un peu au-dessus de la moyenne des pays comparables.

Certains ont déploré le déficit des finances publiques.

J'allais dire que je m'associe à ces regrets, mais je voudrais tout de même vous donner quelques explications, notamment à l'intention de MM. Bohl, Lombard, Fourcade et Larché, qui ont évoqué ce problème.

Je voudrais vous rendre attentifs à ceci: il est vrai que le déficit budgétaire est important, plus important que par le passé; il est exact que nous avions souhaité sinon l'équilibre, du moins un déficit moins important. Mais que si l'emploi ne dépend pas uniquement de la croissance, du moins est-il influencé par elle.

Bien que l'investissement productif n'ait pas atteint cette année le niveau prévu, il fallait néanmoins éviter que la croissance ne s'en trouve par trop ralentie.

Bien sûr, le découvert budgétaire aurait pu être limité à un montant peu supérieur à la prévision initiale de 8 900 millions de francs soit par une réduction, soit par un accroissement des dépenses.

Le prélèvement qui aurait été ainsi effectué sur les ressources intérieures aurait affecté la croissance cette année.

L'investissement productif restant relativement stable, il convenait d'assurer le relais par l'intermédiaire du budget et aussi l'investissement productif des entreprises nationales.

L'effort de ces entreprises, qui a été souligné par M. Le Pors, est, en réalité, celui des pouvoirs publics, car nous menons, dans ce domaine, une politique volontariste. Nous avons, cette année, accru, en francs constants, les investissements des entreprises nationales de plus de 20 p. 100.

Puisque l'investissement productif total se monte à 230 milliards de francs environ aujourd'hui, imaginons un instant une progression en volume de cet investissement de l'ordre de 6 à 7 p. 100 analogue à celles constatées avant la crise pétrolière. C'est alors de 15 à 18 milliards de francs qui se seraient ajoutés à la production. J'espère que c'est ce qui se produira en 1979, comme le laissent prévoir les réponses des industriels à la dernière enquête de l'INSEE et les chiffres donnés par la chambre de commerce de Paris.

Si l'investissement productif augmente, en 1979, de 6 à 8 p. 100, cela nous permettra d'exécuter le budget, en 1979, avec un déficit moins important. Mais ne nous y trompons pas! Si l'investissement productif reste stable et si, en même temps, nous voulons réaliser un budget à peu près en équilibre, nous risquons de réduire la croissance et d'aggraver encore la situation de l'emploi.

Plusieurs orateurs ont évoqué le budget social et particulièrement celui de la sécurité sociale. Mesdames, messieurs les sénateurs, vous avez parfaitement raison de poser des questions à ce sujet.

Pour des raisons liées à la modération de la croissance et à l'ambition de notre politique sociale, telle que l'a voulue le Président de la République, nous avons probablement été un peu plus généreux sur le plan social.

Je pense, par exemple, à la revalorisation des ressources des personnes âgées. Toute le monde, avant 1974, reconnaissait que leurs conditions de vie n'étaient pas satisfaisantes. Or nous avons augmenté massivement leurs retraites.

J'aurai l'occasion d'aborder tout à l'heure, lors de la discussion d'un amendement, le contenu de notre politique familiale. Nous avons, dans ce domaine également, accepté un certain nombre de charges supplémentaires.

Nous avons, au cours de ces dernières années, étendu la sécurité sociale à des catégories qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent.

Tout cela s'est traduit par des charges importantes qui expliquent le déficit d'aujourd'hui. Il sera, en 1978, de 5 milliards de francs et, en 1979, de 10 ou 12 milliards de francs; il nous faut donc assurer un redressement de 17 milliards.

Je confirme tout à fait ce qu'a dit M. Lombard à propos de ces mesures de redressement.

M. Larché a dit qu'il était temps de réformer et de remettre en cause un certain nombre dépenses. C'est souvent ce qu'on

dit à une tribune ou dans des réunions publiques. Mais, lorsqu'il s'agit de mettre cette proposition en application, on s'aperçoit que ce n'est pas simple.

Je suis convaincu qu'il faudra mettre, non pas un terme, mais un frein à l'accroissement des dépenses sociales. En effet, les charges sociales ont progressé de 4 à 5 p. 100 de plus que la hausse des prix au cours des dernières années.

La part des prélèvements obligatoires dans le PIB a progressé entre 1970 et 1977 de plus de trois points. Cette situation, à terme, pénalise les personnes aux revenus modestes.

Comme je le dis chaque fois que j'en ai l'occasion, nous sommes, dans une certaine mesure, devant un choix de société.

Un excès d'administration de notre économie se traduit par un moins grand dynamisme de nos chefs d'entreprise, mais un excès d'assistance aux individus entraîne aussi, à terme, un moins grand dynamisme des individus.

Il n'est pas question, bien entendu, de remettre en cause ce qui est acquis mais il faut faire un choix entre le revenu direct et le revenu de transfert.

On compare souvent la France à l'Allemagne mais pour moi, ce pays ne constitue pas un modèle ; c'est sans doute un bon exemple mais les Français n'ont pas besoin de prendre modèle à l'étranger. Nous nous apercevons que nos entreprises ne sont pas, contrairement à ce que l'on dit, moins bien placées, sur le plan de la compétitivité, que les entreprises allemandes car le total des salaires et des charges sociales n'est pas plus élevé en Allemagne qu'en France.

En revanche, si nous entrons dans le détail, nous nous apercevons que les charges sociales sont plus lourdes en France — de telle sorte que les petites et moyennes entreprises se croient défavorisées — mais que les salaires sont d'un montant moins élevé, ce qui fait dire à nos syndicats que les ouvriers français sont mal payés. Il faudra un jour éclairer cette situation aux yeux de l'opinion publique et tenter de la modifier.

Pour la dignité des individus et en vue de la responsabilité que je souhaite introduire à tous les niveaux, je préfère, à condition que les personnes les plus défavorisées de notre société soient réellement et mieux protégées, le terme « promotion » à celui de « distribution » sociale.

Sans remettre en cause ce qui est acquis, nous devons réfléchir sur l'avenir pour que l'évolution se fasse dans le sens de la dignité, de la responsabilité de l'homme.

Je suis d'accord, monsieur Fourcade, pour que nous soyons rigoureux, à l'avenir, à la fois sur nos équilibres sociaux et sur nos équilibres budgétaires.

Mais, comme nous avons établi un programme, il ne faut pas tout modifier du jour au lendemain sans être assurés du relais de l'investissement qui me paraît un facteur de croissance plus sain.

Car la compétitivité de nos entreprises pour demain en dépend et car l'emploi dépend de l'investissement.

Le troisième terme qui a été longuement évoqué, et je le comprends, c'est celui de l'emploi.

Je me rends parfaitement compte, et le Gouvernement avec moi, que, lorsqu'un père perd son emploi, c'est un drame familial. Je l'ai toujours dit et je le répète, je ne suis absolument pas choqué lorsque des ouvriers manifestent parce qu'ils ont perdu leur emploi. Je les comprends et je tente avec eux, quand l'occasion m'en est donnée, de résoudre leurs problèmes.

En 1976, notre balance commerciale était déficitaire de 20 milliards de francs. En 1978, elle sera excédentaire de 5 ou 7 milliards de francs. Or, c'est en développant nos exportations que nous améliorerons l'emploi.

Si nous sommes capables d'être meilleurs que les autres sur le plan extérieur, nos entreprises retrouveront un taux d'auto-financement acceptable, et feront à nouveau des bénéfices, au risque de choquer les oreilles chastes de M. Le Pors ! (Sourires.)

C'est seulement à ce moment-là que nous pourrions procéder, comme c'est souhaitable, à des réformes de structure de l'emploi car nous ne pourrions pas le faire tant que les entreprises seront faibles.

Si aujourd'hui nous ne menions pas une politique sérieuse, pour répondre à telle ou telle proposition démagogique, si nous décidions brutalement de modifier les horaires de travail sans compensation, nous risquerions de condamner — je n'ai pas peur des mots — pour très longtemps nos entreprises et donc l'emploi.

Je rappelle pourtant que dans une économie qui se développait dans une économie relativement saine qui permettait à nos entreprises de vivre normalement, nous avons réduit, au cours des dix dernières années, et sans perte de salaire, le temps de

travail de cinq heures. Rien n'empêche d'imaginer que nous puissions le réduire encore dans l'avenir, dans un avenir programmé, sous la réserve que nos entreprises soient capables d'absorber ces réformes de structures vers lesquelles nous allons naturellement.

Mais, de grâce, soyons prudents ; ne précipitons pas les choses.

J'ajouterai un mot concernant l'emploi et, ce faisant, je répondrai à M. Lucotte. Qu'il me soit permis au passage — pardonnez-moi mon propos quelque peu décousu, mais, malgré l'heure tardive, je voudrais répondre aux différentes interventions — de dire un grand merci aux trois rapporteurs qui se sont succédé à la tribune et qui ont fait toute la lumière sur l'adaptation du Plan. Qu'ils aient approuvé le projet ou qu'ils aient émis des réserves — et je pense à mon ami M. Bohl, qui fut plus réservé qu'approuvateur bien qu'il ait conclu son propos en disant qu'il approuverait ce projet — j'ai beaucoup apprécié la qualité de leur travail, et je me plais à souligner qu'ils n'ont pas hésité à reconnaître que le Gouvernement avait fait preuve d'un certain courage en présentant un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.

En ce qui concerne la politique industrielle, ne nous méprenons pas. J'ai été ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; j'ai alors tenté — je ne sais pas si j'y suis parvenu entièrement — de dégager un certain nombre d'orientations. J'ai tenté d'imaginer ou de prévoir ce que pourrait être l'industrie française, et j'ajouterai même l'agriculture française, car, ne craignez rien, l'agriculture — bien que quelqu'un ait déploré qu'elle ne figurât pas suffisamment dans notre plan — est au centre de nos préoccupations.

N'oubliez jamais qu'il n'y aura pas, ni en France, ni ailleurs, de bonne politique industrielle, de bonne politique agricole, sans une bonne politique économique ; c'est peut-être pourquoï, lorsque j'étais ministre de l'industrie, j'ai passé plus de temps à parler économie qu'à parler industrie. Je crois, très sincèrement, que le développement de l'industrie passe par une politique économique cohérente ; il passe aussi, soyez-en persuadés — et, là encore, c'est une question d'éducation des mentalités — par une réconciliation de l'opinion publique avec son industrie.

Nous avons vécu pendant des années — je le dis sans regret, car c'était probablement l'époque qui le voulait — en manifestant un certain dédain, ou du moins une certaine réserve à l'égard de l'entreprise, à l'égard de ceux qui, comme dit M. Le Pors, exploitent les ouvriers, à l'égard de ceux qui gagnaient de l'argent.

Mais comme l'expansion était forte, l'entreprise, malgré l'indifférence de l'opinion publique, atteignait ses objectifs.

Dans une période difficile, si l'industrie, si l'agriculture, qui sont en pleine transformation, n'ont pas le soutien de l'opinion publique, elles n'ont que peu de chances de s'en sortir.

L'industrie et l'agriculture ont besoin de circuits financiers. Nous sommes en train, comme vous avez pu le constater, d'opérer un certain nombre de réformes financières et bancaires. Que ceux qui m'ont questionné me pardonnent de ne pas leur dire dans le détail ce que nous allons faire ; vous savez tous — et M. Fourcade plus que d'autres, qui a exercé des responsabilités comparables aux miennes — que chaque fois que l'on veut changer quelque chose dans ce pays — tous les pays développés sont un peu conservateurs ! — si on annonce à l'avance ce que l'on va faire, les groupes de pression interviennent et rien ne se fait.

Je vais toutefois vous indiquer les grandes lignes de la réforme financière.

C'est d'abord le développement des fonds propres des banques. Pourquoi les fonds propres ? Parce qu'ils sont l'un des moyens de sortir de l'encadrement, et si nous sortons de l'encadrement, la concurrence se développera. Or, actuellement, la concurrence dans le système bancaire n'existe pas suffisamment. Enfin, c'est la décentralisation, dont nous avons besoin pour l'aménagement du territoire, et nombre d'entre vous ont insisté, en particulier M. Lucotte, sur l'importance de l'aménagement du territoire.

Renforcement des fonds propres, concurrence, décentralisation, tels sont les trois maîtres mots qui présideront à la réforme du système bancaire. Celle-ci est d'ailleurs engagée, puisqu'un accord, qui paraissait relativement difficile, est intervenu avec le Crédit agricole, accord que l'Assemblée nationale a entériné dans le collectif, et qu'approuvera, je l'espère, le Sénat.

Puis viendront d'autres réformes qui me paraissent indispensables et que j'aurai l'occasion de vous présenter.

A été également réalisée une réorganisation de l'épargne, car il n'y a pas d'investissements si on n'incite pas l'épargne à aller vers l'entreprise. Mais, encore une fois, une telle action ne peut être menée à bien que si l'opinion est reconciliée avec son industrie et si elle sait pourquoi elle fait l'effort qu'on lui demande.

Je rappelle que, en 1978, après un démarrage relativement lent en juillet et en août, les sociétés cotées réaliseront pour 4 milliards de francs d'augmentation de capital, contre 900 millions de francs en 1977. J'espère bien obtenir 6 milliards de francs en 1979, ce qui fera un total de 10 milliards de francs. Les conditions seront donc remplies pour que l'investissement reparte.

Je dis souvent aux chefs d'entreprise que l'attentisme ne paiera pas et que, puisque nous leur avons fait confiance en menant une politique économique ambitieuse et courageuse et en leur donnant la liberté, c'est-à-dire la responsabilité, ils doivent répondre à notre attente, le moment en est venu.

L'argument qui consiste à dire, lorsqu'on ne veut pas avancer, qu'il y a un arbre sur la route, m'amuse toujours. J'ai entendu si souvent, pendant dix, quinze ou vingt ans de ma vie, que le jour où la liberté des prix leur serait rendue, les chefs d'entreprise n'auraient plus de problèmes ! Et j'étais convaincu du bien-fondé de cette espérance. Il y a un an encore, quand je parlais de la liberté des prix, personne ne croyait à son efficacité. Et finalement, lorsqu'elle fut décidée, quelques mois plus tard, elle fut mise en œuvre si vite que ceux qui recevaient cette liberté et cette responsabilité semblaient — pas tous, heureusement ! — embarrassés.

Aujourd'hui, je dis à ces chefs d'entreprise, et vous devez leur dire, qu'ils n'ont plus le droit d'attendre. Plus ils attendront, plus ils risquent de condamner la France à une croissance insuffisante et à une perte de compétitivité.

Les conditions économiques sont donc maintenant remplies. Nous réussirons, par le développement de la responsabilité des chefs d'entreprise, qu'ils doivent partager avec leurs collaborateurs, par la réorientation des circuits de l'épargne, par la réforme bancaire qui se fera progressivement. Mais l'organisation bancaire actuelle n'est pas un obstacle ; car si les chefs d'entreprise disent qu'ils ne trouvent pas de moyens de financement, quand on les prend en particulier, on finit par savoir qu'il y a toujours quelqu'un pour financer leurs découverts quand ils en ont besoin.

Même pour embaucher ou pour débaucher, on grossit le problème. Certes, il est gênant de ne pas pouvoir faire ce que l'on veut. Mais nous ne sommes pas dans une situation ni dans une société où on peut faire n'importe quoi à n'importe quel moment. Il faut bien installer un contre-pouvoir sur la route des chefs d'entreprises, et cela ne me gêne pas. Car les chefs d'entreprise sont des hommes de qualité ; ils sont un peu aventuriers, au bon sens du terme. Quand on choisit d'être chef d'entreprise, on accepte de rencontrer des obstacles sur sa route.

Alors, qu'ils ne me disent pas aujourd'hui qu'ils ont encore des obstacles devant eux, des obstacles que nous devons déblayer. Car nous ne réformerons pas tout. Il y a des choses, sur le plan social et sur le plan humain, qu'il ne faut pas réformer. S'ils devaient avancer cet argument, je le regretterai. Mais je crois que tout va s'arranger et que l'on verra bientôt les investissements redémarrer.

Si les obstacles qui demeurent devaient empêcher les chefs d'entreprise d'investir de nouveau, cela voudrait dire qu'un blocage des prix trop long et une économie administrée trop longtemps auraient atténué — mais je ne le crois pas — les qualités maîtresses des chefs d'entreprise, c'est-à-dire l'imagination et l'agressivité. Mais je leur fais confiance.

Je leur ai déjà fait confiance, et ils ne m'ont pas déçu, puisque les prix n'ont pas évolués défavorablement et qu'ils n'évolueront pas défavorablement.

J'aimerais qu'en retour ils me témoignent la même confiance, qu'ils fassent preuve d'imagination et d'agressivité et qu'ils investissent. Ce faisant, ils rendront service au pays.

Je voudrais maintenant répondre à une question que vous avez posée, monsieur le président, lors de la discussion de la loi de finances, à mon collègue M. Papon, relative au fond d'adaptation industrielle.

Je reconnais que malgré la politique que nous avons menée, des problèmes restent à résoudre, et que les pouvoirs publics, c'est leur devoir, doivent par tous les moyens tenter d'y apporter une solution, surtout lorsque ces problèmes se posent dans des régions particulièrement déprimées et traumatisées, comme le Nord et la Lorraine, ou dans des secteurs particulièrement touchés, comme la sidérurgie ou la construction et la réparation navales. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place ce fonds d'adaptation industrielle.

Je voudrais dire, en réponse aux propos irresponsables que j'entends parfois et qui laissent penser que le Gouvernement brade ou néglige la sidérurgie, que si, malheureusement, notre

pays connaît plusieurs dizaines de milliers de licenciements, dans d'autres pays qui nous touchent de près, la République fédérale d'Allemagne et surtout la Grande-Bretagne, les licenciements ont été encore plus nombreux. Mais on a fait moins de publicité !

Cela ne veut pas dire que les licenciements en France ne créent pas un difficile et douloureux problème.

Ce fonds d'adaptation industrielle, qui a été doté de trois milliards de francs — ce qui est considérable — et qui offre de grandes possibilités de subventions et de prêts participatifs, fonctionne de façon très simple, et je voudrais vous rassurer sur ce point, monsieur le président.

Une commission de fonctionnaires, qui est présidée par le délégué à l'aménagement du territoire et dont le rapporteur dépend de la direction du Trésor, instruit des dossiers ; elle a comme mission de les instruire en quelques semaines, en moins d'un mois en tous cas. Ensuite, elle transmet ces dossiers à un comité interministériel présidé par le Premier ministre, qui m'a donné sa délégation. Ce comité interministériel décide dans les huit jours.

On ne peut imaginer procédure plus souple et, partant, plus efficace. Bien entendu, pour rendre ce fonds opérationnel, il a fallu du temps ; il a fallu voter les mesures concernant la sidérurgie. Le fonds n'est donc réellement opérationnel que depuis un mois.

Imaginer qu'en un mois des dizaines d'entreprises allaient se précipiter pour bénéficier des prêts, c'était franchir un peu trop rapidement les étapes. Mais je peux affirmer que des contrats ou des accords sont d'ores et déjà passés. J'espère — mais ne prenez pas cette déclaration pour un engagement définitif — qu'au cours du premier trimestre 1979, dans les régions défavorisées, particulièrement dans la région du Nord, des décisions relativement importantes interviendront ; elles vous montreront que les pouvoirs publics jouent pleinement leur rôle quand il s'agit d'apporter leur soutien à des régions sinistrées ou en difficulté.

J'ajoute — et je sais que cette question est chère au cœur de M. Lucotte — que les régions sont tout à fait aptes à jouer un rôle sur le plan économique. Nous avons d'ailleurs pris, au cours de ces derniers mois, un certain nombre de mesures qui favorisent à la fois la garantie d'emprunt et les créations d'entreprises. Je crois au développement de ces dernières qui, grandes, petites ou moyennes, apporteront demain leur contribution à l'exportation.

Et, puisque j'ai prononcé le mot « exportation » alors que j'ai parlé tout à l'heure du commerce extérieur, je dirai que, quels que soient nos défauts dans ce domaine — on ne nous ménage pas les reproches — nous sommes peut-être un des pays qui actuellement accordent aux industriels le plus de garanties et que nous n'avons pas l'intention de ralentir notre effort dans cette période difficile, malgré le risque que présente l'exportation. Nul ne peut contester les efforts faits par les pouvoirs publics pour favoriser l'exportation.

Depuis que j'occupe les fonctions de ministre de l'économie, j'ai pris, peut-être même parfois imprudemment — et mes successeurs me le reprocheront — certains risques pour réaliser des affaires d'importance.

Parfois, on se dit avec amertume que les petites et moyennes entreprises des autres pays sont plus dynamiques que les nôtres. Un chiffre que vous ne connaissez pas vous intéressera : en 1977, 20 000 entreprises françaises ont exporté plus de 5 p. 100 de leur chiffre d'affaires. 5 p. 100 du chiffre d'affaires c'est peu, mais en matière d'exportation comme dans d'autres domaines, c'est toujours le premier pas qui est difficile à franchir. J'ajoute que de nombreuses autres entreprises sont prêtes à se lancer dans l'exportation. Pour nous, il s'agit là, à court et à moyen terme, d'un espoir considérable. Nos ventes vont se développer, car j'ai remarqué, et je m'en réjouis, que, souvent, ces petites et moyennes entreprises ont des capacités d'adaptation encore plus souples et sont plus concurrentielles dans des produits sophistiqués que les très grandes entreprises, dont l'adaptation est, en général, un peu plus difficile parce qu'elles sont plus lourdes.

Nous avons, vous avez donc raison de vouloir jouer à fond cette carte des petites et moyennes entreprises, d'abord parce qu'elles s'adaptent bien, ensuite parce qu'elles jouent un rôle économique, enfin parce qu'elles sont sans doute capables plus que les grands groupes de créer actuellement des emplois.

Inutile de vous dire que nous tiendrons compte de vos recommandations. Mais ne noirissons pas toujours ce tableau : nos petites et moyennes entreprises sont dynamiques, ce dont je me réjouis.

J'ai écouté en rêvant un peu le discours de M. Pisani, à l'éloquence duquel je rends hommage. Quand je l'ai comparé à celui de M. Le Pors, je me demandais si le programme commun existait encore. Mais, à la réflexion, j'ai compris qu'il ne doit plus exister, parce que les propos de M. Pisani et ceux de M. Le Pors étaient diamétralement opposés. Comment M. Pisani entend-il pratiquer la planification des marchés à l'intérieur de frontières transparentes ?

N'oublions pas que, lorsque nous achetons pour 100 milliards de francs de pétrole et de matières premières nous sommes obligés de vendre au moins 100 milliards de francs de produits transformés, ce qui implique que le protectionnisme est tout à fait exclu de notre démarche. Je cherche à comprendre comment l'on peut concilier une planification contraignante et une économie de marché transparente. Ces deux thèmes me paraissent tout à fait contradictoires. Je me disais que, probablement, avec l'intelligence qu'il manifeste et son éloquence, il était nécessaire que M. Pisani creuse encore un peu son sujet pour me convaincre. (Sourires.)

Nous avons l'obligation d'envisager l'avenir. Sur ce point, je voudrais répondre à un intervenant qui évoquait les défaillances de notre action. Si nous sommes bons dans un certain nombre de domaines, nous sommes, disait-il, mauvais ou inexistant dans d'autres. Je vais lui répondre, au risque de lui faire de la peine, que nous ne serons jamais bons partout et qu'il n'est pas possible d'envisager d'être présents partout.

Je vais prendre un exemple qui me tient à cœur. Je ne dirai pas que j'ai quelque responsabilité dans le regroupement de l'industrie automobile, mais, quand je suis arrivé au ministère de l'industrie, je me suis inquiété de l'avenir de ce secteur, puisque je savais déjà, à ce moment-là, que la conception des automobiles aux Etats-Unis allait se modifier et qu'elle allait se rapprocher de la conception européenne. Ainsi, ce que nous fabriquions, à l'époque, à quelques millions d'exemplaires, allait se fabriquer d'une façon identique à plusieurs dizaines de millions d'exemplaires. De plus, l'électronique va bouleverser ce secteur. Il nous faut donc concevoir des fabricants d'accessoires automobiles qui soient les meilleurs pour un, deux ou trois éléments de montage que nous pourrions fournir aux Etats-Unis. En revanche, si nous envisageons de réaliser tous les éléments et d'avoir des unités pouvant répondre à tout, nous représenterons 5 à 8 p. 100 du marché, alors que nous aurons en face de nous des concurrents en représentant 20 p. 100, ce qui entraînera l'extinction rapide de nos entreprises.

Ce qui importe — et les Japonais l'ont compris — c'est, suivant le produit, de représenter sur les plans national, européen ou mondial un créneau important, c'est-à-dire qu'à partir du moment où nous pourrions vendre à l'extérieur un pourcentage significatif, nous ne serons pas vulnérables. Si, au contraire, nous représentons un pourcentage très faible, nous serons très rapidement vulnérables, et il nous faut concevoir les produits d'avenir. Je pense que mon collègue M. Giraud acceptera, comme le souhaite M. Lucotte, de venir débattre devant le Sénat de la politique industrielle, car c'est le domaine dans lequel nous avons un rôle important à jouer.

C'est la raison pour laquelle M. le Président de la République et le Gouvernement ont décidé de dépenser deux milliards de francs pour promouvoir une industrie nationale de l'informatique, qui va complètement modifier la vie des Français. Nous devons, sur le plan de la politique industrielle, concevoir le créneau de demain.

Je prendrai l'exemple du secteur agro-alimentaire, qui est l'un des premiers dont je me suis préoccupé à mon arrivée au ministère de l'économie.

M. Braconnier a dit tout à l'heure que nous sommes actuellement mal placés et un intervenant a considéré que le prix de revient de nos produits était trop élevé pour qu'ils soient vendus ailleurs. Un autre orateur a souligné qu'il faudrait réintroduire les quotas au-dessus desquels les produits se vendaient moins chers. Nous sommes à la veille de l'autosatisfaction de la Communauté que l'on critique parfois et qui a permis aux agriculteurs, pendant quinze ans, de vendre leurs produits plus chers qu'ailleurs. Si nous avons dû vendre nos produits agricoles sur le marché mondial, nous les aurions vendus moins chers. A partir du moment où la demande émanant de la Communauté est satisfaite, nous devons être capables de vendre ailleurs.

Certains ont le pétrole, d'autres le charbon, d'autres le minerai de fer, qu'ils exploitent dans de bonnes conditions. Nous, nous avons l'agriculture, qui, à mon avis, a devant elle un très bel avenir. En effet, s'il est vrai que nous craignons de voir se produire une pénurie de pétrole, nous risquons — ce qui est beaucoup plus grave — de connaître dans les trente ans à venir une pénurie alimentaire à l'échelon mondiale. On oublie cela trop souvent. Il faut faire preuve de clairvoyance. Nous

devons savoir que nous avons devant nous vingt années difficiles. Un certain nombre de pays en voie de développement songent d'abord — M. Pisani l'a rappelé — à leur développement industriel. Mais quand il y a peu ou pas de terres cultivables et qu'il est difficile de faire de l'agriculture, il faut bien commencer par quelque chose. En revanche, il faut faire bénéficier les pays où l'agriculture peut être développée, non seulement de notre technologie industrielle, mais surtout de notre technologie agricole. Car, la consommation des produits alimentaires augmentant plus rapidement que leur production dans quinze ou vingt ans, nous aurons affaire à une population d'affamés.

Dans ces conditions, la France a une carte extraordinaire à jouer. Voilà un autre créneau d'avenir. Nous avons donc le devoir de transformer nos produits agricoles et de leur donner de la valeur. Il est regrettable que dans certains domaines où nous sommes bien placés, nous connaissions un déficit important. Je pense à la viande de porc. Je pense aussi au secteur du poisson où nous accumulons des déficits qui risquent d'être de plus en plus importants. Il faut trouver des solutions à ces problèmes. Nous avons là des créneaux d'avenir considérables, des investissements à réaliser pour l'industrie agro-alimentaire, car nous avons devant nous des besoins non satisfaits qui vont croître au cours des prochaines années. C'est à cette œuvre que le Crédit agricole sera habilité à participer dans quelques jours.

C'est la raison pour laquelle il nous faut imaginer ce que peuvent être ces créneaux de l'avenir, à la fois à travers ce dont nous disposons et à travers ce que nous ne possédons pas. Nous avons l'intelligence pour le faire.

Voici un exemple : imaginez un instant ce que sera la vie des Français. Ce n'est pas un rêve que je fais ce soir. C'est la réalité pour demain ou après-demain. Vous aurez dans la plupart des foyers, dans quelques années, un poste téléphonique à clavier qui sera capable en quelque sorte de servir de mini-ordinateur. Il changera les conditions de la vie, les relations entre l'administration et les Français. Voilà encore un créneau d'avenir auquel il faut songer.

M. Lombard a rappelé tout à l'heure les difficultés de CIT-Alcatel. Les pouvoirs publics n'en sont pas responsables, ils n'ont pas freiné les investissements du ministère des PTT. C'est le progrès technique qui a supprimé des emplois.

Si dans ce débat sur l'adaptation du VII^e Plan, je mets l'accent sur l'économie c'est parce que, dans les dix prochaines années, pour le Plan, l'économie sera prioritaire. Ce qui ne veut pas dire, j'en suis parfaitement d'accord, que l'économie ne devra pas être mise au service du social, mais il ne saurait y avoir de promotion sociale sans une économie prospère.

Il nous faut imaginer une autre société. En effet, si, au cours des vingt ou trente dernières années, les économies industrielles ont bien fonctionné, c'est parce que nous achetions les matières premières relativement bon marché et que nous étions capables, disposant d'une main-d'œuvre spécialisée et en l'absence d'une réelle concurrence, de vendre des produits transformés relativement cher.

Mais aujourd'hui, le prix des matières premières a augmenté, la concurrence s'est développée et les pays auxquels nous vendons notre technologie disposent d'une main-d'œuvre peu chère.

Dans ces conditions, quel est notre devoir, quel est notre avenir ? Eh bien ! il nous faut imaginer — et c'est précisément le rôle d'un Gouvernement — une société qui aura quinze ans d'avance sur celle que nous sommes en train de reproduire dans les pays en voie de développement. Il nous faut concevoir des produits plus sophistiqués et je ne dirai pas inventer — parce qu'ils vont se présenter à nous rapidement — mais découvrir d'autres besoins. Pour améliorer encore la qualité de la vie et favoriser le plein épanouissement de l'individu, il nous faudra imaginer une autre société qui sera en avance sur celle que nous connaissons aujourd'hui. C'est pourquoi la formation des individus va prendre, au cours des cinq prochaines années, une importance capitale.

Si nous ne sommes pas capables de promouvoir rapidement cette nouvelle formation qui éveillera les jeunes à une autre société et leur apportera les éléments dont ils manquent, nous n'accomplirons pas la transformation qui s'impose. Mais il nous faut également être capable de faire évoluer la mentalité des parents.

On critique parfois les pouvoirs publics, mais on oublie trop souvent que la mauvaise orientation des jeunes n'est pas due seulement aux enseignants mais aussi aux parents qui, dès lors qu'ils ont connu une vie difficile, souhaitent voir leurs enfants poursuivre de longues études, sans bien savoir toujours à quoi cela leur servira. Malheureusement, elles mènent certains d'entre

eux à une impasse et ils viennent augmenter le nombre de ceux qui arrivent sur le marché du travail sans trouver de débouché. Il convient donc d'adapter la formation à la nouvelle société.

Il nous faut, tous ensemble, Parlement et Gouvernement, définir ce que doit être cette société de demain et mettre au point une formation qui lui corresponde, afin que les hommes puissent entrer dans cette société, non plus en orphelins comme aujourd'hui, mais en participants à part entière, prêts à jouer le rôle qu'on attend d'eux. C'est cela donner un espoir à nos jeunes, c'est cela donner une perspective à notre société. Mais c'est aussi, grâce à l'accroissement de notre richesse, s'efforcer d'atténuer les difficultés des pays les plus pauvres. Il y a là un idéal extraordinaire pour notre jeunesse ! Cet espoir, cet idéal, il nous faut les susciter et transformer notre société.

Mais, de grâce, éloignons de nous ce conservatisme qui nous habite tous un peu ! Nous avons tous tendance, vous le savez bien, à préserver ce qui existe déjà et que nous connaissons, alors que nous éprouvons toujours une certaine inquiétude devant les événements que nous n'avons pas encore complètement analysés. Dès qu'une nouveauté intervient dans une société, la première réaction des hommes, quelles que soient leurs qualités et leurs responsabilités, c'est de tenter de s'y opposer ; mais il nous faut avancer dans le bon sens. Nous nous tromperons sûrement de temps en temps — car, en général, ce sont ceux qui avancent qui se trompent — mais je préfère que nous nous trompions de temps en temps et que nous cherchions à avancer et à moderniser la société plutôt que de nous réfugier sur ce que nous connaissons trop bien et qui n'ouvre pas de perspectives à nos jeunes.

C'est cela, le fond du problème. C'est cela, le rôle du Plan ; c'est cela à quoi doit répondre, demain, la conception du VIII^e Plan. Ce Plan de demain devra surtout, à mon sens — je parle ici en mon nom personnel — dégager un certain nombre de perspectives et non décréter cinq ans à l'avance, d'une façon très contraignante et quantitative, ce qui se produira dans tel ou tel secteur.

Je suis parfaitement d'accord pour que l'on inscrive dans le Plan — et nous le ferons ensemble — un certain nombre de directions ; mais si nous pouvons, grâce à ce débat d'aujourd'hui, orienter le VIII^e Plan vers ces perspectives futures qui donneront, car c'est nécessaire, de l'espoir à nos enfants, qui nous donneront à nous-mêmes la possibilité de nous exprimer d'une manière différente, qui nous permettront d'apprécier ce qui se passe ailleurs et, surtout, de ne pas continuer à produire la même chose que les autres, alors, je crois, nous aurons accompli un grand pas vers l'amélioration du sort des Français.

Ces considérations nous éloignent peut-être des perspectives d'expansion en volume mais, croyez-moi, finalement, elles les rejoignent car si nous sommes capables de concevoir ce que les autres n'ont pas conçu, nous serons capables de le leur vendre ; et si nous sommes capables de le leur vendre, nous serons capables, en quelques années, de réaliser des taux de croissance plus élevés, d'avoir une monnaie forte et donc de résoudre nos problèmes. Nous serons capables, à partir de là, d'avoir des entreprises de qualité qui pourront assurer les réformes de structure dont j'ai parlé.

Et puisque le problème monétaire a été évoqué, je voudrais l'aborder avec vous afin que chacun, aujourd'hui, le comprenne bien.

Cinquante pour cent de notre commerce extérieur se font avec les pays de la Communauté. Imaginons un chef d'entreprise qui doit investir. Il ne sait pas sur quelle base il pourra amortir cet investissement, car il ne peut prévoir, avec les variations de la monnaie, le prix auquel il pourra vendre son produit à l'étranger. Le système monétaire européen va introduire un élément de stabilité, donc de confiance, dans la gestion des chefs d'entreprises, et c'est très important.

Il convenait de ne pas retomber dans les difficultés passées, donc de ne pas adhérer purement et simplement à un système de « serpent » qui condamnerait à tout coup, comme vous le savez, la monnaie la plus faible. Nous avons donc imaginé un système mixte où la référence à un panier de monnaies permettra d'agir aussi bien sur la monnaie forte que sur la monnaie faible.

Je vous fais grâce des détails, mais suis prêt à vous les donner le jour où vous aurez le temps de les entendre. Toujours est-il que j'ai déjà eu l'occasion de négocier les différentes clauses avec tous mes collègues de la Communauté en allant leur rendre visite dans leur pays.

La France se trouve placée, je crois, dans la meilleure situation possible, ce qui ne veut pas dire — là je réponds à un autre interlocuteur — que notre objectif ne doit pas être de lutter

contre l'inflation. Quels que soient nos espoirs, quelle que soit notre volonté de développer le pays, n'imaginons pas, demain, une relance qui compromettrait les équilibres et qui ne manquerait pas de peser sur les prix, compromettant, du même coup, notre maintien dans le système monétaire.

En 1979, nous devons avoir le courage, ensemble, de prendre un certain nombre de décisions, même si elles ne sont pas agréables. Je voudrais rappeler, parce qu'on ne le dit jamais assez — et je regrette souvent que l'opposition le conteste ou ne le dise pas — qu'au cours des cinq dernières années, dans une conjoncture déprimée, et alors que tous nos partenaires acceptaient ou provoquaient soit une stabilisation, soit une réduction du pouvoir d'achat, nous avons permis, en moyenne, une progression annuelle du pouvoir d'achat de 2,5 à 3 p. 100, y compris en 1975, lorsque la croissance a été nulle.

Tout cela se retrouve dans les bilans des entreprises et dans le déficit budgétaire car il n'y a pas de miracle. Si le produit des quelques points de taux de croissance supplémentaire est affecté en totalité aux individus, le budget de la nation — comme le budget des entreprises — en souffrira nécessairement.

Ce qui compte, pour rester dans le système monétaire européen, c'est la courbe du taux d'inflation. Dès lors, si nous voulons réduire ce taux, il nous faut, coûte que coûte, modérer la progression des revenus. Aussi dois-je mettre en garde le chef d'entreprise qui n'est pas encore confronté, aujourd'hui, à la concurrence qu'il risque de devoir affronter demain, que s'il a la tentation d'accorder, sans discernement, par souci de facilité ou pour éviter de discuter, telle ou telle augmentation de salaire, il se condamnera à court ou à moyen terme. Il nous faut, avec beaucoup de vigueur, dire aux Françaises et aux Français qu'ils doivent accepter une stabilisation du pouvoir d'achat pour nous permettre de gagner la bataille de l'inflation. Celle-ci doit être de moins de 8 p. 100. Il convient donc que, dans les premiers trimestres de l'année prochaine, l'évolution des revenus soit modérée. Cela ne signifie pas que les plus défavorisés, ceux qui accomplissent un travail manuel pénible, ne pourront pas bénéficier d'une certaine amélioration de leur pouvoir d'achat, mais les autres devront accepter le maintien de leur pouvoir d'achat et les plus favorisés devront consentir un léger sacrifice, afin de permettre à la France de passer ce cap difficile.

Comme je l'ai toujours dit, la seule chance de la France, pour les années à venir est de réduire son taux d'inflation de deux points en 1979.

J'ai l'habitude, vous le savez, d'employer le langage de la vérité. Je crois beaucoup à notre pays, je crois beaucoup à la qualité des Français. Mais je regrette parfois qu'avec toutes les qualités à la fois latines et anglo-saxonnes de notre peuple nous ne soyons pas déjà les meilleurs, car nous avons tout pour l'être. Il faut l'expliquer aux Français, car c'est ainsi que nous pourrions réussir un Plan.

Je voudrais enfin dire à M. Fourcade qu'en ce qui concerne les programmes d'action prioritaires et les programmes d'action prioritaires d'initiative régionale nous aurons, à la fin de 1980, à peu près réalisés les objectifs que nous nous étions fixés.

Dans l'ensemble, à quelques nuances près, monsieur Bohl, nous pensons réaliser comme vous le souhaitez les programmes d'action prioritaires et les programmes d'action prioritaires d'initiative régionale.

On a parlé aussi beaucoup de l'humanisation des hôpitaux. De gros efforts ont été faits à la fois par les pouvoirs publics, par les régions et par les départements. Au cours de ces dernières années, le prix de revient des hôpitaux a augmenté parfois de 35 p. 100 d'une année sur l'autre et, en 1977, de 18 p. 100. Il faut, là aussi, coûte que coûte, si nous voulons équilibrer le budget de la sécurité sociale, arriver progressivement à des augmentations comparables à l'augmentation des prix, faute de quoi nous aurons beaucoup de mal à y parvenir.

Il convient de poursuivre l'humanisation des hôpitaux, mais sans doute avec quelque discernement. Peut-être — ma collègue Mme Veil serait beaucoup plus qualifiée que moi pour vous en parler — faut-il la réaliser sans tomber dans un excès de luxe et d'équipements qui finit par coûter très cher.

Je pense avoir répondu à M. Lombard.

J'aurais voulu dire aussi un mot à M. Pisani, mais il n'est plus là. Il a parlé d'une façon parfois un peu elliptique. Je n'ai pas très bien compris ses propos concernant le nucléaire, notamment s'il était pour ou contre. Il a semblé nous dire que la France, confrontée au problème de sa dépendance énergétique, n'avait pas fait tous les efforts nécessaires.

La France est le pays au monde dont le programme nucléaire est le plus important. Je rappelle qu'à la fin de 1986 nous produirons sans doute plus de 40 000 mégawatts d'origine nucléaire.

Je rappelle aussi les difficultés que j'ai eu à surmonter lorsque j'étais ministre de l'industrie. Face à certaines contestations — si M. Pisani était parmi nous, je le lui rappellerais — le soutien du parti socialiste m'a un peu fait défaut. Mais surtout ne disons pas aujourd'hui que la France n'a pas fait d'efforts dans ce domaine.

M. Pisani avait évoqué les problèmes de la forêt. Sa présentation m'a paru tout à fait agréable à entendre. Soixante-dix mille personnes, 2 milliards de francs pour la balance commerciale, parfait ! Mais ce qu'il a oublié de dire, c'est ce qu'il en coûtera. Voilà qui doit atténuer un peu le résultat escompté. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas le faire, mais je me méfie toujours de ce genre de calcul quand on ne retient qu'une seule donnée de l'opération.

A M. Moinet, qui a parlé de la sidérurgie, je répondrai que ce n'est pas un problème essentiellement français. La balance commerciale ? Nous en avons parlé. La politique économique ? Je m'en suis longuement entretenu. Le profit des entreprises ? Les entreprises en difficulté ? Nous les avons aidées dans la mesure du possible. Le système éducatif ? J'en ai parlé, car j'y crois également.

Ne nous reprochez pas, de grâce, de faire des plans « Vosges ». Vous nous dites au début de votre propos que les pouvoirs publics ne font rien pour régler le problème de l'emploi, mais, dès que nous faisons un plan, vous nous le reprochez. (M. Moinet fait un geste de dénégation.) Il y avait quand même un peu de cela dans votre propos et cela m'a attristé.

M. Moinet a souligné que si la part des impôts directs avait augmenté par rapport à celle des impôts indirects, c'est parce que l'activité avait été moins forte. Mais il a oublié qu'en janvier 1977 nous avons baissé un taux de la T. V. A. de 20 à 17,6 p. 100 et que cette mesure a entraîné une diminution des recettes de l'Etat de 9 milliards de francs. Il faut en tenir compte dans le calcul, car ce n'est pas négligeable.

J'ai parlé de l'avenir des jeunes, du crédit agricole, du système bancaire. J'ai longuement répondu à M. Braconnier. J'ai également fourni des réponses à M. Le Pors.

Monsieur Fourcade, je crois avoir évoqué, même assez longuement, à peu près tous les sujets que vous avez abordés. Je suis pleinement d'accord avec vous : le VIII^e Plan devrait réserver la priorité à un, deux ou trois grands équipements, qui apparaîtront comme les moteurs de l'expansion française. C'est vous et nous, grâce au dialogue, à nos rencontres, qui allons déterminer ces priorités. Il est certain que c'est là que se situent les véritables orientations.

Monsieur Larché, vous avez parlé des goulets d'étranglement, des dépenses sociales, de l'emploi. La main-d'œuvre immigrée ? Là aussi, on nous fait reproche d'avoir beaucoup de demandeurs d'emploi. C'est vrai, nous en avons plus que nos voisins allemands. On nous cite toujours le modèle allemand. Nous ne l'avons pas suivi et je ne m'en attriste pas. En effet, il a consisté à renvoyer sans ménagement, du jour au lendemain, 650 000 à 700 000 travailleurs immigrés, ce qui fait que l'Allemagne compte maintenant un million de demandeurs d'emplois.

Je me demande, en me tournant vers la gauche et vers mes amis de la majorité, quelles auraient été les réactions des Français si la France, avec ses traditions de générosité et d'humanisme, avait pris la même décision, car nous pourrions aussi avoir un million de demandeurs d'emplois. Je me réjouis, non pas d'en avoir 1 300 000, mais de ne pas avoir adopté les mêmes dispositions que l'Allemagne qu'on nous cite en exemple.

En terminant et en vous priant de m'excuser d'avoir été un peu long, je voudrais vous présenter deux observations.

Il faut, pour réussir, que la France retrouve le chemin du goût du risque. Elle l'a un peu perdu au cours de ces vingt dernières années, parce que c'est le lot de toutes les sociétés développées. Nous nous sommes un peu installés à tous les niveaux, même les plus modestes, dans un certain confort. C'est une des données du problème que nous avons à résoudre : il nous faut redonner aux Français le goût du risque.

Pour y parvenir, je crois qu'il faut fondamentalement changer les rapports entre les hommes. J'ai toujours l'habitude de dire — j'y crois profondément — que, finalement, tous les hommes, toutes les femmes de France sont gens de qualité, mais nombreux sont ceux qui passent toute leur vie sans que quelqu'un ou qu'eux-mêmes aient pu mettre en valeur ou révéler leurs qualités. Nous avons établi des rapports entre les hommes, particulièrement entre les Français et l'administration, sur des bases qui ne répondent plus exactement aux nécessités de l'heure. Il faut donc modifier fondamentalement, ce que nous sommes en train de faire, les rapports entre l'administration et les administrés. Il faut modifier fondamentalement les rapports des hommes entre eux, les rapports au sein de l'entreprise pour que chacun puisse prendre

sa part de dynamisme et de responsabilité. Il faut modifier les rapports entre les hommes pour que chacun réalise sa propre vie et que nous ne cherchions pas, les uns et les autres, à nous réfugier en permanence derrière telle ou telle assistance.

A ces conditions, en retrouvant le chemin du risque, en révélant aux Français qu'ils sont sans doute un des peuples les meilleurs, les plus courageux, les plus imaginatifs de la terre, nous ferons de notre pays, demain, malgré les difficultés, un de ceux — c'est déjà le cas — où il fera le meilleur vivre. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès et du rassemblement pour la République, ainsi qu'à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le ministre, à l'évidence, ce débat ne porte pas sur une ardente obligation, ni sur un projet réducteur d'incertitude ; inutile de développer !

Vous avez commencé votre intervention en affirmant que vous n'aimiez pas le mot « crise » et qu'il fallait, à votre avis, le rayer du vocabulaire. Evidemment, si cela supprimait la crise en même temps, ce serait bien pratique ! Cette attitude évoque irrésistiblement l'image du médecin qui casse le thermomètre pour éviter que la fièvre ne monte.

Eh bien non, il ne suffit pas de ne pas parler de la crise pour qu'elle n'existe pas. D'ailleurs, vous êtes bien gentil d'en avoir parlé aujourd'hui, mais l'obligation vous en était faite par le VII^e Plan lui-même, et c'est la moindre des choses que le Gouvernement respecte la loi qu'il a fait voter !

M. Lucotte a évoqué Lenine, qui écrivait que les faits économiques sont têtus. C'est vrai et, comme je viens de le dire, ce n'est pas en supprimant les mots que l'on arrivera à les éviter. Lorsque vous avez cherché à expliquer la crise, vous avez dit : « On n'a pas eu de chance. » C'est un peu court, me semble-t-il, de la part d'un ministre de l'économie, pour expliquer une crise, dont vous reconnaissez d'ailleurs qu'elle est durable, que de dire : « On n'a pas eu de chance », en n'ouvrant, d'ailleurs, aucune perspective pour qu'on en sorte.

Voilà une douzaine d'années, je faisais de la prévision économique. Je me souviens que, lorsque nous nous trompions d'un demi-point sur l'indice des prix, sur la croissance ou sur la progression de la consommation, nous étions très malheureux et nous considérions presque que c'était une faute professionnelle, qui, en d'autre temps, nous aurait fait passer notre épée à travers le corps.

Aujourd'hui, 2 p. 100 ou 3 p. 100 d'écart, vous considérez que ce n'est pas de chance ! Cela, voyez-vous, vous devriez le retenir comme un indicateur de la crise elle-même. Lorsque la crise atteint les instruments mêmes de la prévision, c'est-à-dire de la maîtrise, cela signifie que la situation est très grave.

Vous avez évoqué très rapidement la monnaie. Il valait mieux, en effet, que vous l'évoquiez rapidement. Vous avez parlé de l'alibi que constitue la nécessité de la stabilité. D'autres ont essayé avant vous, monsieur le ministre, de rechercher la stabilité dans le serpent. On sait ce qu'il en est advenu. L'avenir dira effectivement si cette stabilité dépendait de cette solution. Il est évident que vous avez réalisé à Bruxelles une association qui met le franc en position de subordination à l'égard du deutschemark, avec toutes les conséquences que l'on sait.

Le vrai débat d'aujourd'hui aurait dû, bien entendu, porter sur le problème du fonds monétaire européen, du système monétaire européen et non sur l'adaptation du VII^e Plan, puisque c'est le grand fait économique de ce dernier trimestre. Or, cela vous ne l'avez pas voulu.

Vous avez évoqué l'emploi pour redire — ce que je vous conteste à chaque fois, mais que vous ne corrigez jamais, et pour cause ! — que l'emploi dépendait de l'investissement. C'est faux dans la situation actuelle et je vous mets au défi de me le prouver.

Ce n'est pas vrai lorsqu'il s'agit d'investissements de capacité, puisqu'ils amènent à avoir recours à du travail déqualifié et à chasser la qualification du travailleur.

Ce n'est pas vrai lorsqu'on fait appel à des investissements de modernisation, puisque c'est l'argument même pour expliquer qu'on supprime des emplois. Démontrez-moi donc, une fois pour toutes, comment, dans les conditions actuelles — je dis bien : dans les conditions actuelles — l'investissement crée l'emploi.

Ce n'est d'ailleurs même pas vrai si j'en crois les experts qui ont préparé l'adaptation du VII^e Plan, puisqu'ils prévoient, pour 1983, 600 000 chômeurs de plus avec une prévision d'investissements qui s'exprime sous la forme suivante : le coefficient

de capital en volume continue, tout au long de la période de projection, à croître selon son rythme de longue période, proche de 1 p. 100 par an. Ce qui veut dire que le capital croît plus vite que la valeur ajoutée, avec 600 000 chômeurs de plus.

Après cela, vous venez m'expliquer que l'investissement crée l'emploi. Je veux bien, mais cela ne correspond pas aux thèses de vos experts ni — je suis d'accord avec eux — avec la réalité.

Prenez les comptes de Rhône-Poulenc et vous constaterez que cette société, premièrement, réalise des profits, deuxièmement fait des investissements à l'étranger et pas en France, et troisièmement liquide des emplois en France.

Voilà la réalité, à quelque niveau qu'on la prenne. Vous avez évoqué les entreprises publiques, vous avez bien fait. Reprenant ce que j'avais indiqué au sujet de l'emploi, il serait bon que vous vous en souveniez lorsque vous entendrez telle ou telle critique sur le rôle du secteur public dans notre société. La manière dont vous en parlez montre bien quel usage est fait dans la conjoncture actuelle des entreprises publiques.

M. le président. Concluez, nous ne sommes plus dans la discussion générale, monsieur Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Enfin, j'ai remarqué que votre intervention dans son ensemble a été une attaque en règle contre — je dirai pour simplifier — les pauvres, les plus défavorisés (*Protestations à droite*) — aussi contre les épargnants — je vous avais posé une question précise : quand indexerez-vous le livret A ? Mais vous ne m'avez pas répondu, et j'aimerais avoir une réponse sur ce sujet — attaque contre les salariés — vous avez dit 2 à 3 p. 100 de plus de pouvoir d'achat, mais les indices montrent bien qu'il n'en est rien — attaque contre le système de sécurité sociale — à l'évidence, ce que vous avez dit sur le fond montre que l'on va vers les risques que vous avez évoqués — et, enfin, attaque contre les agriculteurs, ce qui est conforme aux dispositions prises par les représentants de la Communauté économique européenne au *Tokio round* de Genève, puisque vous envisagez de renoncer aux droits compensatoires.

J'en ai terminé. Vous avez indiqué qu'il fallait aller vers une société de risques. Pour qui parlez-vous ? Pour les chômeurs ? Pour les « smicards » ? Il me semble que votre plan n'est pas fait pour améliorer leur sort.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je voudrais dire à M. Le Pors qu'il a de la chance par rapport à moi. Il ne risque pas de se tromper. Depuis que je viens ici en tant que ministre, je l'ai toujours entendu critiquer et jamais proposer. Dans ces conditions on ne se trompe pas. (*Applaudissements à droite.*)

M. Anicet Le Pors. C'est vous qui êtes ministre.

M. Josy-Auguste Moinet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy-Auguste Moinet. Monsieur le président, monsieur le ministre, tout d'abord, je voudrais faire deux très brèves remarques.

Vous avez évoqué les programmes électoraux. Vous avez parlé du programme de l'opposition, nous pourrions, si vous le voulez bien, parler du Programme de Blois. Disons que ceux qui sont en charge ou en tout cas en situation d'appliquer ce programme — c'est votre cas — ne me paraissent pas complètement l'appliquer. J'ai retenu des propos de M. Lombard qui parlait au nom de la commission des finances, que les dernières initiatives que vous venez de prendre en matière de sécurité sociale ne me paraissent pas tout à fait s'inscrire dans la ligne du Programme de Blois.

Ma deuxième observation liminaire — mais nous aurons l'occasion d'en discuter demain — concerne le problème des circuits de financement. C'est très important puisque les initiatives que vous allez prendre dans ce domaine vont orienter les investissements qui seront opérés dans le secteur public et le secteur privé.

Force m'est de constater — et les chiffres le démontrent — que, pour le moment, seules les grandes entreprises nationales soutiennent l'investissement de notre pays alors que manifestement, et en dépit d'un certain nombre de mesures que vous avez prises, dont certaines portent votre nom, l'investissement privé ne redémarre pas.

J'évoquerai maintenant trois questions très simples : la première — et je sais, monsieur le ministre, l'importance que vous y attachez — concerne ce que j'appellerai « l'économie d'entreprise ». Permettez-moi une brève observation à ce sujet.

Vous avez dit : « Les entreprises en France sont souvent très mal aimées. » Il faudrait regarder un peu l'intérêt qu'on y porte dans nos propres facultés. Tous ceux qui sont sur ces bancs, et qui ont eu l'occasion d'étudier ces problèmes — j'ai entendu tout à l'heure l'un de vos prédécesseurs évoquer un maître commun qu'il avait eu avec le commissaire général au Plan, je veux parler de M. Gruson — tous ceux-là savent parfaitement que dans les universités françaises, on se préoccupe beaucoup plus de macro-économie que d'économie d'entreprises. Si l'on étudiait davantage les problèmes économiques au travers de l'entreprise, comme cela se fait dans d'autres pays, l'attitude des Français, d'une manière générale, et singulièrement de l'élite politique et économique, serait tout autre.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très juste !

M. Josy-Auguste Moinet. Je ferme cette parenthèse et je reviens à mon propos. Vous parlez de l'amélioration des fonds propres, des possibilités offertes aux entreprises d'améliorer leurs fonds propres. Elles peuvent investir, mais elles peuvent aussi utiliser l'augmentation de leur fonds propres pour améliorer leurs fonds de roulement. Sans nous lancer, à cette heure tardive, dans une discussion sur la gestion des entreprises, force est de constater qu'un certain nombre d'entreprises utilisent actuellement l'amélioration des fonds propres pour, précisément, éviter d'avoir recours aux crédits bancaires, ce qui leur permet d'alléger leur compte d'exploitation et d'améliorer les résultats d'exploitation. Il y a là un sujet de méditation que je vous livre, monsieur le ministre, car je sais que vous vous intéressez à cette question, à juste titre d'ailleurs.

La deuxième question concerne l'expansion de l'industrie agro-alimentaire. Vous savez comme moi que nous en parlons depuis bien longtemps. Lorsque j'exerçais moi-même des activités relevant du ministère de l'agriculture, au moment du débat sur le VI^e Plan, c'était « la tarte à la crème » de l'époque : tout le monde parlait du développement de l'agro-alimentaire. Chacun sait bien, monsieur le ministre — et vous mieux que quiconque — que nous sommes là dans un secteur où les marchés sont extrêmement étroits ; et ce n'est pas par hasard — nous en reparlerons demain à l'occasion de la réforme du Crédit agricole — si les capitaux ne viennent pas s'investir dans ce secteur.

Je souhaiterais également que demain, vous nous expliquiez comment la réforme du crédit agricole que vous venez d'introduire est de nature à faciliter le développement des industries agro-alimentaires importantes.

J'en arrive à ma dernière observation, et vous m'excuserez, monsieur le président, d'avoir été déjà trop long. Vous avez parlé de notre système éducatif, de la formation professionnelle, de la préparation à une nouvelle société.

Mes chers collègues, lorsque j'entends évoquer la nouvelle société, je me souviens d'un discours que je considère pour ma part — c'est un homme de l'opposition qui parle — probablement comme le meilleur discours politique qui ait été prononcé sur l'état de la société française, je fais allusion au discours du 16 septembre 1969 sur la société bloquée.

Monsieur le ministre, vous parlez de nouvelle société, mais de quoi s'agit-il ? Dites-nous un peu quel est le type de système éducatif que vous voulez mettre en place pour préparer nos jeunes à la nouvelle société ? Qu'est-ce que cette nouvelle société dont vous nous parlez sans la définir ?

Je suis preneur pour que nous nous y attaquions et que nous préparions cette réforme du système éducatif car tout passe par là, ne l'oublions pas. Le plan est muet et je suis obligé de dire — je le regrette — que vos explications sur ce sujet ne m'ont guère convaincu.

Voyez-vous, monsieur le ministre — vous le savez d'ailleurs — tous ici nous souhaitons cette nouvelle société. Comment ne pas souscrire à toutes les bonnes intentions, j'allais dire à l'immense brassée de bonnes intentions que vous avez exprimées à cette tribune ? Nous y souscrivons. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord sur les moyens qu'il convient d'employer. Nous divergeons, c'est évident, mais au moins faut-il encore — car vous êtes en charge des affaires de l'Etat — que vous nous exposiez ici concrètement — et j'insiste sur ce terme — les moyens que vous envisagez de mettre en œuvre pour que dans les dix années qui viennent, ou mieux encore dans les prochaines années, vous puissiez atteindre les objectifs que vous vous assignez. Il

faut que vous poursuiviez les études pour savoir si le VIII^e Plan peut prendre la forme que vous avez cet après-midi dessinée.

Monsieur Fourcade, j'aurais beaucoup souhaité que les questions que vous avez soulevées et qui sont, je crois, importantes, reçoivent ce soir, déjà, un commencement de réponse. Je crois que cela aurait été très instructif pour l'avenir. Je ne doute pas qu'une réponse plus complète nous soit apportée prochainement. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion de l'article unique.

« *Article unique.* — Le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, annexé à la présente loi, est approuvé, sous réserve qu'à la page 17 *in fine* de l'annexe soit introduit le nouveau paragraphe suivant :

« 4. L'équilibre de la sécurité sociale — notamment en ce qui concerne les retraites — comme la vigueur de notre économie et l'avenir de la France imposent de tout évidence une reprise de notre natalité.

« C'est pourquoi, particulièrement conscient de la nécessité d'une action, dont le VII^e Plan constitue à juste titre le cadre, le Gouvernement présentera lors de la prochaine session du Parlement un ensemble cohérent de mesures visant, par l'aide apportée aux familles, et d'abord aux mères, à remédier à la crise de la natalité française. »

La parole est à M. Hubert Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le ministre, amené à m'inscrire au dernier moment, en raison des déclarations faites hier par les nouveaux présidents directeurs généraux de la sidérurgie, je ne dispose que de cinq malheureuses minutes pour attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la situation de la sidérurgie en Lorraine et le plan est concerné par ce problème.

Dans une intervention faite ici même le 18 octobre dernier, je craignais une explosion de colère. Je souhaite vivement être un oiseau de mauvais augure, comme je le rappelle directement à M. le ministre de l'industrie lors d'une audience qu'il m'a accordée le 1^{er} décembre.

Dans ce débat, j'ai plusieurs questions à vous poser, monsieur le ministre, auxquelles je vous demande de me répondre.

Celle-ci d'abord : j'estime que le dernier congrès de la DATAR à Vichy a prévu une orientation dangereuse.

On y a surtout plaidé la mise en développement des régions de notre pays encore mal équipées industriellement.

Cette tendance, compréhensible en période de prospérité, ne l'est plus lorsque la situation se dégrade dangereusement dans les régions dites riches.

Hélas ! ce n'est plus notre cas, et la Lorraine n'est plus un Eldorado.

La région de l'arrondissement de Briey, en particulier, souffre d'asphyxie économique depuis quinze ans avec la crise des mines de fer en 1963, puis de la sidérurgie dans les bassins de Mines, de Longwy et de Thionville, entre 1967 et 1977, puis à nouveau en ce moment, tout spécialement à Longwy.

Pourquoi, malgré les innombrables interventions que j'ai faites, soit à l'Assemblée nationale, soit au Sénat, soit au niveau de la région, celle-ci n'est-elle pas encore plus diversifiée dans son industrie ? Pourquoi son désenclavement n'est-il pas achevé, tout spécialement celui de Longwy ? Pourquoi cette dernière ville n'est-elle pas encore rattachée à l'autoroute Metz—Thionville ?

Pourquoi, dans ce même bassin de Longwy, n'a-t-on pas achevé l'installation d'unités d'enseignement technique, malgré les promesses faites ?

Mon autre question est la suivante : qui, quel organisme a décidé — et sur quels critères ? — de ne construire qu'une seule aciérie alors que deux étaient initialement prévues, amenant ainsi des dissensions graves entre deux pôles du même département ?

Tout cela, je l'ai dit et répété, en particulier depuis que je suis au Sénat. Or, rien dans ce domaine n'a été fait et il est facile — surtout lorsque nos interventions ne sont pas ou peu reproduites dans la presse régionale — d'accuser les parlementaires de ne rien faire. Si je le dis, c'est parce que nous avons été attaqués par des journaux, et même encore ce matin.

La passivité des gouvernements successifs contribue à donner une mauvaise presse aux parlementaires qui vous soutiennent et soutiennent le Gouvernement. Cette situation ne peut plus durer.

Nous sommes aussi victimes, dans cette malheureuse région, et depuis longtemps, de l'incohérence, du manque de liaison et d'études communes entre sociétés sidérurgiques, hier concurrentes, aujourd'hui restructurées, à juste titre, par le Gouvernement.

Elles ont, à mon avis, une responsabilité certaine dans les derniers événements. Il ne faut plus les laisser faire car personne ne comprendrait un Gouvernement qui se contenterait de compter les coups ou plutôt les mauvais coups que nous pourrions encore recevoir.

Je viens d'assister à une réunion de sénateurs lorrains, réunion prévue de longue date, mais qui a été uniquement alimentée par la situation de la Lorraine sidérurgique.

La cohésion, la détermination de mes collègues à défendre le Pays Haut m'ont mis du baume dans le cœur, et j'en avais besoin, croyez-le.

Nous allons défendre, avec encore plus de rigueur, ce malheureux Pays Haut.

Hier, j'ai demandé audience au Premier ministre et je lui expliquerai, nous lui expliquerons, que nous en avons assez des promesses et que nous exigeons des actes.

Nous redirons notre détermination au prochain conseil régional.

Il faudra bien, qu'enfin, on nous écoute ! C'est le sort de centaines de familles qui est en cause ! (*Applaudissements à droite et sur les travées du RPR.*)

M. le président. Par amendement n° 1, le Gouvernement propose de supprimer à l'article unique les dispositions suivantes :

«, sous réserve qu'à la page 17 *in fine* de l'annexe soit introduit le nouveau paragraphe suivant :

« 4. L'équilibre de la sécurité sociale — notamment en ce qui concerne les retraites — comme la vigueur de notre économie et l'avenir de la France imposent de toute évidence une reprise de notre natalité.

« C'est pourquoi, particulièrement conscient de la nécessité d'une action, dont le VII^e Plan constitue à juste titre le cadre, le Gouvernement présentera lors de la prochaine session du Parlement, un ensemble cohérent de mesures visant, par l'aide apportée aux familles, et d'abord aux mères, à remédier à la crise de la natalité française. »

La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, il s'agit d'un amendement de suppression et je voudrais bien préciser ma pensée en cet instant.

Cet amendement a été voté à l'Assemblée nationale et je voudrais affirmer à quel point le Gouvernement est attaché à la politique démographique. C'est vrai qu'un pays — et je partage tout à fait l'orientation de ceux qui ont proposé cet amendement — dont la natalité baisse risque, à terme, de perdre sa place et son prestige dans le monde. Nous sommes conscients du problème et tout à fait désireux de mettre en place les mécanismes nécessaires pour soutenir cette natalité. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu cette discussion d'aujourd'hui. Ma collègue Mme Veil a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de présenter des textes qui ont été votés par l'Assemblée nationale et par le Sénat, qui vont dans ce sens.

Mais le texte introduit par amendement à l'Assemblée nationale est inconstitutionnel. Je ne vous apprendrai rien en vous disant — j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le faire lorsque je siégeais sur ces bancs — qu'un amendement qui fait injonction au Gouvernement n'a pas de base constitutionnelle.

L'amendement voté par l'Assemblée nationale dispose, entre autres : « ... le Gouvernement présentera, lors de la prochaine session du Parlement, un ensemble cohérent de mesures visant, par l'aide apportée aux familles, et d'abord aux mères, à remédier à la crise de la natalité française ».

Injonction est donc faite au Gouvernement de prendre des mesures financières qui répondent au souci des auteurs de cet amendement et, par conséquent, de déposer un projet de loi en ce sens.

Je souhaite que le Sénat adopte l'amendement du Gouvernement.

J'ajoute que Mme Veil s'est engagée à déposer avant la fin de l'année un rapport sur les mesures qu'elle compte prendre ou qu'elle a déjà prises en faveur des familles.

Le Gouvernement ne se dissocie pas de l'objectif des auteurs de l'amendement voté à l'Assemblée nationale, mais il en souhaite la suppression pour des raisons d'ordre constitutionnel.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. L'amendement qui avait été déposé à l'Assemblée nationale avait pour objet la présentation par le Gouvernement, à la prochaine session parlementaire, d'un ensemble cohérent de mesures visant à remédier à la crise de la natalité par une aide apportée aux familles et en priorité aux mères. Le Gouvernement nous demande maintenant de supprimer cette modification en invoquant l'inconstitutionnalité des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale.

Votre commission, mes chers collègues, partage le souci exprimé par les auteurs de cet amendement présenté à l'Assemblée nationale; elle a cependant émis un avis favorable à l'amendement du Gouvernement pour des motifs de fond et non pour des raisons de procédure.

En effet, le Gouvernement demande au Parlement d'approuver le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, c'est-à-dire de donner son aval à une politique économique. Invoquer l'inconstitutionnalité des amendements parlementaires à un projet de ce type conduit quasi nécessairement les assemblées à l'approbation muette ou à l'adoption exclusive d'amendements de suppression; cela nous paraît contraire au dialogue sur l'avenir économique de la France, qui doit présider aux relations entre le Parlement et le Gouvernement.

Quant au fond, votre commission est favorable au principe d'une politique familiale active qui, d'ailleurs, figure dans le dispositif initial du VII^e Plan et a reçu un début d'application significatif, notamment avec l'institution du complément familial. Mais si l'on entend aller au-delà et mettre à la charge du Gouvernement une obligation de résultat — c'est-à-dire revaloriser les prestations familiales et créer des services collectifs jusqu'à un niveau tel que le taux de natalité augmente substantiellement — cette obligation risque d'exiger un effort financier considérable que notre pays n'est pas en mesure de supporter.

Au surplus, la politique familiale traditionnelle est-elle un moyen suffisant pour susciter en France un renouveau de la natalité? Rien n'est moins sûr. Et c'est le fond de notre position.

Quelqu'un a dit cet après-midi qu'un taux de croissance économique ne se décrète pas, et c'est vrai; un taux de natalité, permettez-moi de le dire, se décrète encore moins.

A un moment où l'avenir est incertain, où le chômage augmente et touche principalement les jeunes, car c'est tout un comportement, dans un pays où la maternité est souvent considérée comme un handicap et l'enfant comme une gêne par beaucoup, faut-il s'étonner que la natalité baisse?

N'oublions pas que l'intégration sociale passe par le travail. A notre sens, les difficultés d'emploi des jeunes, les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à la vie active, les difficultés que rencontrent les femmes constituent probablement un frein à la natalité plus puissant que les seuls problèmes pécuniaires.

Au lieu de considérer l'activité professionnelle des femmes comme une anomalie, notre pays a tout intérêt à faciliter leur intégration, quand elles le veulent, dans la vie active. N'oublions pas que, pendant la première moitié du XX^e siècle — on l'oublie ou on l'ignore — le taux d'activité féminine était supérieur à celui de 1975 et que, dans les siècles passés, les femmes travaillaient comme agricultrices, commerçantes ou artisans.

Au reste, la politique probablement la plus humaine et la plus adaptée à notre temps doit consister à donner aux femmes la possibilité de choisir soit d'entrer dans la vie active, soit d'assurer leur service de mère de famille, à condition que, pour cela, des mesures significatives continuent à être prises et que l'on ne considère plus la mère de famille restant chez elle comme étant sans profession, ainsi qu'on le dit en termes officiels.

Dans notre société, l'individu est trop souvent considéré d'abord comme un producteur et un consommateur. La crise économique actuelle doit nous inciter à repenser la place du travail dans la vie des Français et à laisser une part plus grande à l'épanouissement personnel et familial. Cette observation conduit votre commission à recommander une politique très active de réduction de la durée du travail.

Le redressement de la natalité ne peut donc résulter que d'un faisceau de changements et non de la seule politique familiale sous forme d'aides financières ou de créations de services. Pour que la natalité augmente, il faut que les Français aient foi en leur avenir, il faut que chacun dispose de ces garanties contre l'incertitude que sont une qualification professionnelle et un emploi.

C'est dans ces conditions, mes chers collègues, que votre commission a émis un avis favorable à l'amendement de suppression présenté par le Gouvernement, car elle estime que l'augmentation de la natalité passe autant par la politique familiale que par le soutien de l'emploi ou l'amélioration des conditions de travail.

M. Jacques Braconnier. Je demande la parole, contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Braconnier.

M. Jacques Braconnier. Je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. le ministre de l'économie. Si j'ai bien compris, il n'est pas hostile à l'amendement de l'Assemblée nationale quant au fond, et cela est important, il l'est uniquement quant à la forme, considérant que, faisant injonction au Gouvernement, il est anti-constitutionnel.

Je pense que le Gouvernement aurait pu donner satisfaction au Parlement en déposant un autre amendement qui, lui, n'aurait pas été anticonstitutionnel.

Nous avons eu de nombreuses reprises, monsieur le ministre, lorsque vous siégiez encore sur ces bancs, réclamé, à l'occasion de la discussion de projets concernant les affaires sociales et la démographie, une loi-cadre sur la famille.

Je ne connais pas suffisamment le règlement pour savoir s'il vous serait possible, monsieur le ministre, de déposer un nouvel amendement, mais si vous le pouviez, nous en serions satisfaits, car vous allez sans doute invoquer l'inconstitutionnalité à l'encontre de l'amendement de M. Lucotte. Si donc vous pouviez déposer un amendement, vous mettriez, monsieur le ministre, les intentions et les déclarations en conformité avec les actes, et l'opinion publique en serait très satisfaite.

M. le président. Je voudrais éclairer l'aspect constitutionnel et réglementaire du problème.

Bien entendu, le Gouvernement a toujours la possibilité de déposer un amendement. Mais j'ai le devoir de rappeler, puisque j'occupe le fauteuil de la présidence, que la jurisprudence constante interdit au Gouvernement d'opposer dans une assemblée l'anticonstitutionnalité d'un texte, alors qu'il ne l'a pas opposée dans l'autre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, je n'ai pas opposé l'anticonstitutionnalité. Peut-être me suis-je mal expliqué ou m'avez-vous mal compris?

M. le président. Ce n'est pas à vous que je répondais, monsieur le ministre, c'est à M. Braconnier. Je confirme que vous n'avez pas opposé l'anticonstitutionnalité. Vous l'avez évoquée et non pas invoquée.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je n'ai pas invoqué l'anticonstitutionnalité. J'ai dit que l'amendement voté par l'Assemblée nationale était inconstitutionnel et que c'est la raison pour laquelle j'en demande la suppression.

Cela dit, je voudrais mettre mes actes en conformité avec ma pensée et aussi avec la vôtre. Vous venez de me reprocher les uns et les autres, vous en particulier, monsieur Braconnier, de ne pas savoir maîtriser l'équilibre des dépenses sociales. Je vous répondrai qu'un amendement comme celui qui a été introduit à l'Assemblée nationale, un peu à la sauvette, sans que l'on ait mesuré la charge qu'il représente — peut-être plusieurs milliards de francs — doit faire l'objet d'études approfondies. Si nous légiférons par amendement et si je reviens devant vous dans un an en vous disant que la sécurité sociale ou le budget social de la nation est en déficit, que ferez-vous?

Demander que l'on prenne des mesures appropriées pour promouvoir une politique de natalité en France, c'est vague. Donner six mois au Gouvernement pour le faire est un délai trop court pour espérer arriver à un résultat satisfaisant.

Le jour où nous proposerons de mener une action en ce sens, il faudra un grand sérieux et un examen approfondi. Lorsqu'on propose des dépenses, il faut aussi proposer des recettes. Sinon, nous aboutirons à ce que vous me reprochiez tout à l'heure.

Sur le fond, je suis pleinement d'accord pour promouvoir une politique de la natalité et supporter les dépenses qui en résulteront. Mais il faut que tout le monde soit d'accord sur le financement de ces dépenses nouvelles.

Telle est la raison supplémentaire pour laquelle je souhaite la suppression du texte introduit par l'Assemblée nationale, car il

risque d'entraîner le Gouvernement très loin, les dépenses sociales atteignant alors un niveau beaucoup plus élevé qu'on peut l'imaginer.

M. le président. J'indique au Sénat que je suis saisi, sur l'amendement n° 1, d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Larché, pour explication de vote.

M. Jacques Larché. Monsieur le président, monsieur le ministre, je ne voterai pas l'amendement de suppression, parce que les arguments d'inconstitutionnalité ne sont pas de mise dans une telle affaire. D'ailleurs, si le Gouvernement estime — c'est son droit — que ce texte est inconstitutionnel, il a la faculté, en vertu de l'article 61 de la Constitution, de saisir le Conseil constitutionnel et l'obtenir une déclaration d'inconstitutionnalité. Voilà pour l'aspect juridique.

Quant au fond, je ne voudrais pas que, sur le problème de l'avenir démographique de la France, sans doute l'un des plus importants et des plus graves qui se posent à nous pour les années qui viennent, on oppose l'argument des charges sociales.

Ce que nous reprochons au Gouvernement, ce n'est pas tant le montant des dépenses sociales que la manière dont elles sont réparties et l'insuffisante rigueur de leur gestion.

Si vous nous proposez une meilleure répartition des charges sociales, qui mettra l'accent sur le péril principal qui menace notre pays pour les années à venir, nous vous suivrons, de même que nous vous suivrons sur le terrain des recettes que vous serez alors en droit de nous demander.

Je suis d'accord avec M. le rapporteur pour dire que ce ne sont pas simplement des mesures financières qui peuvent contribuer à redresser une courbe défaillante de la natalité. D'ailleurs, je ne considère pas que l'amendement adopté par l'Assemblée nationale tendait à ce seul objectif. Je le comprends comme demandant au Gouvernement une politique cohérente. Une politique cohérente, cela veut dire une politique qui intéresse tous les aspects susceptibles d'apporter une amélioration de la situation démographique de ce pays, étant entendu que nous sommes tous d'accord pour penser que nous ne parviendrons à des résultats que par une œuvre de longue haleine.

Monsieur le rapporteur, dans ce domaine de la politique démographique, je songe à ce mot de Lyautey, qui, s'étonnant un jour de ne pas avoir vu planter les cèdres qu'il avait demandé que l'on plantât et à qui l'on rétorquait : « Monsieur le maréchal, il faut cent ans pour faire pousser un cèdre », répondit : « Qu'attendez-vous pour commencer ? » Dans ce domaine de la politique démographique, il faut donc commencer tout de suite, et il est grand temps !

Telles sont les raisons pour lesquelles je ne voterai pas l'amendement de suppression.

M. André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bohl, pour explication de vote.

M. André Bohl, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je voudrais exprimer ici l'avis de la commission des affaires sociales.

Celle-ci a été saisie de l'amendement présenté par le Gouvernement. Elle rappelle que, dans son avis, elle s'était ralliée à l'amendement adopté à l'Assemblée nationale. En effet, il lui paraît tout à fait incongru que le Gouvernement, après avoir fait, au cours de la récente discussion budgétaire, des propositions très concrètes, cherche aujourd'hui à les retirer. C'est ainsi que M. le ministre du travail nous avait annoncé que le haut conseil de la population se réunirait pour mettre au point, très précisément, des mesures pour rattraper le dérapage démographique.

Dans ces conditions, nous estimons que, devant l'insuffisance de ce texte quant à la forme, il suffit au Gouvernement de le compléter. Quant au fond, puisque le Gouvernement en est d'accord, je ne vois pas pour quelles raisons nous le supprimerions.

Je vous demande donc, au nom de la commission, de voter contre cet amendement.

M. Anicet Le Pors. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. J'avoue que je ne comprends pas très bien les arguments évoqués aussi bien par le Gouvernement que par la commission, par la voix de M. Lucotte ; ou, peut-être, je crois trop bien les comprendre.

Il me semble que les réponses de M. le ministre en disent long sur la signification profonde de ces orientations. Nous voyons ainsi clairement la volonté du Gouvernement de s'engager dans une politique tous risques contre les assurés sociaux.

Si vous ne voulez pas reprendre cet amendement qui, dans sa rédaction, est extrêmement raisonnable, en dépit de l'injonction de M. Braconnier, cela signifie bien que votre orientation est tout à fait différente, sinon, formellement, vous l'auriez adopté.

Quant à l'exception d'anticonstitutionnalité, même sur le fond, les arguments invoqués tout à l'heure par la commission ne sont pas, me semble-t-il, tellement valables car, dans sa rédaction, l'amendement laisse au Gouvernement le soin d'avancer telle ou telle mesure. Bien entendu, on ne peut pas chiffrer, puisqu'il est du rôle du Gouvernement de présenter une politique devant le Parlement et d'en fixer lui-même le montant.

Quant à l'efficacité éventuelle de cet ensemble cohérent, attendons au moins que le Gouvernement procède à cette présentation pour s'interroger.

Mais je crois quand même à la validité des arguments constitutionnels qui ont été évoqués, et je résumerai ma position en disant à M. le ministre de l'économie : laissez faire les organismes qui sont chargés du respect de la loi et de la Constitution, laissez faire le Conseil constitutionnel pour juger, ne vous mettez pas à sa place ; laissez faire le Parlement pour savoir s'il doit voter ou non cet argument.

Je suis reconnaissant à M. Schumann d'avoir rappelé la règle qui doit prévaloir à ce sujet.

M. Jean-Pierre Fourcade. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous discutons d'un sujet difficile, car il s'agit de concilier ce que l'on dit à la tribune et ce que l'on vote.

Nous avons été très nombreux, cet après-midi, à réclamer du Gouvernement une meilleure maîtrise des finances publiques, de la sécurité sociale et de l'ensemble des problèmes intéressant les collectivités locales.

Le chapitre du document auquel va se rattacher l'amendement dont il s'agit montre que la progression des prestations sociales, depuis 1971, s'est très fortement accrue. Il se termine par la phrase : « Maîtriser l'évolution des transferts sociaux est l'une des exigences majeures de notre développement futur. » Et tous les discours de cet après-midi sur la nécessité de la maîtrise des finances publiques vont dans le même sens.

Voilà qu'un amendement a été adopté par l'Assemblée nationale. Je ne traiterai pas le problème de sa constitutionnalité, car nous sommes très loin, comme l'a dit M. Larché, de ces considérations qui consistent à vouloir remédier à la crise de la natalité. Nous sommes tous d'accord sur cette nécessité et il est clair que ce sera un des objectifs essentiels du VIII^e Plan. Celui-ci devra être orienté vers une perspective de natalité.

Tous ceux qui ont fait quelques études en matière de démographie savent que ce n'est pas en quelques jours que l'on infléchit une courbe de natalité. Ce sont des phénomènes de civilisation que quelques prestations de plus ne suffisent pas à modifier.

On nous demande maintenant d'adopter, si nous ne votons pas l'amendement de suppression, un dispositif qui obligera le Gouvernement à présenter, lors de la prochaine session, « un ensemble cohérent de mesures visant par l'aide apportée aux familles, et d'abord aux mères, à remédier à la crise de la natalité française ». On demande au Gouvernement, à la tribune, de maîtriser l'équilibre de la sécurité sociale et l'ensemble des prestations et voilà que l'on voudrait lui imposer de majorer de quelques milliards l'ensemble des prestations.

Je crois, monsieur le président, que dans l'intérêt des thèses que nous défendons, c'est-à-dire d'une véritable politique de la famille — je parle comme père de famille de trois enfants et non pas comme intellectuel ou concepteur — le problème de la reprise de la natalité dépasse de très loin la proposition d'un ensemble cohérent de mesures d'aide aux mères.

C'est pourquoi je me rallierai à la position parfaitement logique de la commission rapportée par M. Lucotte et, en ce qui me concerne, je voterai l'amendement de suppression. Il est facile

de réclamer du Gouvernement qu'il maîtrise l'ensemble des dépenses puis, dès qu'on nous propose de créer une dépense supplémentaire, de s'empresse de la voter.

M. Louis Virapoullé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, à l'issue du débat qui vient de se dérouler, je suis tout de même assez inquiet et je ne suis pas d'accord, ni avec le Gouvernement, ni avec la commission, ni avec ce qui a été dit par M. Fourcade.

Monsieur le ministre, je soutiens votre politique, mais vous avez commis une erreur de droit. Vous auriez dû, devant l'Assemblée nationale invoquer le principe de l'inconstitutionnalité. Ne l'ayant pas fait, vous ne pouvez plus le faire devant le Sénat.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je ne l'ai pas fait.

M. Louis Virapoullé. Vous avez dit que cet amendement devait être considéré comme irrecevable.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je n'ai pas invoqué l'exception d'inconstitutionnalité.

M. Louis Virapoullé. Cela revient à peu de chose près à ce que je viens de dire.

En ce qui concerne le fond, la commission n'a pas raison. Le problème est grave et, hier, à l'occasion de l'examen du texte sur les conseils de prud'hommes, je disais à cette tribune — et je prends mes responsabilités — que nous avions, en France, une législation sociale trop généreuse et anarchique qui profite aux contestataires. En effet, plus on avance dans le domaine de la générosité en matière sociale, plus on pénètre dans le domaine de l'anarchie. On crée une contestation et l'on finira par transformer la France en paradis des paresseux.

Il faut reprendre tous les textes qui existent en matière de législation sociale et revoir toutes les dépenses qui sont engagées dans ce pays à tort et à travers. Si on ne le fait pas en temps utile, croyez-moi, demain, il sera trop tard.

Mais le problème qui est soumis à notre examen est tout à fait différent. Il s'agit de la natalité, c'est-à-dire de la vitalité de la France, de la France de demain. Le Gouvernement ne peut pas nous opposer que, compte tenu de l'urgence de ce problème, il n'aura pas le temps de nous préciser les moyens qu'il compte employer.

C'est cela que veut le Parlement. Il ne veut pas que vous reveniez devant lui pour dire : « Voilà, à l'aide d'une baguette magique, j'ai toutes les solutions ». En réalité le Parlement veut encourager le Gouvernement et l'aider, avec son accord, à essayer de trouver des solutions.

Alors, monsieur le ministre, je vais vous demander de retirer votre amendement car on comprendrait mal pourquoi dans cette crise aussi aiguë de la natalité, le Gouvernement nous oppose aujourd'hui cet amendement de retrait.

M. Jacques Habert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est est à M. Habert, pour explication de vote.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, si vous me le permettez, je voudrais également m'adresser au Gouvernement au moment où nous sommes tous profondément embarrassés pour émettre le vote qui nous est demandé.

L'une des raisons de notre embarras tient au fait que les deux paragraphes visés par cet amendement contiennent des dispositions différentes.

Le premier exprime une position de principe sur laquelle nous sommes tous d'accord. Il convient, effectivement, d'encourager la natalité en France et de souligner que l'une des orientations nouvelles du Plan doit être celle-ci.

Le second paragraphe est tout à fait différent. Il incite l'Etat à prendre, dans un délai de six mois, des mesures qui conduiront à des dépenses extrêmement importantes, alors que tous les orateurs, aujourd'hui, ont souligné l'état navrant dans lequel se trouve la trésorerie de la sécurité sociale.

Je me demande donc si l'amendement du Gouvernement ne pourrait pas être sous-amendé, car la question de la constitutionnalité sera traitée par ailleurs. Nous conserverions le premier paragraphe de l'article, qui encourage la natalité et qui correspond bien à une orientation du Plan.

En revanche, le second paragraphe n'est que l'indication de dépenses que nous ne souhaitons pas, car il y a sans doute autre chose à faire. Il faut mener une action morale dans ce domaine. Si l'amendement de suppression portait seulement sur

ce second paragraphe, je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous ne rencontreriez plus de difficultés sur nos travées, car nous le voterions tous.

Telle est la proposition que je me permets de faire pour essayer de trouver une formule de conciliation dans ce débat qui nous intéresse vivement.

M. le président. Monsieur Habert, vous proposez de supprimer seulement le dernier paragraphe de l'article adopté par l'Assemblée nationale, c'est-à-dire celui qui concerne la politique familiale. Or, c'est précisément sur cette dernière qu'a porté tout le débat.

M. Jacques Habert. Ce dernier paragraphe dispose que « le Gouvernement présentera, lors de la prochaine session du Parlement, un ensemble cohérent de mesures... ».

Je m'en tiens aux mots. Ce texte incite de la façon la plus formelle, et dans un très bref délai, le Gouvernement à prendre des mesures très importantes.

Je souhaiterais simplement que, dans un débat portant sur un Plan, on indique simplement l'orientation générale. Elle correspond au paragraphe précédent sur lequel nous sommes tous d'accord.

M. le président. Vous demandez donc le maintien du premier paragraphe et la suppression du second. Tel est bien le sens de votre sous-amendement ?

M. Jacques Habert. Exactement.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je ne voudrais pas qu'il y ait méprise sur le sens de mon propos. J'attache, monsieur Virapoullé, un intérêt aussi passionné que vous à ce sujet. L'avenir de la France dépend de sa natalité et votre île natale montre l'exemple à cet égard.

M. Le Pors considère toujours que mes propos ont une arrière-pensée mais je ne peux laisser croire que le Gouvernement n'est pas intéressé par cette question.

Mais il faut être sérieux et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a présenté cet amendement. En effet, aujourd'hui, qui peut chiffrer, dans les six mois à venir, le coût des mesures appropriées pour faire reprendre la natalité ? Quelles sommes faudrait-il y consacrer ? Nul ne peut répondre aujourd'hui.

Comment le Gouvernement, après le débat qui vient d'avoir lieu, pourrait-il retirer l'amendement alors qu'il est engagé dans une réduction des déficits ?

Vous avez déploré, les uns et les autres, que le Gouvernement ne fasse pas une gestion assez rigoureuse des finances publiques. Il est toujours facile de dire qu'il faut « raser gratis » quand on n'a pas de responsabilité à assumer. Je demande à M. Virapoullé sur quel poste il entend dégager les moyens nécessaires ? Lorsque, les uns et les autres, vous proposerez de supprimer telle ou telle dépense, nous pourrions réexaminer ce problème.

Je le dis à M. Habert, pour le Gouvernement comme pour le Parlement, la natalité constitue un problème majeur. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'annoncer à l'Assemblée que, dans le VIII^e Plan, ce serait sûrement une des orientations prioritaires.

Mais, si, dès ce soir, je m'engageais à faire figurer dans le VIII^e Plan une telle priorité, cela signifierait que toutes les consultations qui seront menées, notamment par le commissaire général au Plan, pour la préparation du VIII^e Plan seraient vidées de leur contenu puisque la décision aurait été arrêtée dès maintenant. Je me rallie, néanmoins, dans un souci de concertation, à la proposition de M. Habert afin que soit affirmé la volonté du Parlement et du Gouvernement de mettre l'accent sur la politique de la natalité.

M. Jacques Braconnier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Braconnier.

M. Jacques Braconnier. Monsieur le ministre, j'ai constaté une certaine évolution dans vos propos. Vous avez invoqué, sous une certaine forme, l'anticonstitutionnalité de l'amendement adopté par l'Assemblée nationale, un peu tardivement, puisqu'il figure dans le texte qui nous a été transmis et sur lequel nous discutons.

Vous avez évoqué ensuite les conséquences financières qu'aurait l'application d'un tel amendement.

Monsieur le ministre, par esprit de dialogue, je vais faire une proposition. Il ne serait pas bon de maintenir uniquement le premier alinéa du nouveau paragraphe proposé, qui est une déclaration d'intention, qui n'engage à rien et qui, tout compte

fait, ne signifie rien. Il conviendrait de conserver partiellement le deuxième alinéa, en supprimant simplement les mots : « par l'aide apportée aux familles, et d'abord aux mères, ».

Le texte, dès lors, engagerait moins le Gouvernement et répondrait mieux à l'esprit des associations familiales et de l'ensemble de la population française et à leur souhait qu'une véritable politique de la famille soit enfin définie par le Gouvernement et votée par le Parlement.

M. Anicet Le Pors. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Les mots que notre collègue, M. Braconnier, propose de supprimer sont précisément ceux sur lesquels avait porté le débat et, à vrai dire, c'étaient les seuls auxquels je tenais. Mon intention, en demandant un scrutin public, était de mettre en quelque sorte le Gouvernement au pied du mur.

Si le texte de l'amendement est ainsi modifié, d'une manière ou d'une autre d'ailleurs, car les deux propositions de modification ne me satisfont nullement, je retire en tout état de cause ma demande de scrutin public.

M. Marcel Lucotte, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Marcel Lucotte, rapporteur. La commission est favorable à la proposition de modification de l'amendement du Gouvernement, car elle répond aux préoccupations que j'avais exprimées ici. En effet, il nous paraît souhaitable qu'une politique très active de soutien à la natalité — je réponds par là même à M. Le Pors — soit engagée.

Mais nous avions dit que cette politique ne comportait pas que des aspects financiers. Bien sûr, ils existent, mais il y a tout un contexte, et ce qu'a souhaité notre commission, c'est que cet ensemble soit pris en compte et que nous ayons l'occasion de définir une grande politique de la famille en France sous tous ses aspects.

Mais nous ne devons pas nous tromper en ce qui concerne la proposition qui a été faite de supprimer le second alinéa. Compte tenu de la manière dont l'amendement est rédigé, si nous supprimions son second alinéa, en réalité il n'y aurait que lui qui resterait dans le texte. Nous aboutirions exactement au contraire de l'effet recherché.

J'attire votre attention sur ce point rédactionnel avant le vote, monsieur le président.

M. le président. Nullement, monsieur le rapporteur. L'amendement rectifié du Gouvernement tendrait à supprimer seulement le dernier alinéa de l'article unique.

Rassurez-vous, nous voterons dans la clarté !

M. Marcel Lucotte, rapporteur. Mais on veut supprimer une suppression.

M. le président. Non, on ne supprime pas une suppression, mais un alinéa.

M. Louis Virapoullé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Je tiens à marquer mon étonnement devant la position prise par la commission. Nous sommes ici pour légiférer et pour élaborer des textes qui aient une signification juridique.

Le texte proposé au vote du Sénat est le suivant : « L'équilibre de la sécurité sociale — notamment en ce qui concerne les retraites — comme la vigueur de notre économie et l'avenir de la France imposent de toute évidence une reprise de notre natalité ».

Est-ce un texte de loi ? Que signifie cette rédaction ? La Haute Assemblée peut-elle se permettre de dire aux Français : voilà la façon dont nous légiférons ? Non, ce n'est pas possible.

Personnellement je me rallierai à la proposition de M. Braconnier car sa position est logique. Il fait une grande concession au Gouvernement en supprimant la notion d'aide, mais il demande, conformément au souhait du Parlement, que le Gouvernement mette au point un ensemble cohérent de mesures destinées aux mères de famille pour tenter de remédier à la crise de la natalité française.

Nous devons retenir cette proposition, monsieur le ministre, et je vous demande de vous y rallier.

Mais, tout à l'heure, vous m'avez posé une question sur la façon dont on pouvait diminuer telle ou telle dépense. Le parlementaire que je suis, monsieur le ministre, sait parfaitement que votre tâche est difficile et je vous apporte régulièrement mon soutien.

Ce que j'ai dit tout à l'heure, je pourrais le redire à nouveau. Vous ne pouvez pas, en six mois ou en une année, remettre en ordre les finances de la sécurité sociale. On assiste là à un gaspillage intolérable aussi bien en métropole que dans les départements d'outre-mer.

Puisque vous avez fait allusion à mon île natale, je vais, là aussi, prendre mes responsabilités. Lorsqu'à la Réunion quelqu'un est hospitalisé, c'est tout un problème pour lui de quitter l'hôpital et de réintégrer son domicile car l'hospitalisation est devenue là-bas une promotion sociale. L'homme veut vivre à l'hôpital parce qu'il s'y sent bien, parce qu'il peut y jouer à la belote... (Sourires.)

M. Robert Schwint. Oh non, c'est exagéré !

M. Louis Virapoullé. ... parce qu'il y est bien nourri. Ne souriez pas, monsieur Schwint ! Tout cela est anormal.

Quant aux dépenses de pharmacie, sur ce point encore, je prends mes responsabilités, dans les départements d'outre-mer comme en métropole, on constate un gaspillage inutile des produits pharmaceutiques.

Lorsqu'un malade sort d'une pharmacie, il emporte toujours deux sachets en plastique remplis de médicaments. On nourrit la population à base de produits pharmaceutiques dans les départements d'outre-mer.

Monsieur le ministre, restons sérieux ! Votre tâche est difficile à accomplir et vous savez que vous êtes soutenu par un solide courant majoritaire. Ce soir, on vous a dit que la France avait placé sa confiance en vous, en votre qualité de ministre de l'économie. Dès lors, faites une concession au Sénat et ralliez-vous à la proposition de M. Braconnier !

M. le président. Nous allons voter par division le texte de l'article unique, tel qu'il nous vient de l'Assemblée nationale.

Nous voterons d'abord sur les deux premiers alinéas ; puis, quand nous arriverons au troisième, nous nous prononcerons sur le sous-amendement de M. Braconnier, qui tend à le modifier en supprimant les mots : « par l'aide apportée aux familles, et d'abord aux mères ».

M. Jacques Braconnier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Braconnier.

M. Jacques Braconnier. Monsieur le président, peut-être existe-t-il une formule pour éviter ce vote par division. Le Gouvernement pourrait donner sa réponse sur la proposition de sous-amendement que j'ai formulée et que M. Virapoullé a soutenue. S'il l'acceptait, je serais prêt à retirer la demande de scrutin public que j'ai déposée.

M. le président. La Gouvernement se rallie-t-il à ce sous-amendement ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Non, monsieur le président. Ce sous-amendement ne modifie en rien le libellé du texte adopté par l'Assemblée nationale. Je suis naïf, mais pas à ce point-là.

Le Gouvernement a proposé un amendement de suppression des deuxième et troisième alinéas de l'article unique. Mais je me suis rallié à la proposition de M. Habert, qui consiste à maintenir le deuxième alinéa de cet article.

Ma proposition consiste à demander que le Sénat se prononce sur la suppression du troisième alinéa.

M. le président. Cela revient exactement au même, monsieur le ministre. Je l'expliquerai au moment du vote, n'ayez aucune inquiétude à cet égard. *

Dès lors que le Gouvernement n'a pas cru devoir se rallier à votre appel, monsieur Braconnier, demandez-vous le maintien intégral du troisième alinéa et maintenez-vous votre demande de scrutin public ?

M. Jacques Braconnier. Oui, monsieur le président.

M. le président. Dans ce cas, je maintiens qu'il est beaucoup plus simple de se saisir du texte de l'Assemblée nationale et de le voter par division. Ce sera d'une clarté parfaite.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les deux premiers alinéas de l'article unique, ainsi rédigés :

« Le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, annexé à la présente loi, est approuvé, sous réserve qu'à la page 17 *in fine* de l'annexe soit introduit le nouveau paragraphe suivant :

« 4. L'équilibre de la sécurité sociale — notamment en ce qui concerne les retraites — comme la vigueur de notre économie et l'avenir de la France imposent de toute évidence une reprise de notre natalité. »

(Ce texte est adopté.)

M. le président. Nous en arrivons maintenant au troisième alinéa.

M. Philippe de Bourgoing. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Bourgoing.

M. Philippe de Bourgoing. Nous sommes confrontés à un problème qui touche au plus profond l'avenir de notre pays. Si nous nous divisons sur un tel sujet, nous enlèverons à ce que nous voulons signifier une très grande partie de son poids.

Si les deux premiers alinéas devaient rester seuls, l'article serait vraiment mal équilibré. C'est pourquoi je suis tenté de vous faire une proposition susceptible de recueillir l'accord de tous, y compris du Gouvernement. Ne pourrions-nous libeller ainsi le troisième alinéa : « C'est pourquoi, particulièrement conscient de la nécessité d'une action, dont le VII^e Plan constitue à juste titre le cadre, le Gouvernement présentera un ensemble cohérent de mesures visant à remédier à la crise de la natalité française ».

M. le président. C'est exactement la proposition de M. Braconnier, que le Gouvernement vient de repousser.

M. Philippe de Bourgoing. Non, je supprime les mots : « lors de la prochaine session du Parlement ».

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, j'ai expliqué tout à l'heure qu'il était très difficile au Gouvernement de s'engager à présenter des mesures, dont il ne connaît pas le coût, au moment où la sécurité sociale présente un déficit de 17 milliards de francs. Je ne peux donc pas approuver la proposition de M. de Bourgoing.

Le Parlement est libre d'accepter ou de refuser mon amendement. Il est libre aussi d'aggraver le déficit de la sécurité sociale. Mais, moi, je ne peux pas l'accepter ce soir.

Par ailleurs, M. Braconnier ne comprendrait pas pourquoi j'accepte la proposition de M. Bourgoing alors que je refuse la sienne.

Aujourd'hui, le Gouvernement affirme que, compte tenu de la situation de la sécurité sociale, il lui est impossible de présenter dans les six mois un projet dont il ne connaît pas le coût. Et il est conforté dans son attitude par les critiques qui lui ont été adressées de ne pas avoir su maîtriser la dépense sociale.

Je maintiens donc l'amendement, rectifié, du Gouvernement.

M. Robert Schwint. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. Je ne comprends pas du tout le Gouvernement.

M. René Monory, ministre de l'économie. Cela ne m'étonne pas !

M. Robert Schwint. Il y a une crise de la natalité ; le rôle du Gouvernement est de prendre des mesures pour l'enrayer. Cela est différent du problème posé par le déficit de la sécurité sociale.

La sécurité sociale, monsieur le ministre, ce sont, d'une part, des dépenses de santé qu'il faut maîtriser, contrôler — et c'est un problème important — c'est, d'autre part, l'aide aux familles — et cela est fort différent.

Après avoir lu le rapport de Mme Evelyne Sullerot, nul d'entre nous ne peut contester le fait qu'il faut absolument prendre rapidement des mesures pour remédier à la crise de la natalité française.

Le taux de fécondité est actuellement de 1,8 ; il faudrait un taux de 2,10 à 2,15 pour assurer le renouvellement de la population française.

Si le Gouvernement ne peut accepter qu'au cours du VII^e Plan et dès la prochaine session des mesures soient proposées au Parlement pour remédier à cette crise de la natalité, c'est qu'il n'est pas capable de remplir son rôle !

C'est pourquoi je propose à mes collègues d'adopter le troisième alinéa de l'article unique.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1 rectifié, tendant à la suppression du troisième alinéa de l'article unique.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 59 :

Nombre des votants	290
Nombre des suffrages exprimés	250
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	126
Pour l'adoption	63
Contre	187

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le troisième alinéa de l'article unique.

(Ce texte est adopté.)

M. Marcel Lucotte, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Marcel Lucotte, rapporteur. Monsieur le président, je vous demande de procéder à une rectification, car, à la page 38 du projet n° 104, c'est-à-dire à la page 36 de l'annexe, le premier alinéa du B comporte une erreur matérielle. Je lis : « Il n'existe pas encore d'analyse précise des différentes branches industrielles et de leur capacité compétitive. Ce sera l'une des tâches prioritaires, dans le cadre des études du VII^e Plan, que de procéder à une telle évaluation. » Je pense qu'il faut lire : « dans le cadre des études du VIII^e Plan ».

M. le président. Je vous remercie vivement, monsieur le rapporteur, de votre vigilance. Bien entendu, il sera tenu compte de votre rectificatif.

Par amendement n° 2 rectifié bis, M. Lucotte, au nom de la commission des affaires économiques, propose de compléter cet article par les dispositions suivantes (page 47 du projet n° 104) : sous réserve qu'à la page 45 de l'annexe le premier alinéa du B soit complété par la phrase suivante : « La définition d'une politique précise est indispensable à la restructuration de l'industrie française et au soutien de l'emploi ; le Gouvernement présentera au Parlement un programme de politique industrielle dans un délai de six mois à compter de l'approbation du présent rapport. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Marcel Lucotte, rapporteur. Se situant dans l'objectif que le Gouvernement s'est fixé dans le rapport d'adaptation — et je le rappelle : équilibre extérieur, industrialisation et emplois — votre commission des affaires économiques et du Plan a eu pour souci de rechercher, par une politique industrielle clairement définie, les meilleurs moyens, à la fois d'obtenir des exportations importantes, donc d'équilibrer notre balance du commerce extérieur, et de soutenir l'emploi en France.

Cela suppose, naturellement, qu'un certain nombre de mesures de caractère différent puissent être envisagées. Votre commission souhaite vivement — je crois que les responsables de la mise au point des documents de planification le désirent également — qu'une recherche soit menée en ce qui concerne les branches dans lesquelles, pour l'avenir, des développements seront possibles. Il s'agit notamment des secteurs qui sont porteurs d'avenir et pour lesquels il faut, en effet, accentuer notre effort d'innovation, de recherche et d'investissement.

Parmi ces secteurs, il y en a quelques-uns du marché intérieur que nous avons tout à fait abandonnés.

J'entends bien que M. le ministre a dit qu'il ne fallait pas que tout le monde fasse tout. C'est vrai. Il y a tout de même un certain nombre de secteurs sur lesquels nous sommes très menacés. Ainsi, si l'automobile va bien, le camion va mal. La photographie va très mal, de même que la machine de bureau, sans parler, monsieur le ministre, de la machine agricole.

J'en arrive à la seconde de mes réflexions. Quelle aide l'Etat, doit-il apporter à la création d'entreprises, plus spécialement à la création de petites et de moyennes entreprises? C'est là poser le problème de l'innovation et de la créativité, de l'aide à l'exportation et, bien entendu, celui des circuits bancaires et financiers?

C'est aussi — parce que, hélas, on ne peut pas l'oublier actuellement — poser le problème de la politique des zones de reconversion, puisque lorsque des pans entiers de l'économie s'effondrent, comme cela s'est produit dans la sidérurgie, les travailleurs qui perdent leur emploi déplorent qu'on n'ait pas prévu assez tôt des emplois de remplacement. C'est plus facile à souhaiter qu'à faire, mais il y a là probablement des recherches à conduire.

Que l'on me permette de dire, car je n'y ai pas fait allusion dans mon rapport général, que l'on pourrait aussi affiner nos réflexions en ce qui concerne la cohérence entre les actions que devraient mener, dans le domaine industriel, l'Etat qui a la responsabilité essentielle des grandes orientations, et les régions. Les petites et moyennes industries seraient souvent mieux à même d'apprécier les efforts à conduire dans une région donnée.

Telles sont les raisons fondamentales qui font que votre commission a souhaité très vivement, que, plutôt que de donner l'impression, qui est fautive, d'une politique menée au coup par coup selon les problèmes et les difficultés rencontrés, le Gouvernement, les pouvoirs publics, manifestent la volonté de rechercher toutes les occasions de valoriser nos structures industrielles, de les développer et de les transformer dans les branches porteuses d'avenir.

C'est dans ce sens, monsieur le ministre, que notre commission a demandé unanimement qu'un programme de politique industrielle nous soit présenté au cours de la prochaine session.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 2 rectifié bis?

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, l'amendement présenté par la commission est une injonction au Gouvernement, mais, je vais faire une proposition à la commission. En accord avec mon collègue M. le ministre de l'industrie, je propose qu'ait lieu au Sénat à la session de printemps, un débat de politique industrielle qui permette à M. Giraud de s'expliquer et de répondre à vos questions. Cela m'évitera d'opposer l'exception d'irrecevabilité prévue par la Constitution.

M. le président. L'amendement est-il maintenu?

M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan. La commission reconnaît que l'exception d'irrecevabilité peut être invoquée. Nous acceptons, monsieur le ministre, votre proposition. Sans savoir ce qui allait se passer, puisque ce matin nous ne connaissions pas l'amendement du Gouvernement, nous avons retenu la proposition de notre collègue M. Braconnier, à savoir la constitution d'un groupe d'étude pour examiner tous les problèmes de l'industrie, notamment ceux que M. Lucotte a évoqués tout à l'heure. Nous serons ainsi prêts au printemps pour un débat vigoureux et rigoureux.

M. le président. L'amendement n° 2 rectifié bis est donc retiré.

Personne ne demande la parole?

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

— 9 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Fernand Lefort, Hector Viron, Mme Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Marcel Gargar, Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Anicet Le Pors, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican,

MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, une proposition de loi tendant à remplacer, dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, les mots: « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger, occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots: « victimes de la déportation du travail » et à modifier, en conséquence, le code des pensions militaires, d'invalidité et des victimes de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 155, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu de MM. Fernand Lefort, Hector Viron, Mme Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Marcel Gargar, Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Anicet Le Pors, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, une proposition de loi visant à étendre aux bénéficiaires de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire et de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative aux victimes de la déportation du travail, les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 156, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 10 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1979.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 139 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Béranger un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un régime complémentaire d'assurance vieillesse et survivants pour les avocats (n° 3, 38, 44, 88, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 140 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Béranger un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux entreprises de travail temporaire (n° 115, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 141 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Orvoen un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'exécution des prophylaxies collectives des maladies des animaux (n° 93, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 142 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Marcilhacy un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions relatives à la cour de cassation (n° 89, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 145 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Miroudot un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, sur les archives (n° 112, 1978-1979), (n° 69, 356, 1977-1978).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 146 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Miroudot un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi adopté par le Sénat, rejeté par l'Assemblée nationale, reportant la date de consultation obligatoire des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (n° 2, 63, 127, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 147 et distribué.

J'ai reçu de M. René Tinant un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant validation des résultats du concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires (session 1975) (n° 197, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 148 et distribué.

J'ai reçu de M. Etienne Dailly un rapport supplémentaire fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Henri Caillavet et Henri Moreau, relative aux élections cantonales (n° 526, 1977-1978).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 149 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert Schwint un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à favoriser la mobilité des salariés à l'étranger (n° 113, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 150 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Béranger un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au contrat de travail à durée déterminée (n° 114, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 151 et distribué.

J'ai reçu de M. André Rabineau un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses mesures en faveur des salariés privés d'emploi qui créent une entreprise (n° 116, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 152 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert Schwint un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la durée maximale hebdomadaire du travail (n° 129, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 153 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Sallenave un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'apprentissage artisanal (n° 135, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 154 et distribué.

— 11 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Laucournet un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions relatives aux loyers et aux sociétés immobilières conventionnées et modifiant le code de la construction et de l'habitation (n° 92, 1978-1979).

L'avis sera imprimé sous le numéro 143 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Rudloff un avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un régime complémentaire d'assurance vieillesse et survivants pour les avocats (n° 3, 38, 44, 88, 1978-1979).

L'avis sera imprimé sous le numéro 144 et distribué.

— 12 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 14 décembre 1978, à onze heures, quinze heures et le soir :

1° Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1979 (n° 139 [1978-1979]. — M. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.)

(En application de l'article 59 du règlement, il sera procédé de droit à un scrutin public ordinaire lors du vote sur l'ensemble de ce projet de loi.)

2° Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale (n° 124 et 131 [1978-1979]. — M. Maurice Blin, rapporteur général et M. Yves Durand, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

(Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.)

(En application de l'article 59 du règlement, il sera procédé de droit à un scrutin public ordinaire lors du vote sur l'ensemble de ce projet de loi.)

3° Discussion des conclusions du rapport supplémentaire de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Henri Caillavet et Henri Moreau relative aux élections cantonales (n° 526 [1977-1978], 1 et 149 [1978-1979].)

Délai limite pour le dépôt d'amendements à des projets de loi.

Conformément à la décision prise le mardi 5 décembre 1978 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à chacun des projets de loi figurant à l'ordre du jour, à la seule exception des textes de commissions mixtes paritaires, à partir de mercredi 13 décembre 1978 jusqu'à la fin de la session, est fixé la veille du jour où commence la discussion du texte, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 14 décembre 1978, à une heure quinze minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 13 DECEMBRE 1978

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Hôtellerie : implantation en Chine populaire.

28446. — 13 décembre 1978. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** qu'une chaîne hôtelière américaine vient d'annoncer qu'elle construira et gèrera cinq ou six hôtels en Chine populaire, comprenant environ chacun cinq mille chambres et regrette que la France, étant donné sa spécialité dans ce domaine, n'ait pas su mieux se placer sur ce marché qui reste encore largement ouvert puisque cent hôtels doivent être encore construits. Il lui demande s'il entend engager une action à cet égard.

Stationnement des véhicules : taxe d'habitation.

28447. — 13 décembre 1978. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre du budget** que si un garage ou un emplacement de stationnement est situé à une distance inférieure à un kilomètre du domicile, il est frappé par la taxe d'habitation. Seuls les garages et emplacements de stationnement situés à une distance supérieure à un kilomètre du domicile échappent à cette taxe, l'administration considérant dans ce cas qu'ils constituent une dépendance audit domicile. Il lui demande s'il ne considère pas que la possession d'un garage pour éviter le stationnement sur la voie publique devrait être encouragée.

EGDF : construction de maison familiale de retraite en Corse.

28448. — 13 décembre 1978. — **M. Serge Boucheny** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** si elle pense bientôt donner une réponse favorable à la demande d'agrément formulée par la caisse centrale d'activités sociales (CCAS) du personnel d'EGDF, en décembre 1976, en vue de la construction sur son terrain d'Erbalunga-Brando, en Corse, en style du pays, d'une maison familiale de retraite et de repos. L'absence de réponse doit-elle être considérée comme un accord tacite, l'établissement projeté étant créateur d'emplois.

Détaillants en carburant de l'Ouest : situation.

28449. — 13 décembre 1978. — **M. François Prigent** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur la situation des détaillants en carburant de l'Ouest qui se trouvent actuellement dans de graves difficultés financières. En effet, la liberté accordée aux grandes surfaces de vendre leur carburant à des taux particulièrement bas, met en danger l'avenir des pompistes de catégories modestes qui ne peuvent accorder à leurs clients les mêmes prix. En outre, ces pompistes résident dans des communes rurales de moyenne importance et assurent un service public permanent aux populations des campagnes. Il demande à **M. le ministre de l'économie** : 1° quelles mesures il compte prendre pour permettre aux détaillants de gagner honorablement leur vie et de poursuivre leurs activités ; 2° comment pense-t-il régler le conflit afin que la situation redevienne normale rapidement.

Aide au développement et industrialisation du tiers monde : information du public.

28450. — 13 décembre 1978. — **M. Robert Schmitt** attire l'attention de **M. le ministre de la coopération** sur le récent colloque consacré à la coopération au développement, organisé conjointement par l'OCDE et le Conseil de l'Europe. Deux enseignements essentiels semblent pouvoir être tirés de ce colloque : 1° la compétitivité croissante de certaines industries du tiers monde supprime certains emplois dans des secteurs menacés mais en crée un nombre notable dans des secteurs performants de nos économies industrialisées ; 2° tous les pays libéraux qui fournissent une aide importante aux pays du tiers monde rencontrent dans leurs opinions publiques plus d'indifférence et de réticences que de soutien raisonné. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles mesures il entend prendre pour mieux informer et sensibiliser l'opinion publique française sur les problèmes de l'aide au développement et sur certaines des conséquences de l'industrialisation croissante du tiers monde.

Emplois subalternes : diplômés.

28451. — 13 décembre 1978. — S'appuyant sur l'exemple d'un travailleur licencié récemment pour cause économique, lequel s'est vu refuser un emploi de brancardier dans un hôpital sous prétexte qu'il n'est pas titulaire du certificat d'études primaires alors que son emploi précédent nécessitait une qualification supérieure à celle que représente le CEP. Considérant que, si effectivement, le statut de la fonction publique prévoit que la possession de ce diplôme est une condition pour être admis dans de tels services, cette mesure est devenue désuète et, semble-t-il, inappliquée dans de nombreux services. **M. Jacques Eberhard** demande à **M. le ministre de l'intérieur** quelles directives il compte donner pour que la non-possession du certificat d'études primaires ne soit plus un obstacle à l'entrée dans un emploi subalterne de la fonction publique.

Travailleurs sans emploi : indemnisation.

28452. — 13 décembre 1978. — **M. Jacques Eberhard** rappelle à **M. le ministre du travail et de la participation** que face au non-aboutissement des négociations entre les syndicats et le patronat sur l'indemnisation du chômage, le Gouvernement envisage de prendre des dispositions tendant à diminuer le taux de celle-ci en cas de licenciement économique. Il aurait déclaré que cette mesure serait prise pour encourager les victimes du chômage à rechercher un emploi. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour permettre aux travailleurs sans emploi de la région havraise de retrouver du travail : d'abord, parce que les prévisions, même les plus officielles, ne sont pas optimistes sur la relance de l'activité économique et donc de l'emploi (il suffit de voir les entreprises qui envisagent de licencier ou encore leur fermeture pure et simple) ; ensuite, parce que, pour ce qui est des débouchés, il lui signale que des femmes (licenciées notamment à cause de la fermeture de l'entreprise de contreplaqué Luterma) se sont vues refuser des stages professionnels AFPA compte tenu qu'aucun débouché ne leur était assuré au sortir desdits stages. Il souhaite donc connaître les mesures qu'il envisage pour que les décisions gouvernementales soient en conformité avec la réalité.

Incident dans une cantine.

28453. — 13 décembre 1978. — **M. Serge Boucheny** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** sur des pratiques dans son ministère portant atteinte à la liberté d'expression des agents. En effet, le jeudi 7 décembre 1978, le chef du service intérieur est venu à la cantine, interdire, menacer de sanctions individuelles à l'appui, aux communistes de faire signer une pétition pour le développement de la contraception, l'amélioration de la loi n° 74-1026 du 4 décembre 1974 et sur la création d'un centre d'interruption volontaire de grossesse (IGV), à l'hôpital Laënnec proche du ministère. Il lui demande s'il trouve normal de tels agissements, ne permettant pas aux femmes travaillant dans son ministère de revendiquer pour que les conditions changent réellement. Cette attitude n'entre-t-elle pas en contradiction avec les déclarations de **Mme le ministre délégué** auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine, paraissant se soucier de la libération de la femme.

Hôpital Laënnec : création d'un centre d'interruption volontaire de grossesse.

28454. — 13 décembre 1978. — **M. Serge Boucheny** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur la revendication du personnel du ministère des postes et télécommunications qui s'est exprimé par des pétitions demandant à l'administration : le développement de la contraception ; l'amélioration de la loi

n° 74-1026 du 4 décembre 1974 ; la création d'un centre d'interruption volontaire de grossesse à l'hôpital Laënnec, proche de ce ministère. Il lui demande de bien vouloir prendre en considération ces revendications qui tiennent particulièrement à cœur au personnel féminin du ministère des postes et télécommunications, à Paris.

Régularité d'un contrat de travail : résultat d'une enquête.

28455. — 13 décembre 1978. — **M. Jacques Eberhard** constatant l'importante publicité faite autour des déclarations du Gouvernement en direction des travailleurs immigrés, s'interroge sur les raisons qui font que **M. le ministre du travail et de la participation** ne lui a pas encore fait connaître les résultats de l'enquête qu'il s'était engagé à mener en réponse à sa question écrite n° 25023 du 15 décembre 1977 (*Journal officiel* du 8 février 1978, Débats parlementaires, Sénat). Il lui rappelle donc les termes de sa question : « Une entreprise de location de main-d'œuvre temporaire a conclu un contrat de travail avec un travailleur immigré pour une mission au chantier de Paluel où doit être construite une centrale nucléaire. Il est spécifié sur ce contrat que si les deux premiers jours de travail (considérés comme période d'essai) ne sont pas satisfaisants, l'ouvrier ne sera payé ni par l'employeur ni par le client. Considérant cette attitude scandaleuse et non conforme à la législation du travail, craignant que cette pratique soit utilisée ailleurs, il lui demande s'il envisage : de prendre des mesures contre les entreprises utilisant de telles méthodes et d'ordonner une enquête minutieuse pour déceler d'éventuels autres cas et les faire cesser ». N'ayant reçu à ce jour aucune nouvelle, il lui demande où en sont ses investigations.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PREMIER MINISTRE

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre.

Auxiliaires de l'Etat :

validation pour la retraite de services à temps partiel.

27611. — 10 octobre 1978. — **M. Louis Jung** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition de réforme contenue dans le cinquième rapport présenté par le médiateur au Président de la République et au Parlement concernant la validation pour la retraite des services à temps partiel accomplis par les auxiliaires de l'Etat. Le médiateur suggère notamment que les services accomplis à mi-temps par tous les contractuels de l'Etat avant leur titularisation soient pris en compte pour la liquidation de leur retraite dans la mesure où, très souvent, le travail à temps partiel est imposé par les besoins du service.

Réponse. — L'article L. 5 du code des pensions civiles et militaires de retraite prévoit notamment que les services d'auxiliaire, d'aide, de temporaire ou de contractuel, y compris les périodes de congé régulier pour longue maladie, accomplis dans les administrations centrales, les services extérieurs qui en dépendent et les établissements publics ne présentant pas un caractère industriel ou commercial peuvent être validés au titre du code des pensions si cette validation de services a été autorisée par un arrêté conjoint du ministre intéressé et du ministre des finances. Les différents arrêtés pris pour l'application de cette disposition du code ont prévu que, pour être validables, les services d'auxiliaire doivent avoir été accomplis à temps complet, à raison de six heures par jour, correspondant à une activité professionnelle d'au moins 150 heures par mois. En outre, depuis l'intervention du décret n° 76-695 du 21 juillet 1976 relatif à la protection sociale des agents non titulaires de l'Etat, les services accomplis à mi-temps postérieurement à ce décret et dans les mêmes conditions que les titulaires (maladie ou éducation d'un jeune enfant) peuvent également être validés. Ainsi en a décidé un arrêté du 3 octobre 1977. Il ne paraît pas actuellement possible d'aller au-delà de cette réglementation.

AFFAIRES ETRANGERES

*Exploitation des fonds marins internationaux :
date de dépôt d'un projet de loi.*

25975. — 13 avril 1978. — **M. Louis Virapoullé** demande à **M. le Premier ministre** si le Gouvernement compte déposer prochainement sur le bureau de l'Assemblée nationale ou sur le bureau du Sénat le projet de loi définissant la législation française en matière d'exploitation des fonds marins internationaux. (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

Réponse. — Le Gouvernement français est activement engagé dans les négociations de la conférence sur le droit de la mer concernant l'exploitation des fonds marins internationaux. Ces négociations n'ont jusqu'à ce jour pas abouti à la définition d'un régime acceptable pour l'ensemble des Etats concernés. Le congrès américain a examiné dernièrement un projet de loi qui, en l'absence d'accord international, permettrait aux autorités américaines d'autoriser de façon unilatérale l'exploitation des fonds marins internationaux. Ce projet de loi n'a cependant pas été adopté à ce jour. C'est en fonction de l'évolution des travaux de la conférence sur le droit de la mer et de l'adoption éventuelle de législations unilatérales par des Etats que le Gouvernement français décidera de l'opportunité de déposer au Parlement un projet de loi relatif à l'exploitation des fonds marins internationaux.

*Renforcement de la construction des tankers :
ratification d'un accord international.*

25979. — 13 avril 1978. — **M. Georges Poudonson** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de lui préciser s'il est envisagé de proposer rapidement au Parlement la ratification de l'accord international conclu le 15 février 1978 à Londres tendant au renforcement de la construction des tankers, accord que le récent incident de l'*Amoco Cadiz* rend encore davantage d'actualité.

Réponse. — Le 17 février 1978, deux protocoles ont été adoptés par la conférence diplomatique réunie à Londres sous l'égide de l'OMCI. Le premier porte amendement de la convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Il a pour objet de renforcer les règles de sécurité applicables aux navires citernes et prévoit notamment que ces navires devront être munis de deux systèmes de commande à distance de l'appareil à gouverner. Ce protocole est ouvert à la signature jusqu'au 1^{er} mars 1979 mais ne pourra entrer en vigueur avant d'avoir été approuvé par au moins quinze Etats représentant au total au moins 50 p. 100 du tonnage de la flotte mondiale. Le Gouvernement pourra approuver ce protocole dès que les différents ministères concernés, qui ont d'ores et déjà été consultés, auront fait connaître leur accord. Le second protocole porte amendement de la convention de 1973 sur la prévention de la pollution par les navires. Il fixe de nouvelles règles de construction pour les pétroliers et complète le registre des hydrocarbures. Le Gouvernement demandera au Parlement d'autoriser son approbation aussitôt que deux difficultés techniques auront pu être levées ; la première concerne le détecteur de rejets d'hydrocarbures, qui devrait être placé sur les navires, et qui n'est pas encore aisément disponible ; la seconde a trait au manque de stations portuaires de dégazage. Sur ce point, la France vient d'effectuer, pour le programme des Nations unies pour l'environnement, un recensement des besoins en Méditerranée et s'attache à réunir les conditions nécessaires pour la ratification. Ce protocole est ouvert à la signature jusqu'au 31 mai 1979 et entrera également en vigueur lorsque les Etats qui l'auront ratifié représenteront 50 p. 100 de la flotte mondiale.

Industrie privée française de la sélection des plantes.

27467. — 22 septembre 1978. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** si le Gouvernement n'envisage pas de réétudier sa participation et sa contribution financière aux centres et à l'International Board For Plant Genetic Resources (IBPGR) afin que, par une participation accrue dans les organismes internationaux, l'industrie privée de la sélection en France bénéficie des bases nécessaires à son expansion.

Réponse. — L'International Board For Plant Genetic Resources est l'un des instituts de recherches qui font partie du réseau du groupe consultatif sur la recherche agricole internationale qui a été créé en 1971 sous la triple égide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). L'IBPGR dont le siège est à Rome est plus particulièrement chargé de la conservation des ressources végétales. La France collabore activement avec ce centre par l'entremise de certains instituts de recherches tels que l'ORSTOM (Organisme pour la recherche scientifique et technique outre-mer), le GERDAT (Groupe d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale), l'IFCC (Institut français pour le café et le cacao), l'IRAT (Institut de recherches agronomiques tropicales). Le France a fourni à l'IBPGR de nombreux consultants chargés d'établir des banques de gènes pour le riz, le mil, le café et le sorgho. Le Gouvernement étudie actuellement la possibilité de participer en 1979 au financement des activités de l'International Board For Plant Genetic Resources.

Utilisation internationale de la langue française.

27861. — 26 octobre 1978. — **M. Louis Longueue** soumet à l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** les lignes suivantes extraites du rapport pour l'année 1977 du haut comité de la langue française : « Quand bien même nous peuplerions les organismes internationaux, la cause du français, c'est-à-dire en définitive celle de l'influence française, n'en serait pas pour autant gagnée. Encore faudrait-il en effet que nos ressortissants se comportent en francophones, c'est-à-dire travaillent, communiquent et rédigent en français. Bien souvent, ce n'est pas le cas, nos compatriotes recourant, sans aucune nécessité généralement, quoi qu'ils en disent, à l'anglais. Ainsi partagent-ils avec d'autres, qui s'empresent de suivre leur exemple, la responsabilité d'une situation dans laquelle 80 à 95 p. 100 des documents publiés aux Nations unies le sont en original anglais, alors que 30 à 35 p. 100 de leurs auteurs sont proprement anglophones. L'argument selon lequel l'anglais sert de dénominateur commun est lui-même à récuser, car au sein du secrétariat de l'ONU par exemple, et selon les estimations les plus officielles, 57 p. 100 du personnel est en mesure de travailler en français (70 p. 100 à l'office de Genève). Le premier remède au dépérissement du français est donc qu'il soit effectivement utilisé, en tant que langue de travail placée statutairement sur un pied d'égalité avec l'anglais, par ceux, Français ou francophones, dont il est l'outil naturel de communication. » (Rapport, p. 60.) Il lui demande si les faits et les chiffres qui viennent d'être cités n'autorisent pas à douter, sinon de l'existence, en tout cas de l'efficacité, des recommandations tendant à l'usage de la langue française qui seraient adressées à nos diplomates représentants et agents à l'étranger.

Réponse. — Le problème soulevé par l'honorable parlementaire fait l'objet des préoccupations constantes du ministère des affaires étrangères qui saisit toutes les occasions pour rappeler les consignes données à nos représentants auprès des organisations internationales ainsi qu'aux délégations qui participent aux conférences et réunions pour ce qui concerne l'usage de la langue française. Il convient de distinguer entre, d'une part, les conférences et réunions internationales, d'autre part, le travail au secrétariat des Nations unies et dans les différents services des institutions spécialisées. Lors des conférences et réunions internationales, toutes les langues officielles sont sur un pied d'égalité pour la traduction simultanée des débats et la distribution des documents. Les instructions remises aux délégations qui nous représentent à ces réunions précisent qu'elles doivent prononcer en français toutes leurs interventions, que toutes les interventions faites dans une autre langue par une autre délégation ou par un fonctionnaire international doivent être traduites en français et que tout texte dont la réunion est saisie doit être disponible en français avant d'être discuté. Tout délégué ou tout expert français a le devoir d'utiliser sa langue et d'en faire respecter l'usage sans se préoccuper des conséquences qui peuvent en résulter sur le rythme de travail de la conférence. L'expérience montre d'ailleurs que la fermeté de nos délégués met souvent à l'aise certains de leurs collègues étrangers qui s'expriment plus facilement en français qu'en anglais sans oser l'affirmer. Au secrétariat des Nations unies comme dans la plupart des secrétariats des institutions spécialisées, il n'existe que deux langues de travail, l'anglais et le français. Il s'agit donc pour nous de lutter contre la prédominance grandissante de l'anglais. Les situations sont d'ailleurs diverses selon les organisations, en fonction de leur siège, de la personnalité ou de la nationalité de leurs dirigeants, etc. La principale difficulté à laquelle nous sommes confrontés pour favoriser l'utilisation du français est essentiellement le plus grand nombre de personnels anglophones dans les secrétariats. De nombreux fonctionnaires internationaux, même s'ils sont capables d'utiliser le français, préfèrent en effet travailler en anglais qui est soit leur langue maternelle, soit leur première langue étrangère. Fonctionnaires internationaux, nos compatriotes qui travaillent au sein des secrétariats des différentes institutions ne sont pas susceptibles de recevoir des instructions du Gouvernement. Il est donc nécessaire que nos représentants auprès des organisations en cause se montrent très attentifs. L'usage excessif ou prépondérant de l'anglais dans certains cas justifie l'intervention de nos missions permanentes et de nos délégations dans les réunions internationales auprès des instances dirigeantes. Nous sommes aidés dans cette tâche par les groupes des pays francophones ou des pays qui utilisent le français comme langue de travail constitués à New York et à Genève et qui se réunissent régulièrement pour examiner les mesures à prendre afin que le principe de l'égalité des langues de travail soit respecté. C'est ainsi que les présidents de ces groupes sont intervenus récemment pour : rappeler aux secrétariats le droit des fonctionnaires internationaux de langue française à travailler dans cette langue ; corriger la tendance des services d'information à Genève à donner systématiquement priorité à l'anglais alors que la plupart des journalistes genevois sont francophones ; demander que les délais qui séparent la distribution des

documents en anglais et en français soient supprimés et que l'on renonce à certains errements tels que la double traduction du français à l'anglais puis, de l'anglais au français de textes initialement rédigés ou prononcés en français ; encourager les interventions en français lors des réunions organisées par les institutions concernées, etc. Cette vigilance commence d'ailleurs à produire ses effets : c'est ainsi que la pression des pays francophones a amené récemment le secrétariat général des Nations unies à diffuser une circulaire pour rappeler le statut juridique de la langue française au secrétariat de l'ONU.

Camping de Los Alfaques : conditions d'assurances des victimes.

27973. — 7 novembre 1978. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de lui préciser la position de son ministère à l'égard de la protestation de l'association de défense des victimes du camping de Los Alfaques indiquant que le ministère des affaires étrangères aurait « prêté son concours au démarchage commercial de clientèle entrepris par des sociétés d'assurances auprès des victimes, en invitant ces dernières à s'adresser à elles en vertu d'un accord souscrit ».

Réponse. — L'honorable parlementaire voudra bien trouver ci-après le texte exact et complet du communiqué qui a été remis à la presse : « Le ministère de la justice et le ministère des affaires étrangères font savoir aux personnes ayant subi un préjudice dans la catastrophe du camping de Los Alfaques que la détermination des responsabilités ainsi que l'indemnisation des préjudices ne peuvent être régies que par la loi espagnole du lieu de l'accident et que les autorités judiciaires ou administratives espagnoles sont compétentes pour statuer sur toutes demandes en indemnisation. Selon la loi espagnole, ces personnes doivent en principe présenter leur demande dans le délai d'un an à compter de l'accident survenu le 11 juillet 1978. Le tribunal d'instruction n° 2 de Tortosa a entrepris une information pénale sur cette affaire. En tout état de cause, les victimes ont intérêt à s'adresser dans les meilleurs délais aux sociétés d'assurances auprès desquelles un contrat a été souscrit. Tout renseignement d'ordre pratique concernant la procédure à engager peut être obtenu en s'adressant au ministère des affaires étrangères, service des affaires consulaires, 21 bis rue La Pérouse, 75116 Paris. » Les termes de l'avant-dernier alinéa de ce communiqué se bornent à faire état de l'engagement pris par les sociétés d'assurances groupées au sein de leurs associations professionnelles de se charger de la défense des intérêts de leurs clients français devant la juridiction espagnole compétente alors même qu'aucun contrat d'assurance-recours n'aurait été souscrit par la victime ou ses ayants droit. En outre, cette indication ne concerne que les personnes (ou leurs ayants droit) titulaires d'un contrat d'assurances conclu avant la catastrophe de Los Alfaques. Il est donc impropre de parler en la circonstance d'un démarchage commercial.

Rapatriés d'Indochine : situation des planteurs de thé et de café.

27994. — 7 novembre 1978. — **M. Francis Palmero** rappelle à **M. le Premier ministre** la situation des planteurs de thé et de café, rapatriés des hauts plateaux du Sud de l'Indochine, spoliés de tous leurs biens et n'ayant jamais reçu aucune indemnité. Il lui demande si les résultats des études les concernant seront bientôt connus. (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

Réponse. — Le ministre des affaires étrangères n'a cessé de rechercher auprès des autorités vietnamiennes l'indemnisation des biens dont nos ressortissants ont été dépossédés à la suite des événements de mai-juin 1975. Cette question a encore été rappelée avec insistance aux autorités compétentes lors de la réunion de la commission mixte franco-vietnamienne qui s'est tenue à Paris fin juillet dernier. A défaut d'indemnisation, un reclassement des planteurs ne pourrait être envisagé que conformément aux dispositions définies par la loi du 26 décembre 1961 dont la mise en œuvre est de la compétence du ministère de l'intérieur. Dans l'état actuel de la législation française, les intéressés ne peuvent bénéficier d'une indemnisation au titre des lois du 15 juillet 1970 et 2 janvier 1978, puisqu'ils n'ont été dépossédés de leurs biens que postérieurement au 1^{er} juin 1970.

Traités de coopération en matière de brevets : textes d'application de la loi.

28039. — 9 novembre 1978. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de publication du décret prévu à l'article 9 de la loi n° 77-682 du 30 juin 1977 relative à l'appli-

cation du traité de coopération en matière de brevets et devant déterminer les modalités d'application de cette loi en ce qui concerne notamment les conditions de réception de la demande internationale, la langue dans laquelle la demande doit être déposée, l'établissement d'une redevance pour services rendus dite taxe de transmission perçue au bénéfice de l'institut national de la propriété industrielle et la représentation des déposants ayant leur domaine ou leur siège à l'étranger.

Réponse. — En réponse à l'honorable parlementaire, il est précisé que le décret prévu à l'article 9 de la loi n° 77-682 du 30 juin 1977 relative à l'application du traité de coopération en matière de brevets a été publié au *Journal officiel* de la République française du 15 octobre 1978 (p. 3587). L'arrêté du 10 octobre 1978 fixant les taxes et redevances perçues en matière de demandes internationales au titre du traité de coopération a été publié à la même date.

AGRICULTURE

Suppression des prêts spéciaux d'élevage par les caisses de crédit agricole.

26656. — 8 juin 1978. — **M. Paul Malassagne** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les difficultés rencontrées actuellement par les agriculteurs éleveurs de zones de montagne, notamment du Cantal, pour financer la construction ou l'amélioration de leurs bâtiments d'élevage. Le décret du 5 janvier 1973 avait créé une nouvelle catégorie réglementaire de prêts du crédit agricole, dit « prêts spéciaux d'élevage »; de 1974 à 1976 inclus, des résultats très appréciés avaient été constatés après la mise en vigueur de cette mesure particulièrement bien adaptée aux petites et moyennes exploitations dont le revenu agricole, en majeure partie, provient de la valorisation de la matière première, à savoir : l'herbe. Toutefois, dès 1977 l'aide de l'Etat apportée sous forme de subventions a connu une diminution progressive très importante de laquelle a découlé, naturellement, un effort financier plus important de la part des éleveurs mais aussi un appel plus élevé au crédit. Actuellement, les caisses de crédit agricole ne pouvant plus faire face à la demande croissante des éleveurs, ont dû, notamment dans le Cantal, suspendre l'octroi des prêts spéciaux d'élevage. Il est regrettable qu'au moment où les éleveurs prennent conscience que l'amélioration de leurs revenus dépend directement du chargement en bétail de leur surface fourragère et ont donc des besoins d'investissements importants (ensilage et stabulation), le crédit agricole ne puisse plus les aider. Il existe bien les prêts spéciaux dits de modernisation mais ils sont difficiles à établir et inapplicables aux petites et moyennes exploitations. De plus, les groupements de producteurs auxquels sont tenus d'appartenir ces exploitants sont en nombre insuffisant et ne pourront à eux seuls écouler la totalité de la production élevée concernée. En conclusion, il lui demande de bien vouloir résoudre ce problème qui lèse gravement une catégorie d'agriculteurs modestes. Il conviendrait d'envisager une augmentation sensible de l'enveloppe des prêts spéciaux d'élevage.

Réponse. — Le ministre de l'agriculture attache le plus grand prix à la modernisation et au développement des exploitations agricoles à vocation d'élevage, en particulier dans les zones de montagne, et veille à ce que les éleveurs disposent des moyens nécessaires à cette transformation. Bien qu'il ne soit pas contestable que la formule des prêts spéciaux d'élevage donne des résultats très appréciés et soit bien adaptée aux petites exploitations, il est nécessaire cependant de lui substituer chaque fois que cela est possible la formule des plans de développement, mise en place selon les directives communautaires et donnant accès à des prêts spéciaux de modernisation aux conditions très avantageuses. Des dispositions ont été prises pour simplifier la procédure des plans et rendre ces derniers accessibles à un plus grand nombre d'exploitants grâce en particulier à la possibilité d'atteindre désormais de façon plus progressive les objectifs fixés en matière de revenu. Parallèlement les prêts spéciaux de modernisation n'ont pas fait l'objet de dotations limitatives par caisse régionale de crédit agricole. Cela étant il est apparu cette année que dans plusieurs départements, soit que le nombre de plans de développement ait faiblement augmenté soit que les investissements aient repris à un rythme très élevé, les contingents de prêts spéciaux d'élevage alloués aux caisses n'ont pas été suffisants pour répondre à toute la demande recevable. Aussi la caisse nationale de crédit agricole a-t-elle été autorisée à effectuer des transferts de contingents, mesure qui s'est traduite pour le Cantal par une augmentation de 80 p. 100 environ de la dotation de prêts spéciaux d'élevage allouée à la caisse régionale pour le second semestre de 1978. Cette dotation sera d'ailleurs encore abondée prochainement si la situation l'exige afin de ramener le plus rapidement possible à leur terme normal les délais de réalisation des prêts.

Epouses d'agriculteurs : droit à la retraite.

27501. — 23 septembre 1978. — **M. Jean-Marie Bouloux** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la nécessité de donner aux agriculteurs désireux de prendre leur retraite des moyens d'existence décents. Il lui demande, dans ces conditions, s'il ne conviendrait pas, en plus d'une revalorisation nécessaire de l'indemnité viagère de départ, d'offrir aux épouses d'agriculteurs âgées de soixante à soixante-cinq ans et dont le mari cesse l'exploitation et libère ses terres dans le cadre de la politique de restructuration, de leur attribuer automatiquement une retraite de base.

Réponse. — Lors de la conférence annuelle réunissant le Gouvernement et les organisations professionnelles agricoles, qui s'est tenue le 7 juillet 1977 à l'hôtel Matignon, il avait été demandé au ministre de l'agriculture d'étudier la possibilité d'accorder une indemnité complémentaire aux épouses d'agriculteurs, dont le mari est retraité et a cédé son exploitation. A la suite de l'étude qui a été entreprise, il a été décidé de proposer la création d'une allocation particulière intitulée indemnité complémentaire au conjoint. Cette indemnité, dont le montant sera fixé par arrêté, sera attribuée au conjoint du chef d'exploitation titulaire de l'indemnité viagère de départ non complétement de retraite ou transformé en indemnité viagère de départ complément de retraite sous certaines conditions d'âge. Dans le cadre de la discussion du budget de l'agriculture, cette mesure a été reprise devant le Sénat sous forme d'amendement par M. le sénateur Sordel. Cet amendement a été voté à une très large majorité. Il faut maintenant le vote définitif par le Parlement de la loi de finances pour 1979.

Groupements forestiers : immatriculation et publicité.

27846. — 26 octobre 1978. — **M. Félix Ciccolini** demande à **M. le ministre de l'agriculture** si les groupements forestiers constitués en application du décret du 30 décembre 1954 et antérieurement à la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil doivent être considérés au regard de cette loi comme des sociétés civiles et de ce chef astreints à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, et à la publicité au *Bulletin officiel des Annonces commerciales (BODAC)* avant le 1^{er} juillet 1980, en application du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, pris en application de la loi du 4 janvier 1978.

Réponse. — Les groupements forestiers créés conformément au décret n° 54-1302 du 30 décembre 1954 modifié sont des sociétés civiles qui, sous réserve des dispositions qui leurs sont propres, sont soumises aux dispositions nouvelles des chapitres I^{er} et II du titre IX du livre III du code civil, tels qu'ils résultent de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978. Ils se trouvent donc soumis pour l'avenir à l'obligation d'immatriculation prévue par l'article 1842 du code civil, dans les conditions précisées par le décret n° 78-704 du 3 juillet 1978. Ce dernier décret qui prévoit notamment que l'immatriculation sera faite au registre du commerce et des sociétés et donnera lieu à une insertion au *Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales* n'est applicable qu'aux sociétés elles-mêmes soumises par la loi nouvelle à la formalité d'immatriculation : or l'article 4 de la loi n° 78-9 du 4 janvier exonère pour l'avenir de cette obligation les sociétés constituées avant le 5 janvier 1978. Celles-ci peuvent toutefois s'y soumettre volontairement d'ores et déjà ou y être contraintes à compter du 1^{er} juillet 1980 à la requête du ministère public ou de tout intéressé dans les conditions prévues par l'article 1839 du code civil.

ANCIENS COMBATTANTS

Cure thermale : situation en Haute-Garonne.

27682. — 11 octobre 1978. — **M. Eugène Bonnet** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** quelles mesures il compte prendre, en accord avec M. le ministre de la défense, pour améliorer la situation des ressortissants de son département appelés à effectuer une cure thermale admise par le service de santé des armées, et notamment : 1° que soient plus satisfaisantes les conditions d'hébergement et de nourriture dans les hôpitaux et hôtels conventionnés; 2° que les curistes puissent, s'ils ne souhaitent pas avoir recours à une autre forme de prise en charge, bénéficier d'une indemnité égale à celle versée aux hôteliers conventionnés, à charge pour eux de se loger et de se nourrir; 3° que les curistes fonctionnaires puissent obtenir un congé de postcure non imputable sur leur congé annuel et pris en charge par leur régime de sécurité sociale.

Cures thermales militaires : amélioration.

27704. — 13 octobre 1978. — **M. Fernand Lefort** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre** sur le problème des cures thermales militaires. Il souhaite : 1° que les conditions d'hébergement et de nourriture soient améliorées dans les hôpitaux et hôtels conventionnés recevant des anciens combattants et victimes de guerre accomplissant une cure thermale par l'intermédiaire du service de santé du ministère de la défense ; 2° que les curistes qui le désirent puissent, outre les trois systèmes mis à leur disposition (cure externe, cure libre, cure avec hébergement dans les hôpitaux thermaux des armées ou hôtels conventionnés), bénéficier d'une indemnité égale à celle versée aux hôteliers conventionnés, à charge par eux de se loger et de se nourrir ; 3° que les curistes fonctionnaires puissent bénéficier d'un congé de postcure non imputable sur le congé annuel et pris en charge par leur régime de sécurité sociale. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que satisfaction soit donnée.

Réponse. — Les questions posées appellent les réponses suivantes : 1° les conditions d'hébergement et de nourriture dans les hôpitaux et hôtels conventionnés recevant des anciens combattants et victimes de guerre accomplissant une cure thermale par l'intermédiaire du service de santé du ministère de la défense relèvent de la seule compétence du ministre de la défense ; 2° aux termes de l'article D. 62 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (premier alinéa) « les pensionnés ayant la qualité de militaire ou d'ancien militaire désirant effectuer une cure thermale au titre de l'article L. 115 dudit code peuvent, s'ils le désirent, être admis à effectuer cette cure dans les conditions prévues par la loi du 12 juillet 1873 relative à l'envoi et au traitement aux frais de l'Etat, dans les établissements d'eaux minérales, des anciens militaires et marins blessés ou infirmes. Ils sont, dans ce cas, assujettis aux dispositions de cette loi et aux dispositions réglementaires prises pour son application ». Ces dispositions réglementaires, mises en œuvre par la direction centrale du service de santé des armées, prévoient que certains candidats curistes peuvent être admis à faire une cure dans les stations militaires à titre externe, c'est-à-dire bénéficier du traitement thermal et de la surveillance médicale, mais non de l'hébergement. D'autre part, en application des dispositions des deuxième et troisième alinéas du même article D. 62 bis, les bénéficiaires de l'article L. 115 ayant la qualité de militaire ou d'ancien militaire qui ne désirent pas être admis dans les hôpitaux thermaux militaires ou hébergés dans les hôtels conventionnés par le service de santé des armées, au titre de la loi du 12 juillet 1873, peuvent être admis à suivre une cure dite « civile » dans tous les établissements thermaux agréés au titre du régime général de la sécurité sociale. Dans ce cas, ils prennent eux-mêmes toutes dispositions utiles pour leur hébergement à la station thermale et avancent sur leurs deniers les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et de traitement à l'établissement thermal. Ils utilisent leur carnet de soins pour honorer le médecin choisi par eux pour surveiller la cure. Au retour, sur présentation ou envoi au service de la direction interdépartementale des anciens combattants dont ils relèvent de par leur domicile, du certificat de fin de cure et facture de l'établissement thermal, ils reçoivent : le remboursement des frais du traitement thermal ; le remboursement des frais de voyage ; le montant de l'indemnité forfaitaire de subsistance égale à la participation maximum des caisses de sécurité sociale aux frais d'hébergement de leurs ressortissants, à l'occasion des traitements thermaux (440 francs en 1978). Les pensionnés de guerre qui désirent adopter ce régime de cure, doivent adresser leur demande au directeur interdépartemental des anciens combattants dont ils relèvent de par leur domicile ; 3° les fonctionnaires pensionnés de guerre effectuant une cure thermale au titre de l'article L. 115 précité peuvent, pendant la cure et la postcure, être placés en position de congé à plein traitement prévu par l'article 41 de la loi du 19 mars 1928, quel que soit le régime de cure choisi.

Contentieux des rapatriés : situation des anciens fonctionnaires.

27986. — 7 novembre 1978. — **M. Joseph Raybaud** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur le contentieux des fonctionnaires rapatriés des ex-territoires s'étant trouvés sous l'autorité française. Il apparaît en effet indispensable devant le constat d'échec des travaux du groupe de travail ayant siégé au secrétariat des anciens combattants en 1974-1975 que le Gouvernement prenne l'initiative des textes préparés par les départements ministériels intéressés et concernant notamment : 1° l'extension aux fonctionnaires issus de cadres marocains de l'ordonnance du 7 janvier 1959, relative à la réparation des préjudices de carrière subis par les fonctionnaires et agents civils en service en Tunisie et la réouverture des délais de ce texte en faveur des fonctionnaires des anciens cadres tunisiens ; 2° la modification du décret n° 62-466 du 13 avril 1962, étendant aux fonctionnaires et agents cadres maro-

cains et tunisiens les dispositions de la loi du 26 septembre 1951, relatives au reclassement des fonctionnaires résistants ; 3° le reclassement des anciens fonctionnaires des cadres tunisiens bénéficiaires de l'ordonnance n° 59-114 du 7 janvier 1959, reclassés tardivement dans les cadres métropolitains en qualité de secrétaire d'administration et empêchés, par la faute de l'administration, de se présenter aux concours spéciaux de 1960 et 1961 pour le recrutement d'attaché d'administration centrale ; 4° la réouverture des délais pour l'application de l'ordonnance modifiée du 4 juillet 1943, ordonnant la réintégration de tous les agents de la fonction publique ayant fait l'objet de sanctions, sous le Gouvernement dit « de Vichy ». Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître quelles solutions il envisage de prendre pour donner satisfaction avant le 31 décembre 1978 aux demandes légitimes des anciens fonctionnaires concernés.

Réponse. — Le groupe de travail « anciens combattants dans la fonction publique », siégeant au secrétariat d'Etat aux anciens combattants, s'était rallié, avec l'accord des représentants de l'association des fonctionnaires d'Afrique du Nord et d'outre-mer (AFANOM) présents à ces réunions, à une procédure tendant à rechercher, sans qu'il y ait lieu de prévoir de nouveaux textes, des solutions aux cas d'espèce concernant les fonctionnaires des anciens cadres du Maroc et de Tunisie. Il a été admis, conformément aux conclusions émises par le groupe de travail que, préalablement à l'envoi des demandes aux services de gestion concernés, celles-ci feraient l'objet d'avis rendus après concertation entre les départements chargés des affaires étrangères, de la fonction publique, des finances (Budget) et des anciens combattants. Cette procédure a été régulièrement suivie, étant précisé que les directives ainsi mises en œuvre ne pouvaient impliquer, en aucune façon, de passer outre aux conclusions édictées par les textes concernant en propre les fonctionnaires anciens combattants des ex-cadres du Maroc et de Tunisie. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants ne saurait, à défaut d'éléments d'information nouveaux, prendre l'initiative d'une nouvelle étude de cette question.

Grands invalides : gratuité des transports sur les réseaux SNCF.

28183. — 21 novembre 1978. — **M. Pierre-Christian Taittinger** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** que les anciens combattants titulaires d'une pension d'invalidité de 50 p. 100 et plus bénéficient sur les réseaux de la SNCF d'une réduction tarifaire de 75 p. 100. Il lui demande s'il serait possible d'envisager, pour les grands invalides de guerre pensionnés à plus de 80 p. 100, la gratuité complète des transports sur les réseaux SNCF.

Réponse. — A une question écrite n° 3903 du 29 juin 1978 posée par **M. Claude Labbé**, député, sur le même sujet, au ministre des transports, ce dernier a répondu dans les termes suivants (*Journal officiel*, Débats parlementaires de l'Assemblée nationale du 5 août 1978, p. 4483) : « Les invalides de guerre bénéficient, en application des dispositions de l'article 9 de la loi du 29 octobre 1921 d'une réduction sur les tarifs pratiqués par la SNCF dont le taux est de 50 ou 75 p. 100 selon que leur taux d'invalidité dépasse ou non 50 p. 100. Ces dispositions préférentielles s'expliquent par le fait qu'une aide particulière devait être apportée aux personnes envers lesquelles la reconnaissance de la nation se trouvait engagée. Les mutilés de guerre dont le taux d'invalidité est particulièrement élevé bénéficient également du transport gratuit pour la personne qui les accompagne. La perte de recettes qui résulte de ces diverses dispositions pour le transporteur est compensée par les finances publiques, au titre de l'article 20 bis de la convention Etat-SNCF du 31 août 1937. En raison de la conjoncture économique actuelle, il n'est pas possible d'accorder la gratuité de transport totale aux mutilés de guerre sur les lignes SNCF. »

BUDGET*Collectivités locales : reversement par l'Etat d'une fraction de la taxe perçue sur les polices d'assurance contre l'incendie*

25758. — 15 mars 1978. — **M. Marcel Rudloff** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à court terme à une résolution adoptée à l'unanimité par le soixantième congrès de l'association des maires de France dans laquelle il considère le rôle important que jouent les communes en matière de service public d'intérêt national et qui lui fait demander le versement au profit de ces communes d'une fraction des taxes, notamment la taxe unique sur les conventions d'assurance payées par les compagnies d'assurance contre l'incendie à l'Etat, et ce dans le but d'accroître la participation au service de lutte contre l'incendie prise en charge par les communes.

Réponse. — Il est rappelé à l'honorable parlementaire que, sauf à Paris et dans les communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, l'organisation de la

lutte contre l'incendie relève de la compétence exclusive des collectivités locales. L'Etat apporte toutefois pour sa part une contribution au financement de ces services sous forme de subventions spécifiques de fonctionnement et d'équipement. La charge supportée à ce titre par les collectivités locales s'étant élevée à 1 078 millions de francs en 1975, attribuer à celles-ci le produit de la taxe unique sur les conventions d'assurance perçue sur les polices d'incendie, dont le montant a été d'un milliard de francs environ pour cette même année, reviendrait donc à transférer à l'Etat la charge d'un service essentiellement local. Une telle proposition, outre les problèmes budgétaires qu'elle soulèverait, amènerait à dissocier la responsabilité de l'organisation et de la gestion des services d'incendie et de secours de celle de leur financement. Cela irait à l'encontre des efforts entrepris pour clarifier la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales et simplifier leurs rapports financiers. Ce problème général fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation relative au développement des responsabilités des collectivités locales.

Majorations fiscales : date de départ du délai.

26019. — 18 avril 1978. — **M. Bernard Chochoy** signale à **M. le ministre du budget** la pratique de certains services fiscaux qui — pour appliquer les majorations de 10 p. 100 pour versement hors délais — tiennent compte non pas de la date à laquelle l'argent leur a été versé — en l'occurrence la date du virement réel à leur compte chèque postal — mais de la date à laquelle, après reçu de la signification de ce versement, ils l'ont pris en comptabilité. Il lui demande ce qu'il convient de penser de tels agissements; quels sont, devant de telles pratiques, les moyens pour les contribuables — en dehors du versement en espèces aux guichets ou de l'envoi d'un mandat postal — d'être assurés que leurs versements (par chèque par exemple) seront pris en compte dans les délais.

Errements de certains services fiscaux.

26097. — 25 avril 1978. — **M. Bernard Chochoy** signale à **M. le ministre du budget** la pratique de certains services fiscaux qui — pour appliquer les majorations de 10 p. 100 pour versement hors délais — tiennent compte non pas de la date à laquelle l'argent leur a été versé — en l'occurrence la date du virement réel à leur compte chèque postal — mais de la date à laquelle, après reçu de la signification de ce versement, ils l'ont pris en comptabilité. Il lui demande ce qu'il convient de penser de tels agissements; quels sont, devant de telles pratiques, les moyens pour les contribuables — en dehors du versement en espèces aux guichets ou de l'envoi d'un mandat postal — d'être assurés que leurs versements (par chèque par exemple) seront pris en compte dans les délais.

Fiscalité : majorations de 10 p. 100, date de prise en compte des versements.

27420. — 16 septembre 1978. — **M. Bernard Chochoy** signale de nouveau à **M. le ministre du budget** la pratique de certains services fiscaux qui — pour appliquer les majorations de 10 p. 100 pour versement hors délais — tiennent compte non pas de la date à laquelle l'argent leur a été versé — en l'occurrence la date du virement réel à leur compte chèque postal — mais de la date à laquelle, après reçu de la signification de ce versement, ils l'ont pris en comptabilité. Il lui demande ce qu'il convient de penser de tels agissements; quels sont, devant de telles pratiques, les moyens pour les contribuables — en dehors du versement en espèces aux guichets ou de l'envoi d'un mandat postal — d'être assurés que leurs versements (par chèque par exemple) seront pris en compte dans les délais.

Réponse. — Contrairement à ce que semble penser l'honorable parlementaire, la date de prise en compte des versements des contribuables par les comptables du Trésor, pour l'application éventuelle de la majoration de 10 p. 100, n'est pas celle de la comptabilisation de la recette, mais bien celle du règlement. Ainsi, lorsque le paiement est effectué en numéraire ou par remise d'un chèque au guichet du comptable, c'est la date de remise des fonds ou du chèque qui est prise en compte. Dans l'hypothèse où le chèque est adressé par la poste, la date retenue est celle indiquée par le cachet de la poste apposé sur l'enveloppe. Au surplus, il est précisé que le contribuable qui ne s'acquitte pas en espèces, mais par chèque, peut obtenir, sur sa demande expresse, soit l'apposition d'un cachet sur l'avis d'imposition, soit la délivrance d'une déclaration de recettes, mentionnant qu'il s'est libéré par chèque de son obligation fiscale. Par ailleurs, dans l'hypothèse où le contribuable procède au paiement de son impôt par virement postal sur le compte courant du comptable, la date jusqu'à laquelle les paiements par virements postaux doivent être considérés comme ayant été effectués dans les délais, est déterminée par chaque comptable

concerné, en fonction du délai nécessaire au centre de chèque postal pour inscrire au compte courant postal du comptable les chèques que celui-ci a lui-même adressés le dernier jour du délai légal de paiement.

Rentiers viagers : perte de pouvoir d'achat.

26137. — 27 avril 1978. — **M. Pierre Perrin** exprime à **M. le ministre du budget** sa certitude que la façon dont sont traités les rentiers viagers constitue une véritable injustice. La loi de finances pour 1978 (n° 77-1467 du 31 janvier 1977) n'a ramené que de 95 à 88,59 p. 100 la perte de pouvoir d'achat de ceux que le dernier gouvernement avait qualifiés de « privilégiés de l'épargne ». Une revalorisation plus substantielle s'impose en faveur de cette catégorie de moins en moins nombreuse d'épargnants. Il s'agit d'une mesure d'équité et de justice. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour régler le plus objectivement possible le problème des rentes viagères en suggérant, par exemple, une indexation similaire à celle de certains emprunts ou le bénéfice de garanties similaires.

Réponse. — Les majorations de rentes viagères ont pallié partiellement la perte de pouvoir d'achat des rentes; mais cette perte subsistait dans une certaine mesure pour les rentes anciennes, notamment celles constituées entre 1914 et 1918. La loi de finances pour 1978, en opérant un fractionnement de la tranche des rentes viagères constituées entre le 1^{er} août 1914 et le 31 août 1940, auxquelles était antérieurement appliqué un taux de majoration uniforme et en créant quatre paliers de majorations très fortement progressives, a eu pour but de rendre plus équitable le système des majorations. Ainsi ces rentes, qui étaient, au 31 décembre 1977, majorées uniformément de 3 060 p. 100, le sont, depuis le 1^{er} janvier 1978, dans les conditions ci-après : 3 340 p. 100 pour celles qui sont nées entre le 1^{er} janvier 1939 et le 1^{er} août 1940 ; 3 440 p. 100 pour celles qui sont nées entre le 1^{er} janvier 1926 et le 31 décembre 1938 ; 3 900 p. 100 pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1919 et le 31 décembre 1925 ; 6 700 p. 100 pour celles qui sont nées entre le 1^{er} août 1914 et le 31 décembre 1918. Cette réforme a rendu à ces rentes une part significative de leur pouvoir d'achat d'origine. Ces revalorisations, par leur ampleur, représentent pour la collectivité publique une charge importante et en progression sensible puisque les crédits inscrits à ce titre au budget général, qui étaient de 264 millions de francs en 1972, l'élevaient à 839,5 millions de francs en 1978. Le Gouvernement se propose de poursuivre l'effort entrepris en vue de revaloriser les rentes le plus équitablement possible.

Guadeloupe : situation financière des communes alimentées en eau dessalée.

26228. — 2 mai 1978. — **M. Marcel Gargar** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur la très grave situation des communes alimentées en eau potable par des usines de dessalement d'eau de mer à la Guadeloupe. En effet, lors de sa dernière session, le conseil général de la Guadeloupe avait décidé, pour leur venir en aide, de leur affecter une somme prélevée sur l'octroi de mer avant toute répartition et ne dépassant pas 3 p. 100 de son montant. D'autre part, le déficit jusqu'au 31 décembre devait être comblé par un prélèvement d'égal montant effectué sur le quatrième trimestre 1977 de l'octroi de mer, montant actuellement bloqué à la trésorerie générale de la Guadeloupe. Or, le ministère vient de faire savoir son opposition à l'application de cette décision qui avait été prise à l'unanimité et qui n'intéresse en fait que les finances des collectivités locales. Etant donné les répercussions que pourrait avoir une telle mesure sur le plan social et politique, et vu la situation financière catastrophique des communes intéressées qui sont ainsi doublement pénalisées et au bord de la faillite, il demande instamment de rendre effective la décision prise en donnant satisfaction au conseil général et, par suite, aux communes de Marie-Galante, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, des Saintes et de La Désirade.

Réponse. — Il est indiqué à l'honorable parlementaire que la pré-affectation d'une fraction du produit de l'octroi de mer aux communes guadeloupéennes alimentées en eau potable par des usines de dessalement d'eau de mer, envisagée par le conseil général de la Guadeloupe par délibération du 3 janvier 1978, soulevait un certain nombre de problèmes de caractère juridique. Pour résoudre ces problèmes, le préfet de la Guadeloupe envisage de proposer à l'assemblée départementale de nouvelles modalités de répartition entre les communes du produit de l'octroi de mer; ces modalités feraient intervenir non plus seulement le critère de population, mais également celui du prix de revient du mètre cube d'eau potable. Ce nouveau mécanisme de répartition de l'octroi de mer permettrait de tenir compte des difficultés particulières rencontrées par les communes dépourvues de ressources en eau potable.

Il sera examiné dans les délais les plus brefs par les administrations compétentes en cas d'adoption par l'assemblée départementale de la Guadeloupe.

*Transport des élèves internes :
aide financière en faveur des familles.*

27233. — 7 août 1978. — **M. Robert Schwint** expose à **M. le ministre du budget** le fait suivant : le conseil général du département du Doubs a voté une aide financière en faveur des familles pour le transport des élèves internes. En accord avec les services académiques, il avait été envisagé que le paiement de cette prestation serait assuré, non pas directement par le trésorier-payeur général, mais par le canal des intendants des établissements scolaires, en sorte que les opérations puissent s'effectuer d'une manière plus prompte. Toutefois, le trésorier-payeur général s'est opposé à l'application d'une telle procédure, faisant valoir qu'elle n'était autorisée par aucun texte. Il lui fait observer que le paiement direct aux familles par les services du trésorier-payeur général, procédé éminemment bureaucratique, risquerait de ne pas pouvoir être opéré d'une manière satisfaisante, ces services ne disposant pas, à cet effet, d'un personnel suffisant. Il lui demande en conséquence si, dans le cadre de la politique engagée par le Gouvernement pour améliorer les relations entre l'administration et le public, et alors que des modalités similaires sont utilisées pour le paiement des bourses nationales, il envisage de prendre les dispositions qui s'imposent pour autoriser les trésoriers-payeurs généraux à mettre les crédits votés par le conseil général à la disposition des intendants pour que ceux-ci puissent ensuite prendre eux-mêmes en charge le paiement de la prestation.

Réponse. — Conformément à la réglementation en vigueur, le préfet a seul qualité pour procéder au mandatement des dépenses sur le budget du département et le trésorier-payeur général est le seul comptable habilité à effectuer les paiements correspondants, ces derniers devant nécessairement intervenir au profit des véritables bénéficiaires sous peine d'être dépourvus de tout caractère libératoire. L'intervention des intendants des établissements scolaires, évoquée par l'honorable parlementaire, qui constituerait de ce point de vue une procédure dérogatoire aux règles fondamentales de la comptabilité publique, ne serait d'ailleurs pas exempte de difficultés et ne permettrait pas, en tout état de cause, de régler toutes les situations, notamment celle des élèves fréquentant des établissements privés. En effet, à défaut de pouvoir, dans tous les cas, affecter l'aide du département au règlement des frais d'internat dus à l'établissement par les familles intéressées, les intendants devraient, en définitive, ou bien procéder au règlement direct, aux bénéficiaires, des allocations non employées, ou bien les reverser au trésorier-payeur général, à charge pour ce dernier d'en effectuer le paiement. Il en résulterait, d'une part, une multiplicité de procédures de règlement génératrice de contestations, d'autre part, un alourdissement des transferts entre comptables, qui irait à l'encontre des simplifications recherchées. Or, les divers moyens de règlement direct existants peuvent, en l'espèce, être employés concurremment en vue de réduire le plus possible les tâches d'ordonnancement et de règlement et de mettre rapidement l'aide départementale à la disposition des familles, selon la même procédure et sans distinction des établissements fréquentés. C'est pourquoi les services départementaux intéressés ont été invités à élaborer de concert les modalités pratiques qui permettront d'atteindre cet objectif tout en respectant le cadre réglementaire précédemment rappelé.

Affectation des crédits du FECL aux remboursements d'emprunts.

27447. — 21 septembre 1978. — **M. Paul Kauss** demande à **M. le ministre du budget** si les maires ont la faculté d'affecter les crédits du fonds d'équipement des collectivités locales au remboursement des emprunts contractés par les municipalités.

Réponse. — Il est rappelé à l'honorable parlementaire que l'article 54-V de la loi de finances pour 1977 dispose que les sommes versées par le fonds d'équipement des collectivités locales, devenu en 1978 le fonds de compensation pour la TVA, sont inscrites à la section d'investissement de la collectivité bénéficiaire. Celle-ci peut donc parfaitement affecter les dotations dont elle dispose à ce titre au remboursement du capital des emprunts qu'elle a contractés, aussi bien qu'au financement d'opérations nouvelles.

DEFENSE

Forces françaises : participation à des exercices de l'OTAN.

27326. — 31 août 1978. — **M. Serge Boucheny** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur le fait que le 21 septembre 1978 doivent se dérouler des exercices militaires de l'OTAN, dans la région Centre Europe, intitulés « Cold Fire », mettant en œuvre

d'importants moyens aériens. Ces exercices devraient se tenir avec la participation de forces aériennes françaises. La participation de forces françaises à des exercices de l'OTAN se trouve en contradiction avec la nécessaire indépendance de nos forces armées, dont la mission définie par le Parlement est la défense du territoire national. La participation aux exercices « Cold Fire » n'indique-t-elle pas un changement de la politique de défense et la réintégration de la France dans l'OTAN.

Réponse. — Les forces armées françaises profitent, pour l'entraînement des troupes, d'exercices militaires auxquels participent des pays membres de l'alliance atlantique, et ce dans le cadre d'un programme annuel défini par le Gouvernement. La participation des forces françaises à l'exercice signalé par l'honorable parlementaire ne revêt aucune signification particulière quant à la politique de défense de la France.

Cures thermales militaires : amélioration.

27576. — 5 octobre 1978. — **M. Marcel Champeix** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur le problème des cures thermales militaires ; il souhaite : 1° que les conditions d'hébergement et de nourriture soient améliorées dans les hôpitaux et hôtels conventionnés recevant des anciens combattants et victimes de guerre accomplissant une cure thermale par l'intermédiaire du service de santé du ministère de la défense ; 2° que les curistes qui le désirent puissent, outre les trois systèmes mis à leur disposition (cure externe, cure libre, cure avec hébergement dans les hôpitaux thermaux des armées ou hôtels conventionnés), bénéficier d'une indemnité égale à celle versée aux hôteliers conventionnés, à charge par eux de se loger et de se nourrir ; 3° que les curistes fonctionnaires puissent bénéficier d'un congé de postcure non imputable sur le congé annuel et pris en charge par leur régime de sécurité sociale.

Réponse. — Le service de santé des armées met en œuvre, en ce qui concerne le thermalisme militaire, des dispositions propres à assurer des prestations de services répondant le mieux possible aux données les plus actuelles. L'action entreprise dans le cadre du plan de rénovation des établissements hospitaliers des armées qui s'est concrétisée déjà par de nombreux travaux d'amélioration de l'hébergement (aménagement de chambres individuelles, réfection des locaux, amélioration du confort), sera poursuivie en 1979. Par ailleurs, une meilleure qualité de l'hôtellerie, soumise à une surveillance étroite de l'administration, est constamment recherchée y compris au plan financier. L'octroi éventuel aux curistes d'une indemnité forfaitaire, à charge pour eux de se loger et de se nourrir, fait l'objet d'une étude menée conjointement avec le secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Quant à l'attribution aux curistes fonctionnaires d'un congé annuel et pris en charge par leur régime de sécurité sociale, elle ne peut être traitée dans le seul cadre du ministère de la défense.

Gendarmes officiers de police judiciaire : situation.

27914. — 31 octobre 1978. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le ministre de la défense** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à améliorer la condition des gendarmes officiers de police judiciaire. En effet, la qualité d'officier de police judiciaire n'apporte à son détenteur que l'octroi d'une prime mensuelle qui semble ne pas dépasser 15 francs à l'heure actuelle.

Réponse. — Le versement d'une prime mensuelle aux gendarmes ayant la qualité d'officier de police judiciaire répondait au moment de son institution, par son montant, aux exigences de l'époque. Il a été tenu compte de ces dispositions lors de la mise au point de la réforme statutaire et en particulier pour l'établissement de l'échelonnement indiciaire de la gendarmerie. Depuis le décret du 22 décembre 1975 et son arrêté d'application, le gendarme bénéficie d'un échelonnement indiciaire qui le situe entre le maréchal des logis et le maréchal des logis chef, et il accède automatiquement à l'échelon terminal.

EDUCATION

Merville (Nord) : situation scolaire.

26916. — 30 juin 1978. — **M. Gérard Ehlers** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation des écoles publiques dans la ville de Merville (Nord). Il lui expose : 1° que les classes de CM 2 sont particulièrement chargées et comprendront trente-neuf

élèves pour la rentrée 1978-1979; ce qui nécessite la création d'un poste d'instituteur afin de ramener l'effectif à trente élèves par classe; 2° qu'en maternelle, la situation est identique, et la création d'un poste supplémentaire permettrait une plus large scolarisation des enfants, les locaux existant; 3° que certains enfants n'ont pas eu de visite médicale depuis trois ans; ce qui montre à l'évidence la gravité du problème. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre afin d'améliorer les conditions de scolarité des enfants de cette ville en même temps qu'une amélioration des conditions de travail des enseignants.

Deuxième réponse. — Au niveau élémentaire, les effectifs scolarisés à l'école mixte de niveau 2 de la rue des Prêtres, à Merville, sont de 230 élèves pour 7 classes, ce qui correspond à une moyenne de 32,8 élèves par classe. Au niveau de l'enseignement pré-élémentaire, l'école maternelle du Sart compte 104 enfants pour 3 classes soit une moyenne de 34,6 et celle de la rue des Prêtres, 270 enfants pour 7 classes soit une moyenne de 38,5. Il convient de préciser que ces chiffres font état du nombre d'élèves inscrits, naturellement supérieur, à ce niveau d'enseignement, au nombre d'élèves effectivement présents en raison d'un taux élevé d'absentéisme. Compte tenu des autres urgences définies au plan départemental et après avis du Comité technique paritaire départemental réuni le 18 septembre 1978, il n'a pas été possible d'effectuer des ouvertures de classe à Merville.

Académie de Nancy-Metz : situation.

27923. — 31 octobre 1978. — **M. Roger Boileau** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation, notamment sur le plan des effectifs, des personnels de service, ouvrier et de laboratoire, chargés de l'entretien des locaux, de la restauration et des préparations des cours pratiques dans les établissements du second degré. Selon les prévisions contenues dans le projet de loi de finances pour 1979, une dizaine de postes seulement seraient envisagés pour l'académie de Nancy-Metz, alors qu'un contingent de postes beaucoup plus important serait sans doute nécessaire afin que ce service public soit rempli dans les meilleures conditions possibles. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à prévoir une dotation plus importante en personnels de service, ouvrier, et de laboratoire pour cette académie.

Réponse. — Depuis 1973, près de 35 000 emplois ont été créés pour les ouvertures et nationalisations d'établissements. Ces postes ont été répartis entre les académies compte tenu du nombre d'établissements pris en charge et des sujétions propres à chacun d'eux. Les opérations de nationalisation étant maintenant terminées, le nombre des créations d'emplois autorisées chaque année par la loi de finances est fonction de l'évolution de la population scolaire et des ouvertures d'établissements qui en résultent. Or, d'une manière générale, depuis quelques années, les effectifs d'élèves accueillis dans l'enseignement public ont cessé de croître. Ainsi, l'académie de Nancy-Metz a vu sa dotation accrue en fonction de l'ouverture des nouveaux établissements et il en sera de même dans l'avenir. Cependant, il est encore trop tôt pour connaître le nombre de postes qui seront attribués à cette académie à la rentrée scolaire 1979. Les recteurs ont été invités à s'affranchir des normes indicatives de répartition du personnel non enseignant définies dans le passé et devenues désuètes. L'administration centrale les encourage à établir la dotation de chaque établissement compte tenu des sujétions réelles qui pèsent sur lui, qu'il s'agisse des élèves accueillis, des locaux ou du type de pédagogie dispensée. Par ailleurs, les textes d'application de la loi du 11 juillet 1975 préconisent le recours à des méthodes d'organisation plus rationnelles du service. Les autorités académiques procèdent donc à des regroupements des services de restauration scolaire et à la mise en place d'équipes mobiles d'ouvriers professionnels chargées de l'entretien des lycées et collèges situés sur une aire géographique plus ou moins étendue. Ces nouveaux modes de gestion permettent de faire mieux coïncider l'utilisation des emplois et des moyens avec la réalité des besoins des établissements.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Parcs naturels régionaux : financement.

26750. — 16 juin 1978. — **M. Edouard Le Jeune** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il compte prendre, tendant à repenser le mode de financement des parcs naturels régionaux dans la mesure où de très nombreux parcs ne peuvent subvenir, à l'heure actuelle, à leurs besoins financiers par les seules ressources dont ils bénéficient présentement.

Réponse. — La création des parcs naturels régionaux est d'initiative régionale. En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 75-983 du 24 octobre 1975, relatif aux parcs naturels régionaux, la région peut participer au financement des dépenses d'études, d'aménagement et de fonctionnement en utilisant, outre ses ressources, les contributions qu'elle reçoit, notamment celles qui lui sont versées en application des dispositions de l'article 4-III de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions. L'Etat, conformément aux décisions du CIANE prises en 1973 et 1976, participe aux dépenses de fonctionnement et l'équipement des parcs naturels régionaux. La volonté du Gouvernement de voir conforter une politique spécifique des parcs naturels régionaux s'est concrétisée en 1978 par la création d'une ligne budgétaire, article 60 du chapitre 44-03 du budget du ministère de l'environnement et du cadre de vie, dont les crédits sont destinés au fonctionnement des parcs naturels régionaux. Les subventions du ministère de l'environnement et du cadre de vie accordées pour les équipements et prélevées sur le chapitre 67-01, article 10, doivent être utilisées pour les réalisations caractéristiques des parcs, dont ils sont en général maîtres d'ouvrage, ou en complément des aides traditionnelles de l'Etat, accordées par divers ministères lorsque les réalisations ont un caractère expérimental ou exemplaire du point de vue de l'environnement. Compte tenu des choix rendus nécessaires par la rigueur des mesures budgétaires, les crédits d'aide de l'Etat aux parcs naturels régionaux ont connu une progression convenable permettant de faire face à la croissance des parcs. En 1979, un effort particulier sera consenti sur le budget de l'Etat pour contribuer à leur fonctionnement. Sur un plan plus général, la politique des parcs naturels régionaux fait actuellement l'objet d'une réflexion incluant, bien entendu, les problèmes de financement entre l'Etat, la fédération des parcs naturels de France et les établissements publics régionaux afin de redéfinir, à partir des objectifs retenus, l'ampleur des moyens à mettre en œuvre par les différents intervenants.

Situation des entreprises de travaux publics dans la région Rhône-Alpes.

27303. — 26 août 1978. — **M. Franck Sérusclat** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur des entreprises de travaux publics de la région Rhône-Alpes. Cette profession subit depuis plusieurs mois une crise grave qui se traduit par la dégradation des carnets de commandes, les licenciements collectifs et les disparitions d'entreprises. Selon une enquête très récente menée par la fédération régionale des travaux publics Rhône-Alpes auprès des entreprises de ce secteur, il faut s'attendre, si rien n'est fait pour relancer l'activité de cette branche industrielle, à une suppression de 2 730 emplois touchant 170 entreprises, d'ici le 30 septembre prochain. Il l'informe que : les représentants de cette profession souhaitent qu'une décision de soutien du secteur des travaux publics soit prise dans les meilleurs délais par le Gouvernement, comprenant notamment les mesures suivantes : une relance rapide de l'activité de ces entreprises par injection de crédits supplémentaires mis à la disposition des principaux donneurs d'ouvrages au premier rang desquels se trouvent les collectivités locales; l'extension à tous les maîtres d'ouvrage de l'obligation faite aux maîtres d'ouvrages publics de se conformer strictement aux textes en matière de règlement (délai de quarante-cinq jours); l'assurance de la mise en place d'un système de révision des prix des marchés. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à la situation alarmante dans laquelle se trouve actuellement les entreprises de travaux publics de la région Rhône-Alpes. (*Question transmise à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.*)

Réponse. — Devant la situation actuelle de l'industrie du bâtiment et des travaux publics, le Gouvernement a pris, sur proposition du ministre de l'environnement et du cadre de vie, des dispositions en vue, dans l'immédiat, de soutenir l'activité des entreprises et, dans une perspective à plus long terme, de favoriser leur adaptation aux données nouvelles de la demande qui s'exprimera sur le plan national et international. A court terme, en ce qui concerne plus particulièrement le secteur des travaux publics, le programme d'investissement des entreprises nationales se poursuivra avec une forte croissance qui atteindra 21 p. 100 en volume en deux ans; les crédits d'investissement du logement prévus pour 1979 font l'objet d'une programmation anticipée. A plus long terme, les conditions d'un renforcement de l'assise financière des entreprises seront améliorées grâce à l'élaboration des contrats de croissance et l'action du comité de financement pour les entreprises petites et moyennes performantes, tandis qu'un plan de développement à l'exportation est en cours d'élaboration avec les professions et les administrations intéressées. De plus, diverses mesures seront prises pour améliorer

de façon générale les conditions d'exploitation des entreprises du secteur, et plus particulièrement des entreprises petites et moyennes. Ces dispositions viseront notamment la réduction des délais de paiement pour les marchés publics, ce qui a déjà été fait de façon satisfaisante pour les marchés de l'Etat, et l'assainissement des conditions de concurrence, grâce à la mise en place d'une procédure de détection des offres anormales, applicable dans un premier temps aux travaux routiers. L'ensemble de ce programme traduit la volonté du Gouvernement de favoriser la modernisation et le développement des entreprises du bâtiment et des travaux publics en tenant compte du contexte économique national et international, mais aussi des difficultés conjoncturelles et des particularités sectorielles et régionales. Le ministre de l'environnement et du cadre de vie veillera personnellement à l'application de toutes ces dispositions. Enfin, un certain nombre d'opérations importantes actuellement en cours d'étude ou de réalisation contribueront et contribueront à soutenir l'activité des travaux publics dans la région Rhône-Alpes. Il s'agit essentiellement des travaux suivants : EDF : chantiers de Cruas, de Creys-Malville et du Tricastin ; étude de l'aménagement de la gare de La Part-Dieu à Lyon pour l'arrivée du TGV ; travaux préliminaires à la construction de la ligne B du métro de Lyon ; travaux routiers et autoroutiers ; élargissement de l'autoroute A 7 au nord de Vienne, renforcements coordonnés sur la route nationale 7, suppression du passage à niveau de Saint-Priest.

INTERIEUR

*Intervention des collectivités locales :
aides aux particuliers pour l'encouragement à la construction.*

27167. — 29 juillet 1978. — **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur le problème que pose l'intervention des collectivités locales qui ont prévu, sous des formes diverses, d'encourager sur leur territoire les particuliers à construire ou à améliorer l'habitat. Dans beaucoup de départements des systèmes d'aide ont été institués, revêtant des modalités et des formes variées. Il ne semble pas que leur légalité ait jamais été contestée. La réglementation semble plus contraignante à l'égard des communes, leur intervention en la matière étant subordonnée à la démonstration de l'intérêt communal qui s'y attacherait. Il s'agit là de notions floues dont le simple énoncé ne permet pas à un maire de savoir si les initiatives locales sont ou non conformes à la réglementation. Aussi, l'auteur souhaiterait-il savoir, de manière précise si — et à quelles conditions — une commune peut instituer un système de subvention communale destiné à atténuer, au bénéfice de particuliers les charges de construction ou d'amélioration d'habitat, cette formule étant indiscutablement inspirée par le souci d'inciter les constructeurs à s'implanter dans cette commune et les propriétaires réalisant l'amélioration, à y demeurer.

Réponse. — Un principe général du droit public français veut que les citoyens soient égaux devant les charges publiques. Il a pour corollaire que les communes ne puissent accorder de subventions à des particuliers. Cependant, dans un avis du 17 avril 1951, le Conseil d'Etat a admis que les collectivités locales puissent accorder des subventions en annuités ou des bonifications d'intérêt à des organismes privés ou à des particuliers lorsque : l'ouvrage entrepris présente un intérêt réel et durable pour le département ou la commune ; l'organisme ou le particulier intéressé offre des garanties sérieuses et bénéficie de l'aide directe ou indirecte de l'Etat sous une forme analogue. Dans ces conditions, les assemblées locales peuvent décider d'attribuer, pour encourager la construction ou pour améliorer l'habitat, des allocations annuelles complémentaires aux primes consenties par l'Etat. La circulaire interministérielle du 2 février 1953 a prévu que les départements et les communes pourront allouer des primes à certaines conditions : ces primes complémentaires, départementales ou communales, ne devront être attribuées qu'aux personnes ayant déjà obtenu de l'Etat des primes à la construction. Ces primes ne peuvent être accordées que pour une durée fixée soit à cinq ans, soit à vingt ans. Sauf en ce qui concerne leur durée, les primes complémentaires devront être attribuées exactement selon les mêmes principes et aux mêmes conditions que les primes de l'Etat. Par ailleurs, les communes peuvent apporter une aide indirecte aux particuliers, soit dans le cadre d'opérations publiques dont elles assurent le contrôle, soit par les concours qu'elles apportent à des organismes constructeurs.

I. — Au premier titre les exemples suivants peuvent être cités : la commune participe au déficit des opérations de restauration immobilière dans les secteurs sauvegardés. Cette contribution permet aux particuliers de ne pas supporter intégralement le coût des travaux de restauration. Dans les lotissements communaux, la collectivité peut, à titre exceptionnel, céder les lots viabilisés à un prix avantageux pour les acquéreurs. Les communes supportent aussi

le déficit des zones d'aménagement concerté dû essentiellement à la vente de la charge foncière à un prix inférieur au prix de revient. En prenant l'initiative d'une opération d'amélioration de l'habitat dite « opération programmée » et en passant à cet effet une convention tripartite avec l'Etat et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), la commune permet aux propriétaires de bénéficier : 1° d'une assistance gratuite dans la mise au point de leurs dossiers administratifs, sociaux et financiers (la commune la prend en charge avec l'aide de l'Etat) ; 2° d'une priorité pour l'obtention : a) de la nouvelle prime à l'amélioration de l'habitat s'ils équipent eux-mêmes leurs logements ; b) de subventions majorées de l'ANAH s'ils louent les logements qu'ils décident d'améliorer. De plus, il est signalé que, conformément à la circulaire du 3 mars 1977 relative à l'aménagement des centres et quartiers existants, certaines mesures d'accompagnement social ont été mises en place, parmi lesquelles l'aide au déménagement calculée sur la base des frais réels avec un plafond fixé à 2 000 francs.

II. — Les collectivités locales peuvent décider d'allouer certaines aides à des organismes constructeurs. Les nouveaux prêts aidés créés dans le cadre de la réforme du financement du logement peuvent être attribués pour l'acquisition de terrains (dans la limite de la charge foncière) et d'immeubles bâtis destinés à être améliorés (dans la limite du prix de référence). Cette charge foncière et ce prix de référence sont susceptibles d'être dépassés, dans les conditions prévues par le décret n° 77-934 du 27 juillet 1977. Pour faciliter la réalisation d'opérations, notamment dans les centres villes, les collectivités locales peuvent intervenir soit en finançant le dépassement, soit en achetant elles-mêmes. Dans les deux cas elles peuvent recevoir une subvention égale à 40 p. 100 du dépassement. Pour le calcul de la subvention le dépassement ne peut être supérieur ni au double de la charge foncière de référence dans le cas de l'achat d'un terrain ni à 40 p. 100 du prix de référence pour les opérations d'acquisitions-amélioration. L'attribution de ces subventions est subordonnée à diverses conditions fixées par le décret du 27 juillet 1977 et l'arrêté du 17 mars 1978. En particulier, lorsque la collectivité n'est pas l'acquéreur elle doit prendre en charge tout le dépassement. Lorsqu'elle est l'acquéreur elle doit s'engager : a) soit à céder le terrain ou l'immeuble à un organisme d'HLM ou à une société d'économie mixte ou à d'autres personnes morales ou physiques pour la réalisation de travaux de construction ou d'amélioration et à prendre en charge la totalité du dépassement ; b) soit à passer avec un office d'HLM ou des sociétés d'économie mixte de construction ou d'autres personnes morales ou physiques un bail emphytéotique ou un bail à construction pour réaliser lesdits travaux. Enfin, des collectivités locales pourront bénéficier de la part foncière du prêt locatif aidé prévue par l'arrêté du 17 mars 1978 qui leur permettra d'acquérir à l'avance les terrains à construire. Ceci implique de leur part de s'engager à ce que les travaux de construction soient commencés dans un délai de trois ans.

*Gratuité d'utilisation des locaux communaux
en période de campagne électorale.*

27500. — 23 septembre 1978. — **M. Franck Sérusclat** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de lui préciser les conditions financières d'utilisation des salles de réunions communales pendant les campagnes électorales. Bien qu'aucune disposition législative n'en fasse obligation, il est d'usage en période électorale de mettre gratuitement à la disposition des candidats les salles publiques. Or certaines municipalités appliquent ce principe de gratuité aux seules redevances d'occupation et non à la totalité du montant de la location, qui comprend, en plus de la redevance, les frais d'éclairage, de nettoyage, de surveillance et les taxes diverses. Cette attitude crée une discrimination par l'argent entre les candidats et paraît contraire au souci d'égalité et de démocratie politique.

Réponse. — Il résulte de l'article L. 122-19 du code des communes que le maire peut, en tant que seul administrateur de la propriété communale et sous le contrôle du conseil municipal, disposer des biens de la commune dans la mesure compatible avec l'intérêt général et l'exécution des services publics. L'utilisation d'une salle municipale peut ainsi être subordonnée à certaines conditions, notamment financières. L'observation du principe général d'égalité des citoyens exige toutefois que des personnes placées dans une situation identique et soumises au même régime juridique soient traitées de la même façon, sans privilège ni discrimination. La location d'une même salle communale, en période électorale, à des candidats différents ne crée pas une discrimination par l'argent entre ceux-ci, quelles que soient les modalités de calcul des tarifs, dès lors qu'elle obéit au principe énoncé ci-dessus. Le

maire est toutefois toujours fondé à refuser l'usage d'une salle pour des motifs tirés soit des nécessités de l'administration des propriétés communes, soit de celles du maintien de l'ordre public.

Transports scolaires : gardiennage pendant le trajet.

27900. — 31 octobre 1978. — **M. Jean Francou** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de lui préciser si une commune organisatrice d'un service de transports scolaires est tenue d'assurer dans les véhicules le gardiennage des enfants pendant le transport. Dans l'hypothèse où aucun gardiennage n'aurait été mis en place, la responsabilité de la commune peut-elle être engagée en cas d'incidents ou d'accidents se produisant à l'intérieur du véhicule. Dans l'hypothèse où un gardiennage a été mis en place, quels sont les pouvoirs qui peuvent être dévolus aux personnes chargées de ce gardiennage? En particulier, peuvent-elles interdire un ou plusieurs jours d'accès du véhicule à un enfant fauteur de troubles.

Réponse. — En vertu de l'arrêté du 12 juin 1973, la garde des enfants dans les services de transports scolaires incombe à l'organisateur. Le contrat type passé entre le transporteur et l'organisateur prévoit une assurance souscrite par ce dernier qui figure normalement dans une clause spéciale ou un avenant au contrat. Lorsque l'organisateur a prévu la présence d'accompagnateurs pour surveiller les enfants, présence qui n'est pas rendue obligatoire par les textes, le contrat type doit garantir la responsabilité de l'organisateur vis-à-vis de ces accompagnateurs. En cas d'indiscipline d'un enfant, l'accompagnateur, ou à défaut le conducteur, signale les faits au transporteur, qui saisit l'organisateur. Ce dernier prévient le chef de l'établissement scolaire de l'enfant et peut engager une procédure aboutissant à des sanctions. Ces sanctions peuvent aller de l'avertissement adressé aux parents ou de plus d'une semaine du service de transport scolaire. L'exclusion de courte durée est prononcée par l'organisateur après avis du chef d'établissement, sauf contestation de cette décision par les parents d'élèves ou l'élève majeur; dans les autres cas, elle est prononcée par le préfet après enquête et avis de l'inspecteur d'académie.

Elus locaux enseignants : situation.

28068. — 14 novembre 1978. — **M. Camille Vallin** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation des maires enseignants et sur les difficultés qu'ils éprouvent à disposer du temps nécessaire à l'accomplissement de leur mandat. Récemment le maire d'une petite commune de l'Hérault, qui est instituteur, s'est vu refuser par l'inspecteur d'académie, quatre jours de congé afin de participer au congrès national de l'Union des maires de France. Il lui demande en conséquence s'il entend prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'ensemble des élus locaux d'accomplir leur mandat comme il s'y est engagé dans la déclaration qu'il a faite devant le Sénat le 20 juin 1978.

Réponse. — A l'issue de la consultation nationale organisée au cours de l'année 1977, le Gouvernement élabore un ensemble de textes législatifs qui constitueront un plan de développement des responsabilités locales. En ce qui concerne le statut de l'élu local, le projet de loi qui sera soumis au Parlement confirmera les grandes orientations exposées par le ministre de l'intérieur le 20 juin 1978 au Sénat, à savoir : la faculté donnée aux maires des communes d'une certaine importance d'exercer leur fonction municipale à temps complet en bénéficiant à l'issue de leur premier mandat d'une garantie de réemploi et celle pour les maires et adjoints qui conserveront une activité salariée, de bénéficier d'un régime d'autorisations d'absence. L'adoption de ces nouvelles dispositions devrait faciliter l'exercice des mandats locaux.

Election des représentants à l'assemblée des Communautés européennes : décret d'application concernant le remboursement des frais des candidats.

28080. — 14 novembre 1978. — **M. Marcel Rudloff** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 18 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes devant plus précisément définir les conditions de remboursement des frais engagés par les listes de candidats à cette élection.

Réponse. — Le décret d'application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes est actuellement soumis au Conseil d'Etat.

JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Tournée d'une équipe de rugby sud-africaine en France.

27761. — 19 octobre 1978. — **M. Philippe Machefer** expose à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** les faits suivants : alors que la communauté internationale est amenée à condamner avec une vigueur croissante le régime raciste sud-africain et que les représentants de la France prononcent des condamnations répétées de l'apartheid, les relations de notre pays avec l'Afrique du Sud ne cessent de se développer en violation flagrante des décisions de l'ONU. Dans le domaine du sport on apprend que la fédération française de rugby envisage d'inviter l'équipe nationale sud-africaine à faire une tournée en France. Or, l'ONU a recommandé la rupture des relations sportives avec l'Afrique du Sud en raison du fait que les règles sportives les plus élémentaires sont mises en cause à tous les niveaux de la pratique du sport sous le régime de l'apartheid. Il lui demande quelles dispositions sont envisagées pour empêcher qu'une telle atteinte soit portée au prestige de notre pays.

Réponse. — Le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs estime ne pouvoir s'opposer, en matière d'échanges sportifs, aux décisions prises par les fédérations sportives, organismes non gouvernementaux et indépendants, dès lors que sont respectées les règles techniques et ethniques des organismes internationaux auxquelles ces fédérations sont régulièrement affiliées et sous réserve que la France entretienne des relations diplomatiques avec les pays en cause. C'est ainsi qu'une particulière attention est apportée au respect, par les fédérations françaises régissant un sport olympique, des règles posées par le comité international olympique à l'égard des pays pratiquant l'apartheid. L'« International Board », dont la fédération française de rugby fait partie, jusqu'à présent, adopte une attitude qui lui est propre et qui explique la tournée prévue de l'équipe sud-africaine de rugby en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, au Pays de Galles et en France. Le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs a toujours incité les fédérations sportives françaises qui envoient des représentants en Afrique du Sud ou reçoivent en France des équipes sud-africaines à demander l'organisation de rencontres avec des équipes multiraciales. Satisfaction a été donnée dans le passé à ces demandes et la fédération française de rugby a renouvelé cette exigence à l'occasion de la tournée prévue en 1979.

JUSTICE

Sociétés de capitaux : mise en cause personnelle des dirigeants.

27181. — 4 août 1978. — **M. Jacques Braconnier** expose à **M. le ministre de la justice** qu'il est de plus en plus fréquent de constater, à l'occasion de procès intéressant des affaires touchant des infractions aux dispositions du code du travail ou du code de la route, la mise en cause personnelle des dirigeants de sociétés de capitaux. Il lui demande : 1° si l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme dite de famille au sein de laquelle le président directeur général détient plus de 90 p. 100 du capital social par lui-même ou par personnes interposées, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978, peut souverainement décider, en 1979, la prise en charge par les associés des amendes et frais supportés suite à la mise en cause du dirigeant pour non-conformité d'un véhicule automobile, propriété de la société, aux dispositions du code de la route, toutes explications utiles relatives aux circonstances de l'affaire et au déroulement du procès ayant été fournies à l'Assemblée tant par le président que par le commissaire aux comptes dans leurs rapports respectifs, remarque étant faite que, sur le plan fiscal, la doctrine administrative semble admettre cette solution, du moins pour les frais d'avocats régulièrement déclarés (cf. réponse à **M. Liot**, sénateur, n° 13732, *Journal officiel*, Débats Assemblée nationale du 12 mars 1974, p. 184; BO 4 A 974); 2° si, au contraire, le commissaire aux comptes doit exiger du conseil que ces frais soient globalement comptabilisés au débit du compte courant ouvert au nom de l'administrateur dans les livres de la société et ce, quelle que soit l'importance des intérêts en jeu; 3° dans quelles circonstances le président pourrait-il être poursuivi pour délit d'abus de biens sociaux.

Réponse. — Il ne peut qu'être répondu négativement à la première question posée par l'honorable parlementaire. Il ne saurait en effet être admis qu'un acte qui constitue une violation de la loi et est

réprimé comme tel puisse être considéré comme ayant été commis conformément au mandat social et dans l'intérêt de la société. Il en résulte, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, qu'aucune décision d'assemblée générale, fut-ce dans une société dite de famille, ne pourrait autoriser la prise en charge par la société des amendes et frais personnellement imputables à son dirigeant. Il peut-être observé à cet égard que l'article 246, alinéa 2, de la loi du 24 juillet 1966 précise qu'aucune décision de l'assemblée générale ne peut avoir pour effet d'éteindre une action en responsabilité contre les administrateurs pour faute commise dans l'accomplissement de leur mandat; il en est ainsi, à plus forte raison, lorsqu'il s'agit de l'action publique. Sauf dans les cas où la loi prévoit expressément que les amendes et frais peuvent être mis à la charge du commettant, la société ne pourrait donc être tenue qu'au paiement de dommages-intérêts, en qualité de civilement responsable des conséquences de l'infraction commise. Le commissaire aux comptes serait donc amené à faire régulariser les écritures comptables si ces amendes et frais avaient été laissés à la charge de la société, les juridictions étant ensuite éventuellement compétentes pour apprécier, dans chaque cas, s'il y a lieu à application des dispositions pénales relatives au délit d'abus de biens sociaux.

Nantissement: renouvellement en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens.

27239. — 9 août 1978. — **M. François Dubanchet** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur le problème suivant: l'article 11 de la loi du 18 janvier 1951, complété par le décret du 20 mars 1955, prévoit que l'inscription de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement conserve le privilège pendant cinq années à compter de sa régularisation définitive; étant rappelé que le nantissement doit être inscrit dans les conditions requises par les articles 10 et 11 de la loi du 17 mars 1909, soit dans un délai de quinze jours à compter de la date de l'acte constitutif du nantissement. L'inscription garantit en même temps que le principal deux années d'intérêts et cesse d'avoir effet, s'il n'a pas été procédé à son renouvellement avant l'expiration du délai ci-dessus; elle peut être renouvelée deux fois. Cette disposition de la loi paraît susceptible de présenter des difficultés d'interprétation en matière de règlement judiciaire et de liquidation des biens. En effet, il a été récemment soutenu par un syndic que le non-renouvellement d'une inscription de nantissement, postérieurement au jugement de règlement judiciaire et alors que le délai de cinq années était atteint, entraînait la caducité du nantissement. S'il apparaît effectivement normal, pour la protection de l'économie, que les nantisements fassent l'objet d'un renouvellement au bout de cinq ans, il semble choquant qu'une telle règle soit applicable en matière de règlement judiciaire ou de liquidation des biens. Il convient de remarquer que la vérification des créances prévue notamment par l'article 48 du décret du 22 décembre 1967 doit être réalisée dans un délai de trois mois à compter du jugement; il paraît de la même façon normal que le matériel nanti soit réalisé dans les meilleurs délais après un jugement de règlement judiciaire ou de liquidation des biens. Il semble donc que les dispositions de l'article 11 précité de la loi du 18 janvier 1951 ne peuvent concerner que des sociétés *in bonis* et que pour les sociétés en règlement judiciaire ou en liquidation des biens, ces dispositions ne peuvent être appliquées, aucune inscription de nantissement ne pouvant être prise postérieurement au jugement de règlement judiciaire ou de liquidation des biens. Le jugement de règlement judiciaire ou de liquidation des biens arrêtant le cours des intérêts et le cours des inscriptions, il ne paraît pas concevable que, à contrario, des renouvellements puissent être accordés par le tribunal. En l'absence de textes en ce domaine, il ne doit pas être possible de sanctionner le non-renouvellement d'une inscription de nantissement, alors que le non-respect du délai de trois mois prévu par l'article 48 n'est pas légalement lui-même sanctionné. Il lui demande de bien vouloir faire connaître son avis sur le problème ainsi exposé ci-dessus et les mesures qu'il compte prendre pour éviter les difficultés susceptibles de se produire en la matière.

Réponse. — Cette question soulève le problème du renouvellement d'une inscription prise en matière de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement après l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire ou de liquidation des biens. Selon les articles 10 et 11 de la loi du 18 janvier 1951, le nantissement doit être inscrit au greffe du tribunal de commerce. L'inscription conserve le privilège pendant cinq ans et cesse d'avoir effet si elle n'est pas renouvelée avant l'expiration de ce délai. L'article 33 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 rend inopposables à la masse des créanciers les hypothèques, nantisements et privilèges inscrits postérieurement au jugement prononçant le règlement judiciaire ou la liquidation des biens. A la date de ce jugement, se trouve fixée la consistance du patrimoine du débiteur dessaisi au profit de ses

créanciers qui ne peuvent plus se voir opposer des sûretés qui n'avaient pas été publiées avant le jugement. Mais cette règle n'empêche pas le renouvellement des inscriptions de sûretés valablement constituées avant l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire ou de liquidation des biens. Le renouvellement ne fait que conserver à l'ayant droit une sûreté existante en prorogeant ses effets et, en son absence, l'inscription primitive se trouve rétroactivement effacée. Le jugement d'ouverture de la procédure ne fait donc pas obstacle à la validité des inscriptions en renouvellement, mais il n'interrompt pas non plus le délai de préemption de l'inscription qui est un délai préfix et n'est susceptible d'aucune suspension. En ce qui concerne les hypothèques dont l'inscription est également soumise à péremption, il a été jugé que la décision du juge-commissaire qui admet définitivement la créance à titre hypothécaire, ne dispense pas le créancier d'observer la règle de renouvellement imposée par la loi pour la conservation de la sûreté (cass. commerciale du 24 avril 1974). De la même façon, il appartient au créancier nanti de procéder au renouvellement de l'inscription avant l'expiration du délai de péremption. Le respect de cette règle est d'autant plus important en matière de nantissement sur l'outillage et le matériel d'équipement que la péremption de l'inscription entraîne la perte définitive du privilège inscrit.

27573. — 5 octobre 1978. — **M. Roger Boileau** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur la réponse apportée à sa question écrite n° 23887 du 1^{er} juillet 1977 concernant la nécessité de définir un véritable statut juridique des concessionnaires de marque dans le domaine du commerce et de la réparation des automobiles. Il lui avait été répondu que, compte tenu d'un certain nombre de difficultés, il était apparu nécessaire d'examiner toutes les répercussions et de rechercher les solutions les plus adaptées à la sauvegarde d'un équilibre entre les droits et obligations respectifs des concessionnaires et des concédants et que, à cette fin, le conseil consultatif de la législation commerciale avait été saisi. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les conclusions auxquelles est arrivé le conseil consultatif de la législation commerciale et la suite que le Gouvernement envisage d'y réserver.

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire concerne l'avancement des travaux du conseil consultatif de la législation commerciale saisi pour avis par le Gouvernement à la suite de la proposition de loi présentée par M. le député Turco et relative au statut juridique du concessionnaire revendeur de produits de marque. Ces travaux sont sur le point d'être achevés et une réunion plénière du conseil devrait avoir lieu d'ici à la fin de l'année afin de coordonner les avis des deux sections et d'examiner la nouvelle proposition déposée par MM. les députés Lauriol et Ansquer. L'avis du conseil consultatif de la législation commerciale constituera un élément d'appréciation très important quant à la suite des travaux et à l'examen de la proposition de loi qui a été déposée.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Résidence Pierre-Brossolette de Choisy-le-Roi: situation des personnes âgées.

28124. — 15 novembre 1978. — **Mme Hélène Luc** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** sur la situation des personnes âgées demeurant au 4, avenue de la Folie, à Choisy-le-Roi, dans le Val-de-Marne. La résidence Pierre-Brossolette dépend de l'OPHLMIRP, des cités Jardins et accueille uniquement des personnes âgées. L'installation d'une desserte téléphonique leur serait non seulement utile mais indispensable. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les personnes âgées de la résidence Pierre-Brossolette bénéficient au plus tôt d'une desserte téléphonique afin que, comme le stipulent les dernières décisions ministérielles, les priorités A et B soient véritablement reconnues.

Réponse. — Les 28 demandes de raccordement maintenues sur les 31 initialement présentées à la résidence Pierre-Brossolette ont été satisfaites, les dernières le 1^{er} décembre.

TRANSPORTS

SNCF: suppression ou réduction des avantages tarifaires.

27491. — 28 septembre 1978. — **M. Jean Colin** expose à **M. le ministre des transports** que les organisateurs de colonies ou de centres de vacances expriment de vives inquiétudes quant à la suppression ou la réduction éventuelle des avantages tarifaires

consentis par la SNCF en ce domaine. Il lui demande de vouloir bien lui faire connaître s'il ne peut être envisagé de remettre à plus tard de semblables mesures qui risquent d'entraîner une moindre fréquentation des centres de vacances par les enfants les plus défavorisés et, par là même, une véritable sélection.

Réponse. — Depuis 1971, la SNCF dispose de son autonomie de gestion et elle est seule juge des aménagements à apporter, dans le cadre de sa politique commerciale, aux modalités d'application des tarifs qu'elle a créés. Tel était le cas des billets « colonies de vacances ». En dépit des compléments qui l'accompagnaient, la suppression de ces billets a provoqué l'inquiétude de nombreuses associations de jeunesse. C'est pourquoi la SNCF a été invitée, par les ministres des transports et de la jeunesse, des sports et des loisirs, à réexaminer la possibilité de mettre en œuvre des tarifs susceptibles de faciliter le transport des groupes de jeunes se rendant dans des centres de vacances. Répondant à cette demande, la SNCF a décidé de rétablir la réduction tarifaire de 50 p. 100 accordée aux organisateurs de centres de vacances. Cette réduction s'appliquera aux voyages des enfants et des jeunes de moins de dix-huit ans fréquentant les centres de vacances. Elle ne sera pas valable certains jours ou certaines fractions de journée ainsi que pour certains trains, conformément aux impératifs de gestion de la SNCF et à l'action conduite par le Gouvernement en faveur de l'étalement des départs en vacances. La liste de ces exceptions sera publiée en temps utile chaque année par la SNCF et sera valable pour les douze mois suivants. Au cas où ils voudraient faire voyager leurs adhérents à une date à laquelle ce tarif n'est pas applicable, les organisateurs de centres de vacances pourront bénéficier du tarif s'appliquant aux groupes, soit 30 p. 100 pour les groupes d'au moins vingt-cinq personnes et 20 p. 100 pour ceux de dix à vingt-quatre personnes. Le transport des enfants participant à leurs centres et de leurs accompagnateurs pourra également s'effectuer par affrètements ou par trains spéciaux.

Autoroute A 26 : report de la date d'achèvement.

27533. — 30 septembre 1978. — **M. Michel Darras** appelle l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur la très vive émotion soulevée dans la région Nord-Pas-de-Calais par l'annonce de l'éventualité du report du délai d'achèvement de la section Lille-Calais de l'autoroute A 26, alors que le conseil des ministres tenu à Lille le 1^{er} décembre 1976 avait pris l'engagement formel de réaliser complètement cette section avant la fin de 1981; si cette promesse ne doit pas être tenue, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître pour quelles raisons. (*Question transmise à M. le ministre des transports.*)

Réponse. — Les sections Lillers-Saint-Omer et Saint-Omer-Calais de l'autoroute Arras-Calais (A 26) ont été concédées à titre conditionnel à la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) par décret du 27 juillet 1973. Pour ce qui est de la section Lillers-Saint-Omer, qui est la plus avancée, la déclaration d'utilité publique a été prononcée en mai dernier. Quant au tronçon Saint-Omer-Calais, les études d'avant-projet sommaire simplifié le concernant sont achevées et le dossier est en cours d'examen par les services techniques du ministère des transports. Parallèlement à ces procédures, une nouvelle convention fixant les modalités de financement pour la réalisation de ces sections doit intervenir entre l'Etat et la société concessionnaire, elle est actuellement soumise à l'avis du Conseil d'Etat.

Prolongement du métro : crédits.

27568. — 5 octobre 1978. — **M. Michel Giraud** attire l'attention de **M. le ministre des transports** sur l'engagement qui lui a été donné par le ministre du budget, au sujet de l'inscription, au budget 1979, d'une autorisation de programme d'une trentaine de millions de francs destinée à financer les acquisitions foncières et les travaux préparatoires en vue du prolongement de la ligne de métro n° 7 vers Villejuif. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer que cette inscription sera effective au budget de son département ministériel.

Réponse. — A la suite du réexamen par les trois ministres intéressés du prolongement de la ligne n° 7 au Sud, il apparaît que cette opération pourra figurer au programme d'investissements de la Régie autonome des transports parisiens pour 1979 en ce qui concerne les acquisitions foncières et les travaux préparatoires représentant un investissement total de l'ordre de 90 millions de francs. Les crédits nécessaires pour ouvrir les subventions de l'Etat seront dégagés sur le budget de 1979 et le programme d'investissements de la RATP sera modifié en conséquence lors du prochain conseil du FDES.

Liaison rapide Dijon—Soirans—Tavaux : réalisation.

27826. — 26 octobre 1978. — **M. Jean Gravier** rappelle à **M. le ministre des transports** le projet envisagé d'une liaison rapide Dijon—Soirans—Tavaux, en parallèle à la réalisation de l'autoroute A 36. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel est l'état d'avancement de ce projet, quelles en seront les conditions de réalisation et le calendrier prévisibles.

Réponse. — Les études d'une liaison rapide Dijon—Tavaux se poursuivent au plan technique. Un avant-projet sommaire simplifié de la liaison a permis les premières consultations des collectivités locales. Ce dossier d'avant-projet accompagné du dossier préalable à l'enquête d'utilité publique devrait d'ailleurs être soumis au cours des prochains mois à l'approbation du ministre des transports. Cependant, en ce qui concerne les perspectives de mise en service de la future voie Dijon—Tavaux, il convient d'observer que cette liaison ne figure pas parmi les liaisons susceptibles d'être réalisées au cours des prochaines années. Les sections Fauverney—Soirans et Soirans—Tavaux ont été concédées à titre conditionnel à la Société des autoroutes Paris—Rhône—Rhône (SAPRR) sans que soit précisé l'échéancier de réalisation.

SNCF : nouveaux horaires de la ligne Paris-Grenoble.

27927. — 31 octobre 1978. — **M. Paul Jargot** appelle l'attention de **M. le ministre des transports** sur les conséquences de la mise en place des nouveaux horaires de la SNCF sur la ligne Paris-Grenoble, qui soulève de la part des usagers une légitime vague de protestations. En particulier, le Grenoble-Paris du matin ne s'arrête plus, à 7 h 20, en gare de La Tour-du-Pin, sous-préfecture du département de l'Isère. Environ soixante personnes sont concernées par cette suppression et doivent partir au train de 6 h 58, qui ne laisse que trois minutes à Lyon pour effectuer le changement de quai. Les usagers de ce train ont, à plusieurs reprises, manifesté sur la voie, obligeant le train à s'arrêter. Ces jours-là, il n'avait pas plus de deux à trois minutes de retard sur l'horaire prévu, ce qui démontre que l'arrêt de La Tour-du-Pin est possible sans grande perte de temps. Par ailleurs, deux trains partant de Paris dans l'après-midi, et joignant Lyon et Grenoble ont été supprimés le samedi uniquement, provoquant une gêne certaine pour tous ceux qui veulent rejoindre les Alpes en fin de semaine. Enfin, la commune de Saint-André-le-Gaz, gare importante puisqu'à l'intersection des lignes Lyon-Grenoble et Lyon-Chambéry, n'a plus de liaison le matin avec la Tour-du-Pin, ville sous-préfecture, et Bourgoin, siège du tribunal de grande instance. Les trains passant vers 8 heures le matin ne s'arrêtent pas aux trois gares, n'en desservant qu'une ou deux, ce qui est une gêne certaine pour de nombreux usagers, en particulier les retraités, les mères de famille et les lycéens. Des commerçants signalent également d'importants retards dans la livraison des colis express qui ne sont plus déposés à la gare de Saint-André-le-Gaz, mais livrés par le Sernam, par camion, avec de plus grands délais. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de remédier à cette situation et permettre aux usagers d'utiliser le service public.

Réponse. — A la demande de sa clientèle grenobloise qui souhaitait une arrivée moins matinale à Lyon, la SNCF a retardé, le 1^{er} octobre 1978, le train du matin Grenoble-Lyon, qui circule maintenant sous le n° 5728, dans l'horaire suivant : Grenoble 6 h 26, Lyon 7 h 59. De plus, sa marche a été accélérée par la suppression de plusieurs arrêts, dont celui de La Tour-du-Pin. Toutefois, devant l'émotion soulevée par cette mesure, la SNCF a accepté de rétablir cet arrêt, le 13 novembre 1978. Cette affaire met en évidence le problème constant auquel se heurte la Société nationale lorsqu'elle modifie la grille de ses trains : les avantages accordés aux grandes métropoles régionales comportent souvent des contreparties négatives pour les localités intermédiaires moins importantes. La desserte ferroviaire de Saint-André-le-Gaz 1 500 habitants, La Tour-du-Pin 6 000 habitants, et Bourgoin-Jallieu, 21 000 habitants, demeure cependant excellente, au regard de l'importance de ces localités, puisqu'elles disposent, respectivement, de 13, 17 et 20 allers et retours quotidiens avec Lyon et de 8, 13 et 14 autres avec Grenoble. De plus, il existe 10 allers et retours quotidiens entre Saint-André-le-Gaz et Bourgoin, de même qu'entre Saint-André-le-Gaz et La Tour-du-Pin, et 17 allers et retours quotidiens entre La Tour-du-Pin et Bourgoin. Par ailleurs, la SNCF n'a pas supprimé, les samedis, de train entre Paris et Grenoble. Les usagers désirant se rendre dans les Alpes en fin de semaine disposent toujours, dans l'après-midi, de deux relations, offertes par les trains 5055/5721 : Paris 14 h 30, Lyon 18 h 40-19 h 03 et Grenoble 20 h 28 et 5009/5725 : Paris 17 h, Lyon 20 h 51-21 h 01 et Grenoble 22 h 18. Enfin, dans le souci d'améliorer le service offert à sa clientèle, le service national des messageries (SERNAM)

a été conduit à réorganiser son système de livraison de colis express en créant deux nouveaux services : le Spécial Express et le Direct Express. Le Spécial Express comprend la livraison à domicile, sauf les dimanches et jours fériés, sur tout le territoire et dans un délai garanti au plus tard le deuxième jour qui suit la remise du colis. Le Direct Express est un service de gare à gare, plus rapide que le Spécial Express. Il est assuré sur 9 000 relations, environ, établies entre 450 gares. Les livraisons et les expéditions s'effectuent uniquement dans les gares. Ces nouvelles dispositions semblent donner entière satisfaction à la clientèle.

UNIVERSITES

Etablissements publics à caractère scientifique et culturel : situation du personnel non titulaire.

27634. — 10 octobre 1978. — **M. Louis Longueue** appelle l'attention de **Mme le ministre des universités** sur le décret n° 78-966 du 20 septembre 1978 relatif aux conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération des chercheurs, des personnalités extérieures et des étudiants qualifiés auxquels les établissements publics à caractère scientifique et culturel peuvent faire appel pour l'enseignement. Il apparaît que ce décret place ces personnels dans une situation préjudiciable à leur promotion et à un service convenable dans les différentes facultés. Il comporte notamment la menace permanente de licenciement de ces personnels non titulaires. Par ailleurs, il impose aux assistants non titulaires exerçant depuis plus de cinq ans, ce qui est le cas d'un grand nombre d'entre eux, un service d'enseignement de 750 heures de travaux pratiques par an, supérieur à celui qu'ils assuraient jusqu'alors. Cependant, le personnel des assistants non titulaires et vacataires joue un rôle très important dans la vie des différentes facultés ; il assure un service d'enseignement, de recherche, de gestion, de contrôle et contribue dans une large mesure au rayonnement, notamment de la jeune université de Limoges qui, sans eux, ne pourrait mener à bien ses diverses tâches. Or, plusieurs dizaines d'assistants non titulaires de l'université de Limoges sont menacés par le décret précité. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si elle ne peut envisager soit d'abroger ce décret, soit de le modifier de façon telle que ses dispositions ne soient pas préjudiciables aux intérêts légitimes des personnels concernés.

Réponse. — Le décret du 20 septembre 1978 fixe, pour l'avenir, les conditions d'emploi et de recrutement des personnels vacataires et des assistants non titulaires des universités. Ce texte ne conduit absolument pas au licenciement des personnels en fonction. Bien au contraire, les dispositions de l'article 20 du décret permettent aux établissements publics à caractère scientifique et culturel auxquels la loi d'orientation du 12 novembre 1968 modifiée accorde une très grande liberté de choix de leurs enseignants, de renouveler dans leurs fonctions les assistants exerçant leur activité avant le 21 septembre 1978. D'autre part, les personnels vacataires qui ne remplissent pas les conditions fixées à l'article 2 du décret du 20 septembre 1978 pourront néanmoins, pendant une période de cinq ans et si l'intérêt du service le justifie, continuer à être rémunérés en qualité de vacataire par leur établissement, dans la limite du nombre d'heures qu'ils ont effectuées durant l'année universitaire 1977-1978. Alors que le régime définitif prévu pour l'assistant limite la durée de ce dernier à un maximum de cinq ans, il est conforme à l'équité que les assistants non titulaires qui auront été renouvelés dans leurs fonctions en application des dispositions de l'article 20 du décret du 20 septembre 1978 voient, après cinq ans, leurs obligations de service modifiées. Au demeurant, cette disposition vise exclusivement les personnels qui, ayant exercé pendant au moins cinq ans au 1^{er} octobre 1979, n'ont pu, dans ce laps de temps, mener à bien une thèse de doctorat, manifestant ainsi peu d'aptitudes pour la recherche.

Errata

à la suite du compte rendu intégral des débats de la séance du 25 novembre 1978.

(Journal officiel du 26 novembre 1978,

Débats parlementaires, Sénat.)

Page 3682, 2^e colonne, 7^e ligne de la réponse à la question écrite n° 27130 de M. Pierre Vallon à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement), au lieu de : « ... convention », lire : « ... question, comme indiqué dans le texte qui vous a été transmis le 21 novembre 1978 ».

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du 13 décembre 1978.

SCRUTIN (N° 59)

Sur l'amendement n° 1 rectifié du Gouvernement à l'article unique du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport d'adaptation du VII^e Plan.

Nombre des votants 289
 Nombre des suffrages exprimés 249
 Majorité absolue des suffrages exprimés 125

Pour l'adoption 63
 Contre 186

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

<p>MM. Michel d'Allières. Jean de Bagneux. Jean Bénard Mousseaux. André Bettencourt. Eugène Bonnet. Roland Boscary-Monsservin. Jean-Marie Bouloux. Philippe de Bourgoing. Louis Boyer. Jacques Boyer-Andrivet. Jean-Pierre Cantegrit. Lionel Cherrier. Pierre Croze. Michel Crucis. Etienne Dailly. Jacques Descours Desacres. Yves Durand (Vendée). Louis de la Forest.</p>	<p>Jean-Pierre Fourcade. Alfred Gérin. Jean-Marie Girault (Calvados). Mme Brigitte Gros. Paul Guillard. Paul Guillaumot. Jacques Habert. Gustave Héon. Pierre Jourdan. Léon Jozeau-Marigné. Pierre Labonde. Modeste Legouez. Max Lejeune (Somme). Charles-Edmond Lenglet. Roger Lise. Pierre Louvot. Roland du Luart. Marcel Lucotte. Raymond Marcellin. Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle). Louis Martin (Loire).</p>	<p>Serge Mathieu. Jacques Ménard. Michel Miroudot. Henri Olivier. Paul d'Ornano. Bernard Pellarin. Guy Petit. André Picard. Jean-François Pintat. Richard Pouille. Joseph Raybaud. Guy Robert. Jules Roujon. Roland Ruet. François Schleiter. Robert Schmitt. Albert Sirgue. Michel Sordel. Pierre-Christian Taittinger. Jacques Thyraud. René Travert. Albert Voilquin. Frédéric Wirth. Michel Yver.</p>
--	--	--

Ont voté contre :

<p>MM. Henri Agarande. Charles Allières. Jean Amelin. Hubert d'Andigné. Antoine Andrieux. Octave Bajoux. René Ballayer. André Barroux. Armand Bastit Saint-Martin. Gilbert Belin. Jean Béranger. Noël Berrier. René Billères. Auguste Billiemaz. Jean-Pierre Blanc. Maurice Blin. André Bohl. Roger Boileau. Charles Bosson. Pierre Bouneau. Amédée Bouquerel. Raymond Bourguine. Raymond Bouvier. Jacques Braconnier. Marcel Brégégère. Louis Brives. Raymond Brun. Michel Caldagués. Jacques Carat. Pierre Carous. Jean Cauchon. Pierre Ceccaldi-Pavard. Jean Chamant. Marcel Champeix. Jacques Chaumont. Michel Chauvi. Adolphe Chauvin. René Chazelle. Jean Chérioux.</p>	<p>Bernard Chochoy. Auguste Chupin. Félix Ciccolini. Jean Cluzel. Jean Colin. Francisque Collomb. Georges Constant. Jacques Coudert. Raymond Courrière. Georges Dagonia. Michel Darras. Jean David. Georges Dayan. Marcel Debarge. René Debesson. Jean Desmarests. Gilbert Devèze. Emile Didier. François Dubanchet. Hector Dubois. Henri Duffaut. Charles Durand (Cher). Guy Durbec. Emile Durieux. Léon Eeckhoutte. Yves Estève. Charles Ferrant. Jean Filippi. Marcel Fortier. André Fosset. Jean Francou. Henri Fréville. Claude Fuzier. Lucien Gautier. Jacques Genton. Jean Geoffroy. François Giacobbi. Michel Giraud (Val-de-Marne). Henri Gœtschy.</p>	<p>Adrien Gouteyron. Jean Gravier. Léon-Jean Grégory. Roland Grimaldi. Robert Guillaume. Jean-Paul Hammann. Baudoin de Hauteclocque. Jacques Henriet. Marcel Henry. Rémi Herment. Marc Jacquet. René Jager. Maurice Janetti. Maxime Javelly. André Jouany. Louis Jung. Paul Kauss. Michel Labéguerie. Robert Lacoste. Christian de La Malène. Jacques Larché. Tony Larue. Robert Laucournet. Jean Lecanuet. France Lechenault. Edouard Le Jeune (Finistère). Marcel Lemaire. Bernard Lemarié. Louis Le Montagner. Georges Lombard. Louis Longueue. Philippe Machefer. Paul Malassagne. Kléber Malécot. Pierre Marcilhacy. Marcel Mathy. Michel Maurice-Bokanowski.</p>
---	---	--

Jean Mercier.
André Méric.
Jean Mézard.
Daniel Millaud.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Josy Moinet.
Claude Mont.
Geoffroy de
Montalembert.
Roger Moreau
(Indre-et-Loire).
Michel Moreigne.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Jean Nayrou.
Pierre Noé.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Bernard Parmantier.
Charles Pasqua.
Albert Pen.

Jean Périquier.
Louis Perrein (Val-
d'Oise).
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Paul Pillet.
Edgard Pisani.
Christian Poncelet.
Robert Pontillon.
Roger Poudonson.
Maurice PrévotEAU.
François Prigent.
Roger Quilliot.
André Rabineau.
Mlle Irma Rapuzzi.
Jean-Marie Rausch.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Roger Rinchet.
Roger Romani.
Marcel Rudloff.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.

Robert Schwint.
Abel Sempé.
Paul Seramy.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Georges Spénale.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Bernard Talon.
René Tinant.
Lionel de Tinguy.
Henri Tournan.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuill.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Emile Vivier.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Se sont abstenus :

MM.
Charles Beaupetit.
Georges Berchet.
Mme Danielle Bidard.
Jacques Bordeneuve.
Serge Boucheny.
Henri Caillavet.
Gabriel Calmels.
Fernand Chatelain.
Charles de Cuttoli.
Raymond Dumont.
Jacques Eberhard.
Gérard Ehlers.
Maurice Fontaine.
Pierre Gamboa.

Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Paul Girod (Aisne).
Bernard Hugo.
Paul Jargot.
Pierre Jeambrun.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Bernard Legrand.
Anicet Le Pors.
Mme Hélène Luc.
James Marson.
Pierre Marzin.
Louis Minetti.

Henri Moreau (Cha-
rente-Maritime).
André Morice.
Jean Ooghe.
Guy Pascaud.
Mme Rolande
Perlican.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
René Touzet.
Camille Vallin.
Hector Viron.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Hamadou Barkat Gourat, Edouard Bonnefous et Gaston Pams.

Absent par congé.

M. Pierre Perrin (Isère).

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Henri Agarande à M. Léon Eeckhoutte.
Charles Alliés à M. Jean Nayrou.
Antoine Andrieux à M. Henri Duffaut.
Charles Bosson à M. Louis Jung.
Gabriel Calmels à M. Robert Laucournet.
Fernand Chatelain à M. Guy Schmaus.
René Chazelle à M. Edgard Pisani.
René Debesson à M. Marcel Mathy.
Emile Durieux à M. Michel Darras.
Jean Francou à M. Guy Robert.
Henri Fréville à M. Adolphe Chauvin.
Robert Guillaume à M. Georges Dagonia.
Pierre Jourdan à M. Albert Sirgue.
Robert Lacoste à M. Maurice Vérillon.
France Lechenault à M. René Billères.
Guy Petit à M. Pierre Louvot.
Hubert Peyou à M. Paul Girod.
Jean-Marie Rausch à M. René Jager.
Victor Robini à M. Charles-Edmond Lenglet.
Marcel Rosette à Mme Hélène Luc.
Jules Roujon à M. Richard Pouille.
Jean Sauvage à M. Auguste Chupin.
Emile Vivier à M. Philippe Machefer.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 290
Nombre des suffrages exprimés..... 250
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 126

Pour l'adoption 63
Contre 187

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

TELEX

Renseignements : 579-01-95.

Administration : 578-61-39.

201176 F DIRJO-PARIS